



142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS

L'UTILISATION DES MOYENS DE PAIEMENT ET L'ACCÈS AU CRÉDIT DES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX

Audrey DANIEL
Marie-Odile SIMON

Département Évaluation
des Politiques Sociales

Juin 2001

Ce rapport d'enquête a été réalisé pour le Comité consultatif auprès du Conseil national du crédit et du titre à la demande de son Secrétaire général, par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie. Ses résultats, ses appréciations et ses conclusions n'engagent que leurs auteurs.

L'UTILISATION DES MOYENS DE PAIEMENT ET L'ACCÈS AU CRÉDIT DES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX

**RAPPORT D'ENQUÊTE DU CENTRE DE RECHERCHE
POUR L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION
DES CONDITIONS DE VIE
POUR LE COMITÉ CONSULTATIF**

JUIN 2001

Ce rapport a été préparé à la



Ce rapport à été réalisé au Secrétariat général du CNCT, sous la conduite de M. Lucien BERNADINE, chef du Secrétariat général du CNCT.

Composition et élaboration : Cécile NGUYEN PHUC, Monique ZONTA, Luc CHÉRASSE, Philippe SION.

Relecture : Françoise MASSÉ, Dominique RÉGNIER.

SOMMAIRE

SYNTHÈSE du rapport du CRÉDOC.....5

1.1.	Les ménages pauvres utilisent peu le système bancaire mais n'en sont pas exclus	7
	Encadré n° 1 : La pauvreté restreinte à la perception d'un minimum social	7
1.2.	Seuls 2% des bénéficiaires de minima sociaux n'ont aucun compte.....	8
1.3.	Des autorisations de découvert moins nombreuses mais plus souvent utilisées.....	9
1.4.	Une épargne difficile à construire.....	10
1.5.	Des paiements surtout effectués en « liquide »	10
1.6.	Moins de crédits pour des utilisations différentes.....	11
1.7.	Des bénéficiaires satisfaits de l'accueil dans leur agence.....	12
	Encadré n° 2 : Un comportement bancaire spécifique à l'ensemble des ménages pauvres.....	13

PREMIÈRE PARTIE : Comportement bancaire des personnes en situation de pauvreté.....15

1.1.	Introduction	17
1.2.	Réflexion sur la notion de pauvreté	19
1.2.1.	La pauvreté : un concept relatif	19
1.2.2.	Des bénéficiaires de minima sociaux à la mesure de la « grande pauvreté ».....	20
	Encadré n° 3 : Les huit minima sociaux français	21
1.2.3.	Méthodologie de l'enquête	24
1.2.4.	Trois échantillons pour trois populations distinctes	28

1.2.5.	Thèmes abordés dans le questionnaire	32
1.3.	Comptes de dépôt, comptes sur livret : quel usage du système bancaire ?	33
1.3.1.	Alors que les deux tiers de la population française a au moins trois comptes, près de la moitié des personnes en situation de pauvreté n'en a qu'un seul	33
1.3.2.	Les deux tiers des personnes en situation de pauvreté n'ont qu'un seul compte de dépôt, plus souvent bancaire pour les bénéficiaires de minima sociaux et postal pour les personnes rencontrées sur sites	34
1.4.	Les personnes en situation de pauvreté bénéficient moins souvent de découverts mais connaissent mieux les montants auxquels elles ont droit.....	37
1.4.1.	Plus de la moitié des personnes en situation de pauvreté n'a aucun compte sur livret	42
1.4.2.	Un portefeuille de comptes finalement moins diversifié	43
1.4.3.	Des placements en épargne à terme beaucoup plus restreints	56
1.4.4.	Des réponses plus souvent négatives de la part du système bancaire	56
DEUXIÈME PARTIE : Les moyens de paiement.....		61
2.1.	Une nette préférence pour les paiements en « liquide »	63
2.1.1.	Moins de chéquier car davantage de refus de l'accorder de la part des banques	63
2.1.2.	Un portefeuille de cartes plus souvent composé exclusivement de cartes de retrait, même pour les titulaires de comptes de dépôt.....	70
2.1.3.	Les titres interbancaires de paiement : moins utilisés car moins connus	87
2.1.4.	Les autorisations de prélèvement sont utilisées plus régulièrement mais dans des proportions toujours inférieures à la population globale.....	90
2.1.5.	Une utilisation plus irrégulière des virements pour les dépenses proposées.....	93
2.2.	Des virements permanents plutôt rares	94
2.3.	Des virements occasionnels très occasionnels.....	97
2.3.1.	Un recours plus important aux mandats, mais rarement de manière régulière.....	99
2.3.2.	Une très faible utilisation du chèque de banque	102
2.3.3.	Un recours finalement contraint au « liquide »	104

2.4.	Davantage de retraits exclusivement au guichet, expliqué par l'absence de carte magnétique	105
2.4.1.	Quelle que soit la dépense considérée, le « liquide » et le chèque sont plus souvent utilisés par les ménages pauvres	108
2.4.2.	Des relations plus fréquentes avec les agences gestionnaires des comptes qu'ils possèdent	112
2.4.3.	Perception, législation et coût des services	114
2.5.	Les bénéficiaires de minima sociaux connaissent moins bien le fonctionnement du système bancaire	115
2.6.	La connaissance du coût des produits est liée à leur utilisation	117
TROISIÈME PARTIE : Les crédits		121
3.	Crédits souscrits	123
3.1.	Seuls 16% de la population pauvre remboursent actuellement un crédit pour 44% de la population globale	123
3.2.	Des accédants à la propriété très marginaux	128
3.3.	Très peu de crédits à la consommation	129
3.3.1.	Les ménages pauvres ont conscience qu'ils ne pourraient pas rembourser un crédit à la consommation	130
3.3.2.	Des crédits destinés à couvrir des dépenses moins réfléchies	131
3.3.3.	Les bénéficiaires de minima sociaux font aussi peu de crédits renouvelables que la population globale	134
3.3.4.	Des prêts personnels eux aussi très rares	139
QUATRIÈME PARTIE : Typologie		145
4.	Typologie du comportement bancaire des bénéficiaires de minima sociaux	147
	Encadré n° 4 : Méthode d'analyse	147
4.1.	Une typologie réalisée à partir de l'association compte, instrument de paiement et crédit	148
4.2.	Un découpage en cinq classes homogènes	150
4.3.	La population globale se retrouve dans les classes avec carte bancaire alors que les personnes rencontrées sur sites se rapprochent des classes sans chéquier ni carte bancaire	161

4.4. Certains comportements bancaires sont liés à des caractéristiques sociodémographiques semblables à la population globale et aux bénéficiaires de minima sociaux	163
ANNEXE 1 : Caractéristiques sociodémographiques des trois populations.....	167
1.1. Des personnes essentiellement seules, les bénéficiaires de minima sociaux étant plus âgés tandis que la population rencontrée sur sites est plus jeune.....	169
1.2. Des ressources évidemment plus faibles pour des situations plus précaires à la fois au niveau de l'activité professionnelle et du logement	170
ANNEXE 2 : Prêts immobiliers.....	175
TABLE DES GRAPHIQUES.....	181
INDEX DES TABLEAUX	191

SYNTHÈSE DU CRÉDOC

1.1. Les ménages pauvres utilisent peu le système bancaire mais n'en sont pas exclus

Depuis une vingtaine d'années, la population pauvre s'est stabilisée autour de 7%, soit plus d'un million et demi de ménages en 1997. Parallèlement, l'offre de produits bancaires a considérablement augmenté.

Le Conseil national du crédit et du titre, chargé d'étudier les conditions de fonctionnement du système bancaire et financier, a souhaité mieux connaître les relations qu'entretiennent les Français avec les banques, et en particulier, les plus démunis, poursuivant ainsi ses travaux sur l'exclusion bancaire.

Les résultats de l'étude menée par le CRÉDOC démontrent que les ménages pauvres recourent moins que l'ensemble de la population aux produits et services offerts sur le marché bancaire. L'équipement en carte bancaire est deux fois plus faible chez les bénéficiaires de minima sociaux. Un tiers ne peut même régler les commerçants qu'en « liquide » contre 3% des Français.

Le sous-équipement des ménages pauvres en produits bancaires s'explique davantage par des revenus plus faibles et des ménages plus petits que par des pratiques discriminatoires des organismes financiers. Refus d'ouverture et clôtures de compte sont malgré tout plus fréquents, même s'ils restent marginaux, et motivés le plus souvent par le non-respect des conditions contractuelles.

L'exclusion se situe plutôt dans l'accès à l'information : même si les bénéficiaires de minima sociaux entretiennent des relations plus fréquentes avec leurs agences, ils connaissent moins souvent les produits et services disponibles sur le marché.

Encadré n° 1 : La pauvreté restreinte à la perception d'un minimum social

Caractériser le comportement bancaire des personnes en situation de pauvreté suppose au préalable de définir ce qu'est un ménage pauvre.

Doit-on mesurer la pauvreté à partir des seules ressources du ménage ou bien de l'ensemble de ses conditions de vie ? A partir de quel seuil de ressources un ménage est-il pauvre ?

Le choix de l'approche à privilégier est limité compte tenu des difficultés à repérer les personnes en situation de pauvreté dans l'ensemble de la population. Les bénéficiaires de minima sociaux constituent la seule population clairement identifiée au niveau national et est repérable à travers les fichiers administratifs des organismes gestionnaires des différentes prestations. 5,5 millions de personnes sont concernés, directement ou comme ayant droit, par un minimum social, soit un peu moins de 10% de la population.

966 personnes représentatives des bénéficiaires des cinq principaux minima sociaux (Revenu minimum d'insertion, Allocation adulte handicapé, Allocation de parent isolé, Allocation de solidarité spécifique, Minimum vieillesse) ont été interrogées par le CRÉDOC, par téléphone ou en face-à-face, au cours du premier semestre 2001.

Pour déterminer les spécificités du comportement bancaire des bénéficiaires de minima sociaux, il était nécessaire de disposer d'une base comparative. Un échantillon « témoin » de 840 personnes représentatives de la population française a donc été interrogé par téléphone, à partir du même questionnaire.

1.2. Seuls 2% des bénéficiaires de minima sociaux n'ont aucun compte

Le système bancaire connaît de fortes évolutions depuis quelques années. Le nombre de paiements par chèque a légèrement diminué depuis 1998 (– 6%) alors que le nombre de paiements par carte bancaire a augmenté (+ 28%). Le volume de crédits accordés aux particuliers a connu, sur la même période, une croissance du même ordre (+ 21%). Ces évolutions concernent-elles l'ensemble de la population ?

L'enquête menée par le CRÉDOC auprès de bénéficiaires de minima sociaux montre que les ménages pauvres entretiennent des relations relativement distantes avec le système bancaire, mais qu'ils n'en sont pas réellement exclus. L'accès aux produits bancaires est non seulement freiné par la faiblesse des revenus et la taille de ces ménages mais aussi par leur méconnaissance de ces outils, conduisant parfois à une certaine appréhension de leur utilisation. La quasi-totalité des personnes interrogées a pourtant accès au service minimum garanti par la charte des services bancaires (compte, carte de retrait, RIB, paiement à distance).

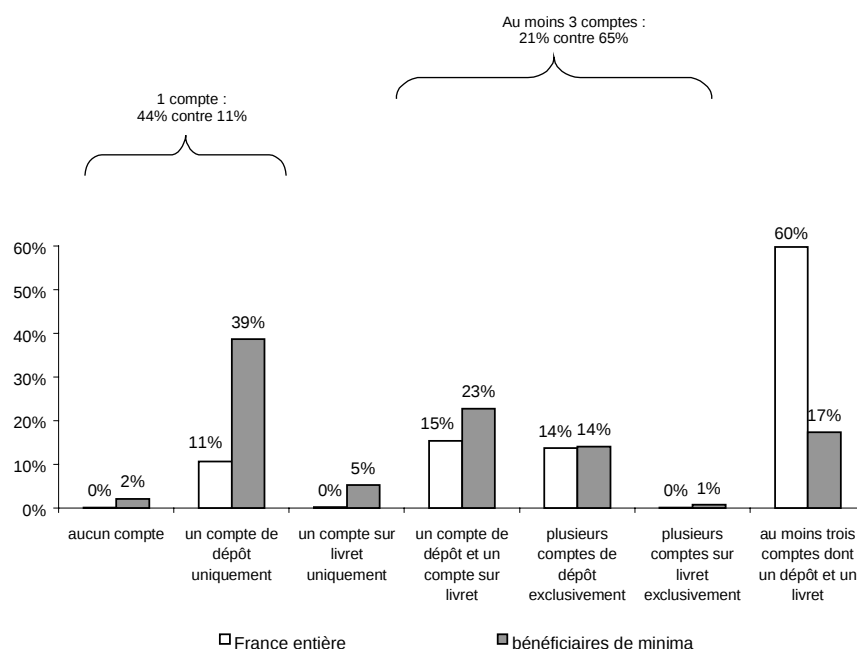
Près de la moitié (44%) des bénéficiaires de minima sociaux n'a qu'un seul compte, de dépôt ou sur livret, alors que la population globale en a en général au moins trois (65%). Cet écart s'explique en partie par le fait que les bénéficiaires de minima sociaux sont plus souvent des personnes seules (62% contre 30% dans l'ensemble de la population). Ils sont seulement 2% à déclarer n'avoir aucun compte.

Les bénéficiaires de minima sociaux ont en général un compte de dépôt qui donne accès à une carte bancaire et à un chéquier : 93% ont déclaré posséder un tel compte pour presque 100% de l'ensemble de la population. Si la majorité de la population française a souscrit ces comptes de dépôt auprès de banques, les bénéficiaires de minima sociaux s'adressent, eux, davantage à la Poste (21% de ceux qui ont un compte de dépôt n'ont qu'un compte postal, pour 4% des Français).

Les comptes sur livret sont plus rares (46% des bénéficiaires de minima sociaux en ont un contre 75% des Français). Outre le fait qu'ils permettent de se constituer une épargne, ces comptes ont aussi une autre utilité, spécifique aux bénéficiaires de minima sociaux : ils peuvent servir de compte courant, même si cette utilisation reste très minoritaire (5%).

GRAPHIQUE N° 1 : MOINS DU QUART DES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX A TROIS COMPTES OU PLUS

(pourcentage de ménages disposant de compte de dépôt et/ou de compte sur livret)



Note : Les ménages qui ont plusieurs comptes de dépôt exclusivement ou plusieurs comptes sur livret exclusivement peuvent n'en posséder que deux.

Source : CRÉDOC – 2001

1.3. Des autorisations de découvert moins nombreuses mais plus souvent utilisées

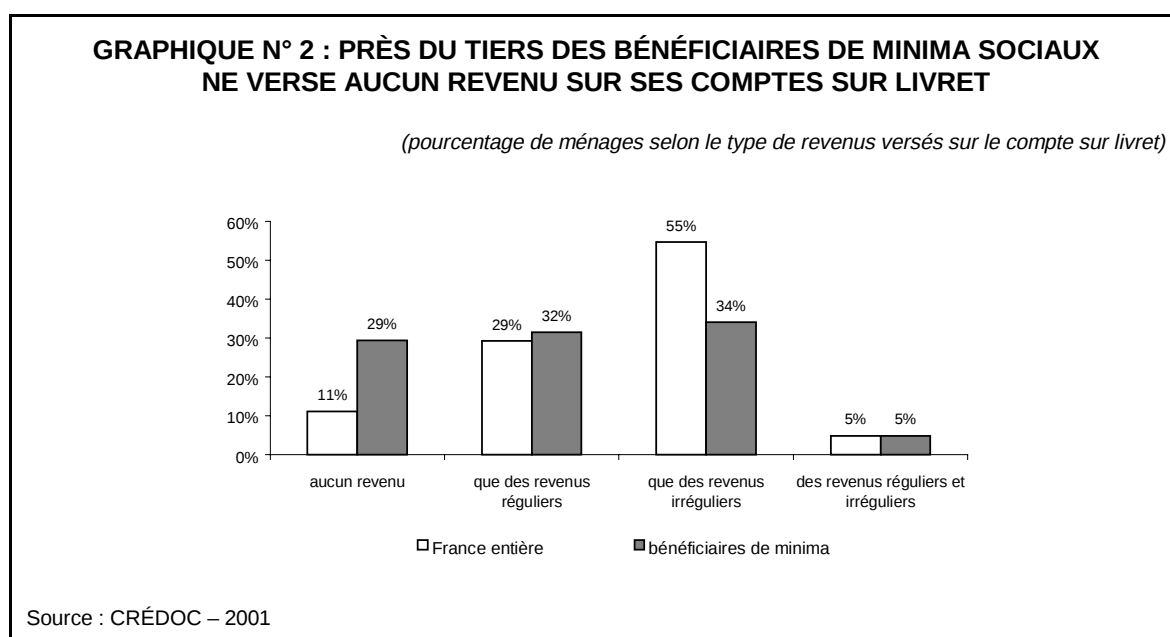
Les bénéficiaires de minima sociaux sont moins nombreux à avoir une autorisation de découvert (43% contre les deux tiers de l'ensemble de la population). Cependant, ils l'utilisent plus fréquemment : un tiers est « souvent » à découvert contre seulement 17% de l'ensemble de la population.

Les montants de découvert autorisé sont plus faibles : ils sont inférieurs à 3 000 francs pour les trois-quarts des bénéficiaires de minima sociaux et pour moins de la moitié de l'ensemble de la population. Pourtant, alors que le montant autorisé est mieux connu (8% de non-réponse contre 13% dans l'ensemble), le montant maximum du découvert effectivement atteint au cours des trois dernières années l'est moins (16% de non-réponse contre 4% de l'ensemble de la population). Les bénéficiaires de minima sociaux ont ainsi une meilleure connaissance théorique de ces montants, mais moins bonne en pratique. Peut-être oublient-ils davantage l'historique de leurs découverts, ceux-ci étant plus fréquents, ou bien gèrent-ils effectivement moins rigoureusement leur compte. La réponse n'est pas si évidente car, comme le reste de la population, plus des deux tiers des bénéficiaires de minima sociaux qui ont déjà utilisé leur découvert déclarent n'avoir pas dépassé les limites autorisées au cours des trois dernières années. La part des bénéficiaires de

minima sociaux se déclarant « interdits bancaires » est tout de même de 10% contre environ 1% en France entière, mais ces situations restent minoritaires.

1.4. Une épargne difficile à construire

Épargner est une tâche difficile pour les bénéficiaires de minima sociaux. Non pas qu'ils ne souhaitent pas épargner, mais souvent, leurs revenus ne le leur permettent pas. Ils sont donc moins concernés par les produits bancaires destinés spécifiquement à la constitution d'une épargne. Les comptes épargne à terme ou les comptes sur livret sont moins courants : respectivement 11% et 45% des bénéficiaires de minima sociaux en ont un, contre 45% et 75% de l'ensemble de la population. Lorsqu'on demande aux bénéficiaires de minima sociaux pourquoi ils n'ont pas de livret d'épargne, ils expliquent que leurs ressources sont insuffisantes. D'ailleurs, même quand des bénéficiaires possèdent ce type de compte, ils l'alimentent moins fréquemment : 29% des titulaires de comptes sur livret ne versent aucun revenu sur ce compte contre 11% de l'ensemble des Français. Ils ne les alimentent pas davantage avec des revenus irréguliers. D'ailleurs, seuls 20% des bénéficiaires de minima sociaux affirment que leurs revenus sont variables pour 37% de l'ensemble de la population.



1.5. Des paiements surtout effectués en « liquide »

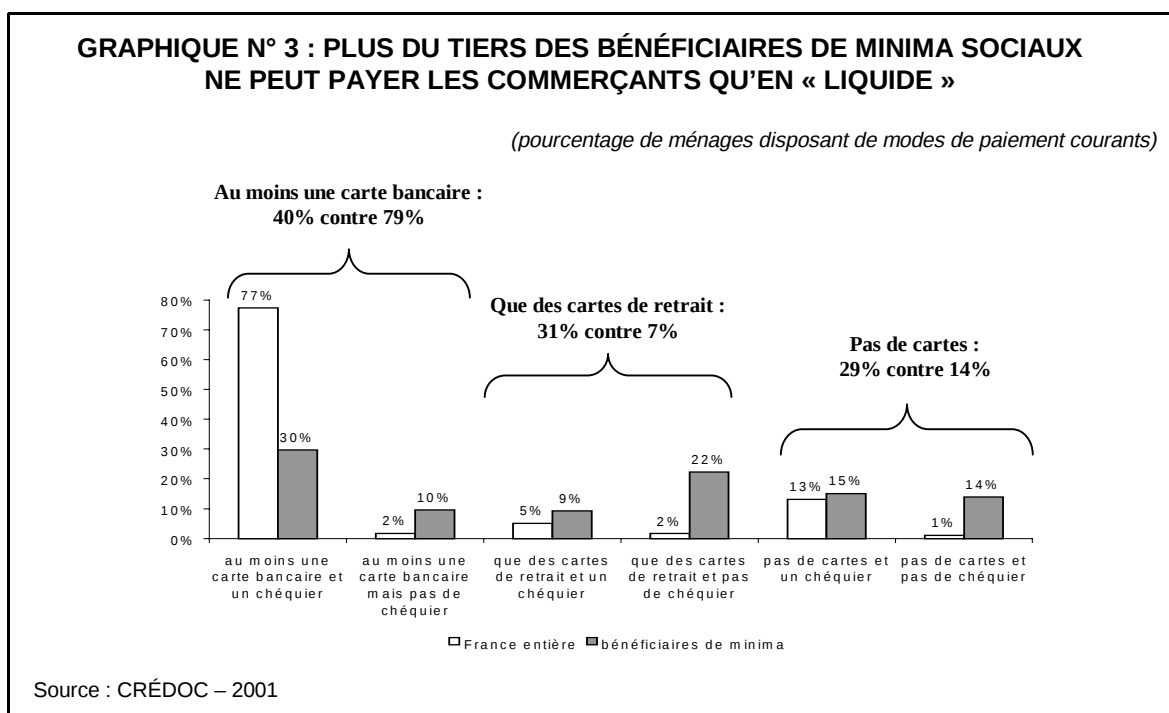
A peine plus de la moitié (54%) des bénéficiaires de minima sociaux a un chéquier contre 96% de l'ensemble de la population. Ils sont aussi moitié moins nombreux à avoir une carte bancaire (40% contre 79%). Les cartes de retrait sont au contraire plus fréquentes : 44% des bénéficiaires de minima sociaux (contre 25% en moyenne) ont une carte qui leur permet seulement de retirer du « liquide » au distributeur. Le nombre de cartes de retrait en circulation a plus que doublé entre 1995 et 2000, il semblerait donc qu'elles se soient davantage diffusées auprès de cette catégorie de population.

Même lorsqu'ils ont la possibilité d'avoir une carte bancaire, les bénéficiaires de minima sociaux font moins souvent ce choix : 32% de ceux qui sont titulaires de comptes de dépôt n'ont

pas de carte bancaire mais une carte de retrait contre 7% de la population. La carte bancaire, comme le chéquier, leur paraissent en effet être des instruments de paiement difficiles à gérer.

Au total, alors que les trois-quarts de la population globale possèdent une carte bancaire, un chéquier, et éventuellement une carte de retrait, moins du tiers des bénéficiaires de minima sociaux cumule ces moyens de paiement. Ils sont, par contre, plus du tiers à ne disposer d'aucun mode de paiement chez les commerçants (chéquier ou carte bancaire) et sont donc contraints de régler leurs achats en « liquide » (contre à peine 3% de l'ensemble de la population).

Les autres dépenses (paiement du loyer, des factures, des impôts, achats par correspondance, ...) sont elles aussi plus régulièrement payées en « liquide ». Les Titres interbancaires de paiement (TIP), les virements et les prélèvements sont moins courants car les bénéficiaires de minima sociaux les connaissent plus rarement. Pourtant, lorsqu'ils sont connus, ces modes de paiement ont déjà été utilisés dans les mêmes proportions que la population globale : la méconnaissance des produits justifie donc en partie ce moindre recours. Le mandat est par contre plus diffusé parmi les bénéficiaires de minima sociaux mais ils ne l'utilisent que ponctuellement.

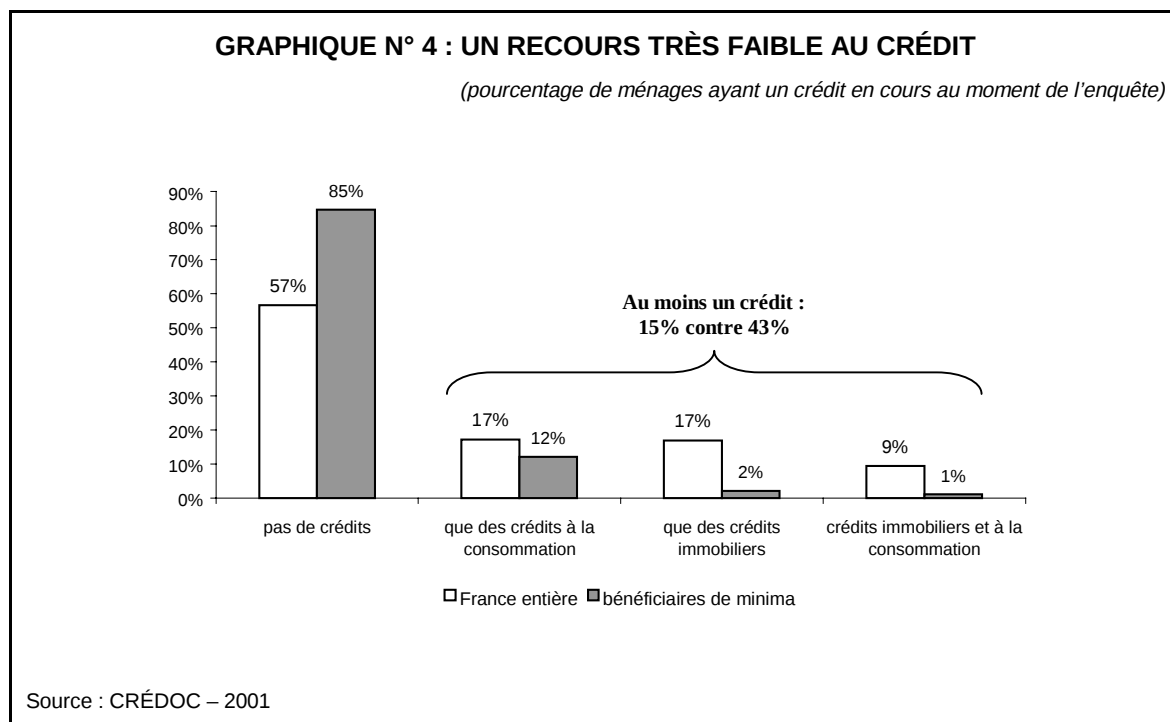


1.6. Moins de crédits pour des utilisations différentes

Le crédit est peu répandu chez les bénéficiaires de minima sociaux : 85% ont déclaré n'avoir aucun crédit, ni immobilier, ni à la consommation. Lorsqu'ils en souscrivent, ils l'utilisent plus fréquemment pour acheter du mobilier ou de l'électroménager, alors que la population globale les destine à des dépenses plus importantes, comme l'achat d'un logement ou d'un véhicule. Le tiers des bénéficiaires de minima sociaux a ainsi acheté une voiture avec son crédit à la consommation pour les deux tiers de l'ensemble de la population.

Même si les trois-quarts des bénéficiaires de minima sociaux pensent qu'ils n'auraient pas pu effectuer autrement les achats financés par leur crédit à la consommation, cela ne signifie pas pour autant que ces crédits soient contraints. Les dépenses, moins souvent prévues, ne sont pas toujours destinées à remplacer du matériel hors d'usage.

Les bénéficiaires de minima sociaux semblent moins assurés dans leur gestion du crédit que la population globale. Ils demandent moins souvent d'explications au moment de la souscription alors qu'ils n'ont pas toujours compris les termes du contrat, les simulations leur permettant d'évaluer le poids que représentera le crédit dans leur budget étant aussi moins fréquentes. Une fois le crédit contracté, ils sont moins nombreux à conserver les documents associés et se souviennent aussi plus rarement du taux d'intérêt et des échéances. Ces éléments peuvent justifier en partie, avec la faiblesse de leurs ressources, que le tiers des bénéficiaires de minima sociaux qui ont un crédit en cours a déjà éprouvé des difficultés à rembourser un crédit, contre seulement 10% de la population globale.



1.7. Des bénéficiaires satisfaits de l'accueil dans leur agence

Comptes, moyens de paiement et crédits sont donc plus limités en nombre parmi les bénéficiaires de minima sociaux qui restreignent d'autre part la diversité des outils utilisés. Les relations avec le système bancaire sont ainsi moins étroites. Par ailleurs, les bénéficiaires de minima sociaux font face à davantage de refus d'ouverture de compte (8% pour les bénéficiaires de minima sociaux contre 2% en France entière) et même de clôture de compte de la part des institutions bancaires et financières (7% contre 3%). Le refus d'ouverture est motivé pour plus du tiers par une interdiction bancaire en cours ou passée tandis que les clôtures sont justifiées par des découverts ou des mensualités de crédit non remboursés.

Ces situations relèvent cependant d'un constat global et il semble qu'au niveau de leurs agences, les bénéficiaires de minima sociaux aient, comme le reste de la population, le sentiment d'être très bien accueilli (61% de la population globale et 58% des bénéficiaires de minima sociaux), ces relations étant aussi bien plus fréquentes (44% des bénéficiaires de minima sociaux se rendent plusieurs fois par mois dans leurs agences pour 32% de la population globale).

Encadré n° 2 : Un comportement bancaire spécifique à l'ensemble des ménages pauvres

Se limiter aux bénéficiaires de minima sociaux pour caractériser les personnes en situation de pauvreté est restrictif, car cette définition est dépendante de la législation. Elle exclut les personnes ne remplissant pas les conditions d'attribution de ces prestations (les moins de 25 ans pour le RMI par exemple, les ménages ayant des ressources juste au-dessus des seuils...), de même que les ménages pouvant prétendre à ces prestations mais ne les ayant pas demandées.

En vue d'élargir les résultats observés pour les seuls bénéficiaires de minima sociaux à l'ensemble des ménages pauvres, le CRÉDOC a procédé à l'interrogation de 206 personnes en dessous du seuil de pauvreté (niveau de vie inférieur à la moitié du revenu national médian, soit environ 3 500 F par mois pour une personne seule en 2000). Ces personnes ont été rencontrées dans des structures d'accueil de personnes en difficulté (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, asiles de nuit, associations caritatives et permanences de services sociaux) ce qui permet d'assurer la diversité des profils de ménages rencontrés.

Les résultats obtenus pour cet échantillon complémentaire confirment les spécificités observées pour les bénéficiaires de minima sociaux. Les écarts avec la population globale vont systématiquement dans le même sens, voire, ont tendance à s'accroître. L'absence totale de compte et de livret est en particulier plus élevée, mais reste limitée à 5% des personnes interrogées (pour 2% des bénéficiaires de minima sociaux).

Une spécificité apparaît cependant : les crédits à la consommation souscrits par les personnes rencontrées « sur sites » sont plus fréquemment destinés à combler des problèmes d'argent, et moins à effectuer des achats.

Pour en savoir plus

« L'utilisation des moyens de paiement et l'accès au crédit des bénéficiaires de minima sociaux : une analyse du comportement de personnes en situation de pauvreté », DANIEL A., SIMON M.O., Collection CNCT, à paraître.

« L'utilisation des moyens de paiement et l'accès au crédit des bénéficiaires de minima sociaux : une analyse du comportement de personnes en situation de pauvreté », DANIEL A., SIMON M.O., Collection des rapports du CRÉDOC, à paraître.

« Les personnes interdites de chèque », GALOU R., LE QUEAU P., Collection des rapports du CRÉDOC n°204, septembre 1999.

1.

COMPORTEMENT BANCAIRE DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

1.1. Introduction

Le Conseil national du crédit et du titre est chargé d'étudier les conditions de fonctionnement du système bancaire et financier pour permettre la concertation et parvenir à des accords sur la politique bancaire et financière en France. Il peut ainsi soumettre pour avis des projets de loi ou de décret, émettre des avis et procéder à des études.

Dans ce cadre, il a réalisé diverses études dont notamment une enquête relative à l'utilisation des moyens de paiement par les Français (1995), un bilan de l'application des procédures de règlement des situations de surendettement ainsi qu'une enquête spécifique auprès des personnes interdites de chéquier (1997).

Les résultats issus de l'étude sur les moyens de paiement apparaissent aujourd'hui obsolètes compte tenu de la large diffusion de la carte bancaire depuis cette période. Le CNCT souhaite par ailleurs mieux appréhender les comportements et attitudes des personnes aux revenus les plus modestes (sensibilités, besoins spécifiques, ...).

Il a donc fait appel au département « évaluation des politiques sociales » du CRÉDOC en vue de réaliser une enquête auprès des personnes en situation de pauvreté, ayant pour objectif de mieux connaître les relations qu'entretiennent les populations les plus fragiles avec les banques et par ce biais, de repérer les éventuelles situations d'exclusion bancaire.

Caractériser la population des personnes en situation de pauvreté nécessite au préalable de définir le concept de pauvreté, qui peut prendre plusieurs formes et se mesurer au travers d'indicateurs variés.

La pauvreté : un concept relatif

On peut tout d'abord distinguer la pauvreté absolue et la pauvreté relative. La première est définie comme un état de fait indépendant de la situation du reste de la population tandis que dans la seconde, être pauvre signifie être plus démunis que le reste de la population. C'est cette seconde définition qui est retenue la plupart du temps.

La mesure de la pauvreté relative peut se limiter à la prise en compte du revenu des ménages ou bien adopter une approche multidimensionnelle, en intégrant d'autres aspects des conditions de vie des ménages, tels que le logement, la situation par rapport à l'emploi, etc.

L'approche monétaire de la pauvreté a ainsi pour point de départ la détermination d'un seuil de niveau de vie, fixé arbitrairement et dépendant de la distribution nationale des revenus, qui détermine l'appartenance au groupe des ménages les plus démunis. Ce seuil est, en général, déterminé objectivement comme une fraction du revenu national ou la perception d'un minimum social mais peut aussi être déterminé subjectivement, à partir de la seule appréciation des ménages de leur niveau de vie, relativement au reste de la population.

L'approche multidimensionnelle associe quant à elle à la dimension ressources les conditions de vie du ménage, approchant ainsi la pauvreté sur plusieurs niveaux.

Les bénéficiaires de minima sociaux : une population bien identifiée mais qui ne fournit qu'une image partielle de la pauvreté

Le choix de l'un ou l'autre de ces indicateurs de pauvreté aura bien entendu des répercussions sur la nature de la population étudiée, cependant, ce choix est bien souvent limité du fait de la méconnaissance de la population répondant à ces différents critères de mesure.

C'est ainsi que la population des bénéficiaires de minima sociaux est relativement bien connue puisque c'est la seule population pour laquelle on dispose d'un fichier individuel à travers les organismes gestionnaires des différentes prestations. Dans cette étude, le choix s'est donc porté sur l'interrogation d'un échantillon de 966 bénéficiaires, dont la moitié par téléphone, représentatif des cinq principaux minima sociaux, à savoir le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation adulte handicapé (AAH), l'Allocation de parent isolé (API), le Minimum vieillesse et l'Allocation de solidarité spécifique (ASS).

Se limiter à l'interrogation d'un échantillon représentatif des bénéficiaires de minima sociaux présente cependant un risque de biais, car certaines catégories de population ayant de faibles revenus n'y sont pas représentées. Les jeunes de moins de 25 ans ne peuvent notamment pas prétendre au RMI, certains ménages perçoivent des ressources juste au-dessus du seuil et d'autres n'ont pas recours à ces prestations alors qu'ils répondent aux conditions d'attribution. Enfin, les ménages qui oscillent entre inactivité et revenus d'activité du fait de la précarité de leur situation professionnelle (emplois saisonniers, CDD, ...) ne peuvent pas être pris en considération à travers cet échantillon.

Afin de pallier ces manques, nous avons interrogé un échantillon complémentaire de 206 individus, sélectionnés à partir du seuil de pauvreté monétaire de l'INSEE (niveau de vie inférieur à la moitié du revenu national médian soit environ 3 500 francs par mois pour une personne seule en 2000) et rencontrés sur des sites accueillant des personnes en difficulté (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, asiles de nuit, associations caritatives et permanences de services sociaux). Cet échantillon sera qualifié par la suite d'échantillon « sur sites ».

La diversité des profils ainsi rencontrés permettra d'adopter une approche multidimensionnelle de la pauvreté et par ce biais vérifier la généralisation des résultats obtenus en matière de comportement bancaire des bénéficiaires de minima sociaux à l'ensemble de la population pauvre.

Repérer l'exclusion : la nécessité d'un échantillon témoin

Un des objectifs poursuivis par cette étude est de repérer les éventuelles situations d'exclusion bancaire. Là encore, le concept d'exclusion bancaire est une notion relative qui nécessite notamment de pouvoir situer le vécu des personnes en situation de pauvreté par rapport à celui de l'ensemble de la population.

Cependant, les données relatives au comportement bancaire des ménages français restent peu nombreuses et manquent d'actualité. Pour pallier ce manque, le CRÉDOC a procédé à l'interrogation par téléphone d'un échantillon de 840 personnes, représentatif de la population française selon les critères habituels de sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle (CSP) du chef de famille et taille d'agglomération. Il convient de souligner que certains des ménages interrogés peuvent également être bénéficiaires de minima sociaux.

La première partie de ce rapport présente une réflexion autour de la notion de pauvreté, justifiant la méthodologie retenue pour cette étude. La seconde partie détaille les résultats de

l'enquête, structurés, comme le questionnaire, autour de trois grands thèmes : les comptes possédés, les moyens de paiement utilisés et enfin les crédits souscrits. La troisième partie propose une lecture différente de ces résultats, en détaillant une typologie des bénéficiaires de minima sociaux qui prend en compte l'ensemble de leur comportement bancaire.

1.2. Réflexion sur la notion de pauvreté

1.2.1. La pauvreté : un concept relatif ¹

L'interrogation de personnes en situation de pauvreté suscite dans le monde de la recherche de nombreuses interrogations.

Les théoriciens de la pauvreté s'interrogent d'une part sur la notion de pauvreté elle-même et d'autre part sur sa mesure. La pauvreté est-elle une notion absolue ou bien relative ? Quel(s) critère(s) doit-on retenir pour définir une personne en situation de pauvreté et par-là même, un ménage pauvre ? Doit-on se baser sur des sources objectives ou bien laisser libre cours à l'appréciation individuelle pour juger de cet état ? Les débats restent en effet encore ouverts aujourd'hui, même si certaines définitions ont retenu l'attention du plus grand nombre.

Les mesures absolues reposent sur le concept selon lequel la pauvreté est un état de fait et est indépendante de la distribution des ressources à un instant donné dans la population. Les mesures relatives se basent quant à elles sur la situation économique de l'ensemble de la population pour définir les ménages pauvres, qui sont donc les ménages les plus démunis relativement au reste de la population. C'est à partir de ce dernier concept que la pauvreté est la plus fréquemment définie, permettant notamment de prendre en compte les dimensions régionales et temporelles dans l'analyse.

Le concept de pauvreté relative distingue deux types d'approche en terme statistique :

- les approches monétaires qui, par l'intermédiaire d'un seuil de pauvreté, définissent un ménage pauvre comme un ménage dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil ;
- les approches multidimensionnelles, qui amènent à considérer l'ensemble des conditions de vie du ménage et non plus seulement ses ressources.

L'approche monétaire constitue l'approche la plus couramment utilisée, du fait de la simplicité de mise en œuvre conceptuelle et empirique de cette méthode. La pauvreté est ainsi définie à partir d'une insuffisance de ressources et peut être clairement repérée à travers un indicateur de niveau de vie du ménage.

L'approche multidimensionnelle ajoute à la prise en compte des ressources du ménage sa situation en terme de logement, d'emploi, etc. On construit ainsi un indicateur synthétisant l'ensemble des conditions de vie des ménages qui permet de déterminer une échelle globale de difficultés ressenties dans la vie courante et de positionner les ménages observés sur cette échelle, relativement à la situation des autres membres de la population. La méthodologie adoptée pour l'enquête « Grande pauvreté » réalisée en 1995 par le CRÉDOC suit aussi cette démarche, le public interrogé n'étant pas sélectionné en fonction de ses ressources mais en fonction de ses conditions de vie, en terme de logement et de recours aux services d'aides aux personnes en difficulté notamment.

¹ Pour plus de détails, consulter notamment « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », Economie et Statistique, n°308-309-310, INSEE, 1997 ; Travaux et rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Documentation française, 2000

Le choix de l'approche retenue pour mesurer la pauvreté ne résout pourtant pas le problème de la mesure de cette notion. Différents indicateurs peuvent en effet être utilisés et la confrontation des résultats qu'ils fournissent permet bien souvent d'en valider la complémentarité.

La pauvreté monétaire est définie par rapport à un seuil, fixé arbitrairement, qui reflète la position d'un individu relativement au reste de la société.

Ce seuil peut être subjectif, c'est-à-dire basé sur la perception qu'ont les individus de leur situation financière, ou bien objectif, prenant en considération les ressources effectives du foyer, soit de manière directe à travers son revenu disponible, soit de manière indirecte à travers le budget nécessaire pour l'achat d'un panier de biens de référence.

C'est ainsi que l'INSEE retient comme seuil de pauvreté monétaire la moitié du niveau de vie médian (niveau de vie au-dessus duquel se situe la moitié des ménages français, soit environ 3 650 francs pour une personne seule en 2000) tandis que l'Union européenne se base dans ses comparaisons internationales sur la moyenne de ce même niveau de vie. Cette mesure est donc particulièrement sensible au seuil choisi ainsi qu'à l'échelle retenue pour définir les unités de consommation servant de base au calcul du niveau de vie.

Un autre indicateur monétaire, communément caractérisé de « pauvreté administrative », se fonde quant à lui sur la perception de minima sociaux. Un ménage est alors considéré comme pauvre s'il a été reconnu comme tel de manière institutionnelle. Ce concept est très fortement corrélé à l'évolution de la législation sociale qui définit, de par les populations couvertes, la structure de la population en situation de pauvreté mais aussi leur nombre au travers des barèmes et conditions d'attribution des prestations.

La pauvreté se distingue ainsi selon sa nature, absolue ou relative, mais aussi selon son caractère, unidimensionnel ou multidimensionnel, et enfin en fonction de sa méthode de mesure, objective ou subjective.

La pluralité des concepts et outils de mesure existants pour qualifier la population des personnes en situation de pauvreté conduit à faire des choix quant aux méthodes d'échantillonnage de ces individus, mais celles-ci ne sont pas toujours applicables de manière empirique.

1.2.2. Des bénéficiaires de minima sociaux à la mesure de la « grande pauvreté »

La proposition du CNCT de se baser sur la perception de minima sociaux pour approcher la population des ménages modestes repose sur une définition « sociale » de la pauvreté, les ménages pauvres étant définis comme ceux qui ont été déclarés pauvres par les Pouvoirs publics du fait de leur entrée dans un dispositif d'aides destinées aux personnes en difficulté.

Elle se justifie par le fait que c'est une des seules approches qui permette de construire un échantillon représentatif, la population mère étant clairement identifiée par les fichiers administratifs.

La France compte huit minima sociaux qui garantissent un minimum de ressources aux populations non (ou insuffisamment) couvertes par le volet assurantiel de la protection sociale (cf. encadré n° 3). Ces prestations, qui viennent en complément des ressources du foyer, permettent d'assurer à près de trois millions de foyers en France (soit environ six millions de personnes) un revenu minimum.

Encadré n° 3 : Les huit minima sociaux français

Revenu minimum d'insertion (RMI)

Il garantit des ressources minimales sociales à toute personne de plus de 25 ans (à l'exception des femmes enceintes ou des personnes ayant un enfant). La personne allocataire s'engage en contrepartie à participer aux actions ou activités nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle. Cette prestation est versée par les Caisses d'allocations familiales (CAF) pour le régime général et par les Mutualités sociales agricoles (MSA) pour les ressortissants du régime agricole.

Allocation de parent isolé (API)

Elle assure un minimum de ressources pour les personnes isolées assumant seules la charge d'un enfant (y compris pour les femmes enceintes) jusqu'aux trois ans de l'enfant. L'allocation est versée par les CAF ou par les MSA.

Allocation de solidarité spécifique (ASS)

Elle est destinée aux chômeurs ayant épuisé leur droits à l'Allocation unique dégressive (AUD) de l'assurance-chômage et justifiant d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix années précédant la rupture du contrat qui a ouvert droit à l'indemnisation au titre de l'assurance chômage. Elle est versée par l'UNEDIC.

Allocation insertion (AI)

Elle est versée pendant un an au maximum aux personnes de moins de 60 ans appartenant à une population particulière (détenus libérés à l'issue d'une période au moins égale à deux mois de détention, personnes en attente de réinsertion ou en instance de reclassement). Elle est versée par l'UNEDIC.

Allocation aux adultes handicapés (AAH)

Elle est accordée aux personnes handicapées de 20 ans et plus (16 ans et plus pour tout enfant n'ouvrant plus droit aux allocations familiales), sans ressources ou disposant de revenus modestes, qui justifient d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 80%, ou 50% en cas d'incapacité reconnue (par la COTOREP) de se procurer un emploi du fait du handicap. Elle n'est pas versée pour les personnes bénéficiant des avantages vieillesse, invalidité ou d'une rente d'accident du travail. Elle est versée par les CAF ou les MSA.

Allocation supplémentaire d'invalidité

Elle s'adresse aux personnes de moins de 60 ans, titulaires d'une pension d'invalidité servie par un régime de Sécurité sociale au titre d'une incapacité permanente ayant réduit la capacité de travail d'au moins deux tiers. Elle est versée par les Caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) ou les MSA.

Minimum vieillesse

Il est versé aux personnes âgées de plus de 65 ans (60 ans en cas d'incapacité au travail) en complément des avantages de base, contributifs ou non, attribués par des régimes obligatoires d'assurance vieillesse ou de l'allocation spéciale servie par le Service de l'allocation spéciale vieillesse lorsque ces ressources leurs assurent de faibles moyens d'existence. Elle est versée par les Caisses de retraite, et notamment les CRAM.

Allocation d'assurance-veuvage

Elle s'adresse au conjoint survivant d'un assuré social, ne vivant pas maritalement actuellement, ayant moins de 55 ans et ayant élevé au moins un enfant pendant neuf ans avant les 16 ans de cet enfant ou ayant à charge, au moment du veuvage, au moins un enfant. Elle est versée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) ou les MSA.

Cependant, comme le souligne le CNCT dans son cahier des charges, et comme nous avons pu le voir au travers de la multiplicité des concepts et des mesures de la pauvreté, cet indicateur révèle des limites dans la mesure de la pauvreté, notamment du fait que les ménages en situation de non-recours vis-à-vis de prestations auxquelles ils pourraient souscrire n'ont pu être comptabilisés.

De plus, même si les conditions de ressources imposées à l'attribution des différents minima sociaux restent très restrictives, les montants perçus ne coïncident pas toujours avec le seuil de pauvreté de l'INSEE ².

Les prestations destinées aux personnes inaptes au travail (Minimum vieillesse, AAH, API, assurance veuvage) fournissent ainsi des revenus proches du seuil et même au-dessus pour les ménages locataires de leur logement qui perçoivent aussi l'allocation logement, tandis que les autres prestations (RMI, ASS et Allocation d'invalidité) génèrent des ressources plutôt en dessous de ce seuil, quelle que soit la structure familiale du ménage et son statut par rapport au logement.

² J.M. Hourriez et B. Legris « L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats » in « Mesurer la Pauvreté aujourd'hui », Économie et Statistique n°308-309-310, INSEE, 1997

TABLEAU N°1 : MINIMA SOCIAUX ET SEUIL DE PAUVRETÉ			
Minimum social	Montant par mois en francs (2000)	Seuil de pauvreté en francs (2000)	
Revenu Minimum d'Insertion			
Personne isolée sans enfant	2 552		3 500
Personne isolée avec un enfant	3 829	moins de 14 ans plus de 14 ans	4 550 5 250
Couple sans enfant	3 829		5 400
Couple avec un enfant	4 594	moins de 14 ans plus de 14 ans	6 300 7 000
Couple avec deux enfants	5 360	moins de 14 ans plus de 14 ans	7 350 8 750
Par enfant supplémentaire (à partir du 3 ^{ème})	+ 1 021	moins de 14 ans plus de 14 ans	+ 1 050 + 1 750
Allocation de parent isolé			
Femme enceinte	3 236	sans enfant moins de 14 ans plus de 14 ans	3 500 + 1 050 + 1 750
Personne isolée avec un enfant	4 315	moins de 14 ans plus de 14 ans	+ 4 550 + 5 250
Par enfant supplémentaire	+ 1 079	moins de 14 ans plus de 14 ans	+ 1 050 + 1 750
Allocation de solidarité spécifique			
Taux normal (moins de 55 ans)	2 557	seul et sans enfant	3 500
Taux majoré (plus de 55 ans)	3 673	seul et sans enfant	3 500
Allocation aux adultes handicapés			
Personne seule	3 576	sans enfant	3 500
Complément d'AAH	+ 572		
Minimum vieillesse			
Personne seule	3 576	sans enfant	3 500
Couple	6 415	sans enfant	5 250
Source : BDMS-DREES, CNAF, MSA UNEDIC, CNAVTS in Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion, La Documentation Française, 2000 (p. 75)			

Même si les estimations en terme d'effectifs restent très proches (environ 5,5 millions de personnes), ces définitions ne donnent pas la même image de la pauvreté.

Chaque minimum social concerne en effet une catégorie de population spécifique de par les conditions d'attribution qui le définissent. L'ASS et l'AI s'adressent ainsi à une population particulièrement fragile sur le marché de l'emploi tandis que l'AAH et l'Allocation supplémentaire d'invalidité sont destinées à couvrir les difficultés associées à un mauvais état de santé. La structure familiale du ménage intervient davantage au niveau de l'API, qui pallie les difficultés associées à la monoparentalité, l'assurance veuvage apportant quant à elle un complément de ressources aux personnes en situation de veuvage. Enfin, l'Allocation supplémentaire de vieillesse vient compenser la faiblesse des cotisations pour les personnes âgées.

Les conditions d'attribution des différentes prestations conduisent en particulier à une sous-représentation des moins de 25 ans qui ne peuvent, entre autres, pas prétendre au RMI. D'autre part, les allocataires sont davantage « socialisés » puisque ayant entrepris des démarches auprès des organismes gestionnaires des différentes prestations.

Enfin, ces ménages disposent d'un revenu minimum pour vivre, leur garantissant une situation relativement stable et parfois même un revenu disponible supérieur au seuil de pauvreté. La régularité des versements implique en effet de ne pas considérer ici les populations précaires qui, même si elles ne peuvent prétendre à un revenu minimum du fait de ressources trop élevées sur un trimestre donné (emploi saisonnier, CDD, ...), sont caractérisées par des fluctuations importantes de leurs ressources, les conduisant malgré tout à être par moments en dessous du seuil de pauvreté.

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion, dans son rapport pour l'année 2000, souligne la nécessité de recourir aux statistiques émanant des organismes associatifs à destination des personnes en situation de pauvreté : « il entend être attentif à l'apport des associations dans le domaine de l'observation et de la connaissance des publics touchés mais aussi dans leur rôle de veille face à des problèmes émergents de pauvreté »³.

Les données recueillies par ces structures apportent en effet un éclairage sur les réalités de la pauvreté et de l'exclusion qui va au-delà des connaissances actuelles et qui concerne une catégorie particulière de la population des personnes en situation de pauvreté. L'interrogation d'un échantillon complémentaire d'individus ayant recours à ce type de services offre ainsi la possibilité de confirmer ou d'infirmer les résultats observés sur la population des « pauvres institutionnalisés », pour des populations en situation d'extrême pauvreté, de précarité, voire d'exclusion.

Compte tenu de ces éléments, le CRÉDOC a suggéré au CNCT de compléter l'échantillon d'un millier de bénéficiaires de minima sociaux par un échantillon complémentaire de 200 personnes en situation de pauvreté, basé sur l'interrogation d'individus ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté de l'INSEE, sélectionnées selon la méthodologie adoptée pour l'enquête « Grande pauvreté » réalisée par le CRÉDOC en 1995 à la demande du Conseil économique et social. L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion valide la nécessité de cette démarche complémentaire en titrant, pour ce qui est des connaissances apportées par les statistiques des associations, que celles-ci représentent : « Des informations précieuses sur des publics inconnus des statistiques traditionnelles »⁴.

1.2.3. Méthodologie de l'enquête

Bénéficiaires de minima sociaux

La population des bénéficiaires de minima sociaux est clairement établie à travers les fichiers administratifs des organismes gestionnaires.

La diversité de ces organismes et la complexité du système des prestations impliquent de recourir à un grand nombre de sources administratives pour reconstituer l'ensemble du fichier des bénéficiaires des huit minima sociaux français. La gestion de ces prestations est en effet répartie

³ Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion, La Documentation française, 2000 (page 157).

⁴ *Op. cit.* (page 139).

entre CAF, MSA, CRAM, UNEDIC, Caisses de retraite, etc (cf. encadré n°3) et rares sont les fichiers nominatifs reprenant au niveau national les différents bénéficiaires d'une prestation donnée.

Un échantillon restreint aux cinq principaux minima sociaux...

La population couverte par les différents minima sociaux est, comme nous l'avons vu, très différente en terme de structure par âge et par type de famille du fait des modalités d'attribution de ces derniers, mais ce constat se retrouve aussi en terme d'effectifs.

L'allocation supplémentaire d'invalidité ne couvre ainsi que 3,1% des bénéficiaires de minima sociaux, les bénéficiaires de l'assurance veuvage et l'allocation d'insertion ne représentant quant à eux que 0,6% et 0,8% de cette même population.

Compte tenu de la faiblesse des effectifs de ces trois minima sociaux et de leur caractère très particulier, ils n'ont pas été pris en compte.

TABLEAU N° 2 : RÉPARTITION DES HUIT MINIMA SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 1999		
Minimum social	Allocataires	
	Effectifs	Poids
RMI	1 017 847	31,9%
Minimum vieillesse	730 000	22,9%
AAH	671 329	21,0%
ASS	470 800	14,8%
API	155 164	4,9%
Allocation supplémentaire d'invalidité	100 000	3,1%
Allocation d'assurance veuvage	20 000	0,6%
Allocation d'Insertion	25 100	0,8%
France métropolitaine	3 190 240	100,0%
Source : CNAF, MSA, UNEDIC, CNAMTS, SESI in « <i>Données sur la situation sanitaire et sociale en France, 2000</i> », La Documentation Française, Collection Études et Statistiques, DREES, février 2001		

L'échantillon constitutif des bénéficiaires de minima sociaux est ainsi représentatif des cinq principaux minima sociaux, c'est-à-dire le RMI, l'API, l'AAH, l'ASS et le minimum vieillesse.

... et à neuf départements métropolitains

Compte tenu de la gestion décentralisée des différentes prestations, il a été nécessaire de restreindre le champ géographique de l'enquête, de manière à limiter le nombre d'organismes sollicités pour la constitution des fichiers d'allocataires.

Nous avons réalisé une typologie des départements métropolitains en fonction du contexte socio-économique observé sur le département et des critères relatifs aux minima sociaux pris en compte dans l'étude (AAH, ASS, API, RMI, FSV).

Les départements ont été regroupés en quatre classes. La première classe caractérise les départements pour lesquels on observe une sous-représentation des bénéficiaires de minima sociaux. La seconde regroupe des départements très peuplés, dans lesquels la situation par rapport à l'emploi est particulièrement dégradée et les allocataires du RMI particulièrement présents. La troisième classe caractérise des départements à dominante rurale, ayant une situation d'emploi peu sinistrée et présentant une surreprésentation des allocataires du FSV. La classe quatre intègre quant à elle des départements très peu peuplés, avec une forte surreprésentation de l'ensemble des minima sociaux, à l'exception du RMI.

TABLEAU N° 3 : STRUCTURE PAR CLASSE DE LA TYPOLOGIE DE SÉLECTION DES DÉPARTEMENTS					
	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Ensemble
Effectif d'allocataires	1 018 659	1 023 037	696 621	214 016	2 952 333
Poids des allocataires	34,5%	34,7%	23,6%	7,2%	100%
Nombre d'allocataires à interroger	345	345	236	74	1 000
Nombre de départements à observer	3	3	2	1	9
Source : CNAF, MSA, CRAM, UNEDIC Réalisation : CRÉDOC					

Neuf organismes gestionnaires des cinq minima sociaux retenus ont été sollicités dans les départements sélectionnés.

En accord avec la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), et après signature d'une convention avec les structures contactées au niveau local et/ou national, ces organismes ont procédé au tirage d'un échantillon représentatif de la structure des bénéficiaires de minima sociaux dans leur département parmi les bénéficiaires du mois d'août 2000⁵.

Conformément à la procédure CNIL, les allocataires concernés ont été avertis par courrier de l'étude et de la mise à disposition de leurs coordonnées postales par les organismes gestionnaires de la prestation dont ils bénéficient. Ils ont eu la possibilité pendant une période de quinze jours de refuser de participer à cette étude⁶. Au-delà de ce délai, les coordonnées des personnes n'ayant pas refusé de participer à l'enquête ont été communiquées au CRÉDOC, de manière à procéder à la recherche des numéros de téléphone associés.

Une enquête réalisée par téléphone ou en face à face

Une fois la base constituée, le service des enquêtes du CRÉDOC a procédé à l'interrogation des 970 bénéficiaires de minima sociaux constituant l'échantillon, la moitié des entretiens ayant été

⁵ En ce qui concerne les exploitants agricoles, les minima sociaux sont versées par trimestre, les MSA ont donc procédé au tirage des bénéficiaires de minima sociaux ayant perçu une prestation au mois de septembre 2000.

⁶ Les MSA ont quant à elles imposé que les personnes interrogées acceptent explicitement de participer à l'étude. Les bénéficiaires interrogés sont donc ceux qui ont retourné un coupon-réponse attestant de leur volonté de répondre à cette enquête.

réalisée en face-à-face. La part des ménages ne disposant pas de téléphone (ou sur liste rouge), exclusivement d'un numéro de téléphone portable ou résidant chez des amis ou de la famille est en effet plus élevée parmi les bénéficiaires de minima sociaux que dans les autres populations. Compte tenu de la complexité du sujet abordé, de la réticence à parler d'argent et des difficultés de communication de certains individus (étrangers, personnes âgées), la présence d'un enquêteur au domicile des bénéficiaires paraissait nécessaire pour certaines catégories de population.

Personnes interrogées sur sites, ayant des ressources en dessous du seuil de pauvreté INSEE

L'interrogation de personnes en situation de pauvreté s'est basée sur la méthodologie retenue pour l'enquête « Grande pauvreté » réalisée par le CRÉDOC en 1995 à la demande du Conseil économique et social.

Cette méthode part du constat qu'il existe certains lieux pour lesquels la probabilité de rencontrer des personnes en situation de pauvreté est plus élevée qu'ailleurs. Ces sites sont ainsi définis comme des « regroupements, temporaires ou non, de personnes isolées ou de familles en situation de présomption de grande pauvreté »⁷.

Compte tenu du caractère complémentaire de cet échantillon, des caractéristiques des bénéficiaires de minima sociaux et du souci de diversifier au maximum le profil des personnes rencontrées, trois catégories de sites ont été retenues ici :

- les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), accueil de jour ou asiles de nuit ;
- les associations caritatives apportant une aide alimentaire, vestimentaire, morale ou sanitaire ;
- les permanences de services sociaux de type Centres communaux d'action sociale et centre médico-sociaux.

Une quinzaine de structures a été contactée dans les départements retenus à partir de la typologie des bénéficiaires de minima sociaux. Du fait des interconnexions entre la perception de minima sociaux et le recours à ce type de structure, la population rencontrée « sur sites » est susceptible de percevoir de telles prestations (49% des personnes rencontrées sur sites perçoivent un minimum social).

Cet échantillon, contrairement aux bénéficiaires de minima sociaux, n'est donc pas basé sur des critères de représentativité mais raisonné, c'est-à-dire construit dans le souci de toucher une population ayant des profils divers.

Les résultats qui suivent sont présentés pour chacun des trois échantillons de ménages interrogés, la méthodologie particulière retenue pour l'interrogation des personnes en dessous du seuil de pauvreté justifiant de ne pas regrouper ces individus avec les bénéficiaires de minima sociaux. Généralement, ces personnes ont des comportements proches des bénéficiaires de minima sociaux, voire qui accentuent les écarts avec l'ensemble de la population.

L'unité d'analyse étant par ailleurs fixée au niveau du ménage, l'interrogation des personnes sélectionnées a porté sur l'ensemble des personnes constitutives de son foyer au sens du

⁷ in « Politiques sociales : l'épreuve de la pauvreté », Collection des Rapports n°159, Marie-Odile Gilles, Michel Legros, CRÉDOC, avril 1995, page 24.

ménage logement de l'INSEE (un ménage étant composé de l'ensemble des occupants d'un même logement, quels que soient les liens qui les unissent). Les personnes sans domicile ou résidant dans des structures collectives de type centre d'hébergement, foyer d'étudiants ou de jeunes travailleurs, maison de retraite, institution médicale ou prison ont par ailleurs été interrogées pour l'ensemble des personnes membres de leur ménage au sens commun du terme (famille).

1.2.4. Trois échantillons pour trois populations distinctes

La description du comportement bancaire de ces trois populations nécessite au préalable de préciser les caractéristiques des individus qui les composent.

La population des personnes en situation de pauvreté présente des particularités⁸ au niveau de sa structure professionnelle, mais aussi au niveau de sa structure familiale, ces spécificités étant accentuées pour les personnes rencontrées sur sites par rapport aux bénéficiaires de minima sociaux (les résultats détaillés sont présentés en annexe).

Les personnes en situation de pauvreté sont plus souvent seules (sans conjoint et sans enfant) que la population globale. La structure par âge de la population pauvre se distingue entre bénéficiaires de minima sociaux et population rencontrée sur sites, les premiers ayant plus souvent 45 ans et plus, les seconds moins de 35 ans. Les conditions d'attribution des minima sociaux, et notamment du RMI qui ne peut être accordé qu'aux plus de 25 ans (sauf s'il existe des enfants à charge), limitent en amont la structure par âge de la population couverte. Les jeunes bénéficiaires de minima sociaux ne peuvent être pris en compte qu'à travers l'AAH, sous certaines conditions, ou de l'API, ces deux allocations concernant une faible part de la population. L'échantillon rencontré sur sites assure donc la complémentarité du premier, permettant de considérer la situation bancaire des jeunes ménages pauvres.

Il en est de même pour le statut par rapport au logement de ces deux populations : même si les deux se caractérisent par un plus faible nombre de ménages propriétaires de leur logement et à un nombre plus important de ménages locataires du secteur social, elles se distinguent entre location de logement du secteur privé et autres structures. La différence est particulièrement marquée en ce qui concerne l'hébergement dans les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) où les bénéficiaires de minima sociaux sont moins représentés que les personnes rencontrées sur sites. Les coordonnées postales des bénéficiaires de minima sociaux sélectionnés sur fichiers sont rapidement obsolètes lorsqu'ils sont logés dans ces structures, du fait de leur plus grande mobilité ; ils sont difficiles à interroger, même en face-à-face. La rencontre de ces ménages directement dans ces lieux d'accueil à travers l'échantillon complémentaire a permis d'intégrer ce type de population dans l'échantillon des ménages pauvres.

La précarité des ressources de la population pauvre est bien souvent associée à une précarité de l'activité professionnelle qui limite leur accès au logement. Les personnes rencontrées sur sites connaissent des difficultés plus marquées encore que les bénéficiaires de minima sociaux, pouvant

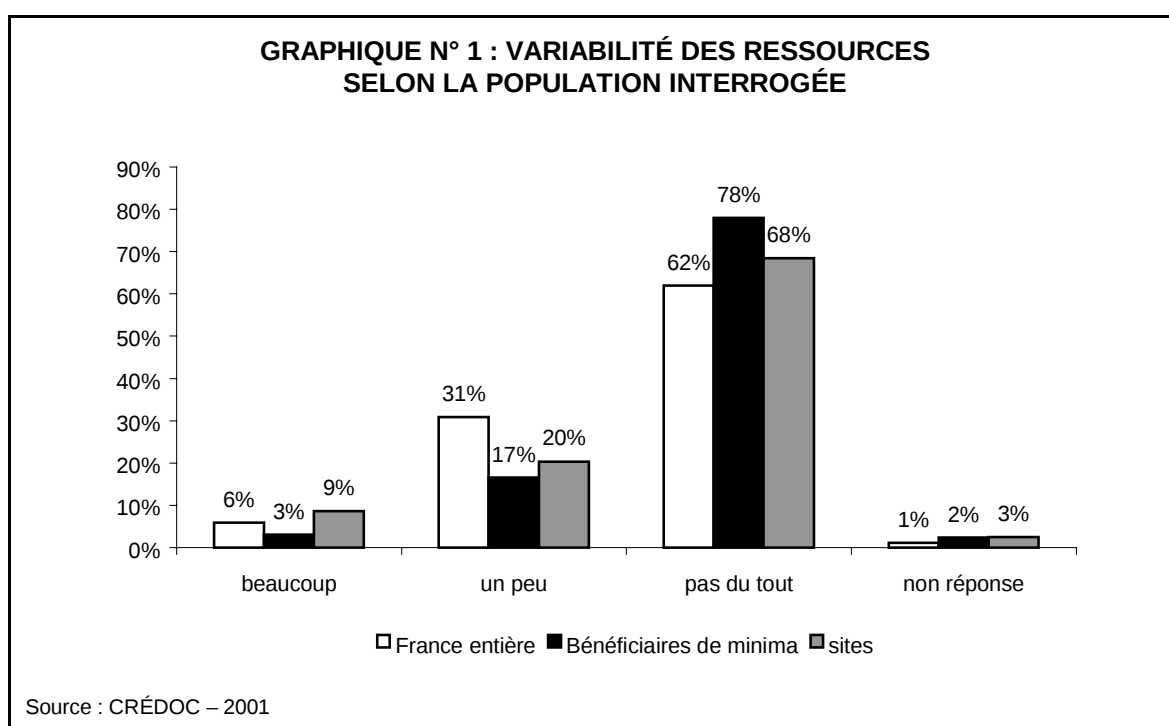
⁸ Il convient de préciser que les bénéficiaires de minima sociaux, et notamment les bénéficiaires de l'AAH, peuvent être sous tutelle. La notion de tutelle correspond ici aux situations pour lesquelles une personne a été reconnue complètement incapable d'accomplir les actes de la vie civile. Les décisions concernant la gestion de son patrimoine sont de ce fait effectuées par le tuteur, choisi par décision de justice.

Compte tenu de la nature de l'information recueillie, dans ce cas, les enquêteurs avaient pour consigne de prendre directement contact avec le tuteur pour collecter les informations relatives à la situation bancaire de la personne interrogée. Pour ces individus, les informations sociodémographiques ont donc été collectées auprès des personnes sous tutelle tandis que les informations relatives à leur situation bancaire sont issues des entretiens auprès des tuteurs.

notamment s'expliquer par leur plus jeune âge, qui les exclut du système de protection sociale et rend l'accès plus difficile au marché du travail.

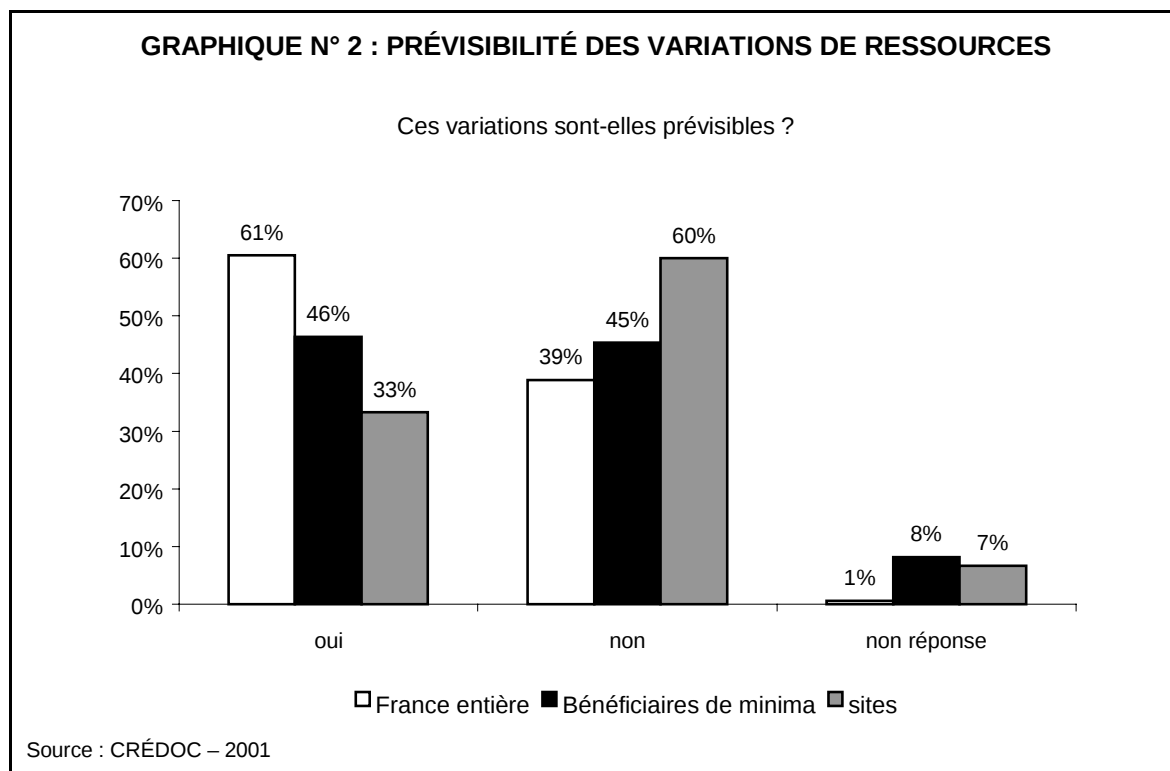
La différence en terme de stabilité des ressources perçues et de nature de ces revenus entre bénéficiaires de minima sociaux et personnes interrogées sur sites permet aussi d'élargir le champ de la population des personnes en situations de pauvreté couvertes par cette étude.

La faible diversité des ressources dont disposent les bénéficiaires de minima sociaux les rend moins variables, tandis que les personnes rencontrées sur sites attestent plus catégoriquement soit d'une très forte variabilité de leurs ressources, soit au contraire d'une forte stabilité. On remarque d'ailleurs que les personnes rencontrées sur sites qui considèrent leurs ressources stables bénéficient elles aussi de minima sociaux⁹ (78% des personnes rencontrées sur sites qui bénéficient de minima sociaux considèrent que leurs ressources sont stables contre 68% des personnes interrogées sur sites en moyenne).



Les variations des ressources sont cependant moins souvent prévisibles pour les personnes rencontrées sur sites, 46% des bénéficiaires de minima sociaux et seulement 33% des personnes rencontrées sur sites considérant pouvoir les prévoir contre 61% en France entière.

⁹ 49% des personnes rencontrées sur sites bénéficient d'un minimum social.



L'interrogation de l'échantillon complémentaire de 206 individus rencontrés sur sites sous contrainte de ressources inférieures au seuil de pauvreté semble donc avoir bien rempli son rôle de couverture des populations non assujetties aux minima sociaux ou en situation de non-recours.

TABLEAU N° 4 : CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES POPULATIONS INTERROGÉES			
	Bénéficiaires de minima sociaux (1 000 individus)	Sites (200 personnes)	France entière (800 individus)
Sexe de la personne interrogée			
Hommes	59%	55%	48%
Femmes	41%	45%	52%
Structure familiale du ménage			
Seul	62%	81%	30%
Couple	38%	19%	70%
Présence d'enfants dans le ménage	38%	34%	46%
Nombre moyen d'enfants moins de 14 ans	1,2	1,3	1,0
Nombre moyen d'enfants de 14 ans et plus	1,0	0,6	0,8
Présence d'autres personnes dans le foyer	10%	6%	8%
Âge de la personne interrogée			
18 à 24 ans	5%	19%	10%
25 à 34 ans	18%	29%	20%
35 à 44 ans	20%	22%	20%
45 à 54 ans	23%	18%	18%
55 à 64 ans	13%	6%	12%
65 et plus	22%	6%	20%
Statut par rapport au logement			
Propriétaire, accédant à la propriété	23%	3%	63%
Locataire HLM	30%	29%	11%
Locataire secteur privé	24%	16%	19%
Locataire meublé ou d'une chambre d'hôtel	1%	5%	1%
Hébergé famille, chez des amis	16%	10%	5%
Hébergé centre d'hébergement longue durée	5%	27%	0%
En habitation de fortune (caravane, baraquement)	1%	1%	0%
Sans abri	1%	9%	0%
Statut d'activité de la personne interrogée			
Travaille actuellement	28%	11%	55%
En stage de formation sans contrat de travail	2%	4%	1%
À la recherche d'un travail, d'une formation	14%	56%	4%
En invalidité	6%	9%	1%
En longue maladie	3%	2%	1%
À la retraite ou en pré-retraite	24%	8%	25%
Au foyer	21%	8%	8%
Étudiant	1%	3%	4%
Revenu net mensuel du ménage			
Moins de 3 000 francs	23%	46%	3%
3 000 francs à 6 000 francs	48%	44%	9%
6 000 francs à 8 000 francs	12%	6%	9%
8 000 francs à 10 000 francs	5%	1%	9%
Plus de 10 000 francs	6%	2%	58%
NSP	3%	1%	2%
Refus	4%	1%	10%
Source : CRÉDOC – 2001			

1.2.5. Thèmes abordés dans le questionnaire

Le questionnaire s'articule autour de trois grands thèmes (comptes possédés, moyens de paiement utilisés et crédits souscrits) auxquels s'ajoutent les caractéristiques sociodémographiques du ménage. La partie relative aux comptes possédés dans le foyer aborde les questions :

- du nombre et de la nature de ces comptes ;
- du découvert et de la situation d'interdit bancaire ;
- de la fréquence et de la nature des relations avec l'agence gestionnaire ;
- des motivations associées à la possession, au cumul ou à la non-possession des différents comptes ;
- des ressources et dépenses associées à ces comptes.

Les questions relatives aux moyens de paiement utilisés s'intéressent :

- aux moyens de paiement associés aux différentes dépenses ;
- aux motivations associées à l'utilisation ou à la non-utilisation d'un moyen de paiement ;
- à la connaissance du coût et de la législation pour les différents moyens de paiement.

Enfin, la partie relative aux crédits en cours développe :

- le nombre et la nature des crédits souscrits ;
- les motivations associées à la souscription du crédit ;
- l'organisme émetteur et l'objet du crédit ;
- le montant, la durée et le taux associés au crédit ;
- les conditions d'obtention et la gestion du crédit.

Compte tenu des confusions pouvant parfois porter sur les notions utilisées et du risque de mauvaise compréhension des concepts, les différents termes utilisés ont été développés au cours de l'entretien et un lexique reprenant dans des termes simples les définitions associées à l'ensemble des concepts a été mis à la disposition des enquêteurs.

En particulier, une phrase introductive à chaque thème d'analyse a permis de clarifier le sens des termes utilisés. En ce qui concerne la partie « comptes », il était précisé que l'enquête prenait en considération toute forme de compte, y compris les comptes sur livret¹⁰. Une fois le nombre de comptes déterminé, c'est le concept de compte de dépôt qui était précisé¹¹, en opposition aux comptes sur livret.

Pour les moyens de paiement, les confusions entre les différentes cartes étant courantes, celles-ci étaient quasi-systématiquement spécifiées par l'utilisation qui peut en être faite. La carte bancaire était ainsi affublée du qualificatif de « carte qui peut être utilisée pour retirer de l'argent dans les distributeurs et payer dans les magasins » tandis que la carte de retrait « peut seulement retirer de l'argent dans un distributeur ou à un guichet » et que la carte de crédit « permet de payer certains commerçants, de payer en plusieurs fois sans frais et/ou de faire des crédits ». Les

¹⁰ « Nous allons dans un premier temps parler de différents comptes (bancaires, postaux, épargne) et livrets de votre foyer ».

¹¹ « Dans la suite du questionnaire, nous appellerons le ou les comptes chèque que vous possédez dans une banque, un bureau de Poste, du Trésor public ou de Caisse d'épargne des comptes de dépôt ».

enquêteurs avaient pour consigne de citer des exemples pour aider à la compréhension de ces différences et de détailler davantage ces définitions s'ils percevaient un doute dans l'esprit de la personne interrogée.

Les crédits sont quant à eux distingués en deux catégories : les prêts immobiliers et les prêts à la consommation. La notion de crédit à la consommation a été précisée à l'aide d'une phrase introductive définissant ce type de crédit comme « les différents prêts que vous avez faits à l'exception de celui pour acheter votre logement (tous crédits hors immobilier) ». Au sein de ces crédits, le crédit renouvelable et le prêt personnel ont été distingués, définis respectivement par « les crédits renouvelables par l'intermédiaire d'une carte » (carte de crédit définie dans la partie moyens de paiement) et « les prêts personnels pour une dépense particulière ».

L'intégralité des informations recueillies est de nature déclarative et repose de ce fait sur la bonne volonté des personnes interrogées et sur leur compréhension des concepts énoncés. Ainsi, même si les définitions fournies aux enquêteurs correspondaient à la définition « officielle » de ces termes, il est possible que les personnes interrogées aient parfois acquiescé à une proposition alors que cette réponse ne reflétait pas leur situation effective. En ce qui concerne la situation d'interdit bancaire notamment, les enquêteurs avaient pour consigne de prendre en compte les personnes inscrites au Fichier national des chèques irréguliers (FNCI) du fait de l'émission d'un chèque sans provision. Cependant, compte tenu du flou persistant autour de cette notion dans la population, certaines ont pu déclarer être interdit bancaire alors que la procédure n'avait pas été engagée, la banque leur ayant retiré de manière officieuse leur chéquier.

Il convient par ailleurs de préciser que la majeure partie des réponses a été proposée aux personnes sondées, et qu'afin de ne pas accroître la probabilité de réponse à un item donné, ceux-ci ont été présentés de manière aléatoire.

La suite de ce document énonce les résultats obtenus à partir de l'interrogation des trois échantillons sur ces thèmes. Compte tenu des différences en terme de taille et de structure de ces échantillons ainsi que de l'objectif de comparaison des résultats obtenus pour les bénéficiaires de minima sociaux et les personnes interrogées sur sites à la situation de la population française dans son ensemble, des tests de significativité des différences observées ont été systématiquement mis en œuvre. Rappelons que l'ensemble de ces résultats est de nature déclarative et que les ménages n'ont pas systématiquement vérifié les informations fournies dans des documents.

1.3. Comptes de dépôt, comptes sur livret : quel usage du système bancaire ?

La première partie du questionnaire s'intéresse à la structure du portefeuille de comptes existant dans le ménage ainsi qu'aux choix inhérents à ces différentes formules. Comptes de dépôt et comptes sur livret y sont distingués en reprenant pour chacun d'entre eux les différentes possibilités de gestion associées.

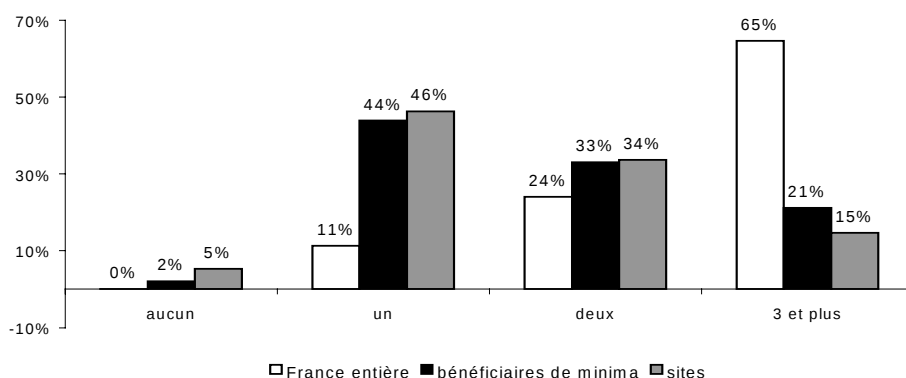
1.3.1. Alors que les deux tiers de la population française a au moins trois comptes, près de la moitié des personnes en situation de pauvreté n'en a qu'un seul

Les personnes en situation de pauvreté ont moins de comptes en moyenne que la population globale, près de la moitié ayant un seul compte, bancaire, postal ou sur livret. Seuls 2% des

bénéficiaires de minima sociaux et 5% des personnes rencontrées sur sites n'a aucun compte, cette situation n'étant vérifiée que pour un individu en population globale.

Les dix-neuf bénéficiaires de minima sociaux qui n'ont pas de comptes ont refusé de nous expliquer pourquoi ils étaient dans cette situation. Les dix personnes rencontrées sur sites ont quant à elles expliqué que ce refus était notamment lié à leur nationalité étrangère.

GRAPHIQUE N° 3 : NOMBRE DE COMPTES (BANCAIRE, POSTAL OU SUR LIVRET)



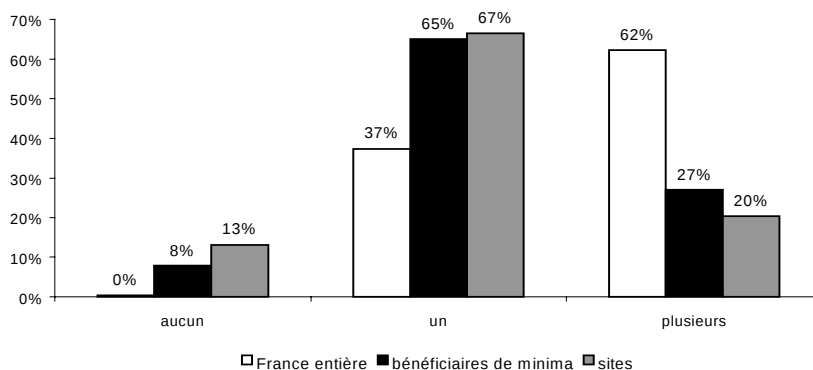
Source : CRÉDOC – 2001

1.3.2. Les deux tiers des personnes en situation de pauvreté n'ont qu'un seul compte de dépôt, plus souvent bancaire pour les bénéficiaires de minima sociaux et postal pour les personnes rencontrées sur sites

Les comptes de dépôt correspondent aux différents comptes offrant la possibilité de déposer de l'argent, ceux-ci n'étant pas rémunérés mais ouvrant droit à une carte de retrait, carte bancaire et/ou un chéquier selon les dispositions prévues par l'organisme émetteur. Ces comptes peuvent être bancaires, postaux ou bien gérés par le Trésor public ou même par la Banque de France pour certaines catégories de population.

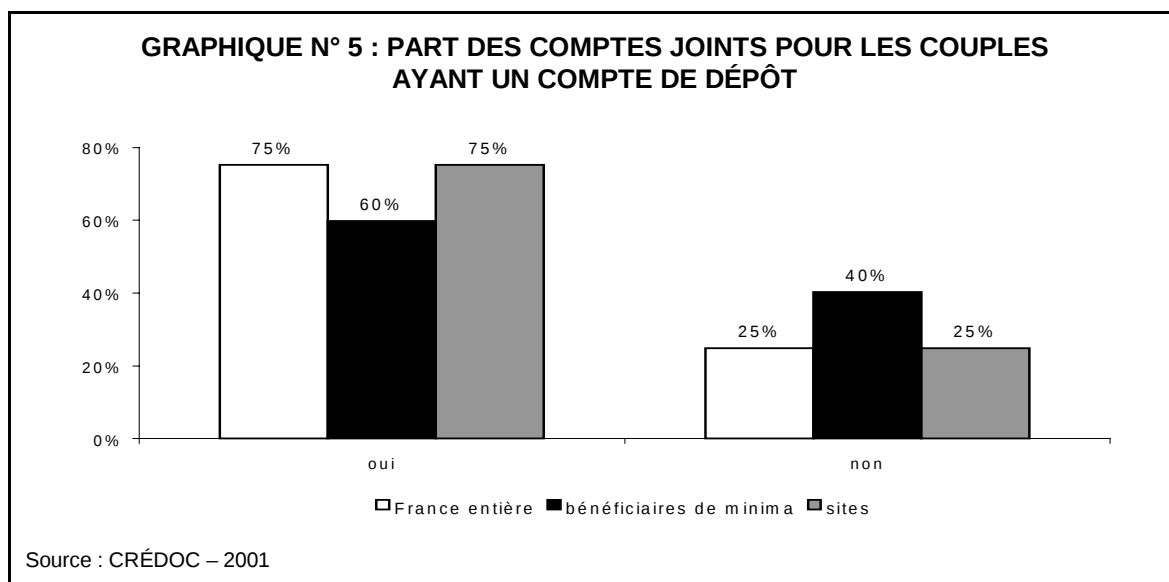
Les deux tiers des ménages en situation de pauvreté n'ont qu'un seul compte de dépôt tandis que les deux tiers de la population globale en a au moins deux.

GRAPHIQUE N° 4 : NOMBRE DE COMPTES DE DÉPÔT



Source : CRÉDOC – 2001

Parmi les couples ayant un compte de dépôt, les trois-quart de la population globale a un compte joint ¹², pour seulement 60% des bénéficiaires de minima sociaux. Compte tenu, de plus, de la faible part des couples dans les ménages pauvres, les comptes-joints sont beaucoup moins fréquents (52% des ménages en France entière ont un compte-joint pour seulement 21% des bénéficiaires de minima sociaux et 6% des personnes rencontrées sur sites).

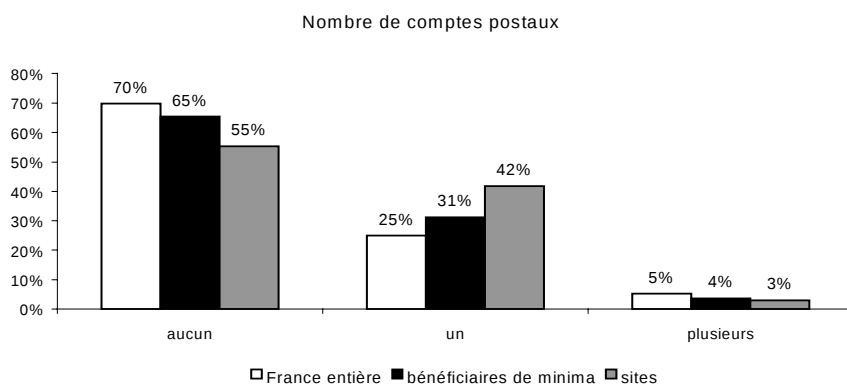
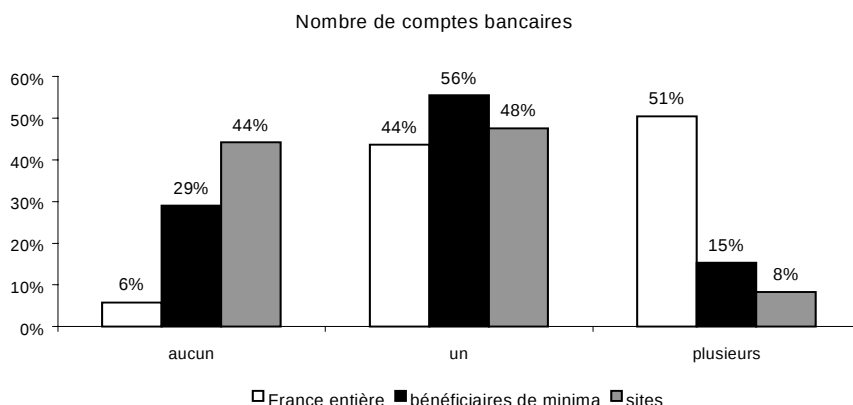


Les ménages pauvres ont moins souvent que la population globale un compte bancaire : notamment les personnes rencontrées sur sites (près de 44% n'en disposent pas), de même 29% des bénéficiaires de minima sociaux pour seulement 6% de la population globale. La moitié de la population globale a au moins deux comptes bancaires, mais les ménages pauvres ont plus souvent tendance à n'en avoir qu'un seul (56% des bénéficiaires de minima sociaux et 48% des personnes rencontrées sur sites pour 44% en moyenne).

En revanche, ils sont plus nombreux à avoir au moins un compte postal, notamment les personnes rencontrées sur sites (45% en ont au moins un pour 35% des bénéficiaires de minima sociaux et 30% de la population globale). Comme pour les comptes bancaires, les ménages pauvres n'ont plus souvent qu'un seul compte postal.

¹² Pour les couples, les comptes-joints, c'est-à-dire les comptes ouverts au nom des deux conjoints sont distingués des comptes individuels. Bien qu'il soit précisé qu'il s'agit ici des comptes en leurs deux noms, certains ménages ont pu confondre les comptes joints avec les procurations sur compte, offrant la possibilité au conjoint d'effectuer des opérations sur le compte de son partenaire mais ne mettant pas en cause sa responsabilité en cas de difficultés avec la banque.

GRAPHIQUES N° 6 ET 7 : NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES ET POSTAUX



Source : CRÉDOC – 2001

Dans l'ensemble, la forte représentation de ménages pauvres ne possédant qu'un seul compte de dépôt s'explique en grande partie par les caractéristiques de ces populations, qui sont plus souvent des personnes seules. Ce constat est aussi vrai parmi les seules personnes vivant en couples. C'est ainsi que 77% des bénéficiaires de minima sociaux qui sont seuls, et notamment célibataires, ne possèdent qu'un compte de dépôt alors que cette proportion se limite à 65% pour l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux.

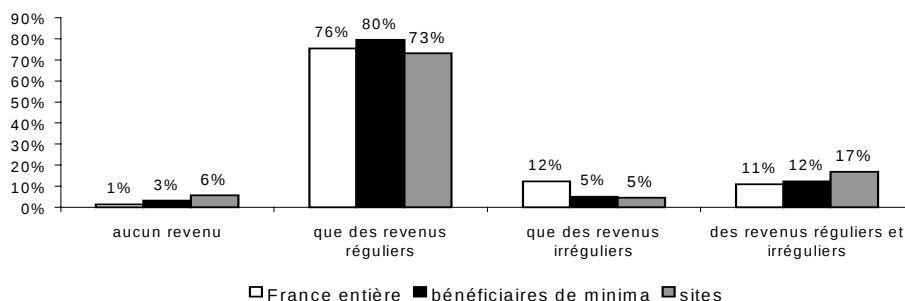
Les bénéficiaires de minima sociaux versent plus souvent exclusivement des revenus réguliers sur leurs comptes de dépôt

Ce sont les revenus réguliers qui alimentent le compte de dépôt pour l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux.

Les Français, et encore plus les bénéficiaires de minima sociaux, versent moins souvent des revenus irréguliers sur ces comptes (17% pour 23% en moyenne) ; mais il est probable que parmi les ménages pauvres, ces revenus soient moins fréquents. Leurs ressources sont, en effet, moins diversifiées et plus stables que la population française dans son ensemble ou que les personnes rencontrées sur sites (cf. graphique n°1 : variabilité des ressources selon la population interrogée).

GRAPHIQUE N° 8 : TYPES DE REVENUS VERSÉS SUR LE(S) COMPTE(S) DE DÉPÔT

Vous m'avez dit avoir un compte de dépôt dans votre foyer,
vous versez sur ce compte ... ?



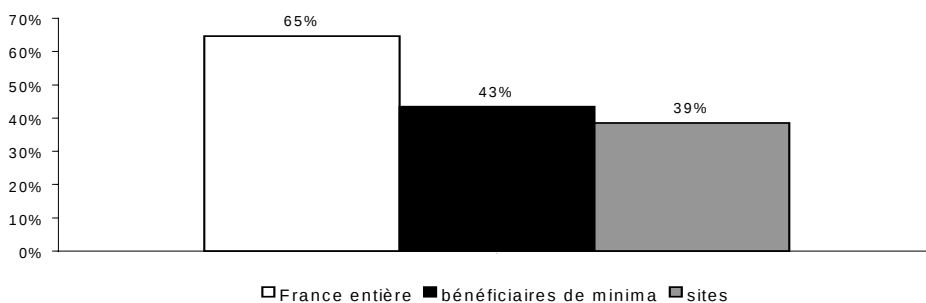
Source : CRÉDOC – 2001

1.4. Les personnes en situation de pauvreté bénéficient moins souvent de découverts mais connaissent mieux les montants auxquels elles ont droit

Les comptes de dépôt offrent la possibilité de disposer d'une autorisation de découvert, accordée en fonction des ressources et de la situation bancaire des titulaires du compte.

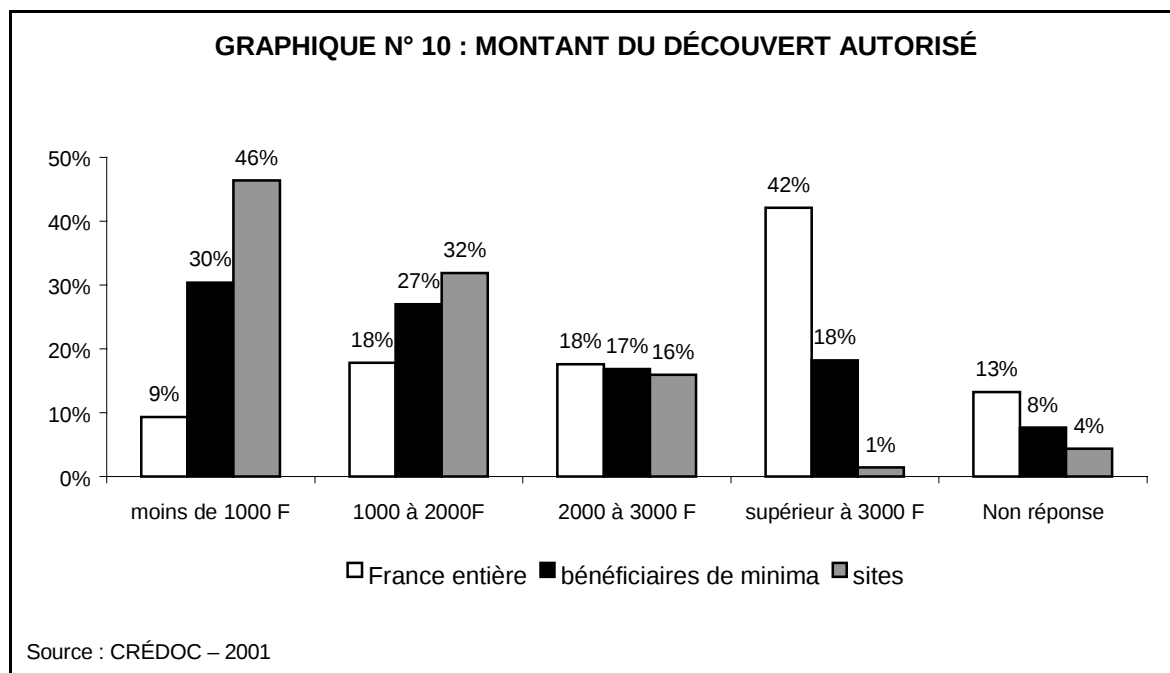
Parmi les titulaires de comptes de dépôt, seuls 43% des bénéficiaires de minima sociaux (et 39% des personnes interrogées sur sites) disposent d'une telle autorisation, contre 65% en moyenne.

GRAPHIQUE N° 9 : AUTORISATION DE DÉCOUVERT ACCORDÉE AVEC LE COMPTE DE DÉPÔT



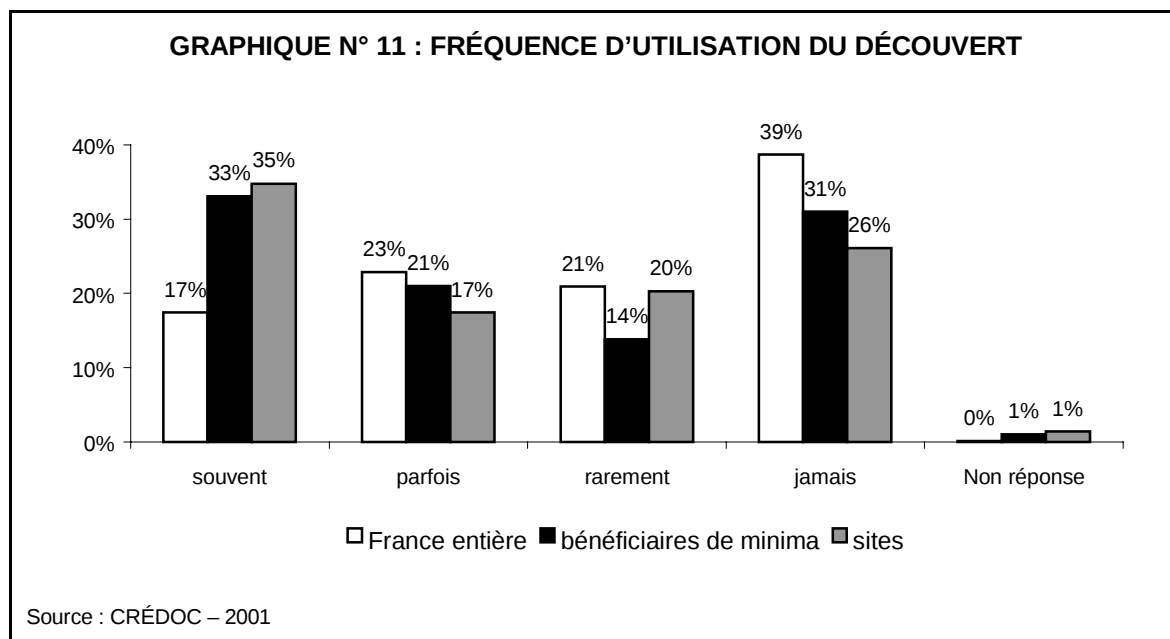
Source : CRÉDOC – 2001

Le montant autorisé est évidemment plus faible pour les personnes en situation de pauvreté, qui possèdent des revenus moins élevés : il est plus souvent inférieur à 2 000 francs, tandis qu'il est plus souvent supérieur à 3 000 francs pour l'ensemble de la population. On remarque, par ailleurs, que 11% des Français ne savent pas à quel montant de découvert ils ont droit tandis que les personnes en situation de pauvreté semblent mieux informées.



D'avantage de situations d'interdit bancaire pour des dépassements plus fréquents des découverts autorisés

Les personnes en situation de pauvreté dépassent plus fréquemment les autorisations de découverts qui leur sont accordées. La majorité (33% des bénéficiaires de minima sociaux et 35% des personnes rencontrées sur sites contre 17% en moyenne) déclare même l'utiliser souvent tandis que la population française dans son ensemble a plutôt tendance à ne jamais l'utiliser (39% contre 31% pour les minima sociaux et 26% sur sites).



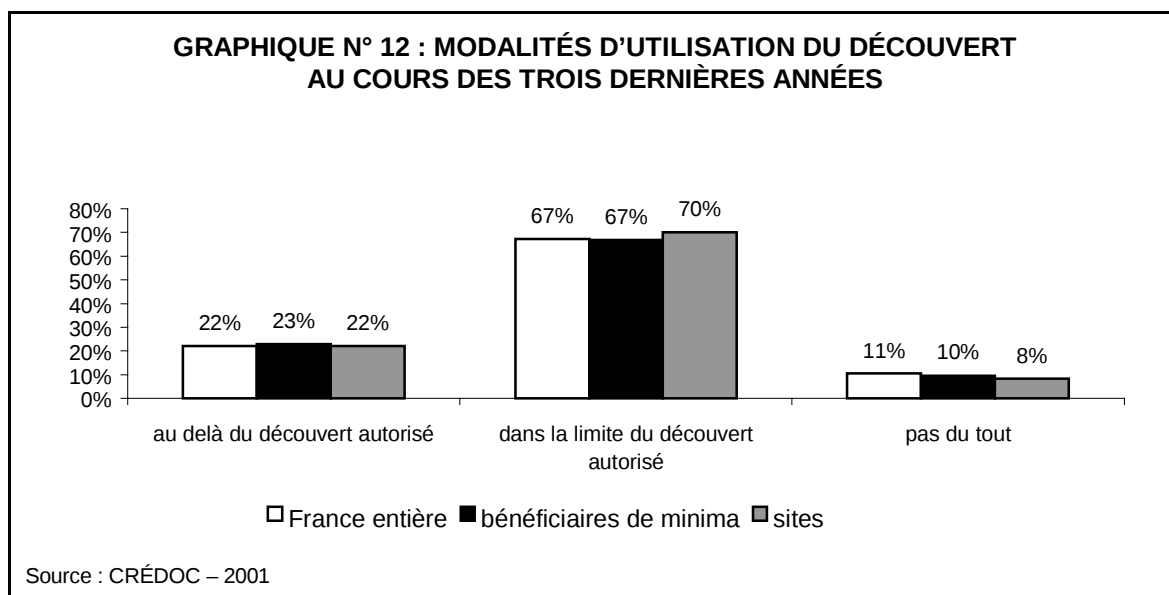
Les bénéficiaires de minima sociaux qui utilisent souvent leur autorisation de découvert sont plutôt des individus seuls (39% des bénéficiaires de minima sociaux qui sont seuls utilisent souvent leur autorisation de découvert contre 33% en moyenne), notamment séparés ou divorcés

(45%) ; ils sont plus souvent locataires d'un logement social (39%), actuellement à la recherche d'un emploi ou d'une formation (39%), et bénéficient de l'API (52%).

Il semble d'autre part que les bénéficiaires de minima sociaux qui utilisent souvent leur découvert soient plus souvent interdits bancaire actuellement (70% des ménages qui sont interdits bancaires actuellement utilisent souvent leur autorisation de découvert contre 33% de bénéficiaires de minima sociaux en moyenne).

À l'opposé, les bénéficiaires de minima sociaux qui n'utilisent jamais leur autorisation de découvert sont plus âgés (54% des 65 ans et plus ne l'utilisent jamais alors que cela ne concerne que 31% de la population), n'ont pas d'enfant (39%), sont plus souvent retraités (52%) et bénéficient du minimum vieillesse (53%).

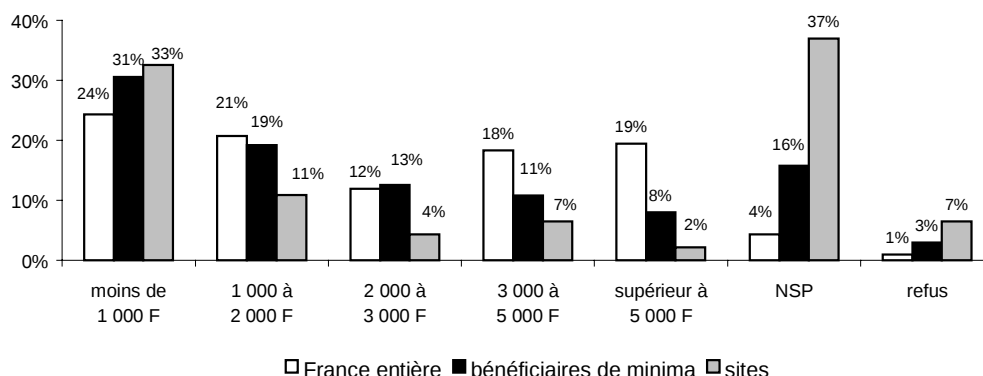
Cette utilisation plus accentuée du découvert pour les personnes en situation de pauvreté ne signifie pas pour autant qu'elles adoptent un comportement débiteur envers les banques puisque les deux tiers déclarent n'avoir utilisé ce découvert que dans les limites autorisées pendant les trois dernières années. Leur mode d'utilisation de ce découvert est identique à celui observé en France entière.



Le découvert maximum utilisé au cours des trois dernières années est de l'ordre des autorisations préalablement déclarées, mais on constate une méconnaissance plus accentuée de ces montants pour les personnes en situation de pauvreté. 37% des personnes rencontrées sur sites et 16% des bénéficiaires de minima sociaux ne connaissent pas le découvert maximum auquel ils ont eu recours (contre 4% de l'ensemble de la population).

Contrairement à ce que l'on pouvait observer pour la fréquence d'utilisation du découvert, on constate ici que ce sont davantage les ménages jeunes (l'intégralité des personnes de 18 à 24 ans l'utilisent dans la limite autorisée contre 67% en moyenne), avec de faibles ressources (20% ont moins de 3 000 francs contre 17% pour l'ensemble) et que ce sont les bénéficiaires de minima sociaux retraités qui l'utilisent au delà de cette limite (33% des chefs de ménages à la retraite l'utilisent au delà de la limite autorisée pour 23% des bénéficiaires de minima sociaux en moyenne).

**GRAPHIQUE N° 13 : MONTANT MAXIMUM DU DÉCOUVERT UTILISÉ
AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**

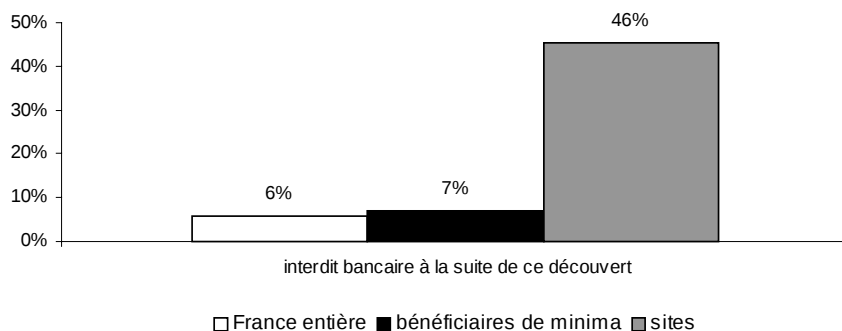


Source : CRÉDOC – 2001

C'est ainsi que 46% des personnes rencontrées sur sites ont été interdits bancaires¹³ à la suite de ce découvert tandis que les bénéficiaires de minima sociaux adoptent un comportement proche de l'ensemble de la population, ce taux approchant les 7%.

**GRAPHIQUE N° 14 : INTERDICTION BANCAIRE FAISANT SUITE
AU DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT AUTORISÉ CES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**

Avez-vous été interdit bancaire à la suite de ce découvert ?

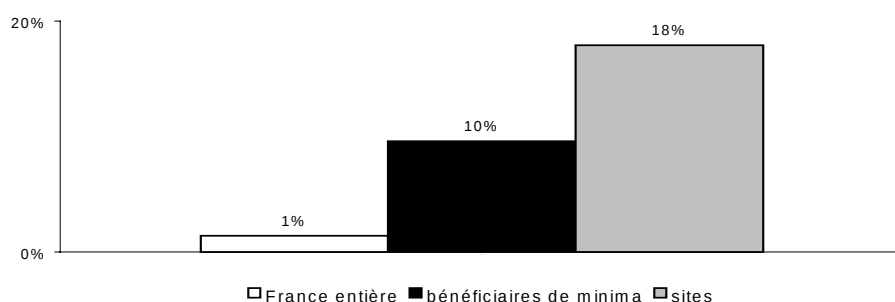


Source : CRÉDOC – 2001

10% des bénéficiaires de minima sociaux et 18% des personnes rencontrées sur sites sont finalement en situation d'interdiction bancaire actuellement contre 1% pour la population dans son ensemble.

¹³ Les informations collectées sont de nature déclarative, la procédure d'inscription au Fichier national des chèques irréguliers n'a donc pas forcément été mise en œuvre de manière effective, cette interdiction bancaire peut correspondre à une procédure officieuse de retrait du chéquier et de la carte bancaire par l'organisme gestionnaire du compte (cf. page 33).

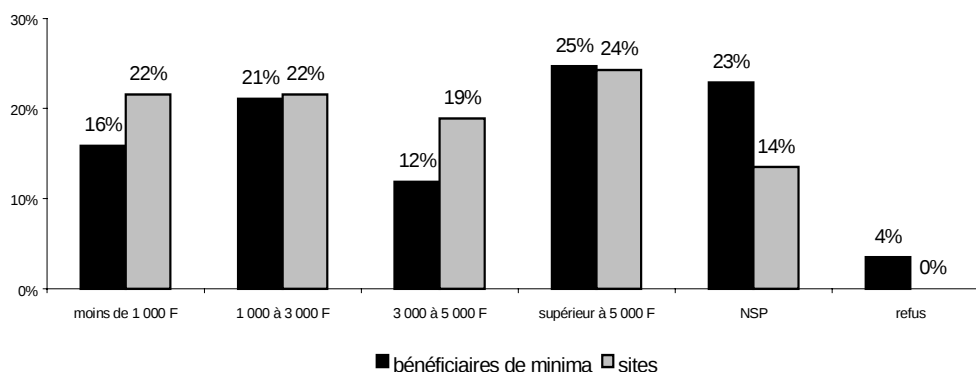
GRAPHIQUE N° 15 : INTERDICTION BANCAIRE EN COURS ACTUELLEMENT



Source : CRÉDOC – 2001

Les dépassements d'autorisation de découvert ayant conduit à la procédure d'interdiction bancaire en cours actuellement sont pour presque la moitié des personnes en situation de pauvreté inférieurs à 3 000 francs. Le quart des bénéficiaires de minima sociaux et 14% des personnes rencontrées sur sites ne connaissent par ailleurs pas le montant du dépassement de découvert les ayant conduit à cette interdiction bancaire.

GRAPHIQUE N° 16 : MONTANT DU DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT AYANT CONDUIT À L'INTERDICTION BANCAIRE ACTUELLE ¹⁴



Source : CRÉDOC – 2001

Les personnes en situation de pauvreté disposent moins souvent d'une autorisation de découvert avec leur compte de dépôt mais ont tendance à l'utiliser plus souvent lorsque celle-ci est accordée. Elles ont aussi une meilleure connaissance des montants autorisés pour des modalités d'utilisation identiques à celles observées en population globale.

Le montant maximum de découvert utilisé au cours des trois dernières années semble correspondre aux limites fixées, même si une proportion non négligeable de personnes en situation de pauvreté ne peut le citer. Ceci explique que les personnes rencontrées sur sites soient plus fréquemment interdits bancaire à la suite de ce découvert, tandis que les bénéficiaires de minima

¹⁴ Compte tenu de la faiblesse des effectifs en France entière, les proportions n'ont pas été affichées.

sociaux sont aussi nombreux que la population globale à connaître ou avoir connu cette situation. Les interdictions bancaires en cours actuellement, officielles ou non, sont cependant plus fréquentes pour l'ensemble des personnes en situation de pauvreté.

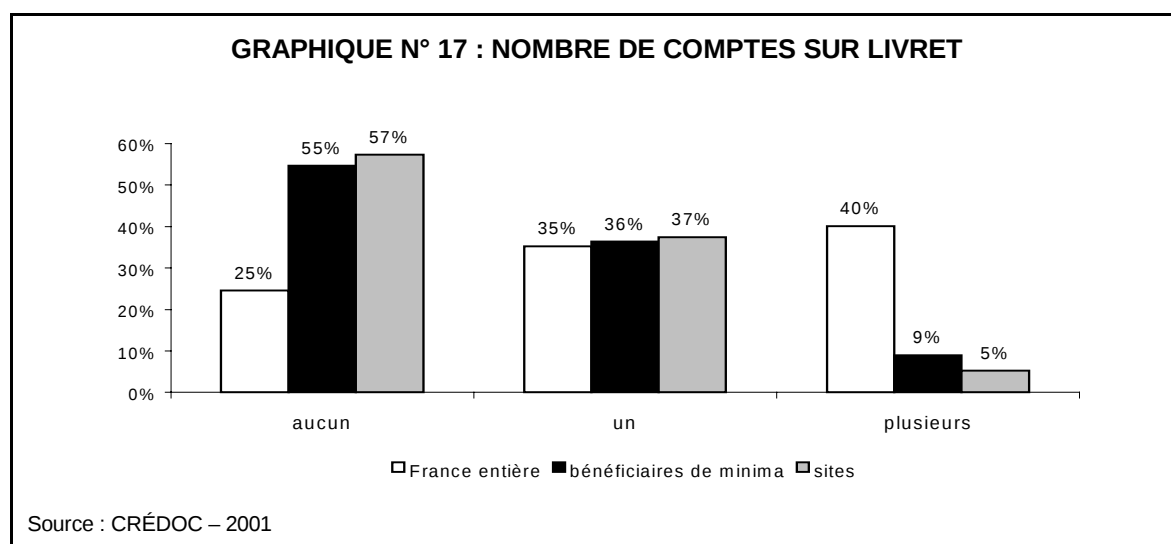
1.4.1. Plus de la moitié des personnes en situation de pauvreté n'a aucun compte sur livret

Les comptes sur livret présentent plusieurs différences avec les comptes de dépôt. L'argent est rémunéré et les livrets n'offrent pas la possibilité d'obtenir une carte bancaire et un chéquier. Ils donnent cependant accès à une carte de retrait, autorisant le retrait d'argent « liquide » aux distributeurs agréés mais pas le règlement direct auprès des commerçants.

Plus de la moitié des personnes en situation de pauvreté n'a pas de compte sur livret alors que 40% de la population globale en a souscrit plusieurs.

Les ménages qui n'ont pas de livret sont plus souvent des ménages dont les ressources sont inférieures à 3 000 francs par mois (63% des ménages qui recherchent un emploi n'ont pas de compte sur livret contre 55% pour l'ensemble), locataires de logements sociaux (60%). 36% sont à la recherche d'un emploi ou d'une formation (32% en moyenne) et 22% occupent la profession d'ouvrier (19% dans l'ensemble). Ce sont aussi plus souvent des bénéficiaires du RMI (35% contre 32% en moyenne) ou de l'ASS (18% contre 15% en moyenne), seuls (64% contre 61%) âgés de 45 à 54 ans (26% contre 23% en moyenne).

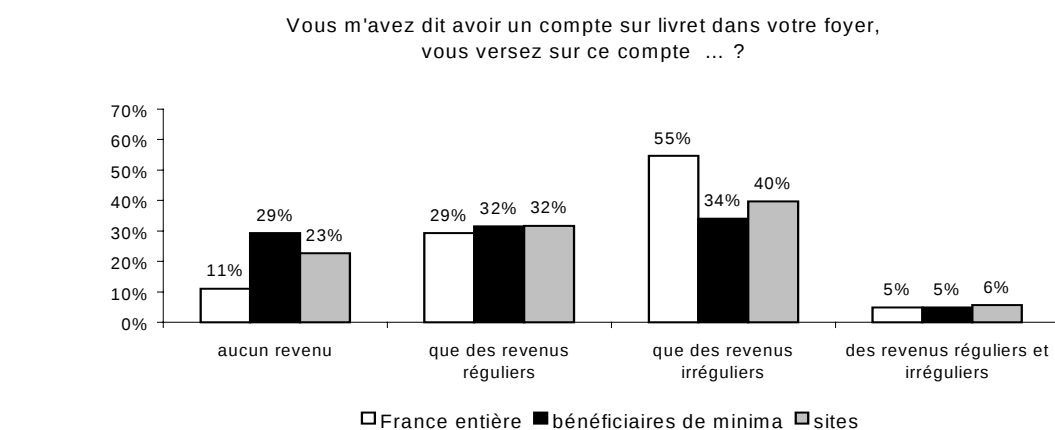
L'autre moitié de la population possède généralement un seul de ces comptes, et ce dans les mêmes proportions que celles observées en France entière. Ce chiffre peut une fois de plus s'expliquer par la structure familiale des ménages en situation de pauvreté, plus souvent seuls. 41% des bénéficiaires de minima sociaux qui sont seuls n'ont qu'un seul de ces comptes alors qu'ils ne sont 36% en moyenne à ne posséder qu'un livret.



Un peu moins du tiers des bénéficiaires de minima sociaux ne verse aucun revenu sur son livret

Les bénéficiaires de minima sociaux sont près du tiers à n'effectuer aucun versement sur les comptes sur livret tandis que la population globale a davantage tendance à l'alimenter exclusivement à partir de sources de revenus irrégulières.

GRAPHIQUE N° 18 : TYPES DE REVENUS VERSÉS SUR LE(S) COMPTE(S) SUR LIVRET(S)



Source : CRÉDOC – 2001

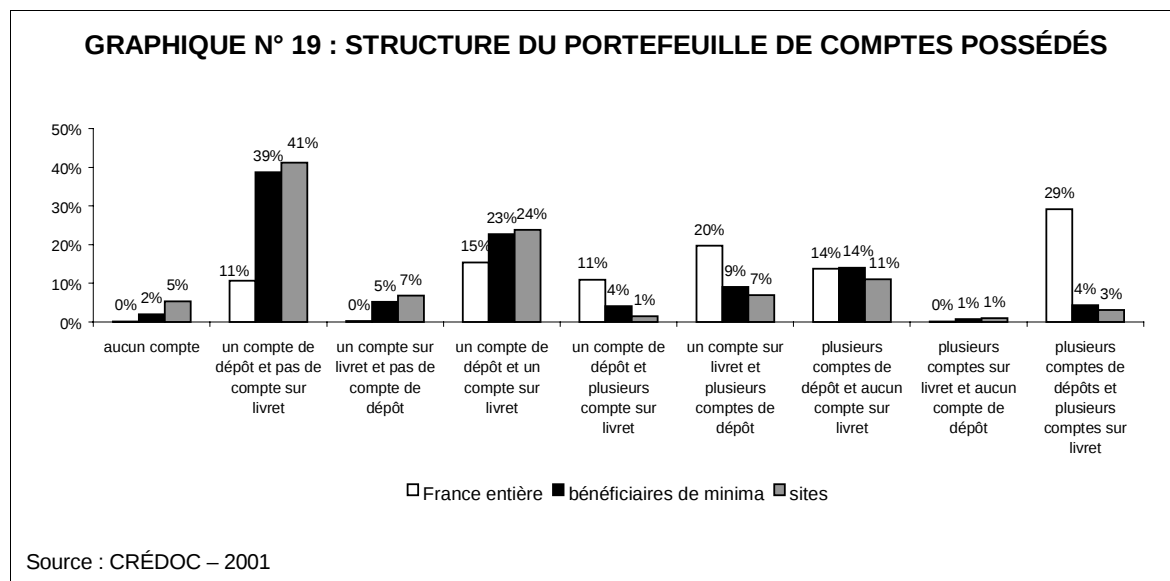
Les personnes rencontrées sur sites sont plus nombreuses à utiliser ce compte comme compte courant, tandis que la population dans son ensemble y a recours pour se constituer une épargne. Les bénéficiaires de minima sociaux semblent aussi vouer ce type de compte à l'épargne mais l'alimentent plus difficilement (29% ne versent aucun revenu sur ces comptes pour 11% de la population globale).

Les personnes en situation de pauvreté sont peu nombreuses à posséder un compte sur livret et souscrivent en général un compte unique. Elles l'utilisent plus souvent comme compte courant même si la majorité d'entre elles semble l'avoir ouvert dans le but de se constituer une épargne, même s'ils ne sont pas alimentés. Il semble cependant que cette pratique soit beaucoup moins généralisée qu'en population globale qui multiplie nettement plus le nombre de ces comptes.

1.4.2. Un portefeuille de comptes finalement moins diversifié

Les structures de portefeuille les plus fréquentes pour les personnes en situation de pauvreté sont finalement le compte de dépôt unique et l'association d'un compte de dépôt et d'un compte sur livret, alors que la population globale dispose pour l'essentiel de plusieurs comptes de dépôt, associés ou non à un ou plusieurs comptes sur livret.

Les comportements des personnes rencontrées sur sites sont assez proches des bénéficiaires de minima sociaux en ce qui concerne les deux structures les plus fréquentes, mais se distinguent au niveau des comptes sur livret. La possession exclusive d'un compte sur livret et l'absence totale de compte sont, en effet, plus fréquentes pour les personnes rencontrées sur sites. D'autre part, les structures de portefeuille plus complexes associant divers comptes de dépôt et sur livret sont beaucoup moins fréquentes sur sites.



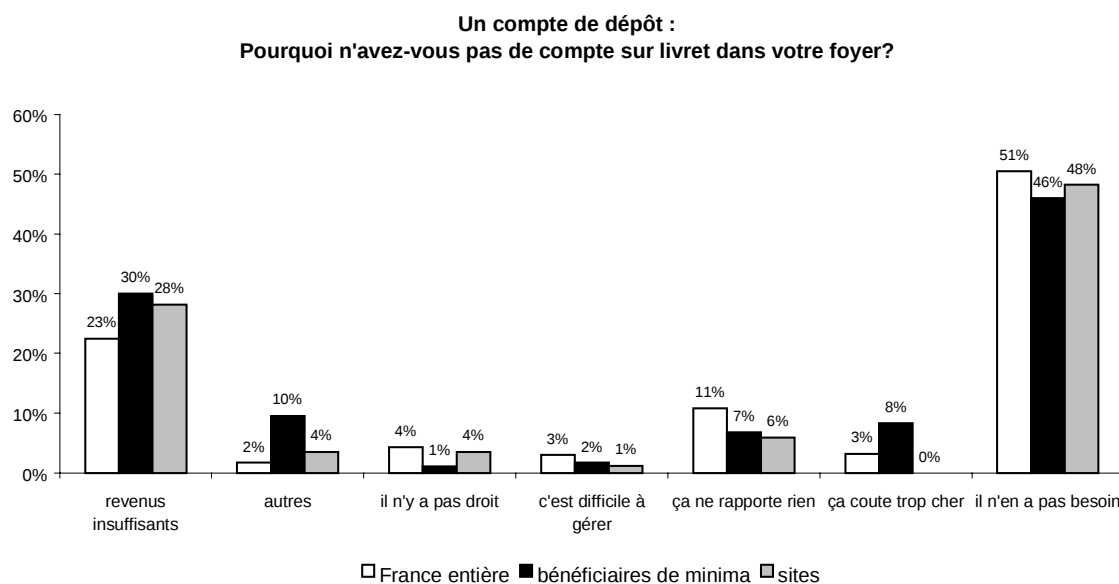
Plus du tiers des personnes en situation de pauvreté ne possède effectivement qu'un compte de dépôt et aucun compte sur livret, pour un dixième de la population globale

Comme nous avons pu le voir, le compte de dépôt unique est plus répandu parmi les ménages pauvres. 59% des bénéficiaires de minima sociaux qui n'ont qu'un compte de dépôt n'ont pas de compte sur livret (contre 55% des bénéficiaires de minima sociaux en moyenne), ce qui représente environ 39% de la population des bénéficiaires pour seulement 11% de la population globale. La proportion est semblable parmi les personnes rencontrées sur sites.

On retrouve parmi ces ménages davantage de personnes seules (47% des bénéficiaires de minima sociaux qui sont seuls n'ont qu'un compte de dépôt et pas de compte sur livret contre 39% en moyenne), notamment des personnes séparées ou divorcées, mais aussi des ménages disposant de ressources faibles (inférieures à 3 000 francs par mois pour 53% d'entre eux), résidant la plupart du temps en logement social (44% des bénéficiaires de minima sociaux sont locataires du secteur social contre 39% pour l'ensemble) ou qui habitent chez des membres de la famille ou des amis (18% contre 15% en moyenne). Ce sont aussi plus souvent des bénéficiaires du RMI (34% contre 32% en moyenne), âgés de 45 à 54 ans (28% contre 23% en moyenne).

La population globale justifie plus souvent ce compte unique par le fait que le compte sur livret ne leur est pas nécessaire tandis que les personnes en situation de pauvreté, à travers la modalité « autres », sont plus du quart à ne pas souscrire ce type de compte du fait de revenus insuffisants.

**GRAPHIQUE N° 20 : MÉNAGES N'AYANT QU'UN COMPTE DÉPÔT :
RAISONS À LA NON-POSSESSION D'UN COMPTE SUR LIVRET**



Source : CRÉDOC – 2001

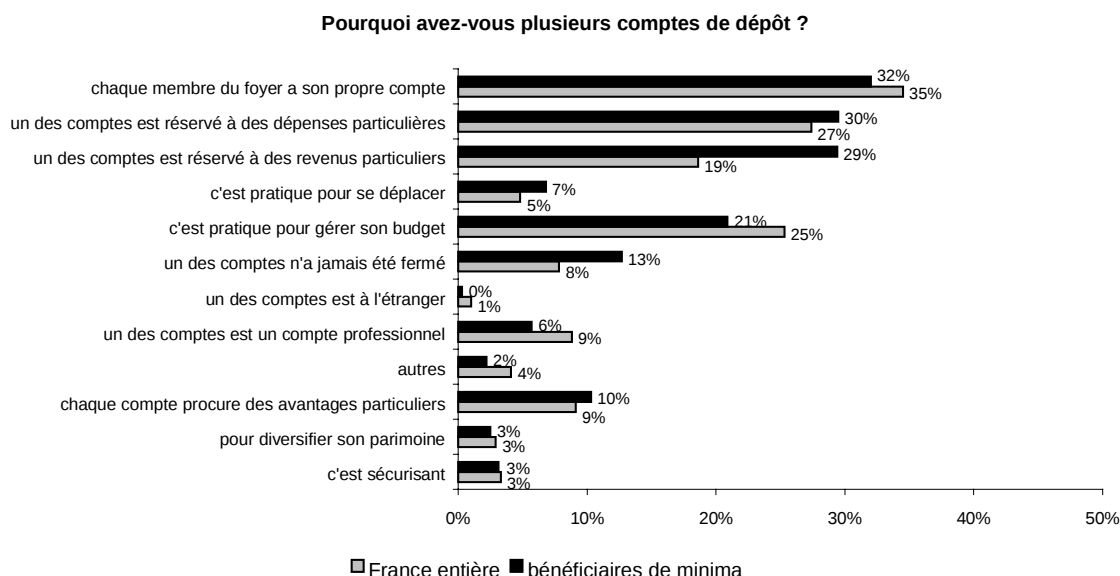
La modalité « revenus insuffisants » est issue du recodage du poste « autres »

***Moins du tiers des personnes en situation de pauvreté a plusieurs comptes de dépôt,
qu'elles affectent plus souvent à des revenus particuliers***

Les ménages qui disposent de plusieurs comptes de dépôt sont donc peu nombreux parmi les personnes en situation de pauvreté : seuls 27% des bénéficiaires de minima sociaux et 20% des personnes rencontrées sur sites ont au moins deux comptes de dépôt contre 62% en France entière.

Population globale et bénéficiaires de minima sociaux sont près du tiers à expliquer que « chaque membre du foyer a son propre compte » et affectés à des dépenses particulières. Les bénéficiaires de minima sociaux justifient aussi plus souvent cette pluralité par l'affectation de chacun des comptes à des revenus particuliers tandis que la population française l'explique plus souvent par la souplesse que cela procure dans la gestion du budget.

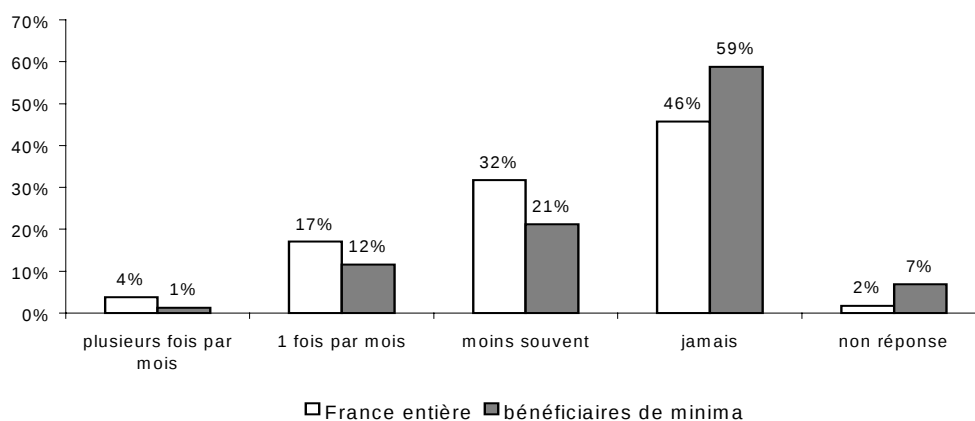
GRAPHIQUE N° 21 : RAISONS À LA POSSESSION DE PLUSIEURS COMPTES DE DÉPÔT



Source : CRÉDOC – 2001

Un peu moins des deux tiers des bénéficiaires de minima sociaux n'effectuent jamais de transferts entre leurs différents comptes de dépôt pour environ la moitié de la population globale.

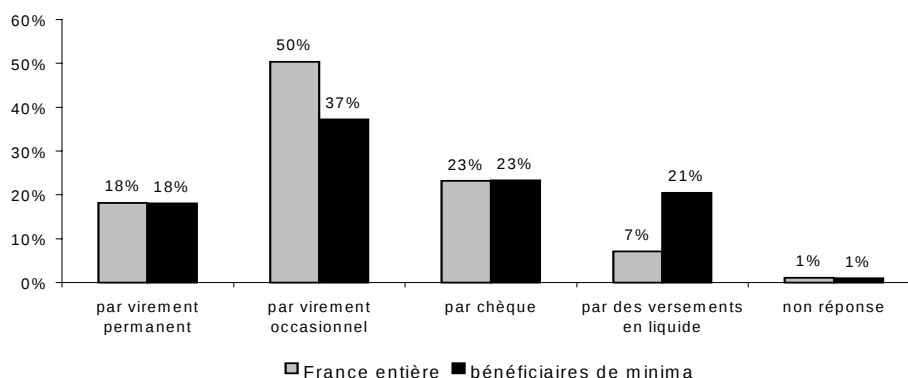
GRAPHIQUE N° 22 : FRÉQUENCE DES TRANSFERTS ENTRE COMPTES DE DÉPÔT POUR LES MÉNAGES EN AYANT PLUSIEURS



Source : CRÉDOC – 2001

Ces transferts s'effectuent plus souvent par virement occasionnel en population globale, tandis que les bénéficiaires de minima sociaux ont davantage recours aux versements en « liquide ».

GRAPHIQUE N° 23 : MODE DE TRANSFERT ENTRE COMPTES DE DÉPÔT



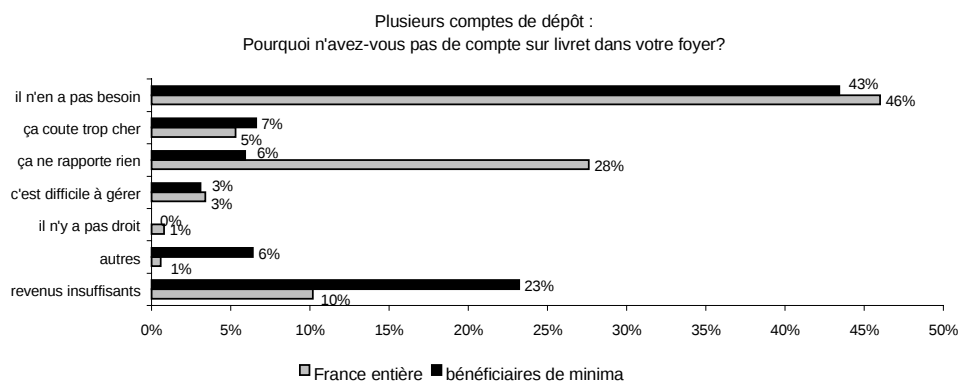
Source : CRÉDOC – 2001

Les personnes en situation de pauvreté sont aussi peu nombreuses que la population globale à avoir plusieurs comptes de dépôt et aucun compte sur livret

La part des personnes en situation de pauvreté dont le portefeuille est composé de plusieurs comptes de dépôt exclusivement, ne diffère pas significativement de celle observée en population globale et se limite à environ 14% de la population (11% sur sites).

Un peu moins de la moitié de ces ménages considère en effet ne pas avoir besoin de ce type de compte, la population globale insistant davantage sur le fait que les comptes sur livret ne rapportent rien tandis que les personnes en situation de pauvreté donnent d'autres justifications, dont la faiblesse de leurs ressources¹⁵ (23% des personnes en situation de pauvreté).

GRAPHIQUE N° 24 : PORTEFEUILLE COMPOSÉ EXCLUSIVEMENT DE PLUSIEURS COMPTES DE DÉPÔT : RAISONS À LA NON-POSSESSION D'UN COMPTE SUR LIVRET



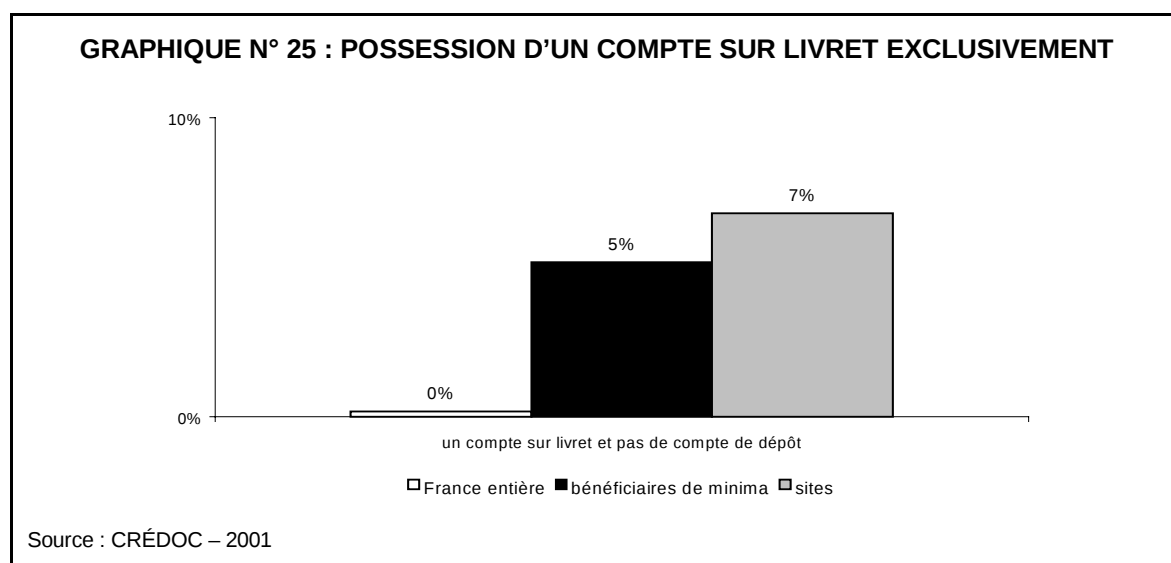
Les modalités situées en dessous du poste « autres » sont issues du recodage de ce poste
Source : CRÉDOC – 2001

¹⁵ Réponse non proposée, issue du recodage des modalités autres.

Les deux tiers des personnes en situation de pauvreté ne possèdent qu'un seul compte de dépôt ; elles sont plus nombreuses à avoir au moins un compte postal tandis qu'elles le sont moins pour les comptes bancaires. Ce compte de dépôt unique est associé pour la moitié de ces ménages à l'absence de compte sur livret, ce chiffre étant aussi vérifié en cas de pluralité de comptes de dépôt. Il semble cependant qu'au final, seuls les portefeuilles de comptes composés exclusivement d'un compte de dépôt soient surreprésentés pour les personnes en situation de pauvreté (près de 39% des bénéficiaires de minima sociaux et 41% des personnes rencontrées sur sites contre 11% en moyenne), la part des ménages ayant plusieurs comptes de dépôt mais aucun compte sur livret se stabilisant autour de 14% pour la population globale et les bénéficiaires de minima sociaux (11% sur sites).

Les personnes en situation de pauvreté sont plus nombreuses à ne posséder que des comptes sur livret, ce type de situation restant très marginal

Malgré la faiblesse du nombre de ménages pauvres ayant souscrit un compte sur livret par rapport à la population dans son ensemble, c'est la place particulière qui est faite à l'utilisation de ce compte comme compte courant qui ressort ici. 5% des bénéficiaires de minima sociaux et 7% des personnes rencontrées sur sites possèdent exclusivement un compte sur livret qu'ils utilisent à la gestion courante de leurs avoirs tandis que cela ne concerne qu'un individu en population globale.



Ces ménages n'ont pas de compte de dépôt car ils considèrent pour la moitié ne pas en avoir besoin, 15% des bénéficiaires de minima sociaux et 7% des personnes rencontrées sur sites considérant ne pas y avoir droit. Ils exposent aussi la faiblesse de leurs ressources.

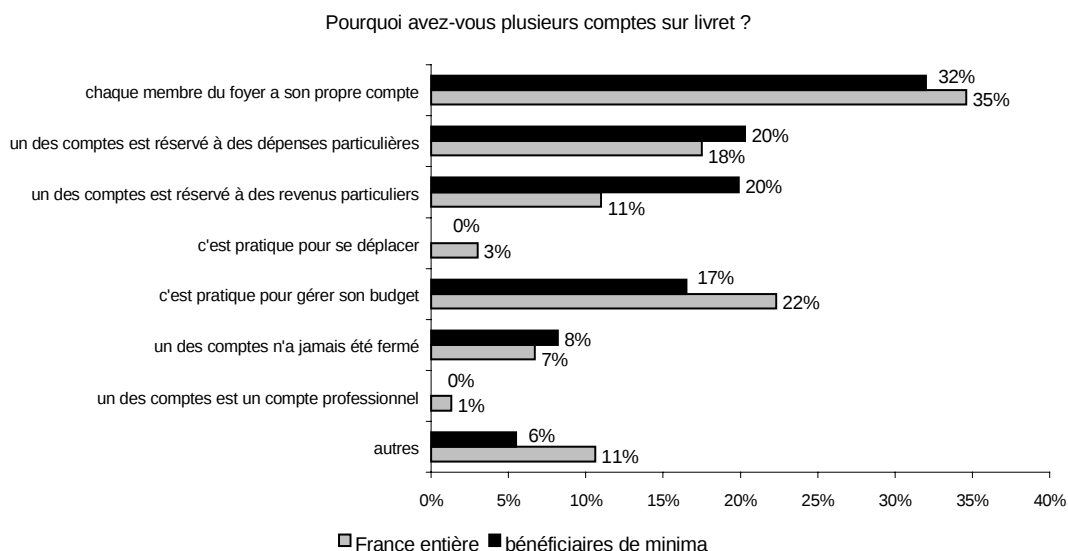
D'autre part, les ménages qui possèdent un portefeuille de comptes composé exclusivement de comptes sur livret en ont rarement plusieurs (1% des personnes en situation de pauvreté).

La part des personnes en situation de pauvreté disposant de plusieurs comptes sur livret est de 30 % inférieure à celle observée en population globale

Seuls 9% des bénéficiaires de minima sociaux et 5% des personnes rencontrées sur sites disposent de plusieurs comptes sur livret pour 40% de la population globale.

Cette multiplicité est davantage associée à l'affectation de ces comptes à des revenus particuliers pour les bénéficiaires de minima sociaux. La population globale expose quant à elle une fois de plus la souplesse que cela procure dans la gestion du budget.

GRAPHIQUE N° 26 : RAISONS À LA POSSESSION DE PLUSIEURS COMPTES SUR LIVRET

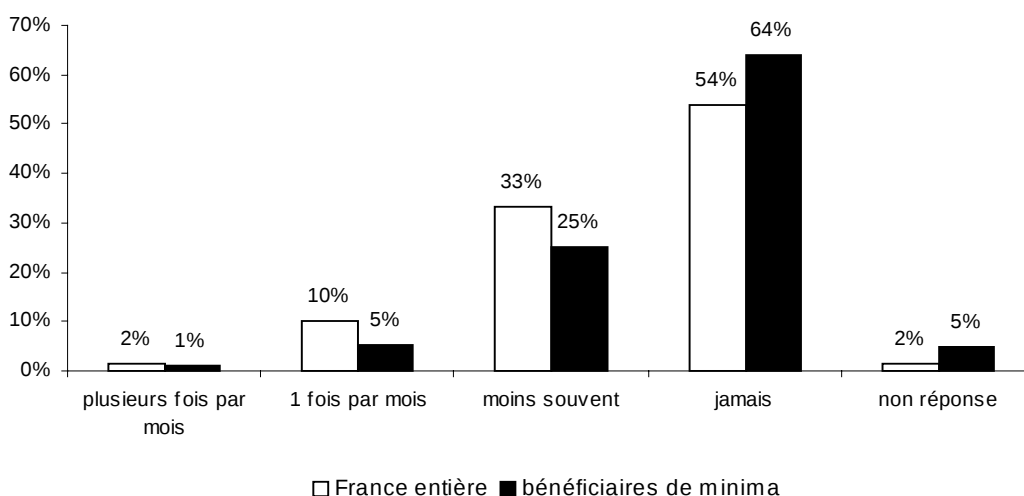


Les modalités situées en dessous du poste « autres » sont issues du recodage de ce poste

Source : CRÉDOC – 2001

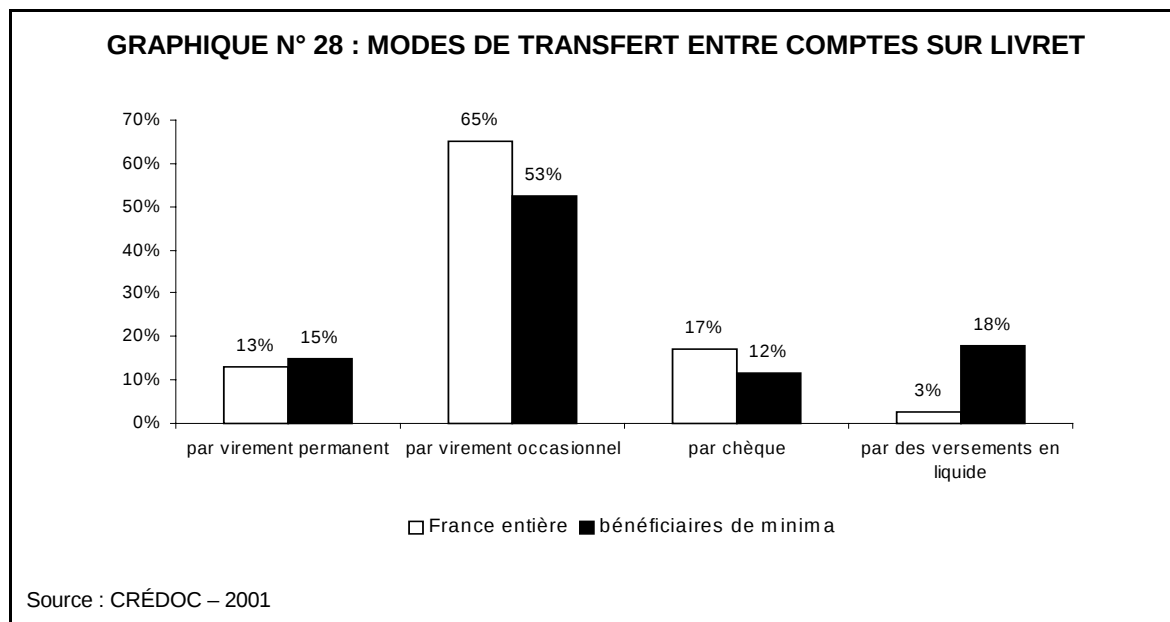
Comme pour les comptes de dépôt, lorsqu'il existe plusieurs comptes sur livret, les bénéficiaires de minima sociaux sont plus nombreux à n'effectuer aucun transfert entre ces comptes.

GRAPHIQUE N° 27 : FRÉQUENCE DES TRANSFERTS ENTRE COMPTES SUR LIVRET



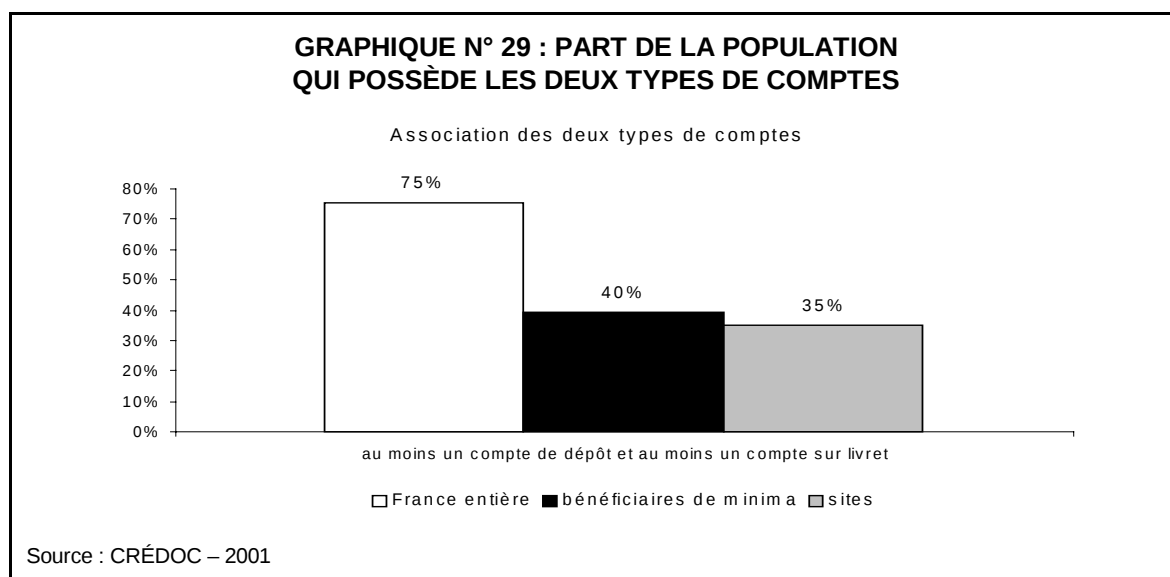
Source : CRÉDOC – 2001

Les personnes en situation de pauvreté utilisent ici aussi plus souvent des versements en « liquide » pour effectuer ces transferts tandis que la population globale a tendance à privilégier, comme pour les transferts entre comptes de dépôt, les virements occasionnels mais aussi les chèques.



40% des bénéficiaires de minima sociaux associent les deux types de comptes

75% de la population globale associe compte(s) de dépôt et compte(s) sur livret alors que les bénéficiaires de minima sociaux ne sont que 40% et les personnes rencontrées sur sites 35% à avoir un portefeuille de compte diversifié.

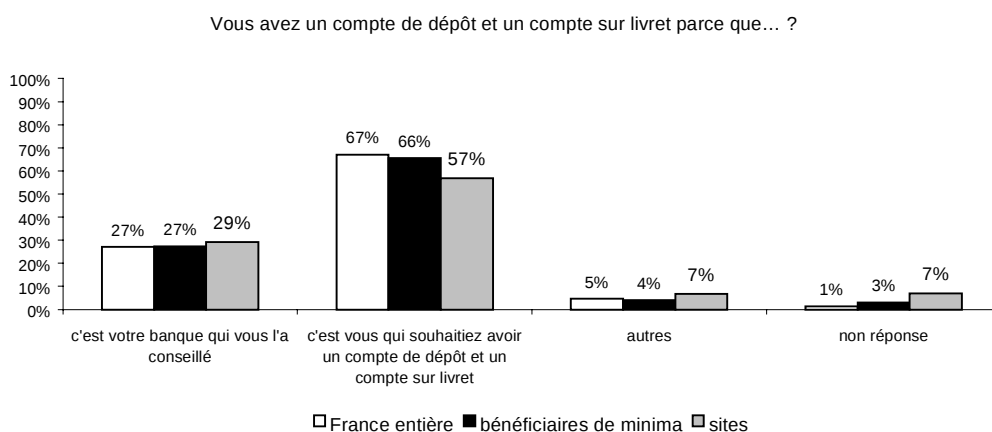


Ces ménages sont, en général, propriétaires de leur logement ou accèdent actuellement à la propriété (53% des bénéficiaires de minima sociaux propriétaires associent compte(s) de dépôt et compte(s) sur livret, pour 40% de portefeuilles composés de ces deux types de compte en

moyenne). Le chef de ménage est plus souvent à la retraite (46%). Les bénéficiaires de l'AAH sont aussi surreprésentés (46%), de même que les titulaires du minimum vieillesse (47%), les plus de 65 ans étant plus nombreux parmi cette population (26% contre 21% en moyenne). Ces ménages perçoivent des revenus compris entre 8 000 et 10 000 francs par mois (57% des bénéficiaires de minima sociaux qui ont des ressources comprises entre 8 000 et 10 000 francs ont au moins un compte de dépôt et un compte sur livret contre 40% en moyenne) et vivent plus souvent en couple (42% dans ce groupe contre 37% de couples parmi l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux).

Dans les mêmes mesures que la population dans son ensemble, les bénéficiaires de minima sociaux sont la plupart du temps initiateur de l'ouverture d'un compte de dépôt et d'un compte sur livret.

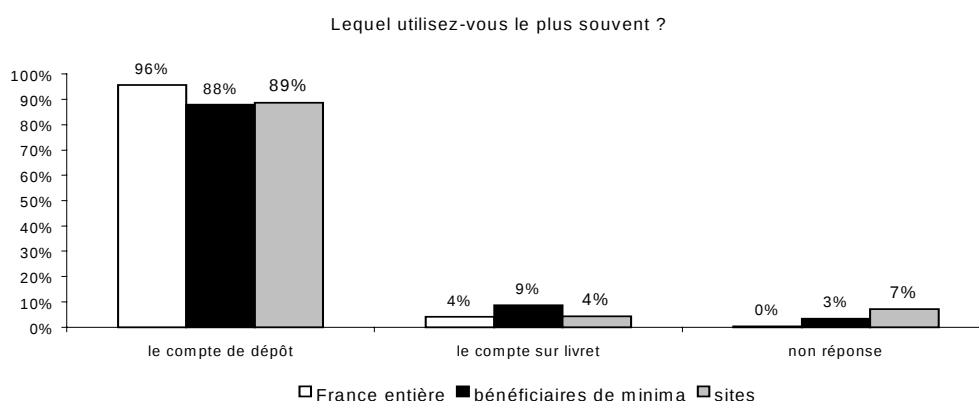
GRAPHIQUE N° 30 : INITIATEUR DE L'ASSOCIATION COMPTE DE DÉPÔT ET COMPTE SUR LIVRET



Source : CRÉDOC – 2001

L'essentiel des personnes interrogées utilise le plus souvent leur compte de dépôt malgré une légère sur-représentation des bénéficiaires de minima sociaux qui utilisent plus fréquemment leur compte sur livret lorsqu'ils disposent aussi d'un compte de dépôt.

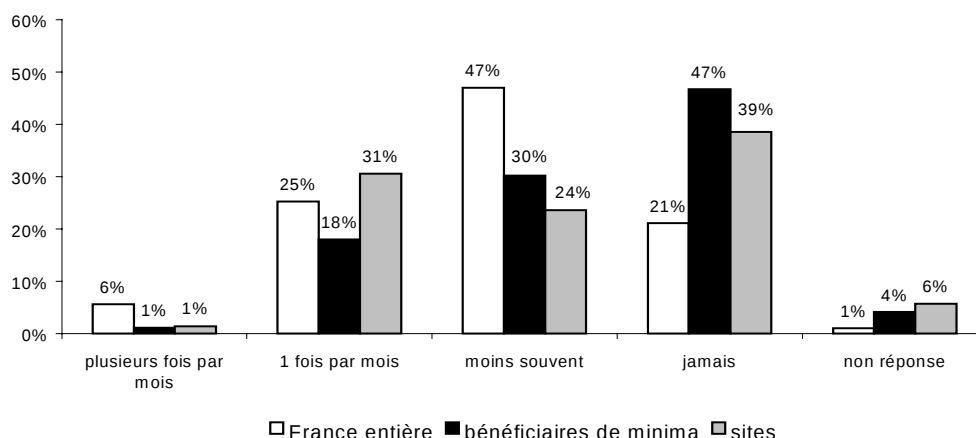
GRAPHIQUE N° 31 : COMPTE LE PLUS UTILISÉ DANS L'ASSOCIATION DÉPÔT ET LIVRET



Source : CRÉDOC – 2001

La majeure partie des ménages qui ont à la fois un compte de dépôt et un compte sur livret effectue des transferts d'argent entre ces comptes. La population pauvre est par ailleurs moins nombreuse à y avoir recours, notamment les bénéficiaires de minima sociaux, dont 47% n'effectue jamais de transferts pour 39% des personnes rencontrées sur sites et seulement 21% de la population globale.

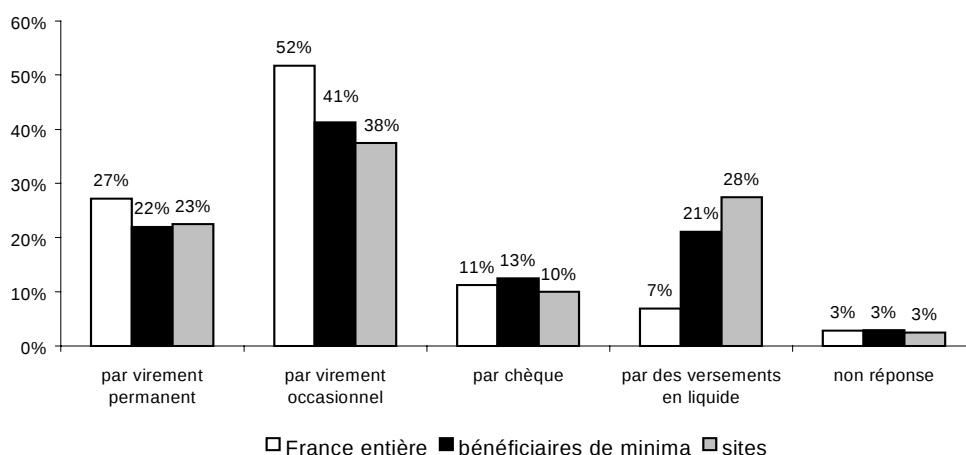
GRAPHIQUE N° 32 : FRÉQUENCE DES TRANSFERTS ENTRE COMPTE DE DÉPÔT ET COMPTE SUR LIVRET



Source : CRÉDOC – 2001

Ces transferts se font le plus souvent par virement occasionnel, les bénéficiaires de minima sociaux et les personnes rencontrées sur sites étant, par ailleurs, plus nombreux à utiliser les versements en « liquide ».

GRAPHIQUE N° 33 : MODES DE TRANSFERT ENTRE COMPTE DE DÉPÔT ET SUR LIVRET



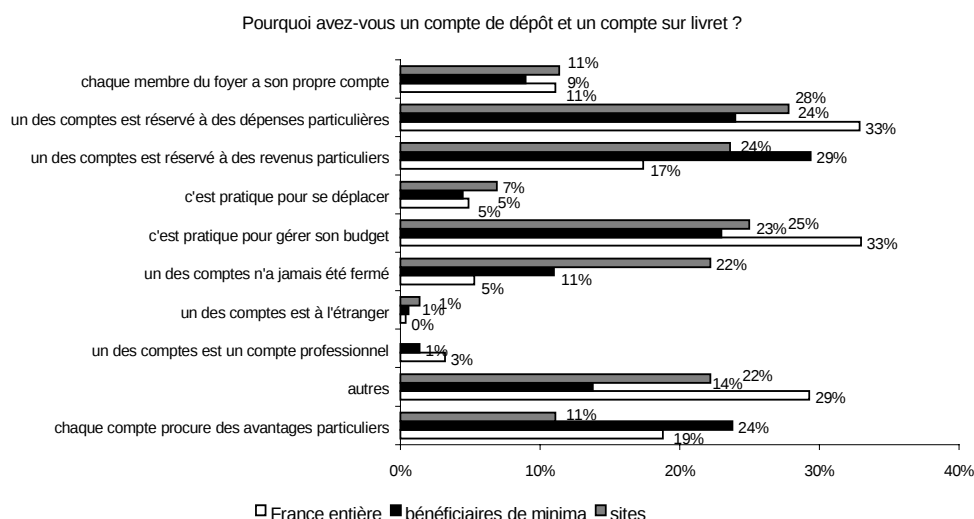
Source : CRÉDOC – 2001

Une association dépôt/livret justifiée plus souvent par l'affectation de ces comptes à des revenus particuliers...

Les personnes qui associent les deux structures de compte le justifient dans un tiers des cas pour les bénéficiaires de minima sociaux et le quart des personnes rencontrées sur sites par le fait que chacun de ces comptes soit réservé à des revenus particuliers (11% en France entière). Au contraire, la population globale semble davantage justifier cette association par le fait que chaque compte soit réservé à des dépenses particulières mais aussi que c'est pratique pour gérer leur budget.

Les personnes rencontrées sur sites qui ont au moins un compte de dépôt et un compte sur livret le justifient aussi plus souvent par le fait qu'un des comptes n'a jamais été fermé, comme dans le cadre de la pluralité des comptes sur livret. La modalité « autres » remporte un large succès, 24% des bénéficiaires de minima sociaux expliquant que chaque compte a un usage particulier, le compte sur livret permettant de faire des économies tandis que le compte de dépôt sert à la gestion de la vie courante.

GRAPHIQUE N° 34 : RAISONS À L'ASSOCIATION D'UN COMPTE DE DÉPÔT ET D'UN COMPTE SUR LIVRET



Les modalités situées en dessous du poste « autres » sont issues du recodage de ce poste

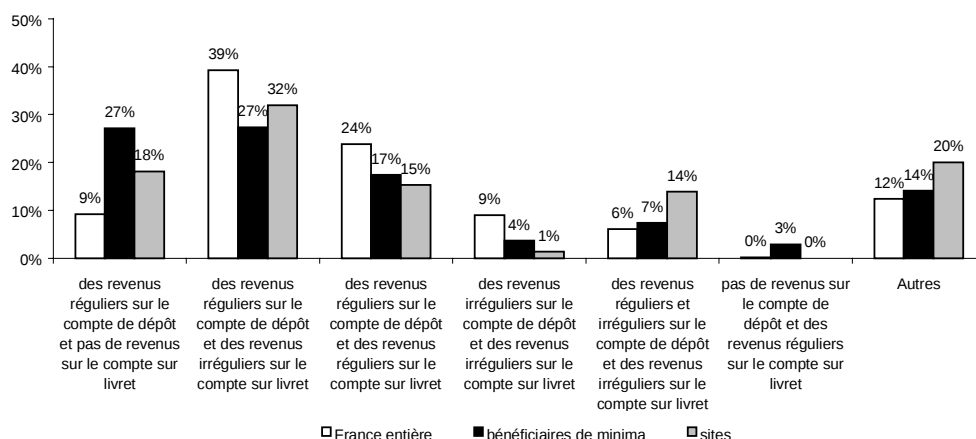
Source : CRÉDOC – 2001

Les bénéficiaires de minima sociaux sont plus nombreux à affecter compte(s) de dépôt/livrets à des revenus particuliers ; cependant, quelle que soit la population considérée, le compte de dépôt est utilisé en général au versement des revenus courants et le compte sur livret au versement des revenus plus exceptionnels.

Cependant, les personnes en situation de pauvreté sont moins nombreuses que la population globale à ne verser que des revenus réguliers sur leur compte de dépôt et des revenus irréguliers sur leur(s) compte(s) sur livret. Les bénéficiaires de minima sociaux sont, en effet, très largement surreprésentés parmi les ménages ne versant que des revenus réguliers sur leur(s) compte(s) de dépôt et aucun revenu sur leur(s) compte(s) sur livret (27% contre 9% en moyenne), constat que nous avons déjà souligné pour l'ensemble des bénéficiaires possédant au moins un compte sur

livret. Les personnes rencontrées sur sites sont quant à elles plus nombreuses à verser des revenus irréguliers sur les deux types de comptes, associés au versement de revenus réguliers sur le compte de dépôt (14% contre 6% pour l'ensemble de la population).

GRAPHIQUE N° 35 : AFFECTATION DES REVENUS POUR LES MÉNAGES AYANT AU MOINS UN COMPTE DE DÉPÔT ET UN COMPTE SUR LIVRET



Source : CRÉDOC – 2001

... et moins souvent à des dépenses spécifiques

Environ un tiers de la population globale qui possède compte de dépôt et compte sur livret effectue des dépenses spécifiques avec chacun de ces comptes, pour seulement le quart des bénéficiaires de minima sociaux.

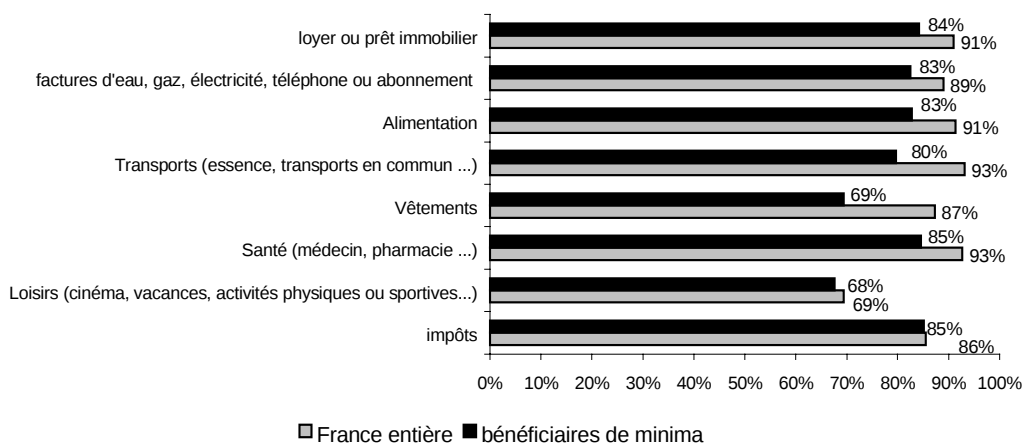
Le compte de dépôt est, comme nous avons pu le voir, le compte le plus souvent utilisé, notamment pour les dépenses courantes et contraintes. 90% de la population globale qui a des frais de logement utilise ainsi exclusivement le compte de dépôt pour régler cette dépense, les 10% restant ayant recours aux deux types de comptes.

Les personnes en situation de pauvreté ont moins souvent recours au compte de dépôt de manière exclusive pour l'ensemble des dépenses, à l'exception des impôts et des loisirs lorsqu'ils effectuent ces dépenses.

Pour le règlement des factures, ils ont davantage tendance à alterner entre les deux types de comptes alors que, pour les autres dépenses, ils se retournent davantage vers le compte sur livret exclusivement.

GRAPHIQUE N° 36 : DÉPENSES SPÉCIFIQUES AU COMPTE DE DÉPÔT

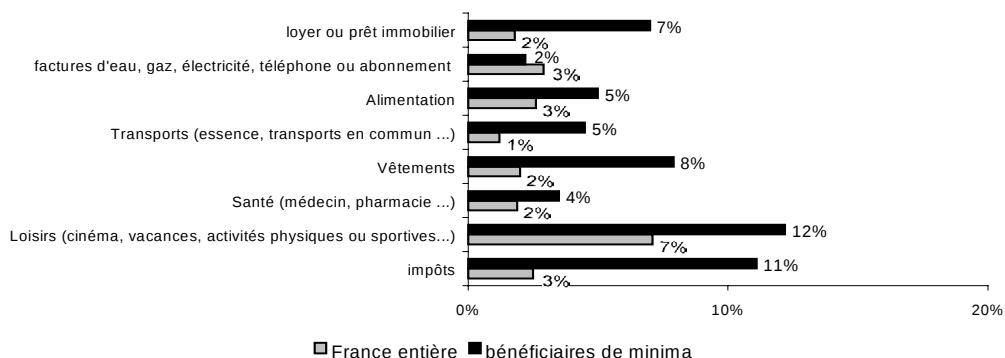
Vous m'avez dit avoir un compte de dépôt et un compte sur livret
et faire des dépenses spécifiques avec chaque compte.
Quelles dépenses faites-vous avec votre ou vos compte(s) de dépôt ?



Source : CRÉDOC – 2001

GRAPHIQUE N° 37 : DÉPENSES SPÉCIFIQUES AU COMPTE SUR LIVRET

Vous m'avez dit avoir un compte de dépôt et un compte sur livret
et faire des dépenses spécifiques avec chaque compte.
Quelles dépenses faites-vous avec votre ou vos compte(s) sur livret ?



Source : CRÉDOC – 2001

Les personnes en situation de pauvreté ont en moyenne moins de comptes que l'ensemble de la population (44% des bénéficiaires de minima sociaux n'en ont qu'un pour 11% de la population globale), notamment parce que ces ménages sont plus souvent des personnes seules qui limitent leur portefeuille à un compte unique.

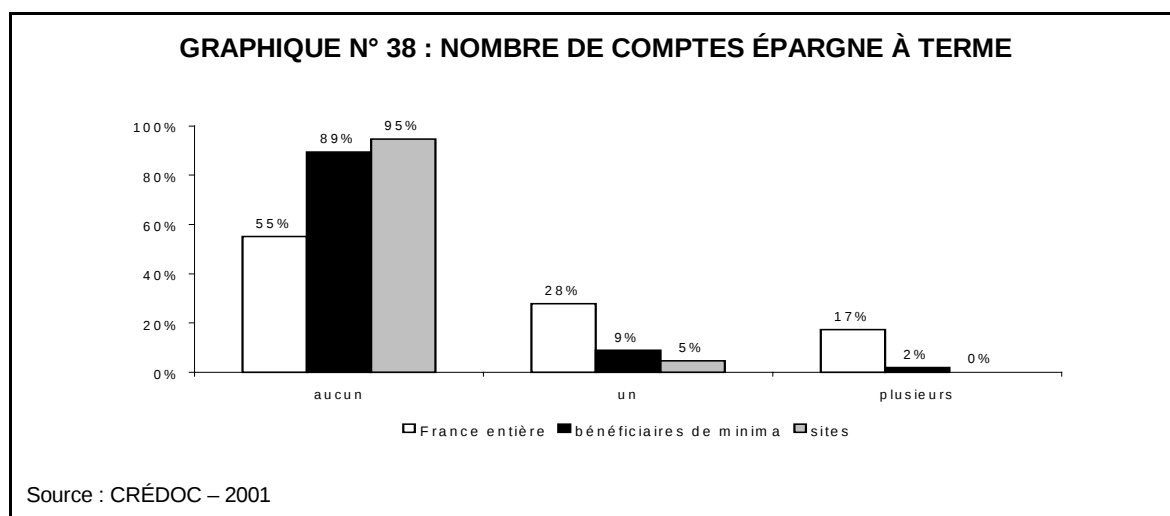
Ce compte prend le plus souvent la forme d'un compte de dépôt, les bénéficiaires de minima sociaux ayant plutôt un compte bancaire (56%) tandis que les personnes rencontrées sur sites ont davantage un compte postal (42%). Les comptes de dépôt laissent moins souvent place à des autorisations de découvert pour les ménages pauvres (environ 40% des ménages pauvres pour 63% de la population globale) qui ont aussi davantage tendance à l'utiliser et ce, dans des proportions qu'ils connaissent moins bien, conduisant à davantage de situations d'interdit bancaire.

Le nombre de comptes sur livret est ainsi beaucoup plus restreint que pour la population globale (45% pour les bénéficiaires de minima sociaux contre 75% en moyenne). La majeure partie des personnes en situation de pauvreté associe ce compte à un compte épargne et considère ne pas en avoir besoin, jugeant leurs ressources insuffisantes. Il semble, en effet, que les ménages ayant souscrit un compte sur livret aient des difficultés à l'alimenter, les revenus versés étant bien souvent exclusivement des revenus irréguliers, conduisant même parfois plus fréquemment les bénéficiaires de minima sociaux à ne verser aucun revenu sur ce compte. Les ménages en situation de pauvreté considèrent, par contre, plus souvent le compte sur livret comme un compte courant, cette situation restant marginale.

1.4.3. Des placements en épargne à terme beaucoup plus restreints

Les comptes épargne à terme rémunèrent les dépôts effectués et offrent des avantages aux titulaires sous contrainte de ne pas retirer les fonds avant échéance du contrat. C'est le cas par exemple des Plans épargne logement qui offrent une rémunération des sommes engagées et des conditions de prêt immobilier avantageuses en échange du blocage des fonds pendant un laps de temps, déterminé au préalable.

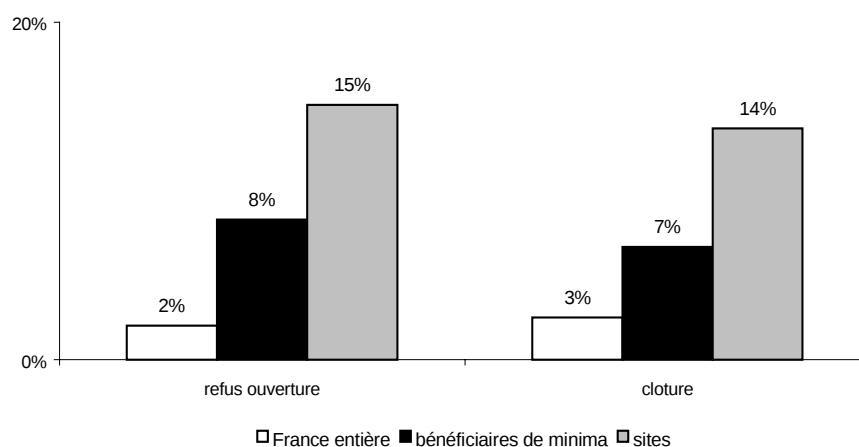
Alors que la moitié de la population globale dispose d'un compte épargne à terme, seuls 11% des bénéficiaires de minima sociaux et 5% des personnes interrogées sur sites ont souscrit ce type de compte. Les placements en épargne sont peu fréquents parmi les personnes en situation de pauvreté que ce soit sur les comptes sur livret ou les comptes épargne à terme, les personnes en situation de pauvreté soulignant pour le justifier la faiblesse de leurs revenus qui les contraignent à ne pas ouvrir ou à ne pas alimenter ces comptes.



1.4.4. Des réponses plus souvent négatives de la part du système bancaire

La part des ménages s'étant vu refuser l'ouverture ou clôturer un compte reste très marginale même si cette situation est plus fréquente parmi les personnes en situation de pauvreté. Les personnes rencontrées sur sites font face à davantage de refus de la part du système bancaire puisque pour 15% d'entre elles, une banque leur a refusé d'ouvrir un compte et pour 14%, le leur a fermé.

GRAPHIQUE N° 39 : REFUS D'OUVERTURE ET FERMETURE DE COMPTES



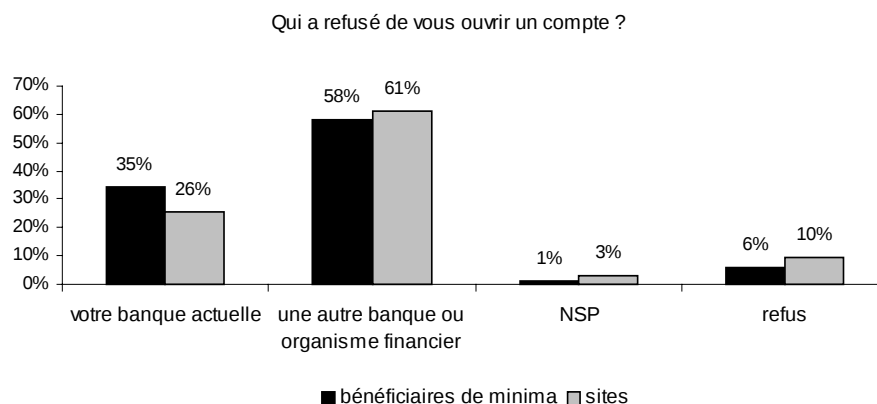
Source : CRÉDOC – 2001

Refus d'ouverture et clôture de compte ne touchent pourtant pas les mêmes ménages puisque seuls 2% des bénéficiaires de minima sociaux et 6% des personnes rencontrées sur sites associent ces deux refus.

Le refus d'ouverture de compte concerne pour l'essentiel des ménages ayant déjà un compte de dépôt ou sur livret, puisque seul un ménage bénéficiaire de minima sociaux n'ayant aucun compte s'est vu refuser d'en ouvrir un. Il en est de même pour ce qui est des fermetures puisque tous les bénéficiaires de minima sociaux à qui on a clôturé un compte en ont un actuellement, et notamment un compte sur livret.

Pour environ 60% des ménages en situation de pauvreté qui se sont vu refuser l'ouverture d'un compte, cette réponse émane d'autres organismes financiers que ceux qui gèrent leur(s) compte(s) actuellement.

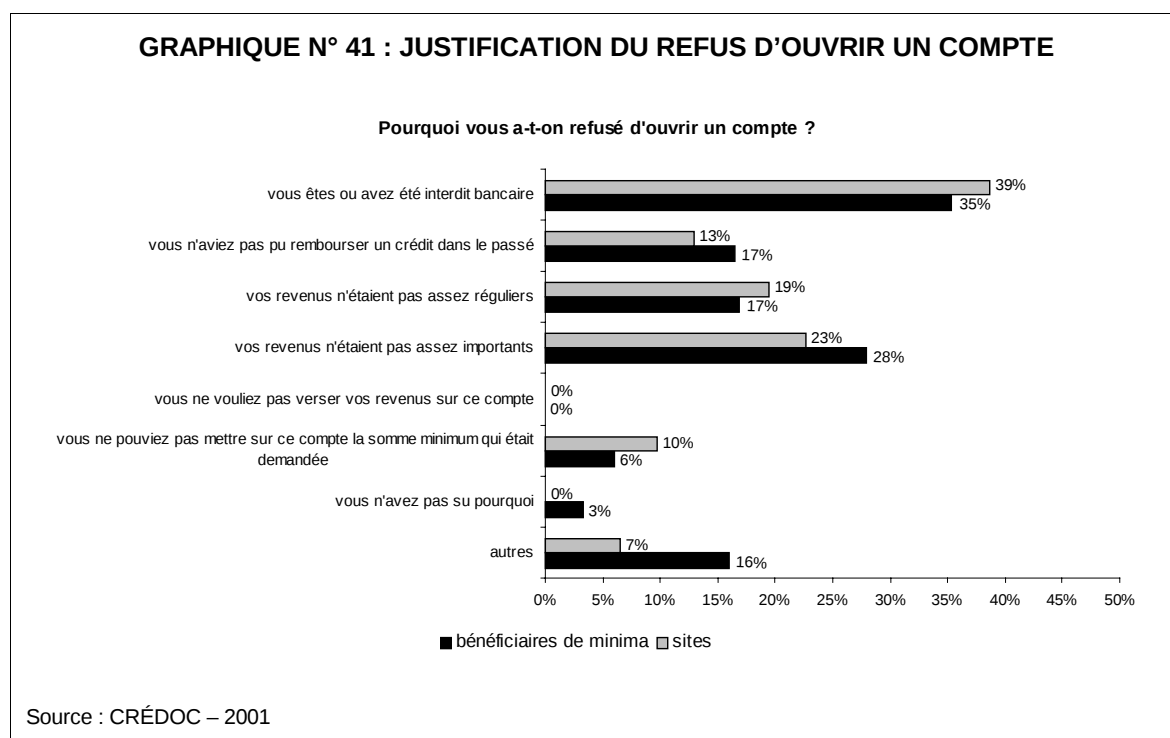
GRAPHIQUE N° 40 : ORGANISME AYANT REFUSÉ L'OUVERTURE D'UN COMPTE



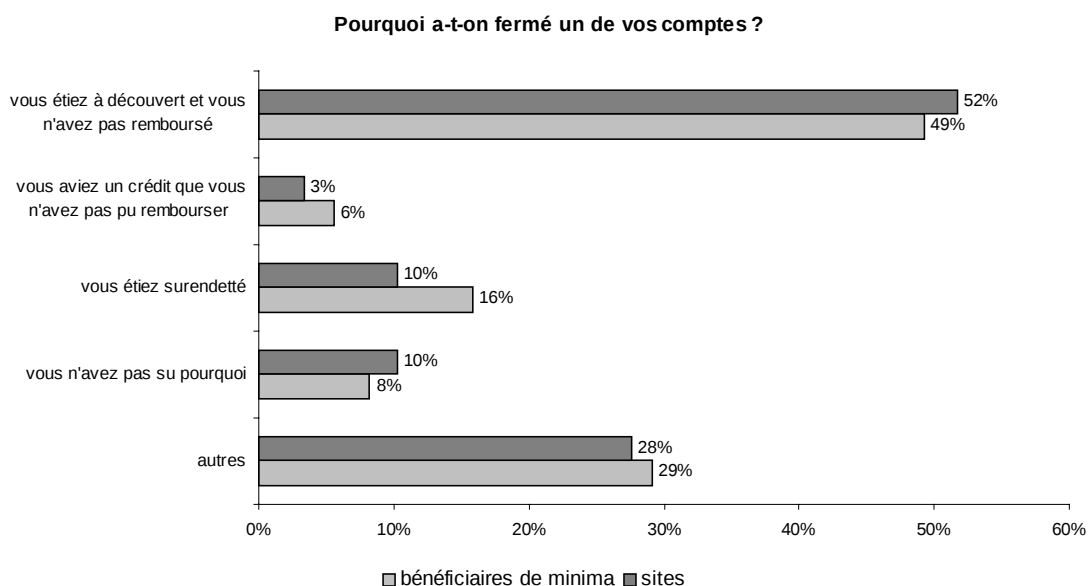
Source : CRÉDOC – 2001

Les personnes en situation de pauvreté justifient essentiellement le refus d'ouverture de compte subi par leur situation d'interdit bancaire, l'insuffisance de leurs arrivant en seconde position. Les personnes rencontrées sur sites sont par ailleurs 16% à fournir d'autres explications qui tiennent la plupart du temps à leur précarité au niveau du logement ou à leur nationalité.

En matière de fermeture de compte, la moitié des personnes en situation de pauvreté l'explique par des difficultés de remboursement de crédits. 28% des bénéficiaires de minima sociaux et 29% des personnes rencontrées sur sites donnent pourtant d'autres explications, telles que l'insuffisance de leurs revenus conduisant à des approvisionnements trop faibles du compte ou au surendettement.



GRAPHIQUE N° 42 : JUSTIFICATION DE LA CLÔTURE D'UN COMPTE



Source : CRÉDOC – 2001

Il semble que les personnes en situation de pauvreté connaissent davantage de refus de la part du système bancaire, que ce soit au niveau de leur banque qui clôture leur compte ou des autres banques ou organismes financiers qui leur refusent l'ouverture d'un compte, même si ces situations restent peu fréquentes.

2.

LES MOYENS DE PAIEMENT

2.1. Une nette préférence pour les paiements en « liquide »

La deuxième partie du questionnaire est orientée sur les moyens de paiement liés aux comptes possédés et les autres instruments offerts sur le marché bancaire.

Le « liquide », le chèque, la carte de retrait, la carte bancaire, la carte de crédit, les TIP, les autorisations de prélèvement, les virements et le chèque de banque ont donc été proposés aux ménages pour différents types de dépenses, nous permettant de mesurer leurs préférences et le mode de recours à ces outils.

Afin de ne pas surcharger le questionnaire, il était demandé, pour différentes dépenses, le moyen de paiement le plus souvent utilisé. Certains ménages qui ont l'habitude d'alterner entre plusieurs instruments ont pu citer plusieurs réponses. La fréquence d'utilisation est ainsi mesurée à partir du nombre de fois où le moyen de paiement a été présenté comme celui qui est utilisé le plus souvent, la nullité signifiant qu'il n'est jamais ou rarement utilisé.

Pour les chèques, les cartes bancaires et les cartes de crédit, deux questions ont été distinguées. Seuls les ménages qui nous ont dit posséder un compte de dépôt se sont vus demander pourquoi ils n'avaient pas de chéquier ou de carte bancaire alors qu'ils étaient susceptibles d'en avoir. D'autre part, si les ménages qui possèdent un des ces moyens de paiement ne l'ont jamais cité parmi les modes de paiement les plus utilisés, il leur a été demandé pourquoi ils utilisaient rarement ou jamais ces moyens de paiement.

Ces questions n'ont, par ailleurs, été prises en compte que pour les ménages qui effectuent les dépenses proposées.

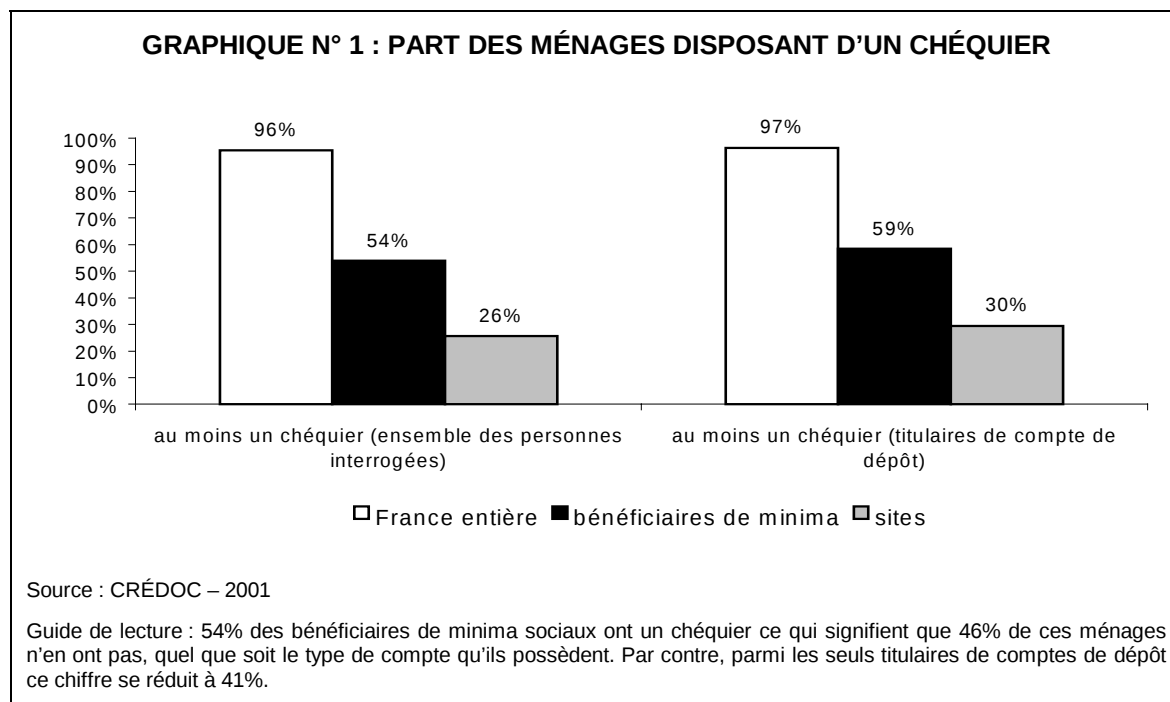
2.1.1. Moins de chéquier car davantage de refus de l'accorder de la part des banques

Les personnes en situation de pauvreté ont moins souvent un chéquier

Les personnes en situation de pauvreté disposent beaucoup moins souvent d'un chéquier pour régler leurs dépenses : 46% des bénéficiaires de minima sociaux et 74% des personnes rencontrées sur sites ne disposent pas de ce moyen de paiement alors que 96% de la population globale en a un.

Pourtant, les ménages pauvres sont nombreux à posséder un compte de dépôt qui leur permettrait d'avoir un chéquier (92% des bénéficiaires de minima sociaux et 87% des personnes rencontrées sur sites). Ainsi, parmi les seuls titulaires de comptes de dépôt, 41% des bénéficiaires de minima sociaux et 70% des personnes rencontrées sur sites n'ont pas de chéquier, cette proportion se limitant à 4% en population globale.

On constate donc une forte surreprésentation parmi les personnes en situation de pauvreté des ménages n'ayant pas de chéquier alors que le compte qu'ils possèdent le leur permettrait.

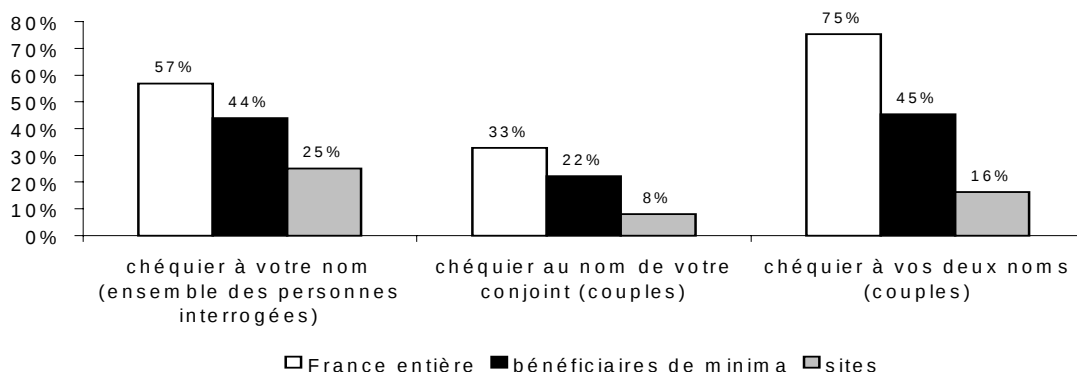


Parmi les bénéficiaires de minima sociaux, les ménages qui ont un chéquier sont plus souvent des couples (68% des ménages qui vivent en couple ont un chéquier pour 54% en moyenne), propriétaires de leur logement (79%) et âgés de 65 ans et plus (69%). On retrouve ainsi davantage de retraités (65%) et donc de bénéficiaires du minimum vieillesse (63%), mais aussi des titulaires de l'ASS (64%).

À l'inverse, les bénéficiaires de minima sociaux qui ne possèdent pas de chéquier sont plutôt des personnes seules (53% des ménages composés de personnes seules n'ont pas de chéquier pour 46% des ménages en moyenne), inactives (54%) mais à la recherche d'un travail ou d'une formation (55%). On retrouve aussi plus souvent des ouvriers parmi ces ménages (58% des bénéficiaires de minima sociaux qui sont ouvriers n'ont pas de chéquier contre 46% en moyenne), ainsi que des bénéficiaires du RMI (57%). On retrouve aussi plus souvent des personnes en situation d'interdiction bancaire actuellement (19% contre 9% en moyenne).

Les personnes en situation de pauvreté ont moins souvent un chéquier dans l'ensemble et ce résultat est vérifié quel que soit le titulaire du chéquier. La part des ménages ayant un chéquier au nom de la personne interrogée, et pour les couples, au nom du conjoint ou aux deux noms est ainsi systématiquement inférieure pour les ménages pauvres.

GRAPHIQUE N° 2 : PART DES MÉNAGES QUI ONT UN CHÉQUIER SELON LE TITULAIRE DU CHÉQUIER

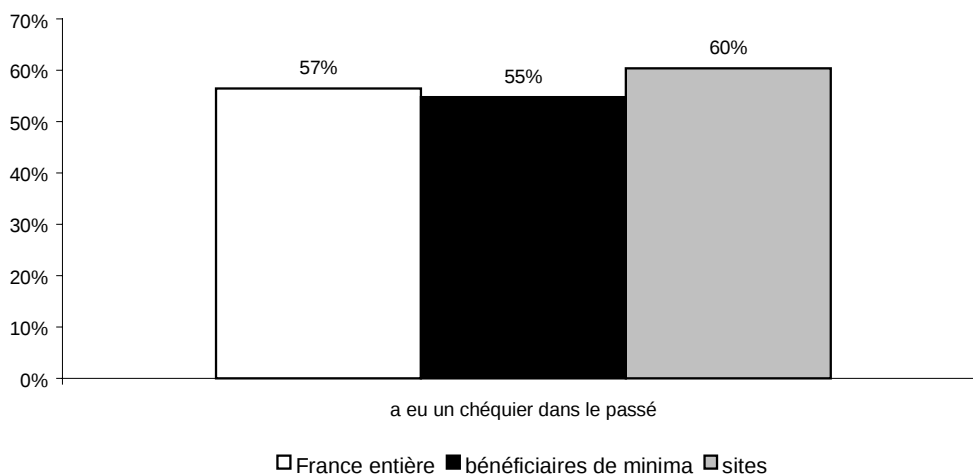


Source : CRÉDOC – 2001

Guide de lecture : 57% de la population globale a répondu avoir au moins un chéquier à son nom, et parmi les couples, 33% ont répondu en avoir un au nom du conjoint, de même que 75% en ont un à leurs deux noms.

L'absence de chéquier est souvent liée à une mauvaise expérience dans le passé mais ceci n'est pas spécifique aux personnes en situation de pauvreté. Comme la population globale, elles sont environ 60% à avoir eu un chéquier dans le passé alors qu'elles n'en possèdent pas actuellement.

GRAPHIQUE N° 3 : PART DES MÉNAGES N'AYANT PAS DE CHÉQUIER ACTUELLEMENT MAIS QUI EN ONT EU UN DANS LE PASSÉ

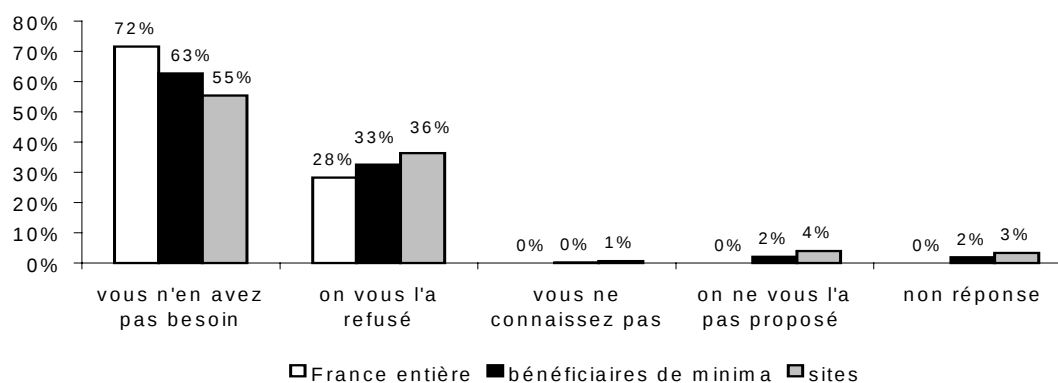


Source : CRÉDOC – 2001

Cette décision est plus souvent réfléchie que contrainte dans l'ensemble de la population comme pour les plus défavorisés. Nous avons, en effet, demandé à ces ménages pourquoi ils n'avaient pas de chéquier alors qu'ils avaient un compte de dépôt leur permettant de le demander et la majorité considère ne pas en avoir vraiment besoin. Mais les personnes en situation de pauvreté sont malgré tout plus nombreuses à expliquer qu'on le leur a refusé.

GRAPHIQUE N° 4 : RAISONS À LA NON-POSSESSION D'UN CHÉQUIER ALORS QU'IL EXISTE UN COMPTE DE DÉPÔT

Pourquoi n'avez-vous pas de chéquier alors que
vous avez un compte de dépôt ?

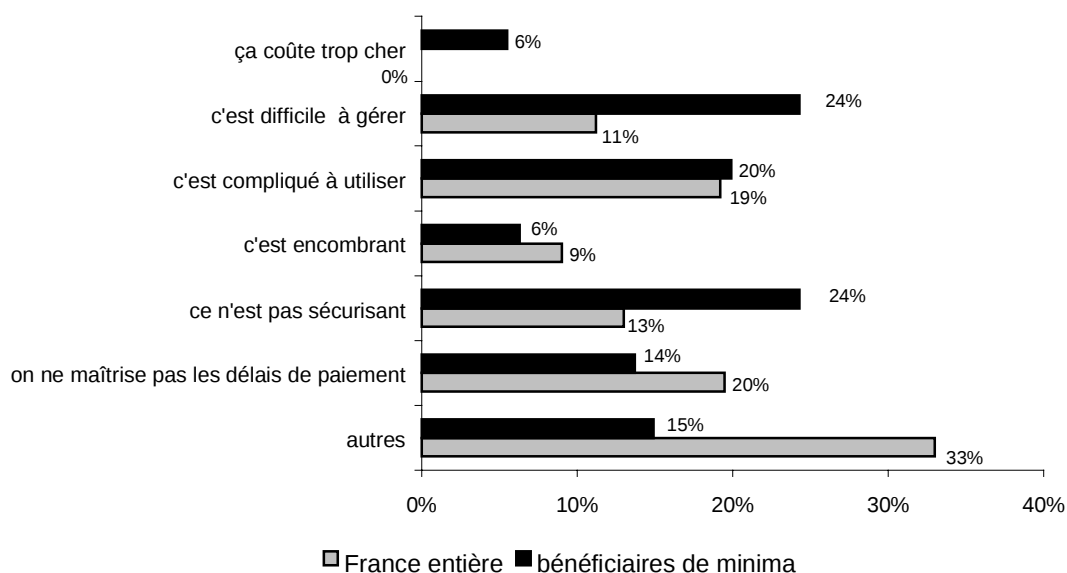


Source : CRÉDOC – 2001

Les bénéficiaires de minima sociaux expliquent plus souvent que s'ils n'en ont pas besoin c'est parce que " ce mode de paiement n'est pas sécurisant " et même " difficile à gérer ".

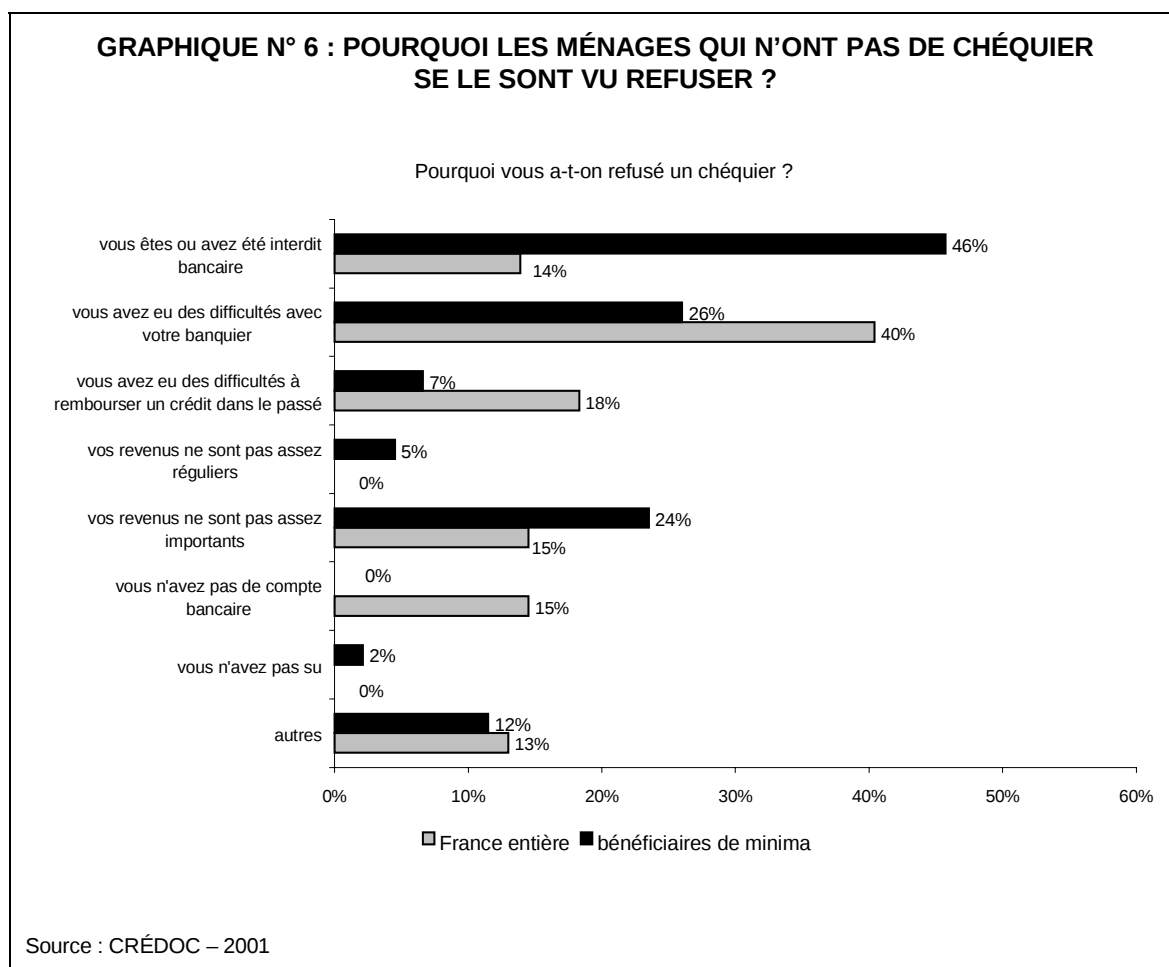
GRAPHIQUE N° 5 : POURQUOI LES MÉNAGES QUI N'ONT PAS DE CHÉQUIER N'EN ONT PAS BESOIN ?

Pourquoi n'avez-vous pas besoin de chéquier ?



Source : CRÉDOC – 2001

Les refus proviennent davantage d'interdictions bancaires pour les bénéficiaires de minima sociaux, tandis que la population globale les justifie par les difficultés rencontrées avec le banquier.

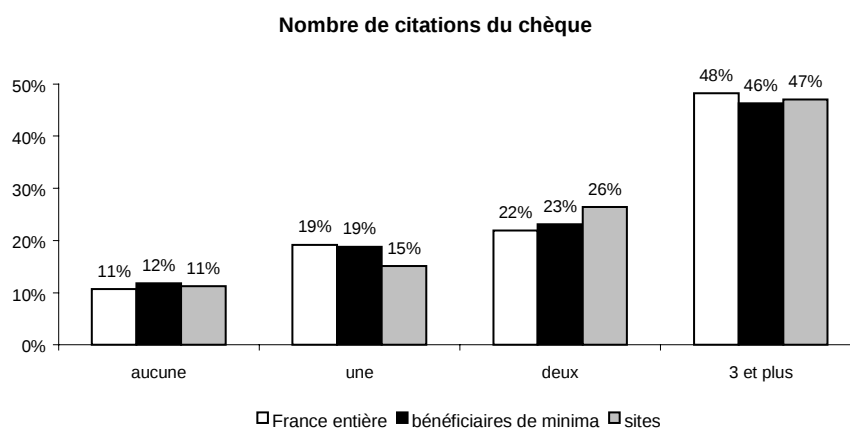


Mais l'utilisent aussi moins régulièrement

Environ un dixième des ménages n'a jamais cité le chèque comme le moyen de paiement le plus utilisé. Un peu moins de la moitié des ménages disposant d'un chéquier a par ailleurs affirmé qu'elle utilise le plus souvent ce moyen de paiement pour trois des huit dépenses proposées au moins.

Les différences observées entre la population pauvre et la population globale sont peu marquées, le comportement des ménages disposant d'un chéquier étant assez proche en terme de fréquence d'utilisation de ce dernier comme mode de paiement habituel.

GRAPHIQUE N° 7 : NOMBRE DE CITATIONS DU CHÈQUE PARMI LES MOYENS DE PAIEMENT LES PLUS UTILISÉS

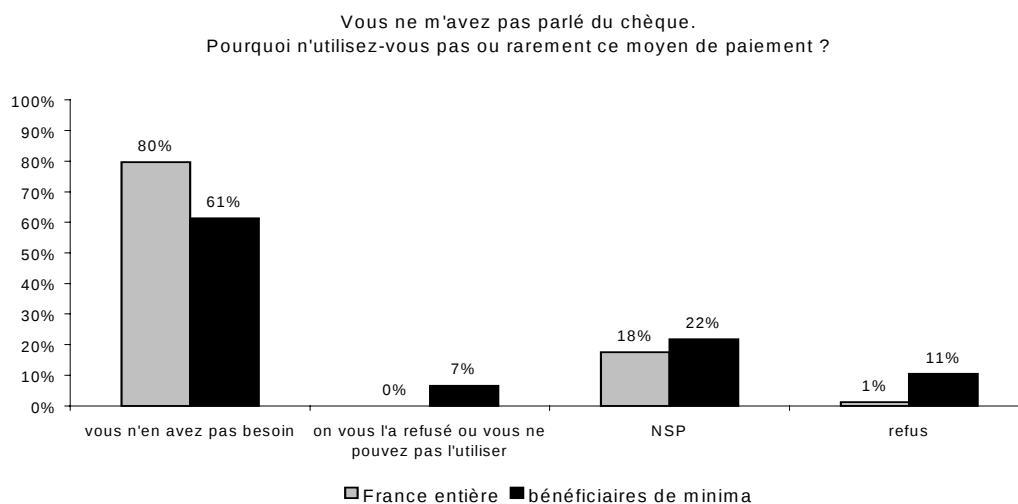


Source : CRÉDOC – 2001

Les ménages qui possèdent un chéquier mais qui ne l'ont pas cité une seule fois comme le moyen de paiement le plus utilisé parmi les dépenses proposées expliquent le plus souvent qu'ils n'utilisent pas ou rarement ce moyen de paiement car ils n'en ont pas besoin.

Les bénéficiaires de minima sociaux insistent davantage sur les refus ou interdiction de les utiliser, liées aux interdictions bancaires en cours notamment.

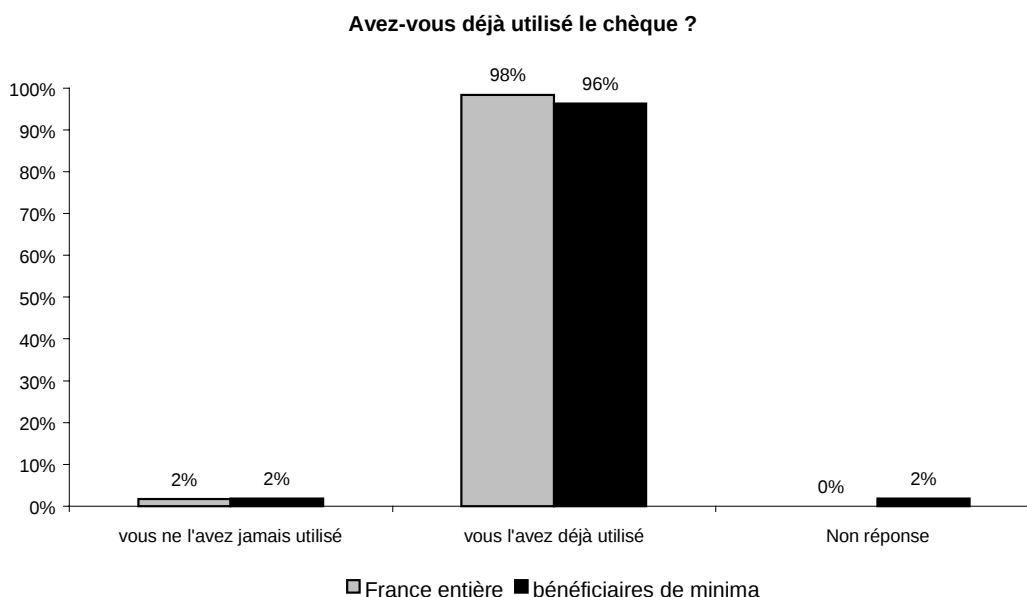
GRAPHIQUE N° 8 : RAISONS AU FAIBLE RECOURS AU CHÉQUIER



Source : CRÉDOC – 2001

Parmi la population globale qui possède un chéquier et qui ne l'utilise pas comme mode de paiement le plus fréquent, 2% seulement affirment ne jamais l'avoir utilisé, ce chiffre étant équivalent pour les bénéficiaires de minima sociaux.

**GRAPHIQUE N° 9 : PART DES MÉNAGES QUI POSSÈDENT UN CHÉQUIER
MAIS NE L'ONT JAMAIS UTILISÉ**

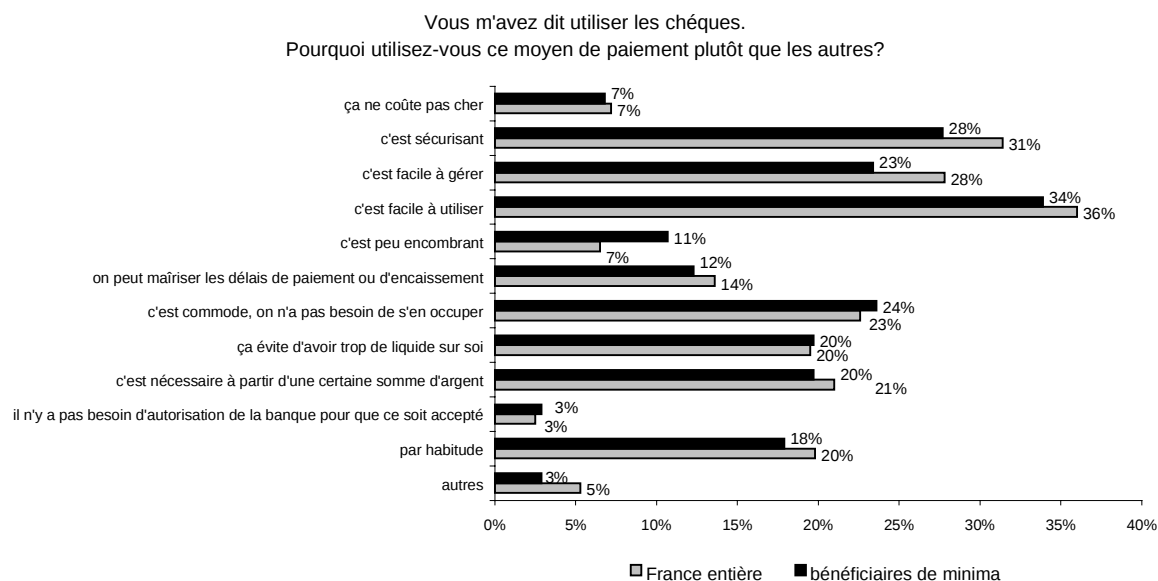


Source : CRÉDOC – 2001

Globalement, seul 0,1% des bénéficiaires de minima sociaux et de la population globale a un chéquier et ne l'a jamais utilisé.

Les ménages qui ont cité au moins une fois le chèque comme moyen de paiement courant expliquent qu'ils l'utilisent en général, de préférence aux autres moyens de paiement, parce qu'il est sécurisant mais aussi facile à gérer et à utiliser. Les réponses des bénéficiaires de minima sociaux sont très proches de celles de la population globale, ils trouvent cependant davantage que le chéquier présente l'avantage d'être peu encombrant et ils sont moins nombreux à le trouver facile à gérer. Leurs motivations sont donc identiques.

GRAPHIQUE N° 10 : RAISONS À L'UTILISATION DU CHÈQUE PLUTÔT QUE LES AUTRES MOYENS DE PAIEMENT



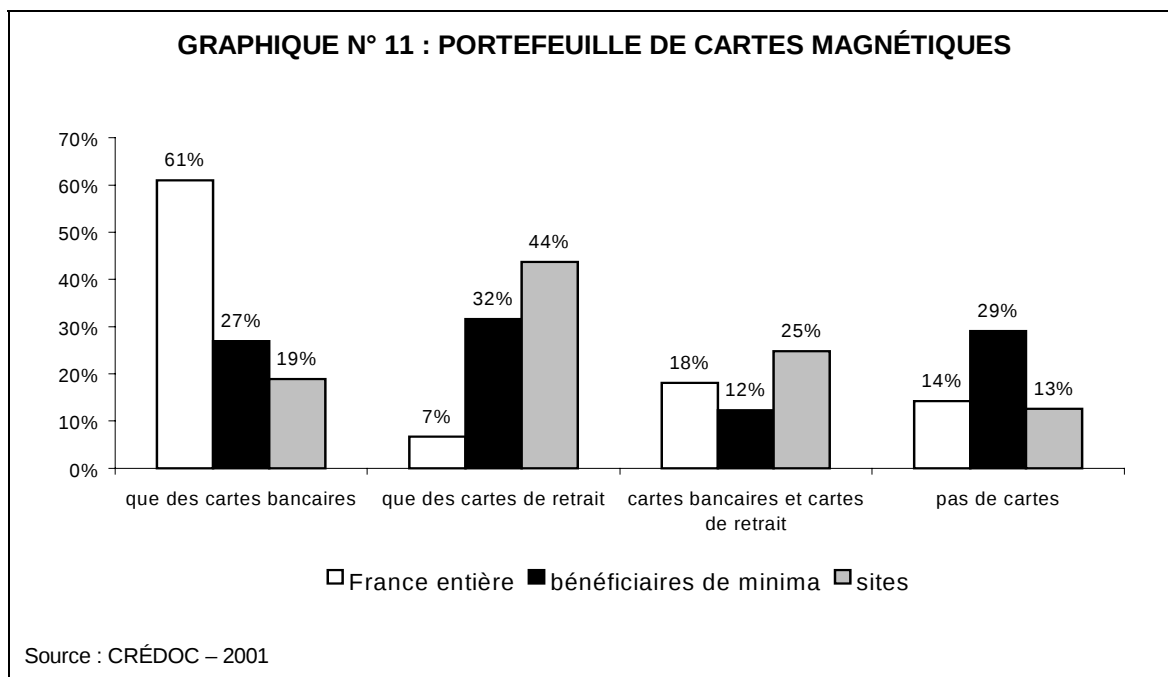
Source : CRÉDOC – 2001

2.1.2. Un portefeuille de cartes plus souvent composé exclusivement de cartes de retrait, même pour les titulaires de comptes de dépôt

Le portefeuille de cartes détenues avec les différents comptes est très différent entre la population globale et les ménages pauvres.

61% de la population globale possède exclusivement des cartes bancaires ; cela ne concerne que 27% des bénéficiaires de minima sociaux et 19% des personnes rencontrées sur sites. Ces dernières ont davantage recours aux cartes de retrait de manière exclusive, les bénéficiaires de minima sociaux étant aussi plus nombreux à ne pas avoir de cartes magnétiques, quelle qu'elle soit.

Le tiers des bénéficiaires de minima sociaux ne possèdent que des cartes de retrait et 29% d'entre eux n'ont pas de cartes du tout. Les personnes rencontrées sur sites sont quant à elles plus nombreuses à posséder au moins une carte, notamment une carte de retrait.



Une fois encore, la structure du portefeuille de cartes possédées est fortement liée à la répartition des comptes entre dépôt et livret. Ces deux types de comptes donnent accès à la carte de retrait, mais seul le compte de dépôt autorise l'acquisition de la carte bancaire.

Parmi la population globale, les ménages qui ne disposent que de comptes sur livret ont plus souvent des cartes de retrait de manière exclusive (35% contre 7% en France entière). Les ménages ne disposant que de comptes de dépôt sont aussi légèrement surreprésentés (9% contre 7%). Pour les ménages pauvres, ce sont les ménages qui n'ont que des comptes de dépôt qui sont surreprésentés parmi les ménages n'ayant que des cartes de retrait (37% contre 32% pour les bénéficiaires de minima sociaux et 49% contre 44% pour les sites).

Parmi la population qui n'a que des cartes bancaires, quelle qu'elle soit, on retrouve davantage de ménages qui ont à la fois un compte de dépôt et un compte sur livret. De même, les trois populations s'accordent pour associer l'absence de cartes à l'absence de comptes ou bien la possession de comptes sur livret exclusivement.

TABLEAU N° 1 : LIEN ENTRE PORTEFEUILLE DE COMPTES ET PORTEFEUILLE DE CARTES MAGNÉTIQUES					
(en pourcentage)					
	Que des cartes bancaires	Que des cartes de retrait	Pas de cartes	Cartes de retrait et Cartes bancaires	Ensemble
France entière					
Que des comptes sur livret	0	35	65	0	100
Que des comptes de dépôt	57	9	19	15	100
Compte de dépôt et sur livret	63	6	12	19	100
Pas de compte	0	0	100	0	100
Ensemble	61	7	14	18	100
Bénéficiaires de minima sociaux					
Que des comptes sur livret	0	29	71	0	100
Que des comptes de dépôt	28	37	23	13	100
Compte de dépôt et sur livret	31	26	28	14	100
Pas de compte	0	0	100	0	100
Ensemble	27	32	29	12	100
Sites					
Que des comptes sur livret	0	38	63	0	100
Que des comptes de dépôt	17	49	23	11	100
Compte de dépôt et sur livret	29	44	7	19	100
Pas de compte	0	0	100	0	100
Ensemble	19	44	25	13	100
Source : CRÉDOC – 2001					
Guide de lecture : 35% de la population globale qui n'a que des comptes sur livret n'a que des cartes de retrait contre 7% en moyenne. Les ménages n'ayant que des comptes sur livret sont donc surreprésentés parmi ceux qui ne possèdent que des cartes de retrait.					

Parmi les bénéficiaires de minima sociaux, les couples et les ménages avec enfants ont plus souvent un portefeuille de cartes composé exclusivement de cartes bancaires (33% des couples et des ménages avec enfants n'ont que des cartes bancaires pour 27% de l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux). Leurs revenus sont plus élevés en moyenne, de l'ordre de 6 000 à 8 000 francs mensuels (37%). Le chef de ménage est plus souvent actif et exerce notamment la profession d'employé (34%). Ces ménages bénéficient plus souvent de l'ASS (40% des bénéficiaires de l'ASS n'ont que des cartes bancaires pour 27% de l'ensemble des bénéficiaires interrogés), de l'API (40%).

Les bénéficiaires de minima sociaux qui ne possèdent que des cartes de retrait sont plus souvent à la recherche d'un emploi ou d'une formation (45% contre 32% en moyenne). Les bénéficiaires du RMI sont notamment surreprésentés puisque 39% n'ont que des cartes de retrait pour 32% des bénéficiaires de minima sociaux. Le chef de ménage a plus souvent entre 25 et 44 ans

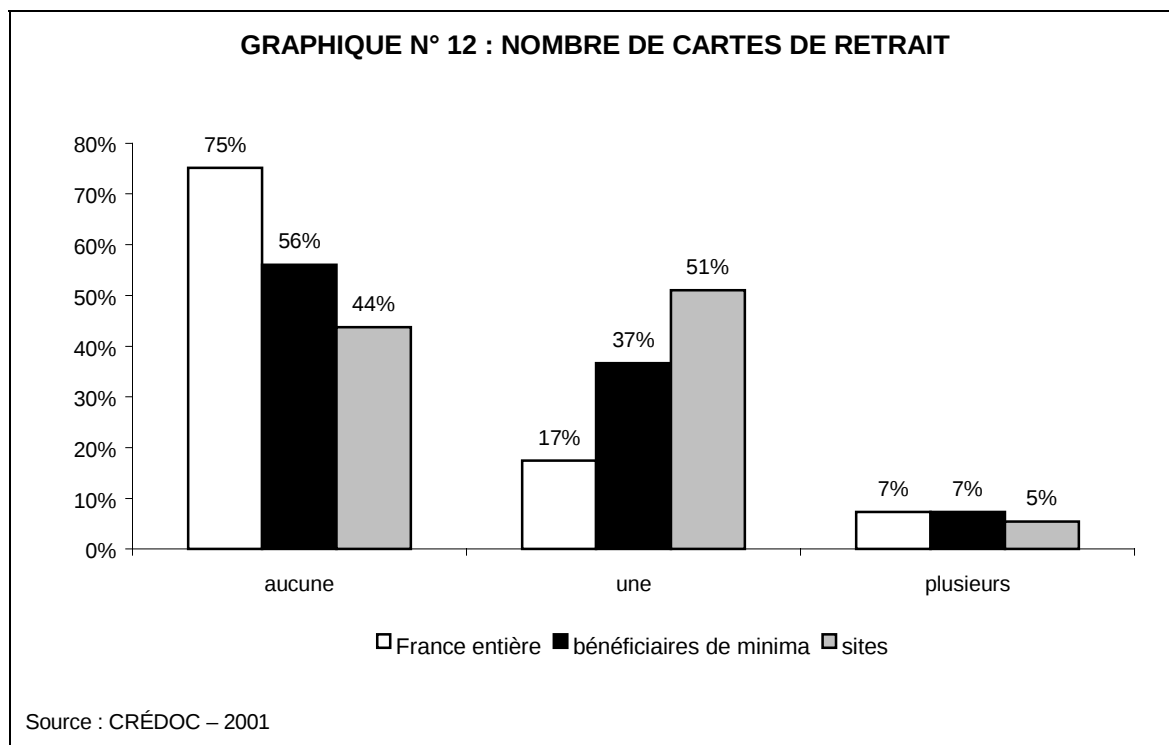
(38% des 25-34 ans et 32% des 35 et 44 ans n'ont que des cartes de retrait). Ils louent aussi plus souvent un logement social (37%).

Les ménages qui n'ont pas de cartes sont plutôt des personnes seules (32% contre 29% des bénéficiaires de minima sociaux) et âgées de plus de 65 ans (39%). Ils sont, en général, à la retraite (47%) et perçoivent plus souvent le minimum vieillesse (52% des minima sociaux vieillesse n'ont pas de cartes pour 29% des bénéficiaires de minima sociaux en moyenne).

Davantage de cartes de retrait avec les comptes de dépôt

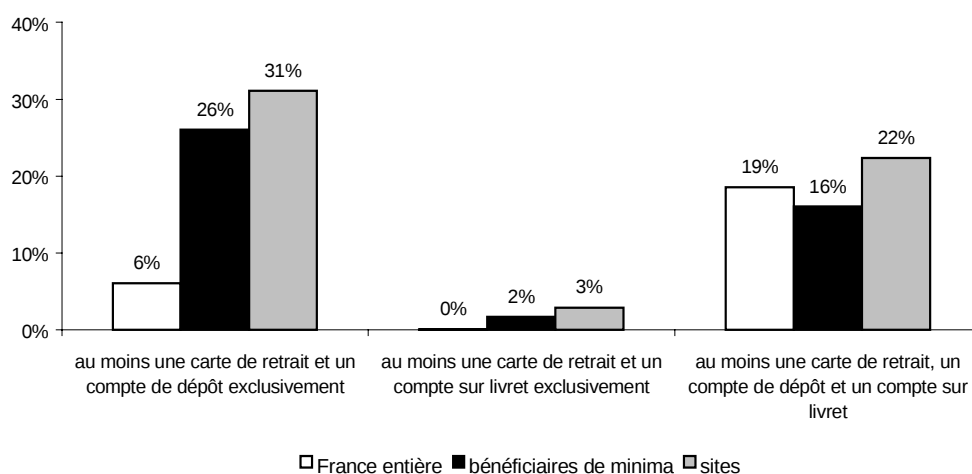
La carte de retrait, qui se définit comme une carte permettant exclusivement de retirer de l'argent « liquide » à un distributeur, peut être associée soit à un compte de dépôt, soit à un compte sur livret.

Dans l'ensemble, les personnes en situation de pauvreté ont plus souvent une carte de retrait (44% des bénéficiaires de minima sociaux et même 56% sur sites, pour seulement le quart de la population globale).



31% des personnes rencontrées sur sites et 26% des bénéficiaires de minima sociaux ont au moins une carte de retrait (et éventuellement une carte bancaire) et un compte de dépôt exclusivement (contre 6% de la population globale en moyenne).

GRAPHIQUE N° 13 : ASSOCIATION CARTE DE RETRAIT ET TYPE DE COMPTE POSSÉDÉ

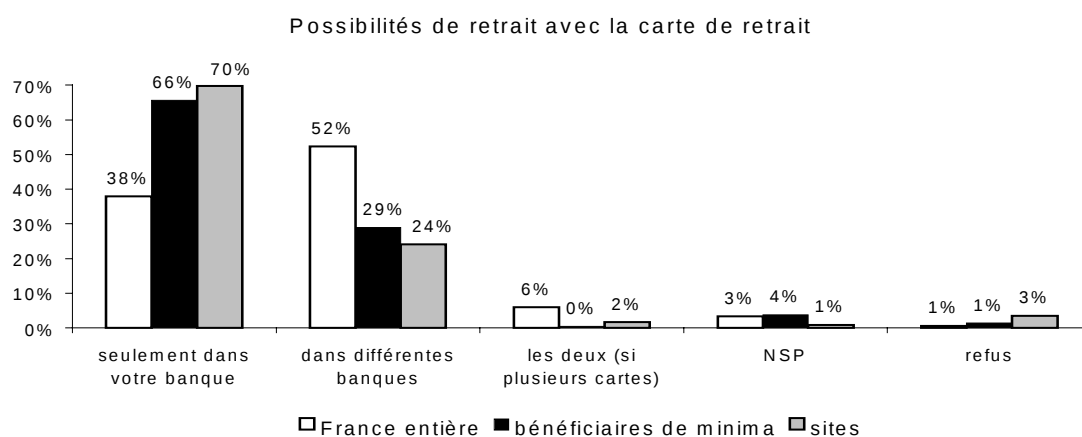


Source : CRÉDOC – 2001

Des retraits bien souvent limités aux distributeurs de la banque

La plupart du temps, ces cartes limitent les retraits aux seuls distributeurs de la banque gestionnaire pour la population pauvre, tandis que la population globale peut effectuer des retraits dans différentes banques : les deux tiers des ménages pauvres sont en effet contraints de disposer de distributeurs agréés pour effectuer des retraits, cela ne s'applique qu'à 38% de la population globale.

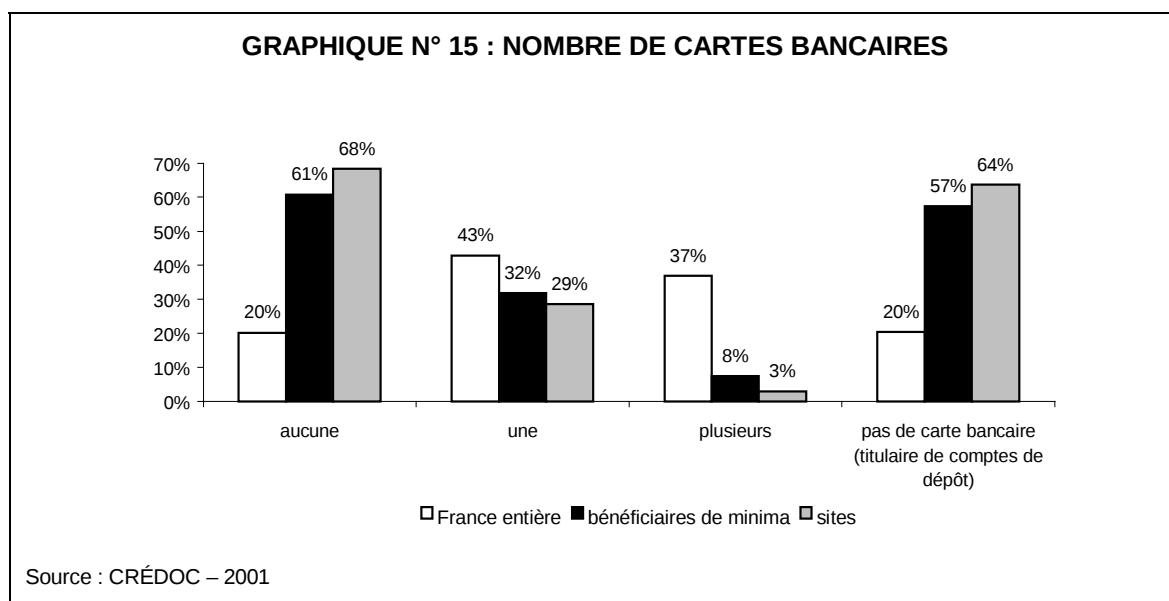
GRAPHIQUE N° 14 : TYPE DE CARTE DE RETRAIT



Source : CRÉDOC – 2001

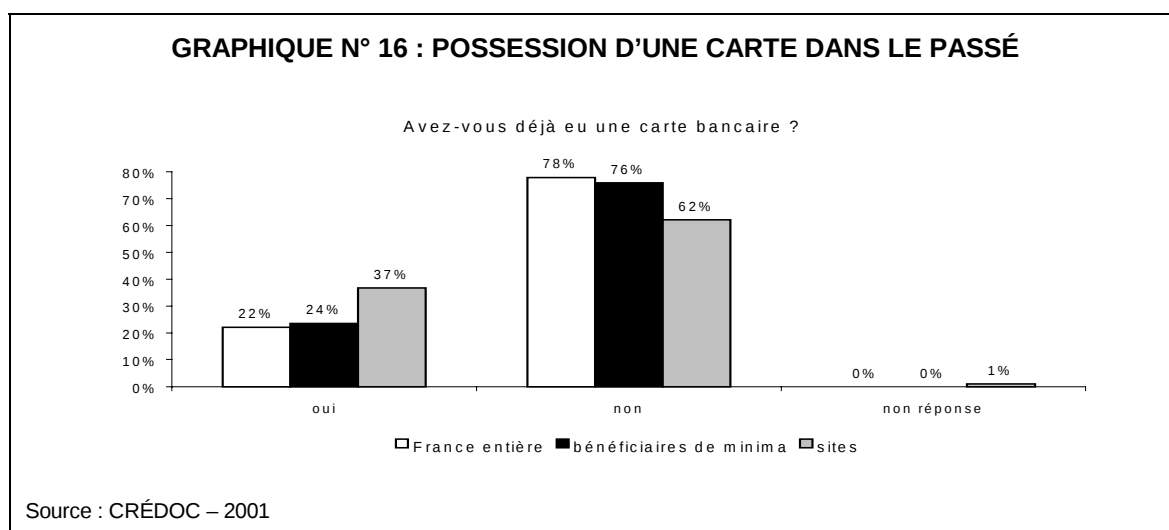
Moins de cartes bancaires du fait de davantage d'interdiction de les utiliser

La carte bancaire permet non seulement de retirer de l'argent aux distributeurs agréés (comme la carte de retrait), mais aussi de payer directement chez les commerçants. Quelle que soit la nature du compte possédé, plus de 60% des personnes en situation de pauvreté n'a pas de carte bancaire et moins du tiers n'en a qu'une seule alors que parmi la population globale, 37% en ont plusieurs.



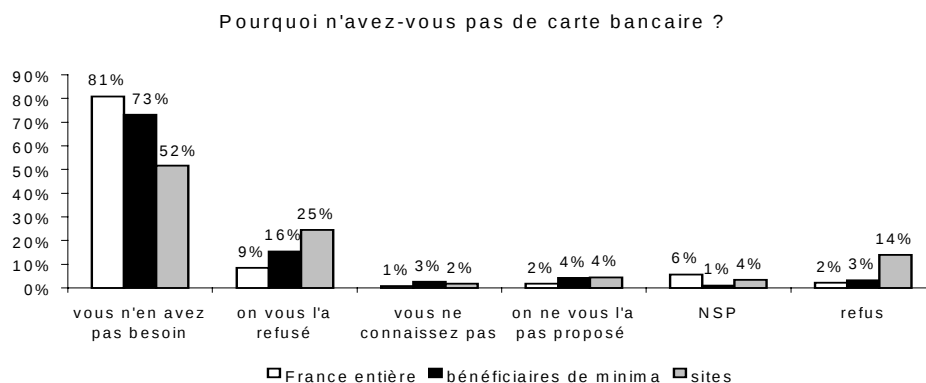
La part des ménages qui ne possèdent pas de carte bancaire alors qu'ils ont un compte de dépôt est plus faible que ce qui a pu être observé pour les chéquiers. 23% des bénéficiaires de minima sociaux et 36% des personnes rencontrées sur sites n'ont ainsi pas de carte bancaire alors qu'ils pourraient en avoir une contre 6% de la population globale.

On remarque ici un écart plus marqué que celui observé pour les chéquiers entre la population pauvre et la population globale, les ménages en situation de pauvreté ayant plus souvent eu une carte bancaire dans le passé, et notamment les personnes rencontrées sur sites.



Les ménages qui n'ont pas de carte bancaire alors qu'ils le pourraient expliquent le plus souvent qu'ils n'en ont pas besoin. Comme pour le chéquier, les personnes en situation de pauvreté sont plus nombreuses à s'être vu refuser ce moyen de paiement, en raison des plus nombreuses interdictions bancaires dont ils font l'objet mais aussi plus souvent du manque de régularité de leurs ressources.

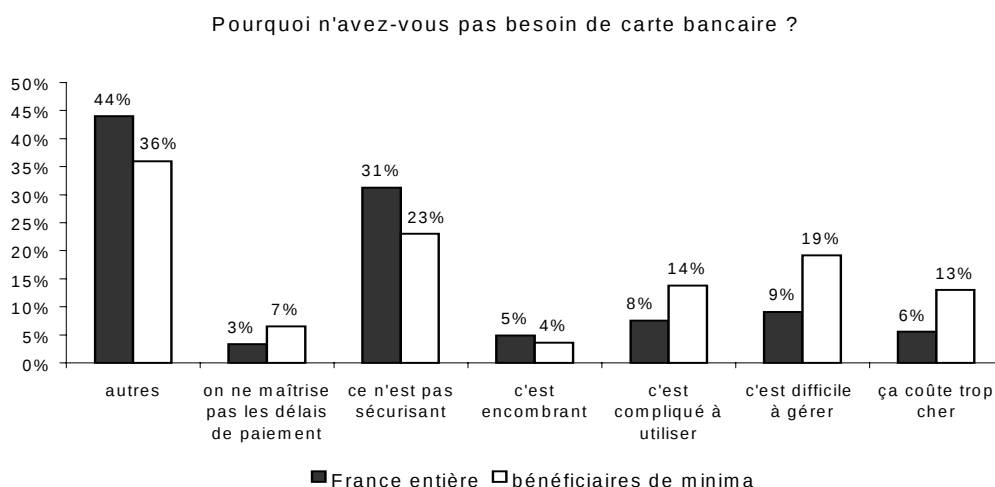
GRAPHIQUE N° 17 : RAISON À LA NON-POSSESSION D'UNE CARTE BANCAIRE ALORS QU'IL EXISTE UN COMPTE DE DÉPÔT



Source : CRÉDOC – 2001

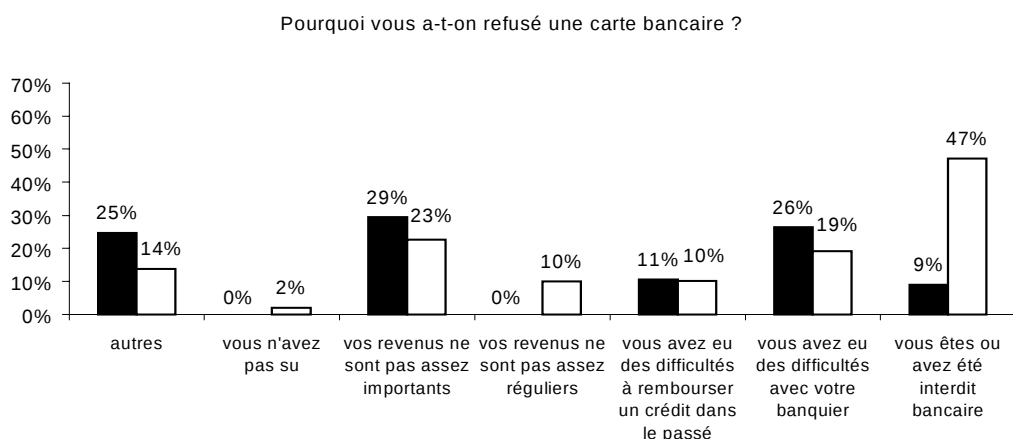
La population pauvre qui a un compte de dépôt mais pas de carte bancaire considère ne pas en avoir besoin parce que ce mode de paiement est trop coûteux mais aussi difficile à gérer, voire en ce qui concerne les bénéficiaires de minima sociaux, compliqué à utiliser. La population globale s'accorde quant à elle plus souvent à regretter le manque de sécurité offert par ce mode de paiement.

GRAPHIQUE N° 18: POURQUOI LES MÉNAGES QUI N'ONT PAS DE CARTE BANCAIRE ALORS QU'ILS ONT UN COMPTE DE DÉPÔT N'EN ONT PAS BESOIN ?



Source : CRÉDOC – 2001

GRAPHIQUE N° 19 : POURQUOI LES MÉNAGES QUI N'ONT PAS DE CARTE BANCAIRE ALORS QU'ILS ONT UN COMPTE DE DÉPÔT SE LA SONT VU REFUSER ?



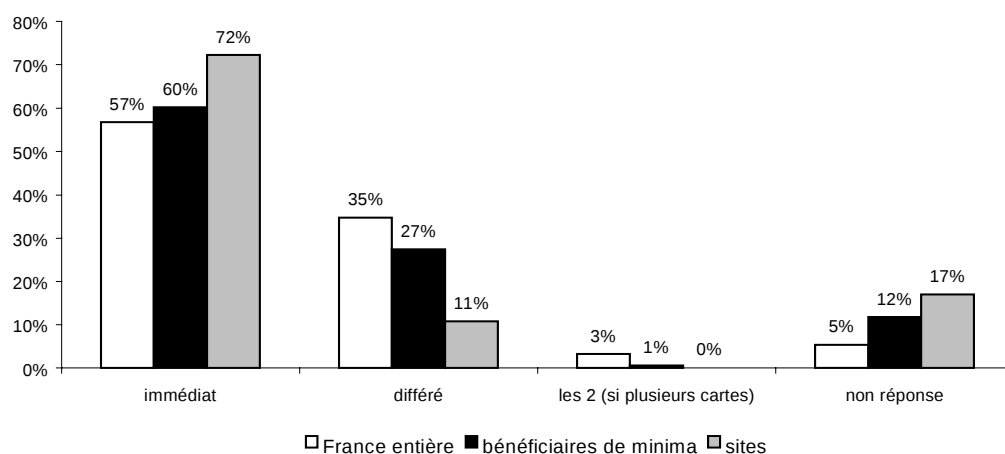
Source : CRÉDOC – 2001

Davantage de carte à débit immédiat et limité au territoire national

Les ménages pauvres qui possèdent une carte bancaire ont le plus souvent une carte à débit immédiat, notamment les personnes rencontrées sur sites qui sont 72% à posséder ce type de carte.

On remarque aussi que les ménages pauvres savent plus rarement répondre à cette question, cela pouvant être interprété soit comme une méconnaissance effective du débit de la carte bancaire, soit comme une incompréhension du terme utilisé.

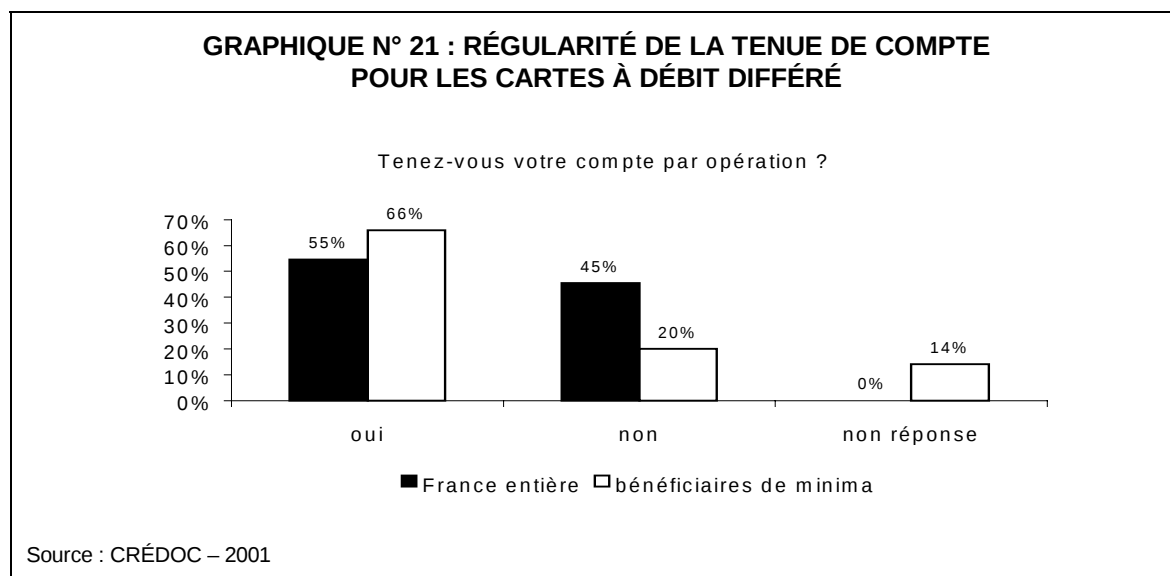
GRAPHIQUE N° 20 : DÉBIT DE LA CARTE BANCAIRE



Source : CRÉDOC – 2001

Nous avons demandé aux ménages dont les règlements sont débités en différé s'ils tenaient leur compte opération par opération, ce qui sous-entend un suivi poussé des mouvements sur le compte.

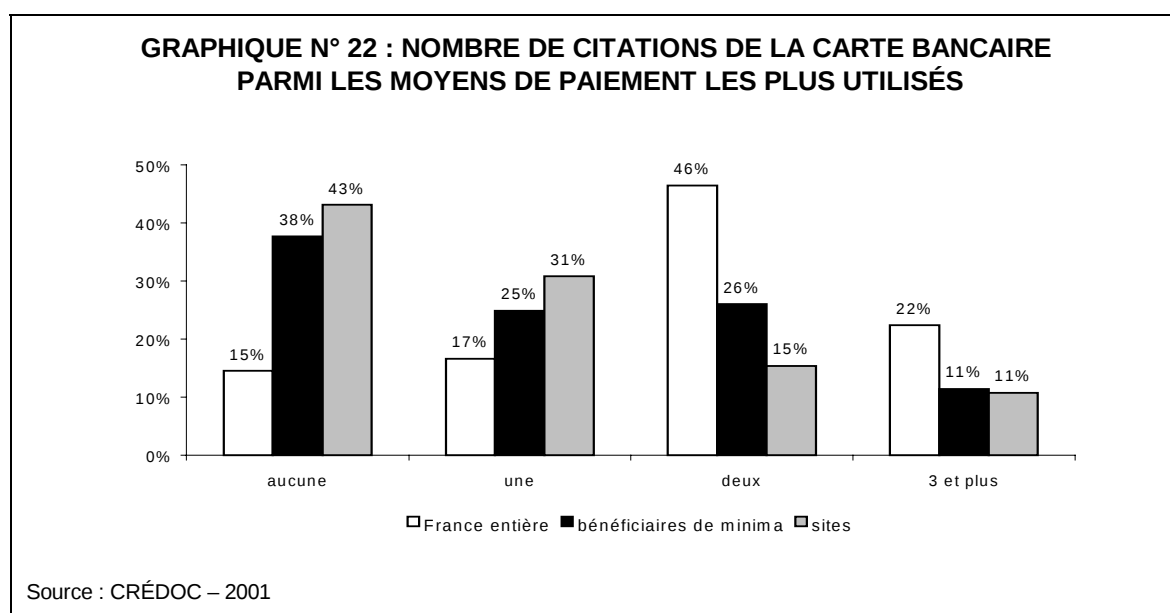
La plupart des ménages dans cette situation répondent effectivement qu'ils suivent leur compte opération par opération, cette tendance est encore plus marquée chez les bénéficiaires de minima sociaux, dont les deux tiers effectuent ce suivi régulier.



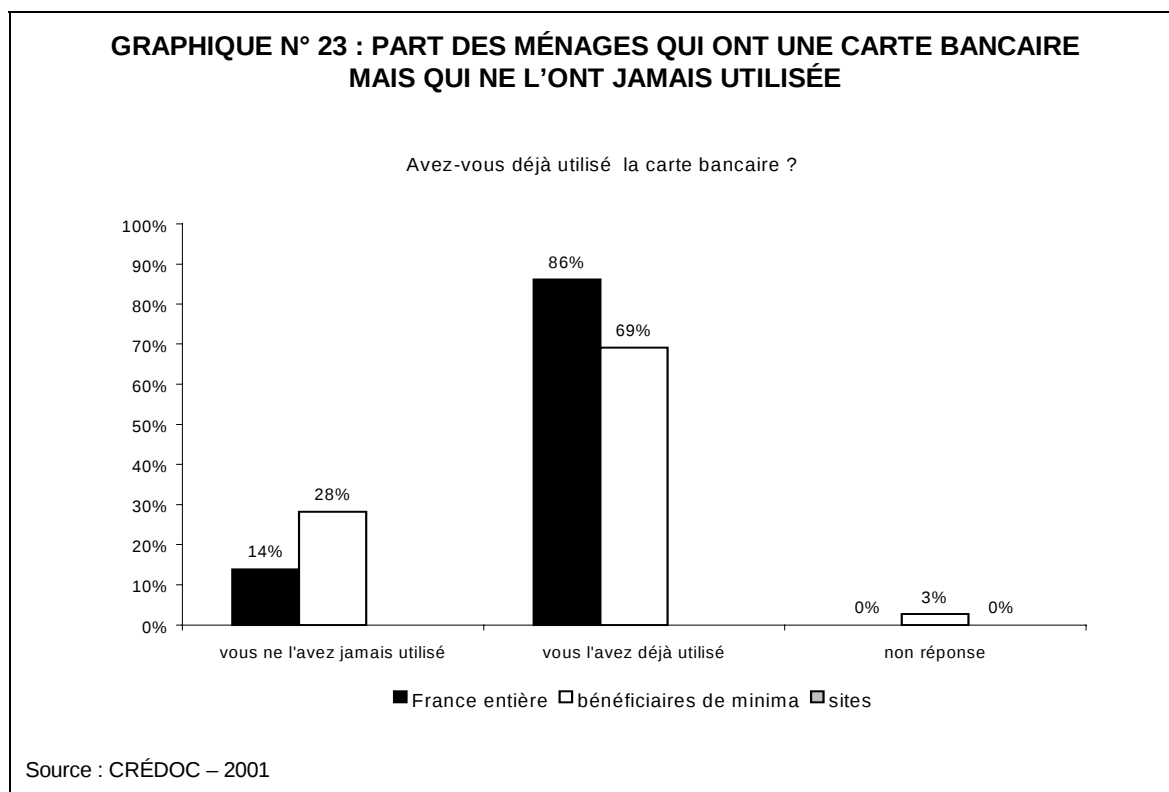
Une utilisation plus restreinte des cartes bancaires

Comme pour le chéquier, la carte bancaire n'a été proposée pour les associations dépenses/moyens de paiement qu'aux personnes qui en possédaient au moins une avec leur compte de dépôt et les résultats ont été redressés de manière à ne correspondre qu'aux ménages qui effectuent les dépenses proposées.

La carte bancaire est moins souvent citée comme mode de paiement courant par les ménages pauvres qui en possèdent une, que l'ensemble de la population.



Parmi les ménages qui ont une carte bancaire mais ne l'ont jamais citée comme le moyen de paiement le plus utilisé pour au moins un type de dépense, la plupart y ont tout de même déjà eu recours. Il semble cependant que les ménages pauvres qui ont une carte bancaire sont plus nombreux à ne s'en être jamais servi, 28% des bénéficiaires de minima sociaux ne l'ont jamais utilisé pour seulement 14% de la population globale qui en possède une.

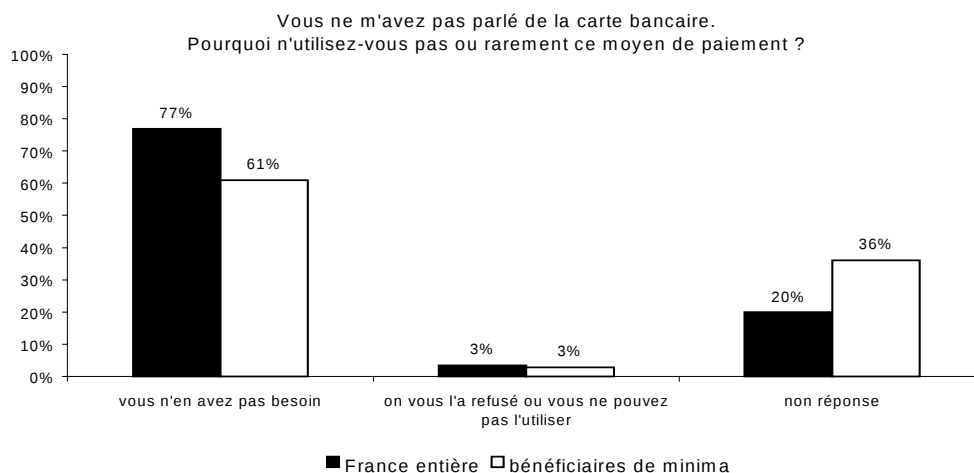


Sur la population d'ensemble (y compris les ménages qui ne disposent pas d'une carte bancaire), ce sont donc 1,6% des Français qui ont une carte bancaire et ne l'utilisent pas pour 7% des bénéficiaires de minima sociaux et 6% des personnes rencontrées sur sites.

Les ménages qui possèdent une carte bancaire mais qui, parmi les dépenses proposées, ne l'ont jamais citée comme le moyen de paiement le plus fréquemment utilisé, expliquent pour l'essentiel qu'ils n'utilisent jamais ou rarement ce moyen de paiement car ils n'en ont pas besoin.

Les bénéficiaires de minima sociaux ayant essayé un refus sont, par ailleurs, aussi nombreux que parmi la population globale, de l'ordre de 3%.

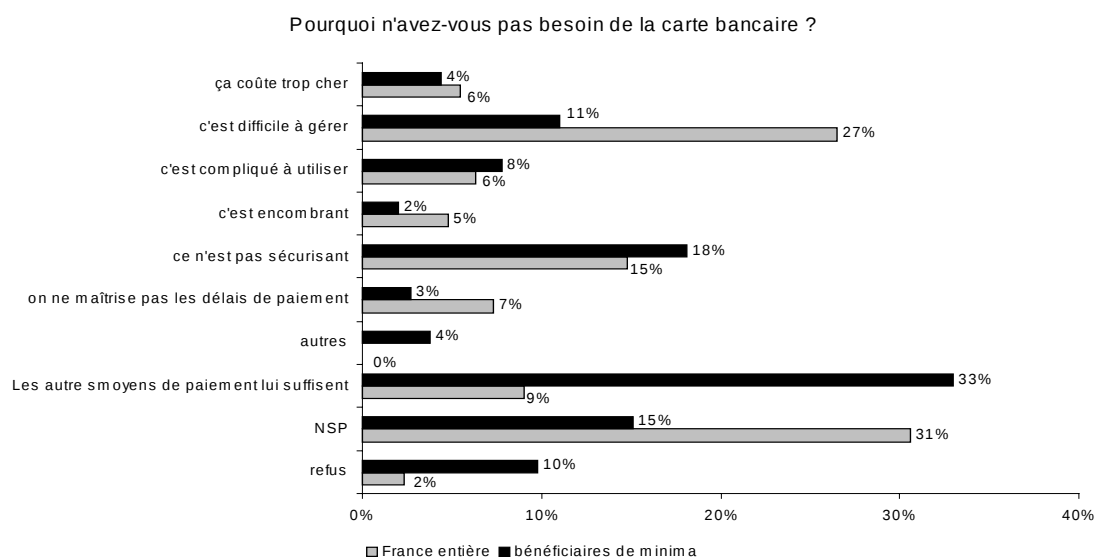
GRAPHIQUE N° 24 : POURQUOI LES MÉNAGES QUI POSSÈDENT UNE CARTE BANCAIRE NE L'UTILISENT QUE RAREMENT VOIRE JAMAIS ?



Source : CRÉDOC – 2001

Les bénéficiaires de minima sociaux qui possèdent une carte bancaire mais ne l'utilisent pas le plus souvent pour une dépense donnée car elles n'en ont pas besoin expliquent que les autres moyens de paiement leur sont suffisants tandis que la population globale a davantage le sentiment que c'est difficile à gérer.

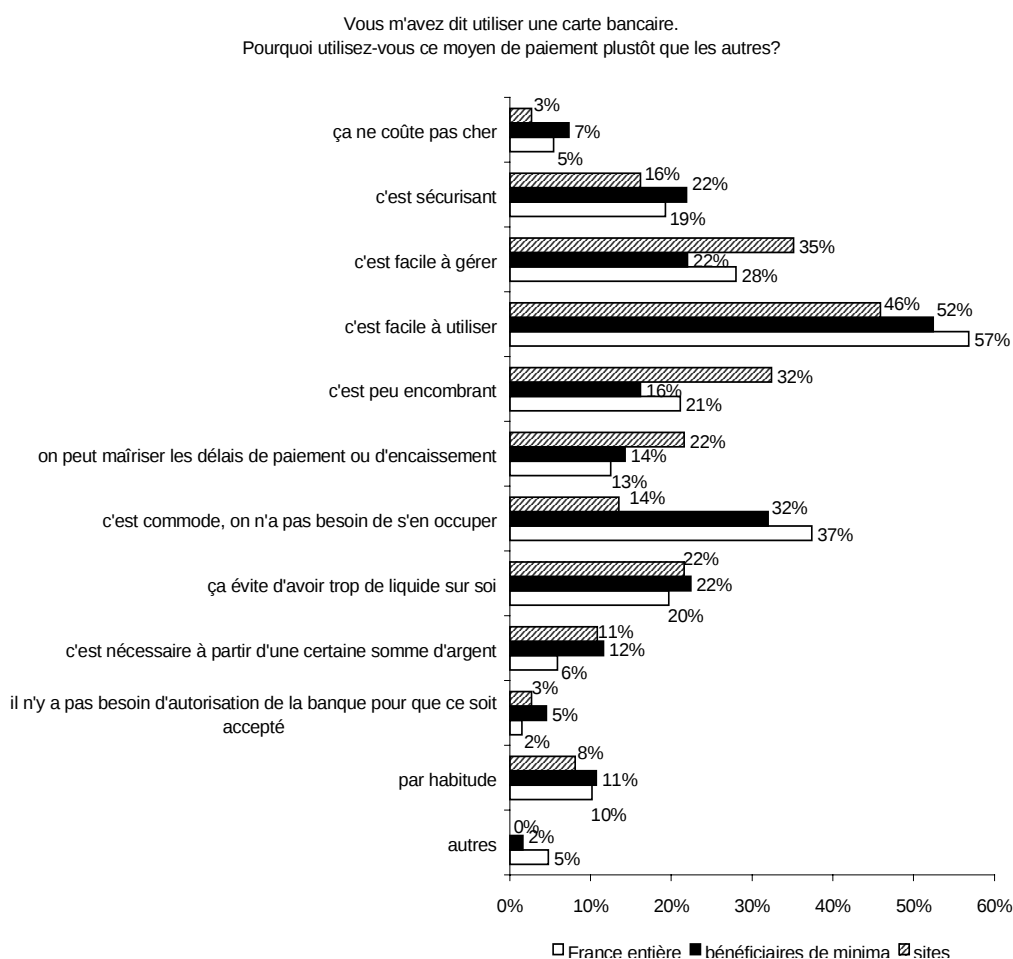
GRAPHIQUE N° 25 : POURQUOI LES MÉNAGES QUI ONT UNE CARTE BANCAIRE MAIS L'UTILISENT RAREMENT N'EN ONT PAS BESOIN EN GÉNÉRAL ?



Source : CRÉDOC – 2001

Les ménages qui ont dit utiliser le plus souvent leur carte bancaire pour au moins une dépense expliquent que de manière générale, ils préfèrent ce mode de paiement parce qu'il est plus facile à utiliser ou à gérer, les différences entre population pauvre et population globale étant peu marquées.

GRAPHIQUE N° 26 : POURQUOI LES PERSONNES QUI UTILISENT LE PLUS SOUVENT LEUR CARTE BANCAIRE PRÉFÈRENT CE MODE DE PAIEMENT AUX AUTRES ?

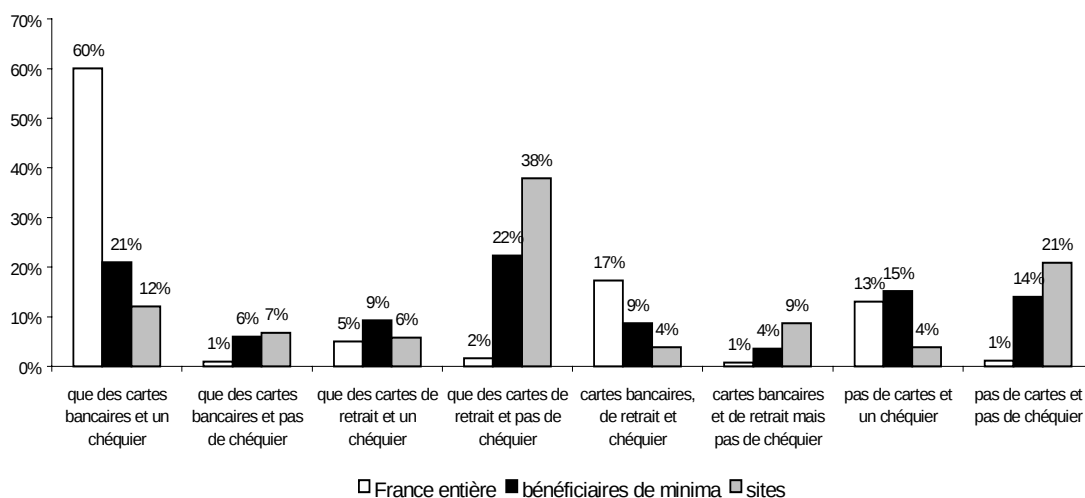


Source : CRÉDOC – 2001

Les trois quarts (77%) de la population globale a finalement à disposition au moins une carte bancaire et un chéquier alors que cela ne concerne que 30% des bénéficiaires de minima sociaux et 16% des personnes rencontrées sur sites. Les ménages pauvres ont, en effet, plus souvent des cartes bancaires mais pas de chéquier ou même ni carte ni chéquier.

Parmi la population pauvre, 22% de bénéficiaires de minima sociaux et 38% de personnes rencontrées sur sites peuvent seulement retirer de l'argent dans un distributeur contre 2% en moyenne. 14% des bénéficiaires de minima sociaux et 21% des personnes rencontrées sur sites ne disposent quant à elles d'aucun mode de retrait ou de paiement chez les commerçants, pour seulement 1% de la population globale.

GRAPHIQUE N° 27 : ASSOCIATION CARTES MAGNÉTIQUES ET CHÉQUIER



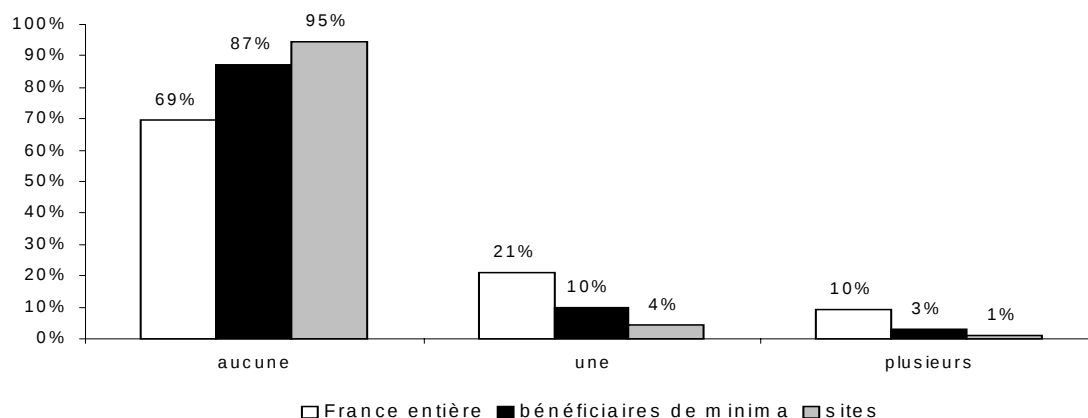
Source : CRÉDOC – 2001

Des possesseurs de cartes de crédit très rares

La carte de crédit correspond ici à la carte de crédit renouvelable c'est-à-dire la carte délivrée par les banques mais aussi les organismes de crédits, les grandes surfaces et les grands magasins, et qui associe la possibilité de retirer de l'argent « liquide » dans les distributeurs agréés, de payer dans les magasins agréés ainsi que de faire des crédits, y compris le paiement en quatre fois sans frais.

Une grande majorité de ménages n'a pas de carte de crédit et les personnes en situation de pauvreté d'autant moins : 31% de la population globale en possède au moins une pour seulement 13% des bénéficiaires de minima sociaux et 5% des personnes rencontrées sur sites.

GRAPHIQUE N° 28 : NOMBRE DE CARTES DE CRÉDIT



Source : CRÉDOC – 2001

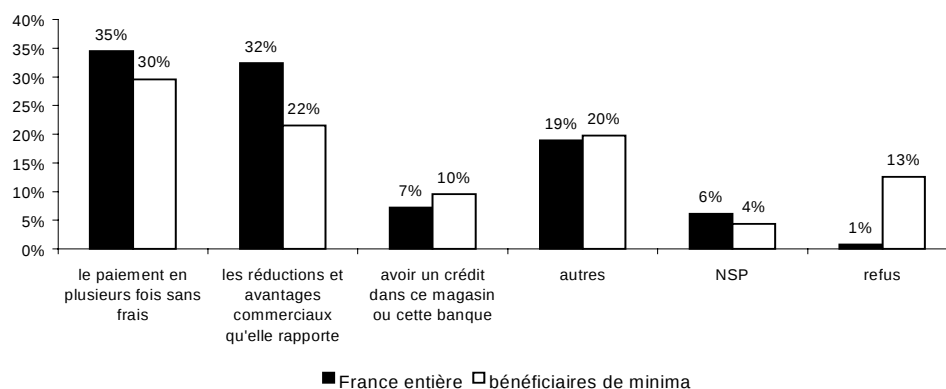
Parmi la population globale et les bénéficiaires de minima sociaux, les ménages qui ont une carte de crédit possèdent plus souvent une carte bancaire, et éventuellement aussi une carte de retrait. Les ménages qui n'en possèdent pas ont par contre plus souvent exclusivement des cartes de retrait ou bien pas de cartes du tout.

TABLEAU N° 2 : ASSOCIATION CARTES DE CRÉDIT ET AUTRES CARTES (en pourcentage)			
	Pas de carte de crédit	Au moins une carte de crédit	Ensemble
France entière			
Que des cartes bancaires	67	33	100
Que des cartes de retrait	89	11	100
Pas de carte	86	14	100
Cartes de retrait et cartes bancaires	57	43	100
Ensemble	69	31	100
Bénéficiaires de minima sociaux			
Que des cartes bancaires	78	22	100
Que des cartes de retrait	92	8	100
Pas de carte	97	3	100
Cartes de retrait et cartes bancaires	74	26	100
Ensemble	87	13	100
Sites			
Que des cartes bancaires	97	3	100
Que des cartes de retrait	96	4	100
Pas de carte	100	0	100
Cartes de retrait et cartes bancaires	77	23	100
Ensemble	95	5	100
Source : CRÉDOC – 2001			

La majorité des ménages qui possède une carte de crédit a été motivée par d'autres raisons que la réserve d'argent pour souscrire cette carte. Si on ne tient pas compte des non-réponses, les motivations des bénéficiaires de minima sociaux et de la population globale sont identiques. La possibilité d'effectuer des paiements, en plusieurs fois sans frais, est pour 35% de la population globale et 30% des bénéficiaires de minima sociaux la motivation essentielle associée à la souscription de ce moyen de paiement. De même, les réductions et avantages commerciaux associés à cette carte, c'est-à-dire les points cadeaux ou la possibilité de passer plus rapidement en caisse pour les grandes surfaces, sont un élément essentiel de cette motivation, puisque 32% de la population globale et 22% des bénéficiaires de minima sociaux considèrent que cela correspond à leur motivation de départ.

GRAPHIQUE N° 29 : RAISON AYANT MOTIVÉ LA SOUSCRIPTION D'UNE CARTE DE CRÉDIT

Au départ, vous avez décidé de prendre
une carte de crédit renouvelable pour ... ?



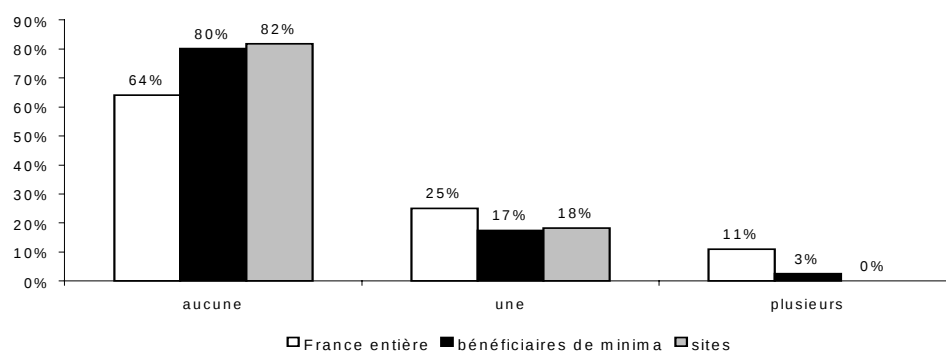
Source : CRÉDOC – 2001

Un recours moins fréquent à ce mode de paiement

Parmi les ménages qui possèdent une carte de crédit, la plupart ne l'a jamais citée comme le moyen de paiement qu'ils utilisent le plus souvent cité parmi les dépenses proposées.

Les ménages pauvres l'utilisent particulièrement moins souvent puisque seuls 18% des personnes rencontrées sur sites et 20% des bénéficiaires de minima sociaux l'a citée au moins une fois pour 36% de la population globale.

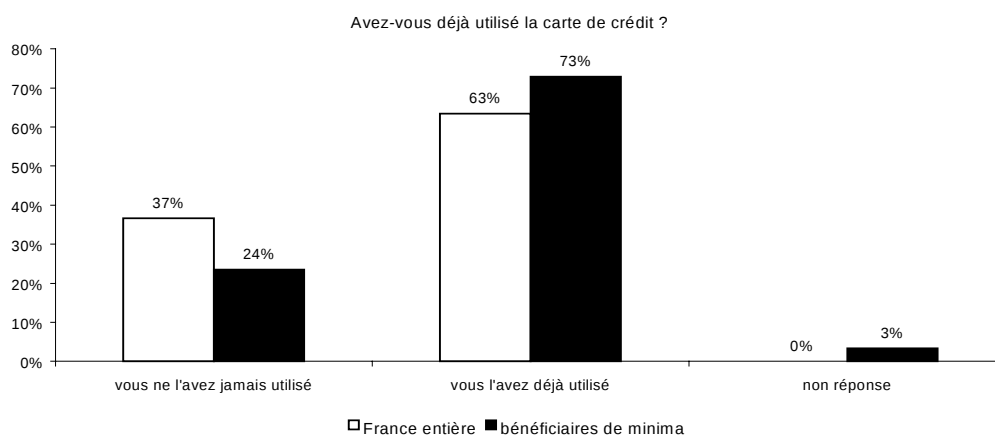
GRAPHIQUE N° 30 : NOMBRE DE CITATIONS DE LA CARTE DE CRÉDIT



Source : CRÉDOC – 2001

Parmi les ménages qui ont une carte de crédit mais ne l'ont pas citée parmi les moyens de paiement les plus utilisés, 37% de la population globale et 24% des bénéficiaires de minima sociaux ne l'ont jamais utilisée. Les ménages pauvres sont moins nombreux à ne s'être jamais servis de leur carte de crédit, 73% d'entre eux l'ayant déjà utilisée pour 63% de la population globale.

**GRAPHIQUE N° 31 : PART DES MÉNAGES QUI POSSÈDE UNE CARTE DE CRÉDIT
MAIS QUI NE L'A JAMAIS UTILISÉE**

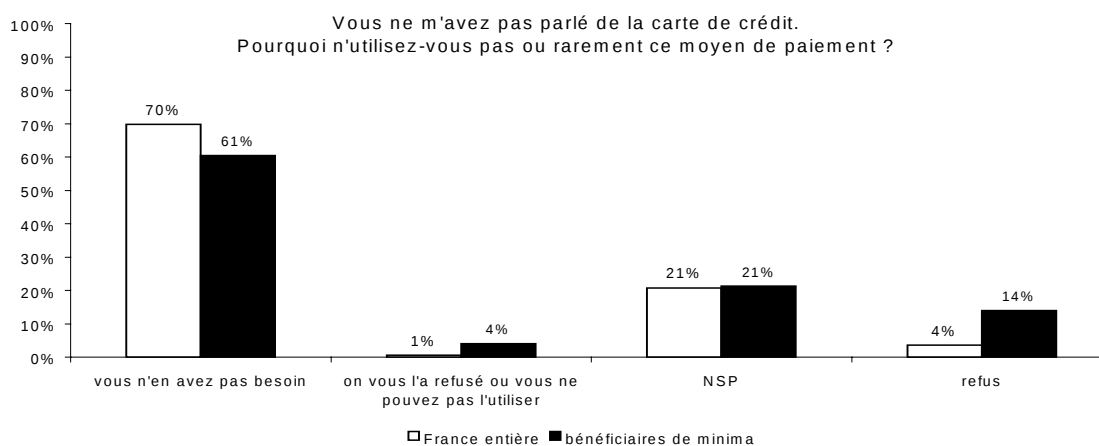


Source : CRÉDOC – 2001

Finalement, 17% de la population globale et 12% des bénéficiaires de minima sociaux ont une carte de crédit dont ils ne se servent pas pour 18% des personnes rencontrées sur sites.

Les ménages qui ont une carte de crédit ne s'en servent finalement que rarement ou jamais parce qu'ils n'en ont pas besoin. Les bénéficiaires de minima sociaux évoquent plus souvent cette raison tandis que la population globale a moins d'explications à fournir.

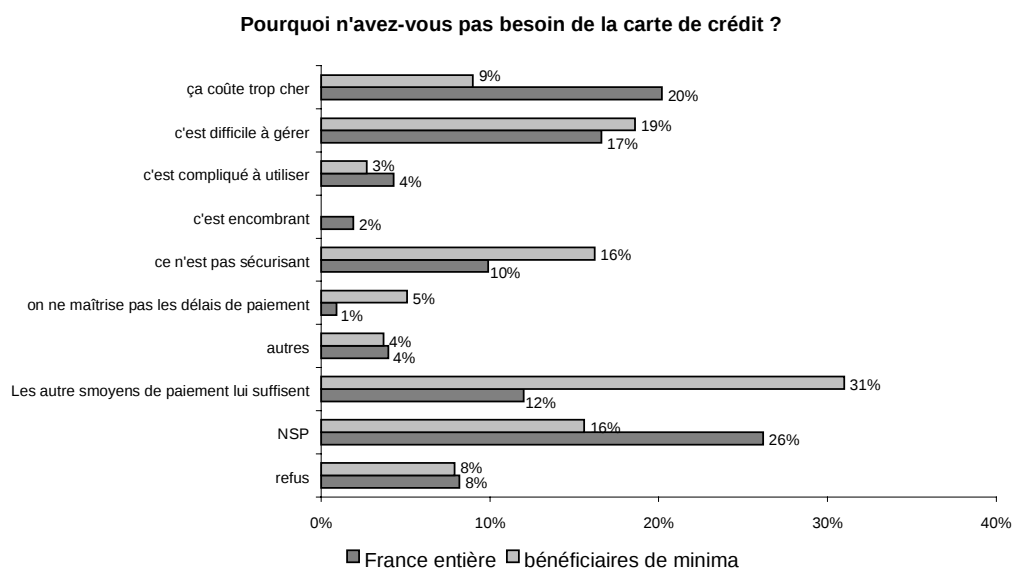
**GRAPHIQUE N° 32 : POURQUOI LES MÉNAGES QUI POSSÈDENT UNE CARTE DE CRÉDIT
NE L'UTILISENT PAS ?**



Source : CRÉDOC – 2001

Les bénéficiaires de minima sociaux justifient davantage cette absence de nécessité par le fait que les autres moyens de paiement dont ils disposent leurs suffisent, la population globale ne sachant plus souvent que répondre.

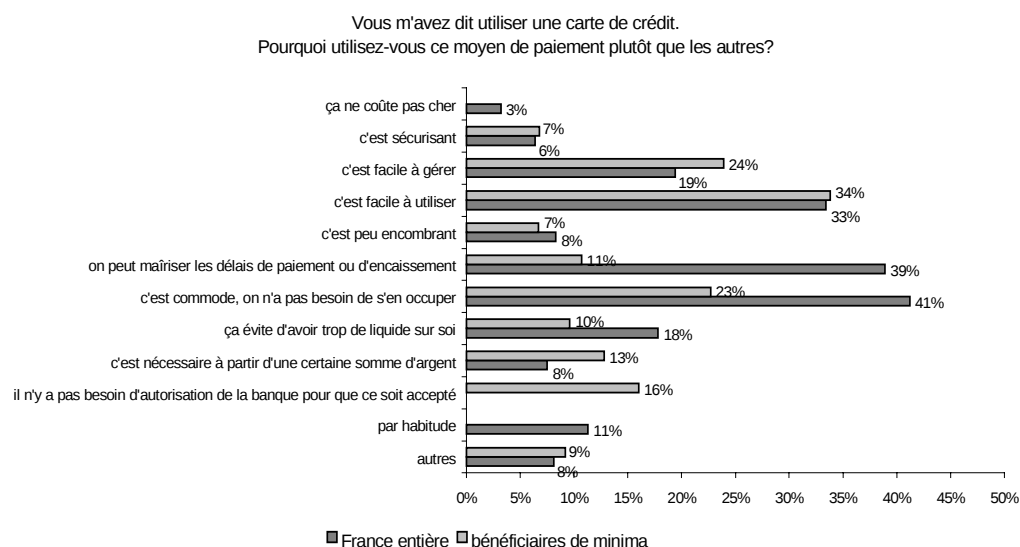
GRAPHIQUE N° 33 : POURQUOI LES MÉNAGES QUI ONT UNE CARTE DE CRÉDIT ET NE L'UTILISENT PAS CONSIDÈRENT NE PAS EN AVOIR BESOIN ?



Source : CRÉDOC – 2001

Lorsqu'ils utilisent leur carte de crédit, les ménages pauvres expliquent plus fréquemment qu'ils préfèrent ce moyen de paiement aux autres car « c'est facile à gérer » ou qu'« il n'y a pas besoin d'autorisation de la banque pour que ce soit accepté » alors que la population globale pense qu'« on peut maîtriser les délais d'encaissement » avec ce mode de paiement et que de plus, « on n'a pas besoin de s'en occuper ».

GRAPHIQUE N° 34 : POURQUOI LES MÉNAGES QUI ONT UNE CARTE DE CRÉDIT UTILISENT CE MOYEN DE PAIEMENT PLUTÔT QUE LES AUTRES ?



Source : CRÉDOC – 2001

Les cartes, comme le chéquier, sont moins souvent disponibles pour les ménages pauvres. Ils possèdent plus rarement ces moyens de paiement qui prennent par ailleurs des formes simples, limité la plupart du temps au retrait d'argent « liquide » aux distributeurs (cartes de retrait). Même les ménages qui pourraient avoir une carte bancaire car ils possèdent un compte de dépôt se tournent davantage vers la carte de retrait car la carte bancaire leur est plus souvent refusée du fait d'interdiction bancaire notamment.

Pourtant, même quand ils possèdent ces moyens de paiement, les ménages pauvres s'en servent moins souvent que la population globale, justifiant la plupart du temps ne pas en avoir besoin.

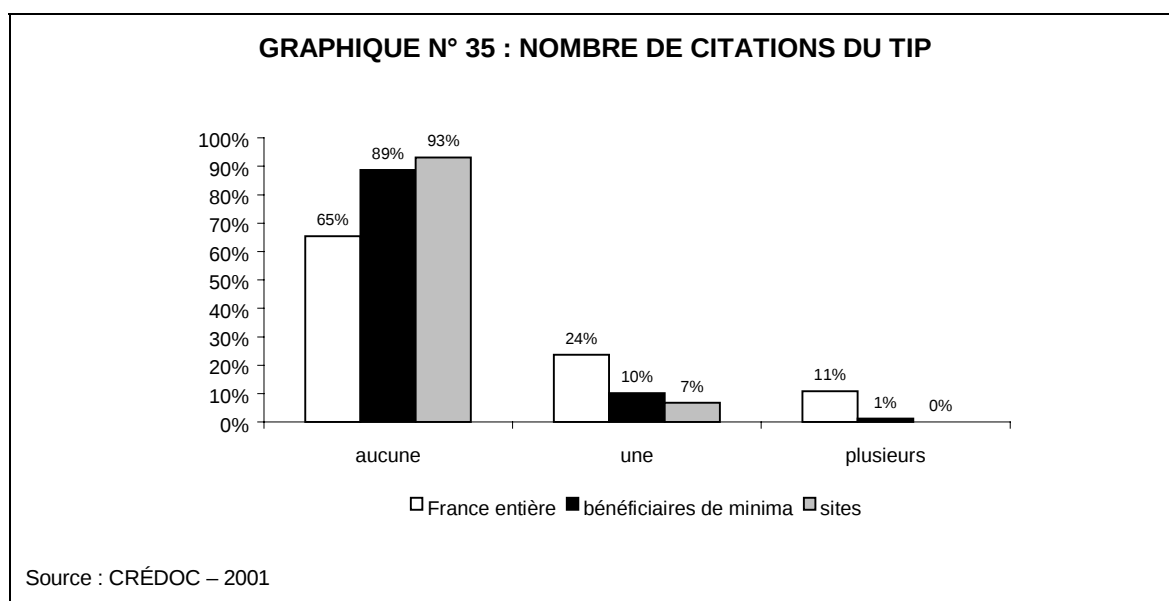
Les moyens de paiement évoqués jusqu'ici permettent de réaliser directement des opérations de règlement sur les lieux d'achat.

Nous aborderons, dans la partie suivante, un autre type de moyens de paiement qui porte sur des transferts virtuels d'argent, n'étant pas liés à l'attribution d'un support permanent pour ces opérations.

2.1.3. Les titres interbancaires de paiement : moins utilisés car moins connus

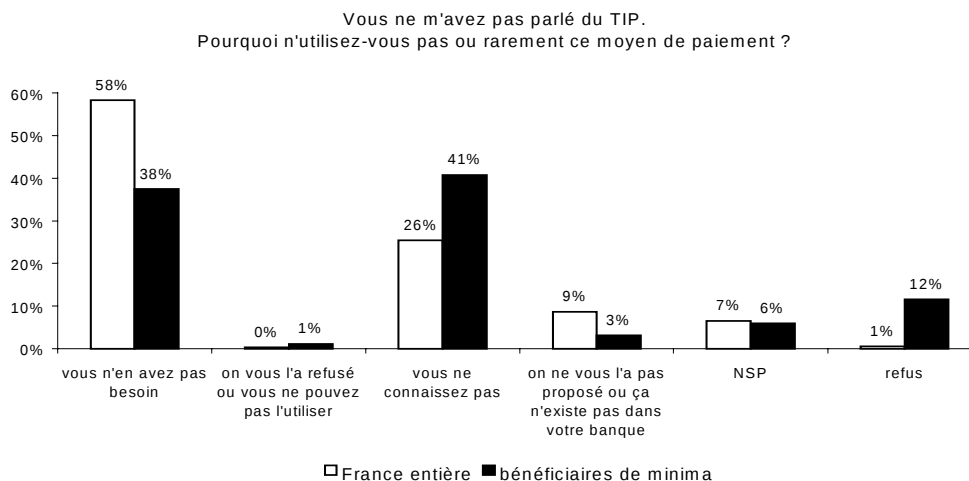
Ils correspondent à un coupon envoyé par l'organisme à qui on doit de l'argent (souvent pour les factures d'eau, d'électricité, de téléphone), que l'on doit retourner signé (et accompagné d'un RIB pour le premier règlement). La signature vaut accord pour le débit de la somme précisée sur le coupon et sur le compte associé. Pour chaque nouveau règlement, les TIP doivent être de nouveau retournés signés, le renouvellement n'est pas automatique.

La majeure partie de la population n'a jamais cité le TIP parmi les moyens de paiement les plus utilisés pour les dépenses proposées, notamment les ménages pauvres qui y ont moins souvent recours. Seuls 11% des bénéficiaires de minima sociaux et 7% des personnes rencontrées sur sites l'ont cité au moins une fois pour 35% de la population globale.



Les raisons qui justifient la rareté ou l'absence d'utilisation du TIP sont différentes pour ces trois populations. Plus de la moitié de la population globale ne l'utilise jamais ou rarement parce qu'elle considère ne pas en avoir besoin, tandis que 41% des bénéficiaires de minima sociaux ne connaît pas ce mode de paiement.

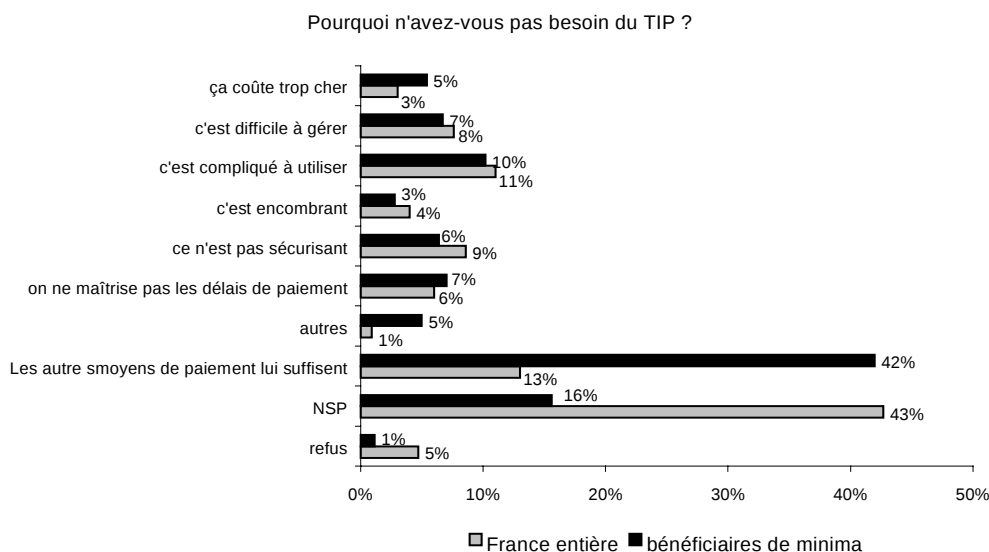
GRAPHIQUE N° 36 : POURQUOI LES TIP SONT RAREMENT OU JAMAIS UTILISÉS ?



Source : CRÉDOC – 2001

Les bénéficiaires de minima sociaux expliquent davantage à travers la modalité « autres » que les autres moyens de paiement leur suffisent alors que la population globale ne donne pas de justification.

GRAPHIQUE N° 37 : POURQUOI LES MÉNAGES QUI N'UTILISENT PAS LE TIP N'EN ONT PAS BESOIN ?

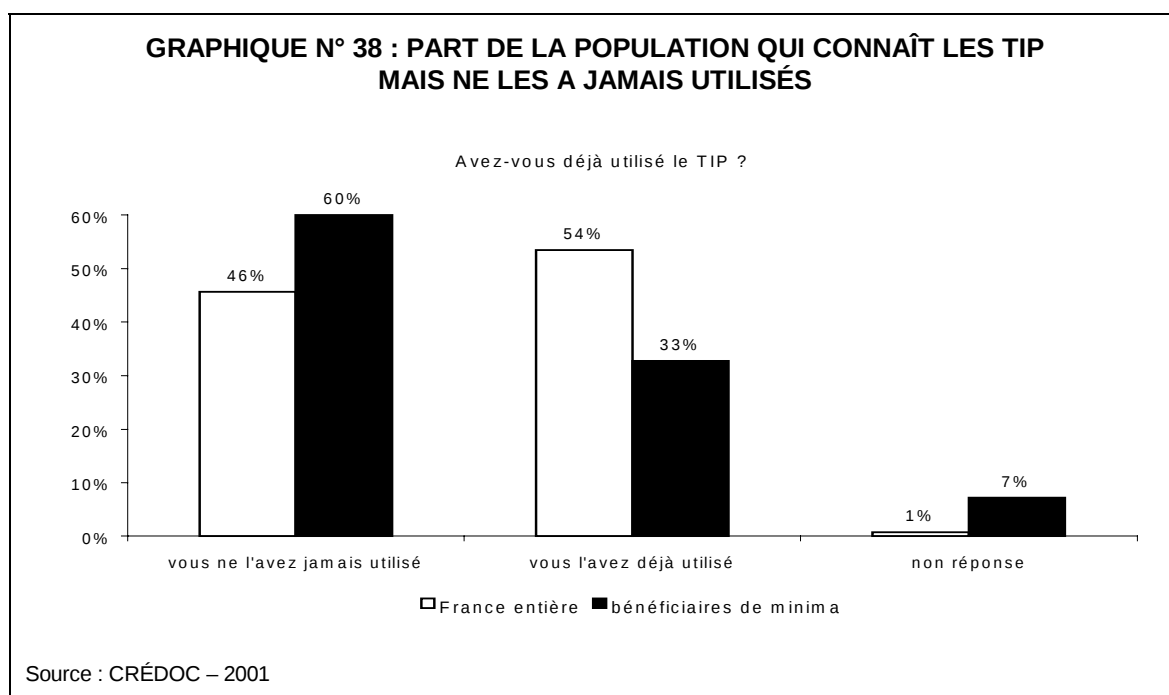


Source : CRÉDOC – 2001

Parmi la population qui n'a jamais souligné utiliser le plus souvent le TIP pour aucune des dépenses proposées et a affirmé ne pas en avoir besoin ou se l'être vu refusé, la majeure partie des bénéficiaires de minima sociaux confirme qu'elle ne l'a effectivement jamais utilisé alors que la population globale y a plus souvent déjà eu recours.

Les bénéficiaires de minima sociaux sont particulièrement nombreux dans ce contexte, 60% des ménages n'ayant pas cité le TIP mais le connaissant ne l'ont en effet jamais utilisé, pour 46% de la population globale.

Les réponses des ménages pauvres qui connaissent les TIP sont plus rarement conditionnées par leur expérience.

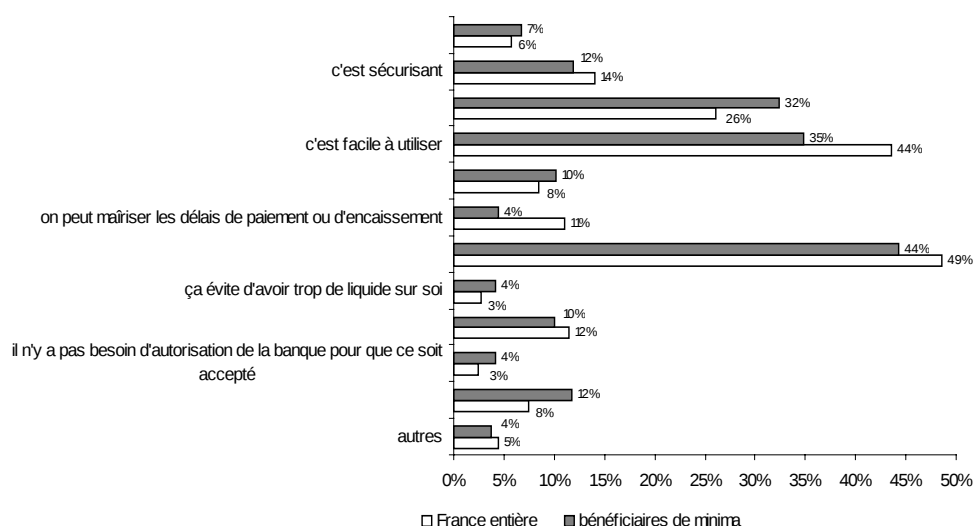


Finalement, si on intègre les ménages qui ne connaissent pas ce mode de paiement, ce sont 20% des bénéficiaires de minima sociaux et 29% des personnes rencontrées sur sites qui n'ont jamais utilisé les TIP pour 18% de la population globale.

Les ménages qui utilisent les TIP régulièrement, et notamment la population globale, nous ont dit préférer utiliser ce mode de paiement plutôt que les autres car « il est facile à utiliser » et qu'« il n'y a pas besoin de s'en occuper ». Les bénéficiaires de minima sociaux répondent plus souvent qu'ils s'en servent « par habitude » mais aussi que cet instrument est « facile à gérer ».

GRAPHIQUE N° 39 : POURQUOI LES TIP SONT PRÉFÉRÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT ?

Vous m'avez dit utiliser les TIP.
Pourquoi utilisez-vous ce moyen de paiement plutôt que les autres ?



Source : CRÉDOC – 2001

2.1.4. Les autorisations de prélèvement sont utilisées plus régulièrement mais dans des proportions toujours inférieures à la population globale

L'autorisation de prélèvement consiste en une autorisation donnée au créancier (destinataire du paiement) de prélever une certaine somme auprès de la banque du débiteur. Pour que le règlement soit effectif, il est nécessaire que le débiteur ayant accordé cette autorisation donne à sa banque un ordre de paiement pour cette somme. Juridiquement, c'est un double mandat qui est donné par le débiteur respectivement à sa banque et au créancier. Ces deux mandats peuvent être regroupés en une seule convention acceptée par trois parties (débiteur, créancier et banquier).

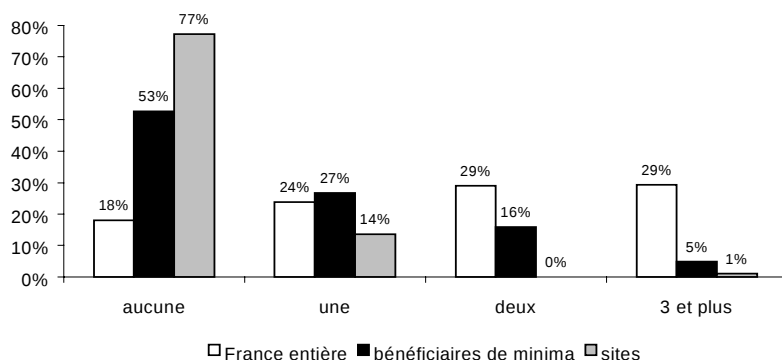
Contrairement au virement qui est à l'initiative du titulaire du compte à débiter, le prélèvement est effectué par le bénéficiaire avec l'accord initial du débiteur.

C'est le cas par exemple pour un ménage qui autorise le prélèvement de sa facture d'eau, de téléphone ou d'électricité directement par l'organisme concerné.

La population pauvre utilise beaucoup moins fréquemment les autorisations de prélèvement que la population globale. 53% des bénéficiaires de minima sociaux et 77% des personnes rencontrées sur sites ne l'ont, en effet, jamais cité pour seulement 18% de la population globale.

Parmi les ménages qui l'utilisent, les bénéficiaires de minima sociaux ne l'ont en général cité qu'une fois.

GRAPHIQUE N° 40 : NOMBRE DE CITATIONS DES AUTORISATIONS DE PRÉLÈVEMENT

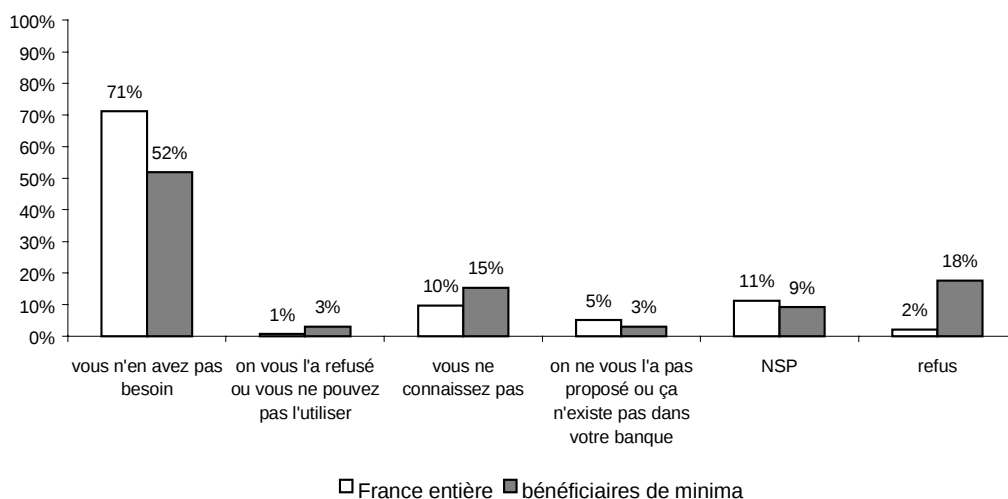


Source : CRÉDOC – 2001

Les ménages qui n'utilisent jamais ou rarement les autorisations de prélèvement n'en ont en général pas besoin. Les bénéficiaires de minima sociaux ont par ailleurs plus souvent tendance à ne pas connaître ce moyen de paiement.

GRAPHIQUE N° 41 : POURQUOI LES AUTORISATIONS DE PRÉLÈVEMENT SONT RAREMENT OU JAMAIS UTILISÉES ?

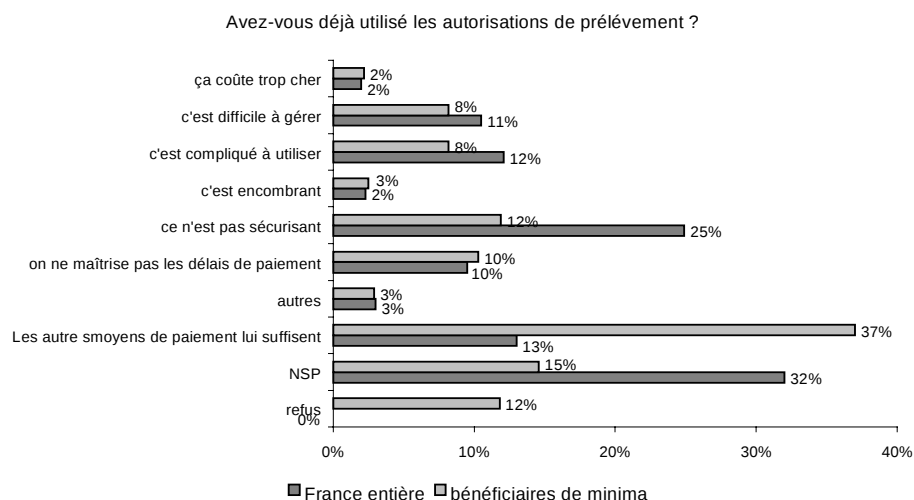
**Vous ne m'avez pas parlé des autorisations de prélèvement.
Pourquoi n'utilisez-vous pas ou rarement ce moyen de paiement ?**



Source : CRÉDOC – 2001

Comme pour le TIP, les bénéficiaires de minima sociaux estiment davantage que les autres modes de paiement suffisent tandis que la population globale ne sait que répondre.

GRAPHIQUE N° 42 : POURQUOI LES MÉNAGES QUI N'UTILISENT PAS LES AUTORISATIONS DE PRÉLÈVEMENT N'EN ONT PAS BESOIN ?

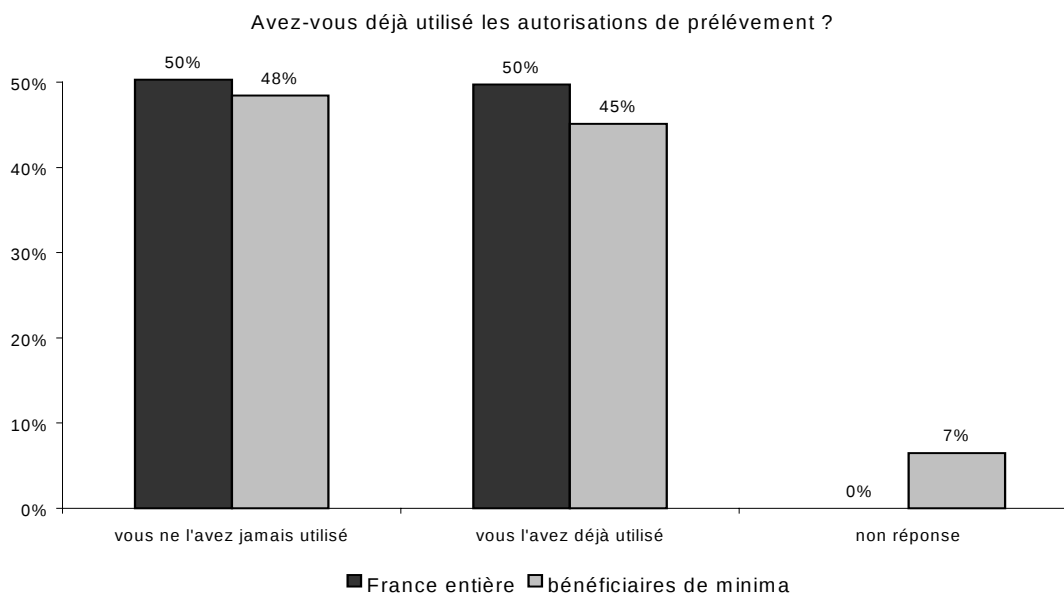


Source : CRÉDOC – 2001

Les ménages qui ont dit ne pas avoir besoin des autorisations de prélèvement ou à qui on les a refusés se répartissent à peu près équitablement entre ceux qui l'ont déjà utilisé et ceux qui n'y ont jamais eu recours.

Les bénéficiaires de minima sociaux sont aussi nombreux que la population globale à avoir déjà utilisé ce mode de paiement.

GRAPHIQUE N° 43 : PART DE LA POPULATION QUI CONNAÎT LES AUTORISATIONS DE PRÉLÈVEMENT MAIS QUI NE LES A JAMAIS UTILISÉES



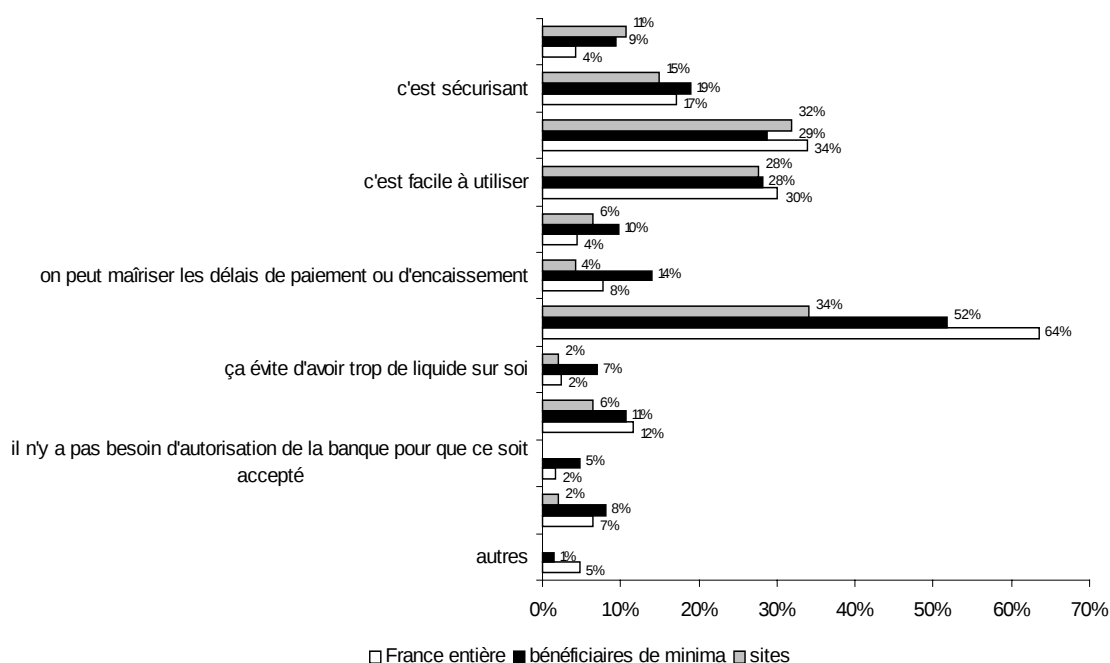
Source : CRÉDOC – 2001

Si on considère l'ensemble de la population, ce sont 14% des bénéficiaires de minima sociaux et 28% des personnes rencontrées sur sites qui n'ont jamais utilisé les autorisations de prélèvement alors que cela ne concerne que 6% de la population globale. Les ménages pauvres ont donc dans l'ensemble moins recours à ce mode de paiement.

Les ménages qui utilisent régulièrement ce moyen de paiement pour une dépense donnée justifient cette préférence par la commodité de cet outil car il ne nécessite pas de suivi. Les bénéficiaires de minima sociaux insistent davantage sur la maîtrise des délais d'encaissement.

GRAPHIQUE N° 44 : POURQUOI LES MÉNAGES PRÉFÈRENT UTILISER LES AUTORISATIONS DE PRÉLÈVEMENT PLUTÔT QUE LES AUTRES MOYENS DE PAIEMENT ?

Vous m'avez dit utiliser les autorisations de prélèvement.
Pourquoi utilisez-vous ce moyen de paiement plutôt que les autres ?



Source : CRÉDOC – 2001

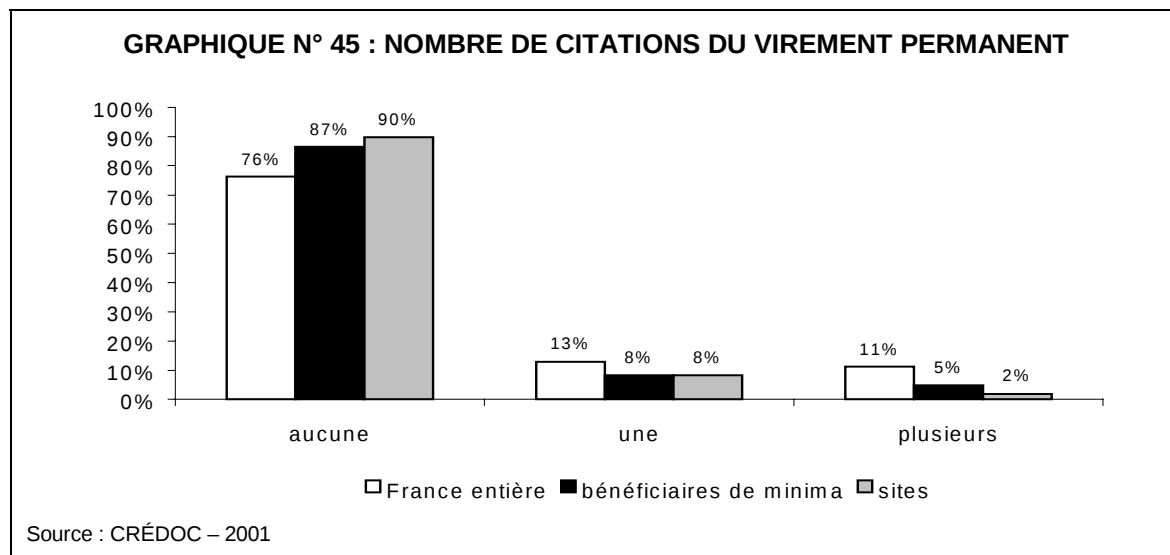
2.1.5. Une utilisation plus irrégulière des virements pour les dépenses proposées

Le virement est un ordre de transfert de fonds du compte de l'initiateur du virement vers un autre compte, lui appartenant ou non. Juridiquement, le virement est analysé comme un mandat donné par le client à son banquier. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un individu est mensualisé pour payer ses impôts ou qu'il souhaite placer une somme régulière en épargne. L'accord est renouvelé tacitement à chaque échéance.

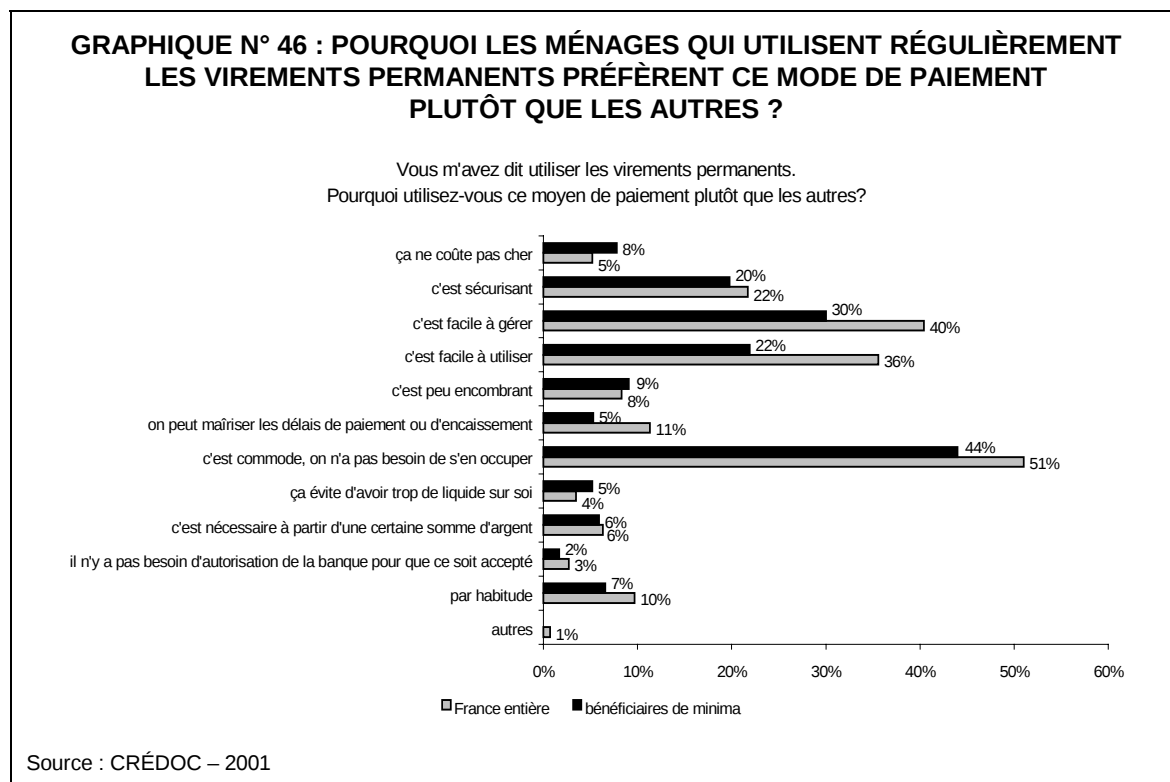
Les virements permanents sont automatiquement renouvelés pour le versement de sommes régulières et constantes, contrairement aux virements occasionnels pour lesquels il est nécessaire de donner l'ordre à chaque fois.

2.2. Des virements permanents plutôt rares

Le virement permanent est rarement cité comme moyen le plus fréquemment utilisé pour les dépenses proposées. Une fois encore, les ménages pauvres ont moins souvent recours à ce mode de paiement, l'écart étant cependant plus réduit que pour les autorisations de prélèvement. Ce mode de paiement ne concerne que 10% des personnes rencontrées sur sites et 13% des bénéficiaires de minima sociaux pour 24% de la population globale.

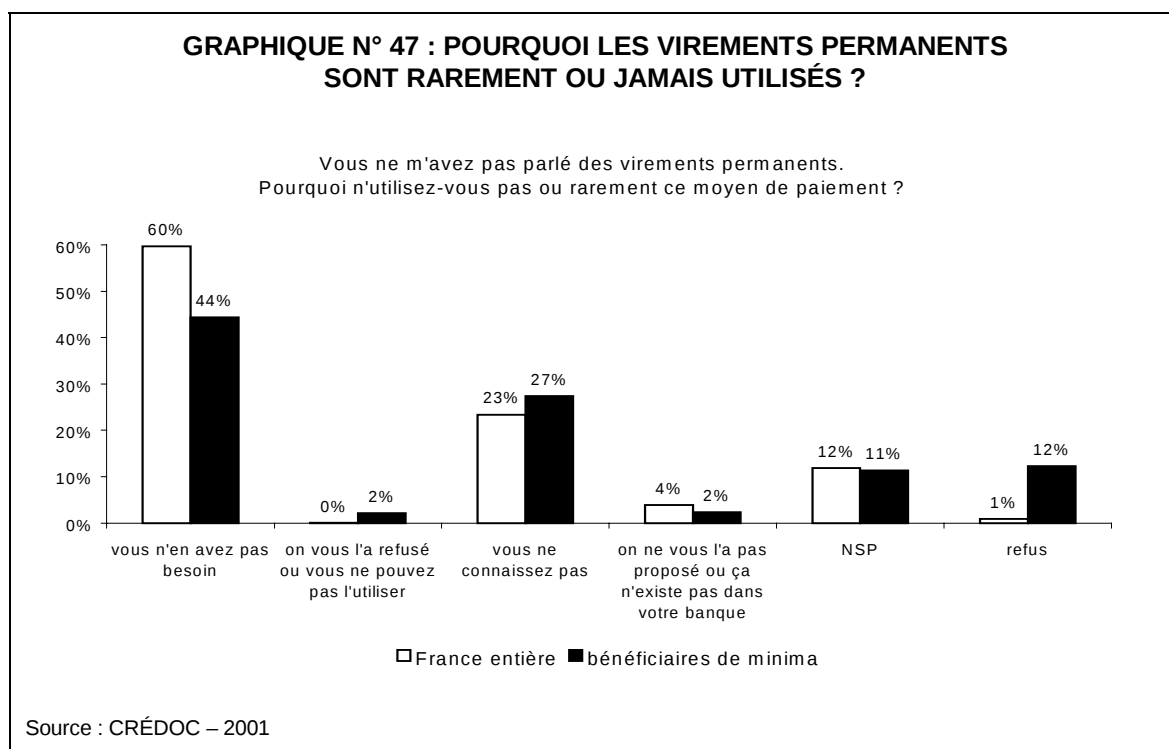


Ils préfèrent utiliser ce mode de paiement plutôt que les autres car il ne nécessite pas de suivi, qu'il est facile à utiliser mais aussi à gérer ; cependant, ces réponses sont moins citées par les bénéficiaires de minima sociaux.



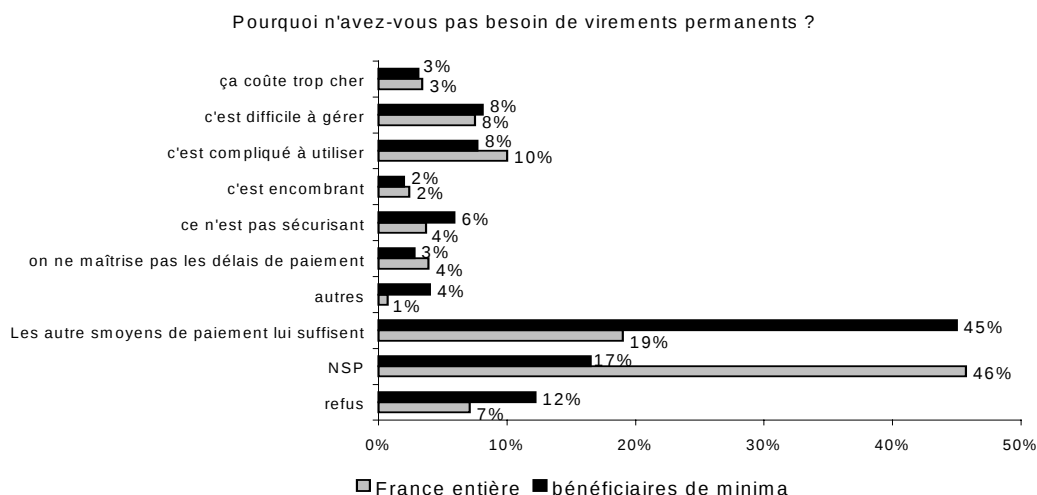
La plupart des ménages ne l'utilise pas pour les dépenses proposées car ils n'en ont pas besoin. Les ménages pauvres acquiesçant davantage aux autres propositions. Il semble pourtant qu'une partie non négligeable de la population ne connaisse pas ce moyen de paiement, les bénéficiaires de minima sociaux encore plus.

Ce moyen de paiement est destiné plus souvent aux transferts entre comptes, notamment pour le versement de sommes destinées à l'épargne : rappelons que le quart des ménages qui ont au moins un compte de dépôt et un compte sur livret utilise le virement permanent pour faire des transferts entre ces comptes.



Ces ménages considèrent, comme pour le TIP et les autorisations de prélèvement, ne pas en avoir besoin car les autres modes de paiement à disposition sont suffisants pour les bénéficiaires de minima sociaux, la population globale ayant davantage opté pour la réponse « ne sait pas ».

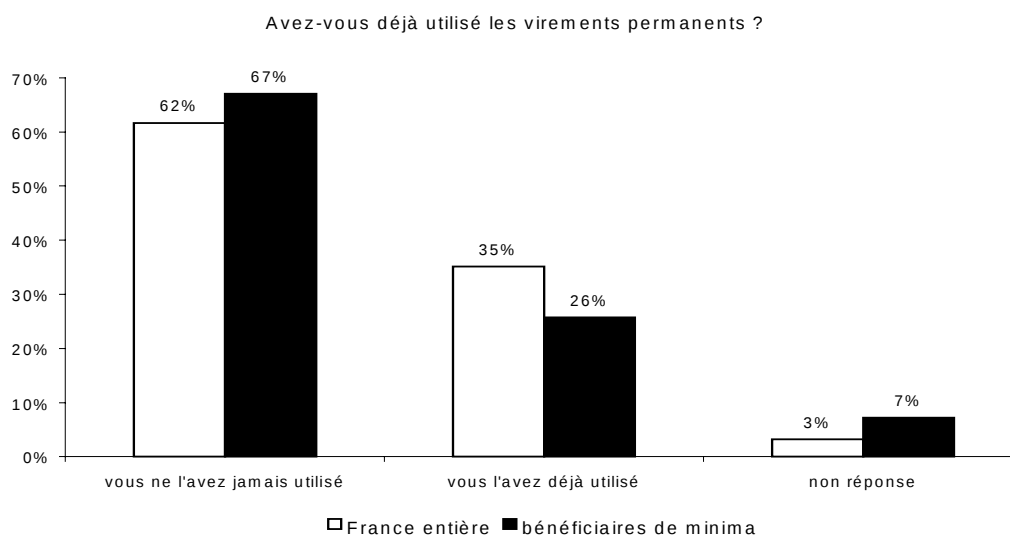
GRAPHIQUE N° 48 : POURQUOI LES MÉNAGES QUI N'UTILISENT PAS LES VIREMENTS PERMANENTS N'EN ONT PAS BESOIN ?



Source : CRÉDOC – 2001

Parmi les ménages qui n'utilisent pas ou rarement les virements permanents parce qu'ils n'en ont pas besoin ou qu'on le leur a refusé, les deux tiers l'ont déjà utilisé. Les bénéficiaires de minima sociaux sont même légèrement plus nombreux que la population globale (67% contre 62% en moyenne).

GRAPHIQUE N° 49 : PART DE LA POPULATION QUI CONNAÎT LES VIREMENTS PERMANENTS MAIS NE LES A JAMAIS UTILISÉS

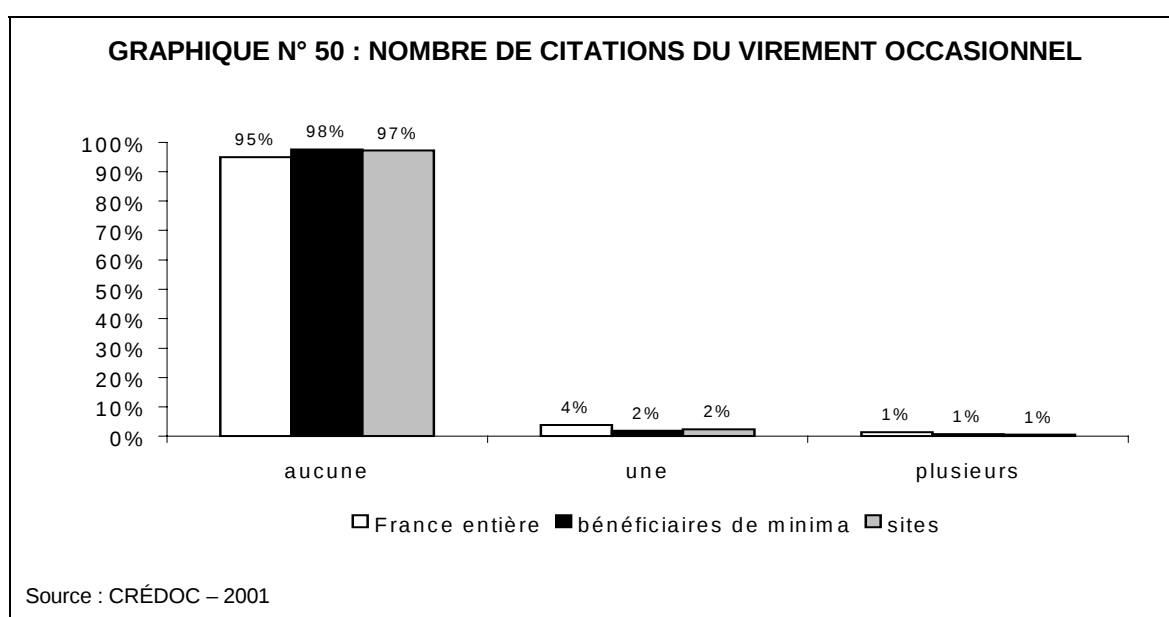


Source : CRÉDOC – 2001

Finalement, 27% des bénéficiaires de minima sociaux et 38% des personnes rencontrées sur sites n'ont jamais eu recours au virement permanent, qu'ils connaissent ce mode de paiement ou non, pour 28% de la population globale.

2.3. Des virements occasionnels très occasionnels

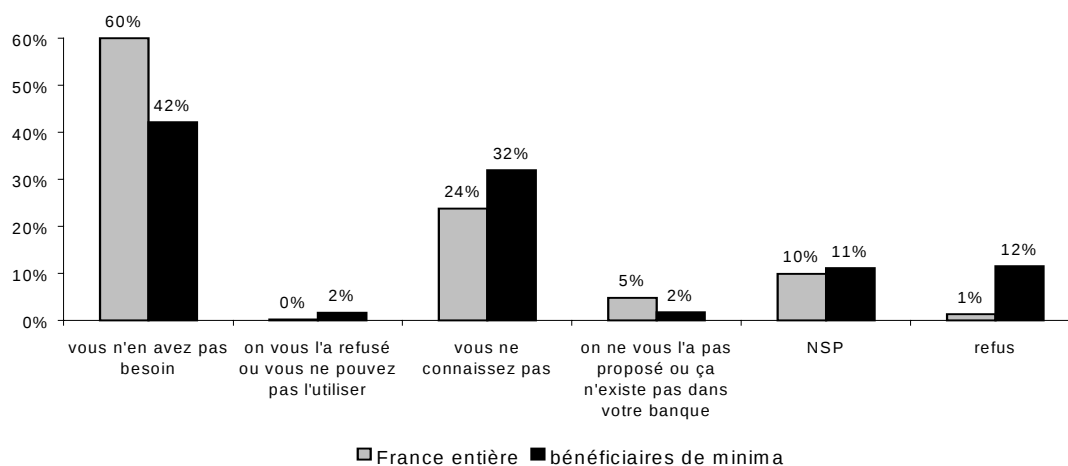
Très peu de ménages ont révélé utiliser la plupart du temps le virement occasionnel pour régler leurs dépenses, ce qui ne paraît pas surprenant compte tenu du caractère occasionnel de celui-ci et de son utilisation plus fréquente pour les transferts entre comptes d'un même ménage. Seuls 3% des ménages pauvres et 5% de la population globale l'utilisent ainsi le plus souvent pour une dépense donnée.



Comme pour les autres moyens de paiement, le virement occasionnel n'est dans l'ensemble pas utilisé, parce que ces ménages n'en éprouvent pas la nécessité pour les dépenses proposées. Près du quart de la population globale et près du tiers des bénéficiaires de minima sociaux ne connaissent pas ce mode de paiement, les ménages pauvres étant dans l'ensemble moins informés sur les produits existants dans le système bancaire.

GRAPHIQUE N° 51 : POURQUOI LES VIREMENTS OCCASIONNELS SONT RAREMENT OU JAMAIS UTILISÉS ?

Vous ne m'avez pas parlé des virements occasionnels.
Pourquoi n'utilisez-vous pas ou rarement ce moyen de paiement ?

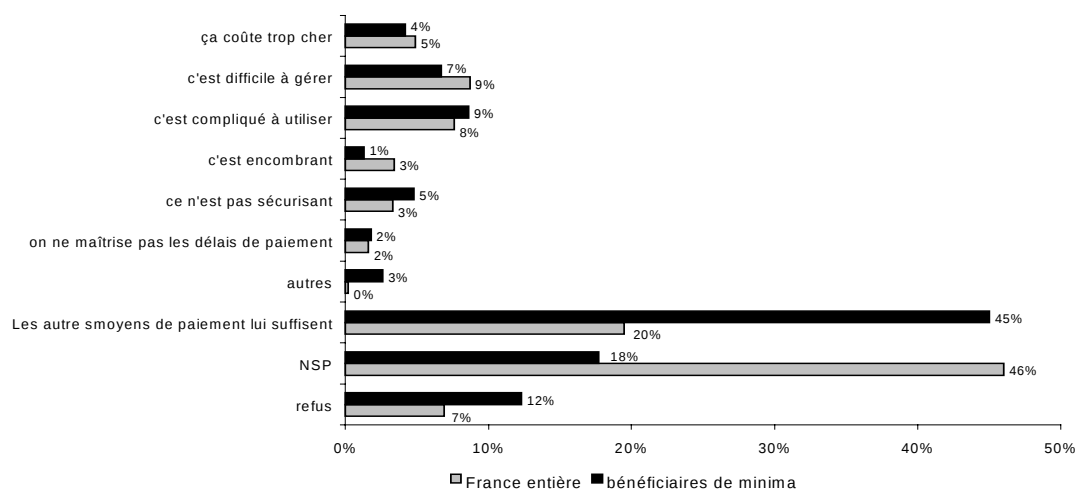


Source : CRÉDOC – 2001

La non-nécessité de recourir à ce mode de paiement n'est pas liée à une cause particulière mais provient comme pour les autres instruments de paiement du fait que les modes de règlement disponibles suffisent aux bénéficiaires de minima sociaux, la population globale fournissant d'ailleurs moins souvent une explication.

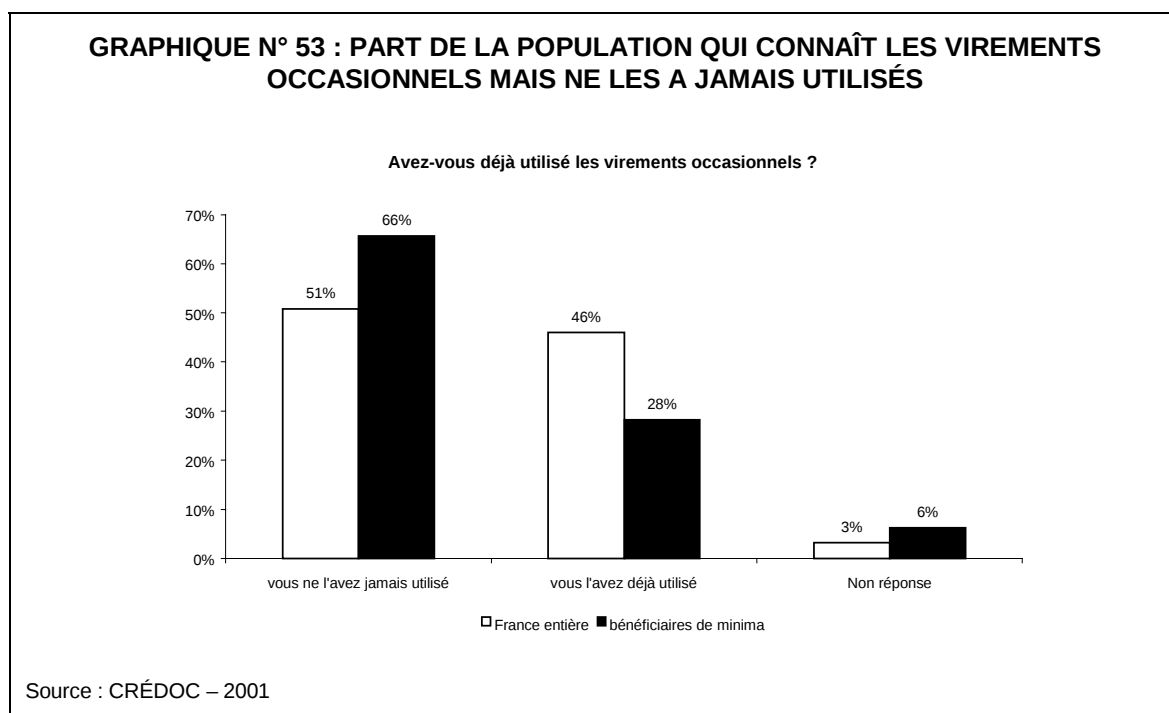
GRAPHIQUE N° 52 : POURQUOI LES MÉNAGES QUI N'UTILISENT PAS LE VIREMENT OCCASIONNEL N'EN ONT PAS BESOIN ?

Pourquoi n'avez-vous pas besoin de virements occasionnels ?



Source : CRÉDOC – 2001

D'autre part, les ménages pauvres ont moins souvent utilisé ce mode de paiement quand ils le connaissent et notamment les bénéficiaires de minima sociaux dont les deux tiers n'y ont jamais eu recours.

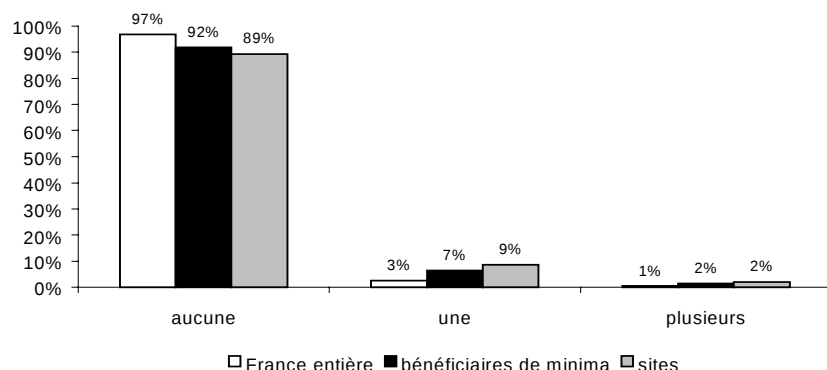


28% des bénéficiaires de minima sociaux, 39% des personnes rencontrées sur sites et 29% de la population globale n'ont donc jamais eu recours aux virements occasionnels, qu'ils aient ou non connaissance de ce mode de paiement.

2.3.1. Un recours plus important aux mandats, mais rarement de manière régulière

Contrairement aux autres moyens de paiement, les ménages pauvres ont plus souvent cité le mandat postal comme le moyen de paiement le plus utilisé pour le règlement d'une dépense donnée. Cette population reste cependant très marginale puisque seuls 11% des personnes rencontrées sur sites et 9% des bénéficiaires de minima sociaux l'utilisent régulièrement pour 4% de la population globale.

GRAPHIQUE N° 54 : NOMBRE DE CITATIONS DU MANDAT

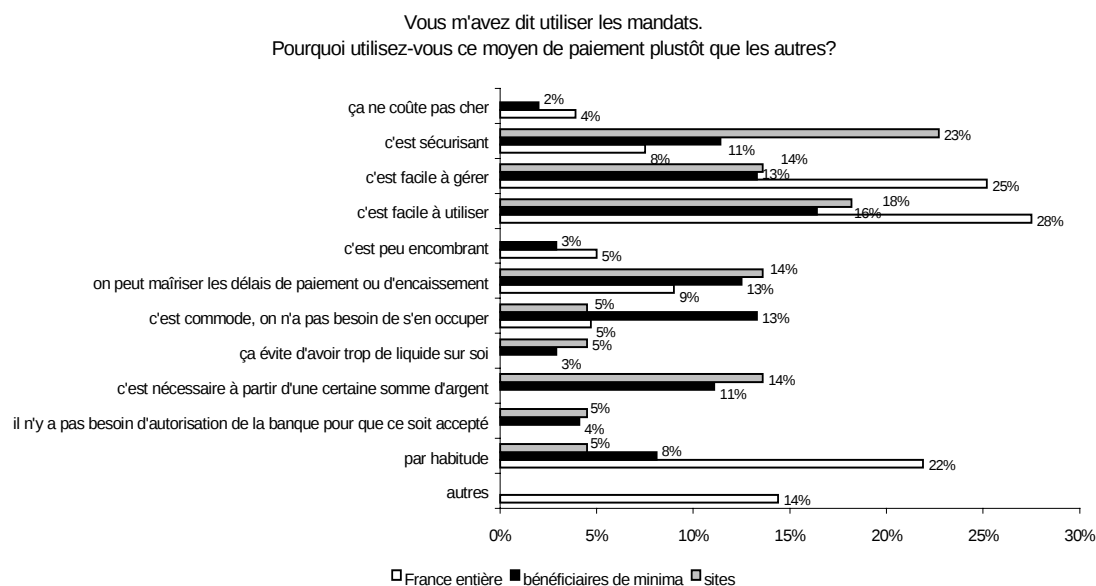


Source : CRÉDOC – 2001

Ces ménages justifient la préférence pour ce mode de paiement par le fait qu'il est facile à utiliser et à gérer : cependant, les bénéficiaires de minima sociaux s'attachent davantage au caractère sécurisant de ce mode de paiement, ainsi qu'à la maîtrise des délais de paiement qu'il permet ou à l'absence d'autorisation de la banque pour que le paiement soit accepté.

La population globale l'utilise plus régulièrement par habitude.

GRAPHIQUE N° 55 : POURQUOI LES MÉNAGES QUI UTILISENT RÉGULIÈREMENT LE MANDAT POUR UNE DÉPENSE DONNÉE PRÉFÈRENT CE MODE DE PAIEMENT ?

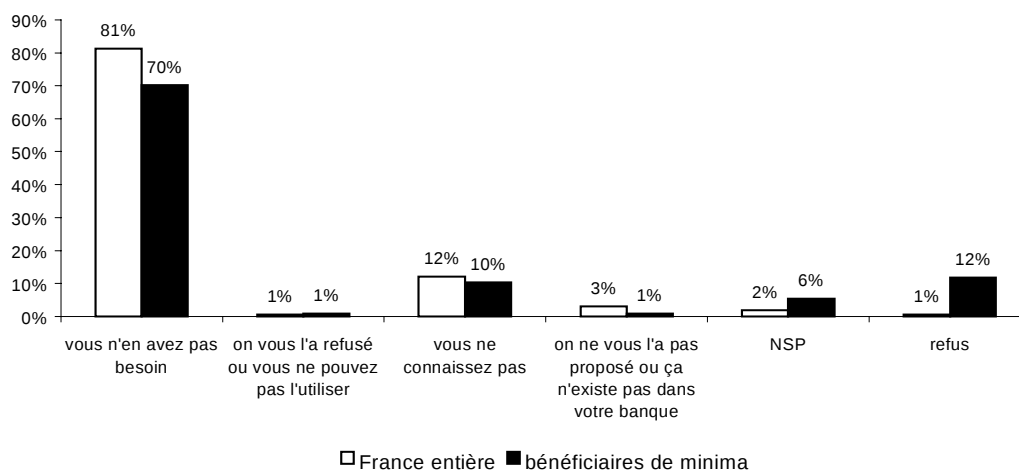


Source : CRÉDOC – 2001

La plupart des ménages ne l'utilisent donc pas ou peu, considérant ne pas avoir besoin de ce mode de paiement la plupart du temps. 10% des bénéficiaires de minima sociaux et 12% de la population globale ne connaît pas ce mode de paiement, proportion très inférieure aux instruments analysés précédemment.

GRAPHIQUE N° 56 : POURQUOI LES MANDATS SONT RAREMENT OU JAMAIS UTILISÉS ?

Vous ne m'avez pas parlé des mandats.
Pourquoi n'utilisez-vous pas ou rarement ce moyen de paiement ?

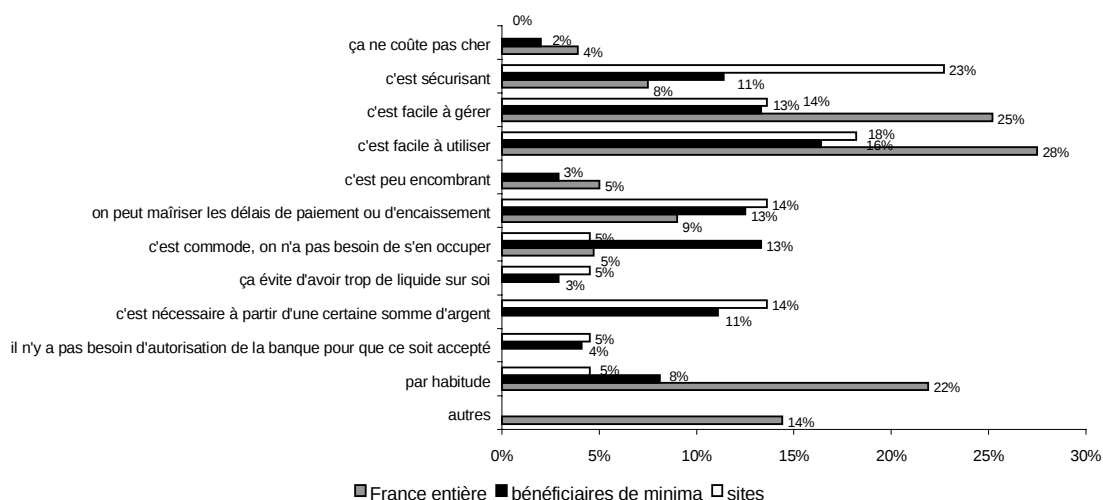


Source : CRÉDOC – 2001

Comme pour les autres modes de paiement, la première raison invoquée est que le besoin ne s'est pas fait ressentir mais il semble que cette fois le coût de ce mode de paiement influe aussi, dans une proportion identique pour les deux populations (environ un tiers).

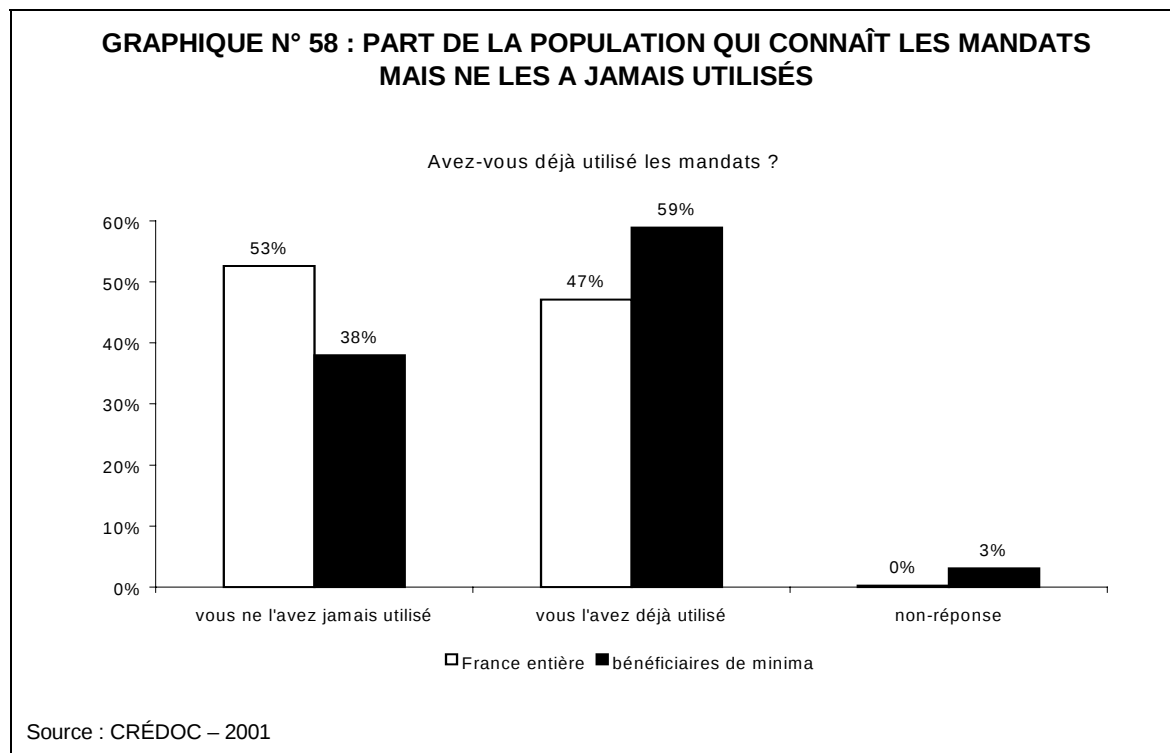
GRAPHIQUE N° 57 : POURQUOI LES MÉNAGES QUI N'UTILISENT PAS LE MANDAT N'EN ONT PAS BESOIN ?

Vous m'avez dit utiliser les mandats.
Pourquoi utilisez-vous ce moyen de paiement plutôt que les autres ?



Source : CRÉDOC – 2001

La population globale qui connaît ce mode de paiement ne l'a pour moitié jamais utilisé alors que 59% des bénéficiaires de minima sociaux y a déjà eu recours.



Les trois quarts des bénéficiaires de minima sociaux utilisent ainsi plus ou moins régulièrement le mandat comme instrument de paiement alors que 32% des personnes rencontrées sur sites et 41% de la population globale ne l'ont jamais utilisé.

2.3.2. Une très faible utilisation du chèque de banque

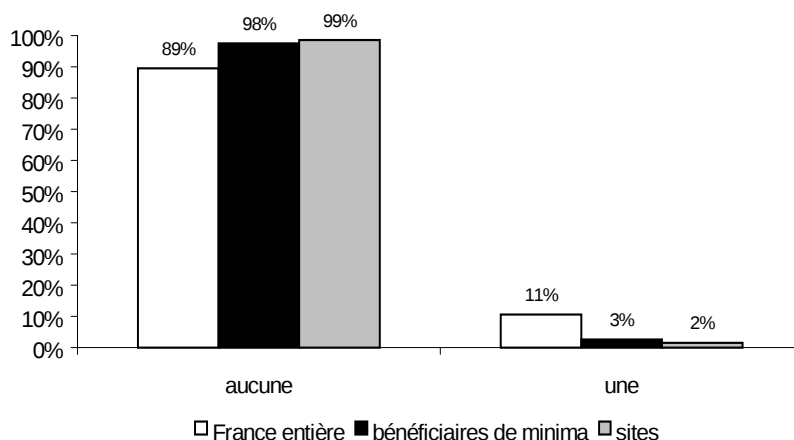
Le chèque de banque ou chèque certifié est un chèque pour lequel un organisme bancaire a pris la responsabilité d'en assurer le règlement, évitant de ce fait les impayés.

Compte tenu de la faible diffusion du chèque de banque pour les dépenses courantes et du recours à ce mode de paiement pour l'essentiel dans le cadre des achats ou locations immobilières ou même de véhicules, ce moyen de paiement n'a été proposé que pour le règlement de ces dépenses.

Pour de telles dépenses, ce mode de paiement est plus fréquent dans la population globale, 11% des ménages interrogés attestant avoir utilisé essentiellement ce mode de paiement pour cette dépense alors que cela concerne à peine 3% des bénéficiaires de minima sociaux et 2% des personnes rencontrées sur sites.

Nous avons pu constater que le chèque constitue le mode de paiement le plus fréquemment cité pour ces dépenses. On peut donc supposer que soit ces ménages ont effectivement utilisé un chèque bancaire et donc non certifié pour régler cette dépense, soit qu'ils ne font pas la distinction entre chèque bancaire et chèque certifié.

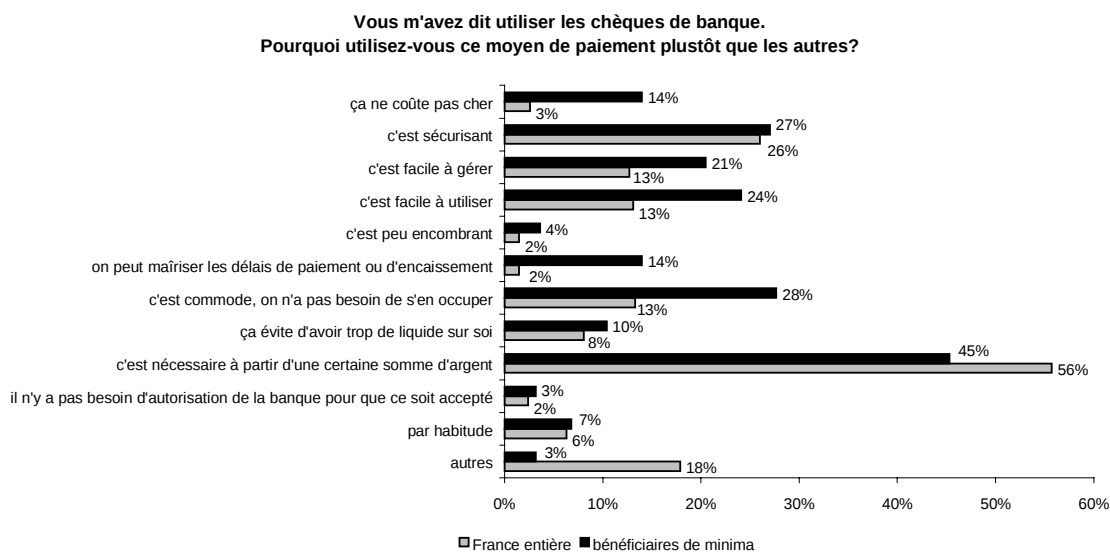
GRAPHIQUE 59 : PART DES MÉNAGES QUI ONT UTILISÉ LE CHÈQUE DE BANQUE POUR ACHETER LEUR VOITURE OU LOGEMENT



Source : CRÉDOC – 2001

Il semble par ailleurs que parmi les ménages qui utilisent ce moyen de paiement, la motivation principale soit associée au fait que ce mode de paiement est imposé à partir d'une certaine somme d'argent. Les bénéficiaires de minima sociaux sont moins nombreux à donner cette réponse, mais trouvent davantage qu'il est facile à gérer et à utiliser, qu'il accorde une certaine souplesse dans la gestion des délais d'encaissement ou de sa mise en œuvre. Ces réponses ne semblent pourtant pas très cohérentes avec ce mode de paiement et ce d'autant plus que les bénéficiaires de minima sociaux estiment plus souvent que le chèque certifié ne coûte pas cher. L'hypothèse d'une confusion de ce mode de paiement avec le chèque bancaire paraît donc se confirmer, les ménages pauvres ayant ainsi répondu utiliser le chèque de banque ou chèque certifié pour acheter leur logement ou leur voiture, alors qu'en fait, ils ont simplement utilisé leur chéquier.

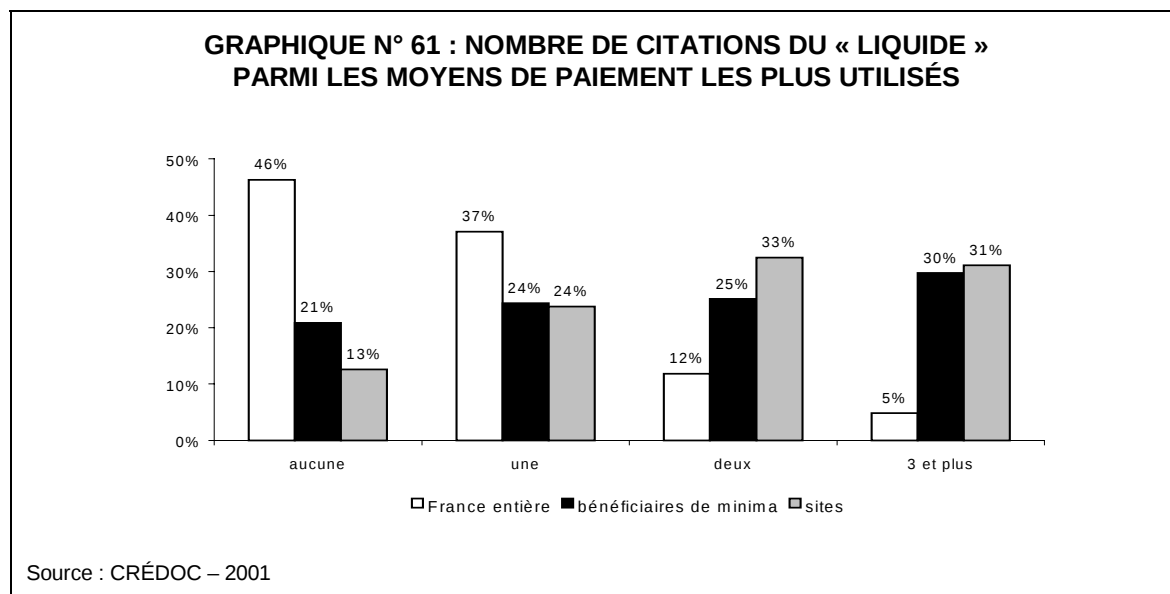
GRAPHIQUE N° 60 : POURQUOI LES MÉNAGES QUI UTILISENT LE CHÈQUE DE BANQUE POUR L'ACHAT DE LEUR LOGEMENT OU VÉHICULE PRÉFÈRENT UTILISER CE MODE DE PAIEMENT PLUTÔT QUE LES AUTRES ?



Source : CRÉDOC – 2001

2.3.3. Un recours finalement contraint au « liquide »

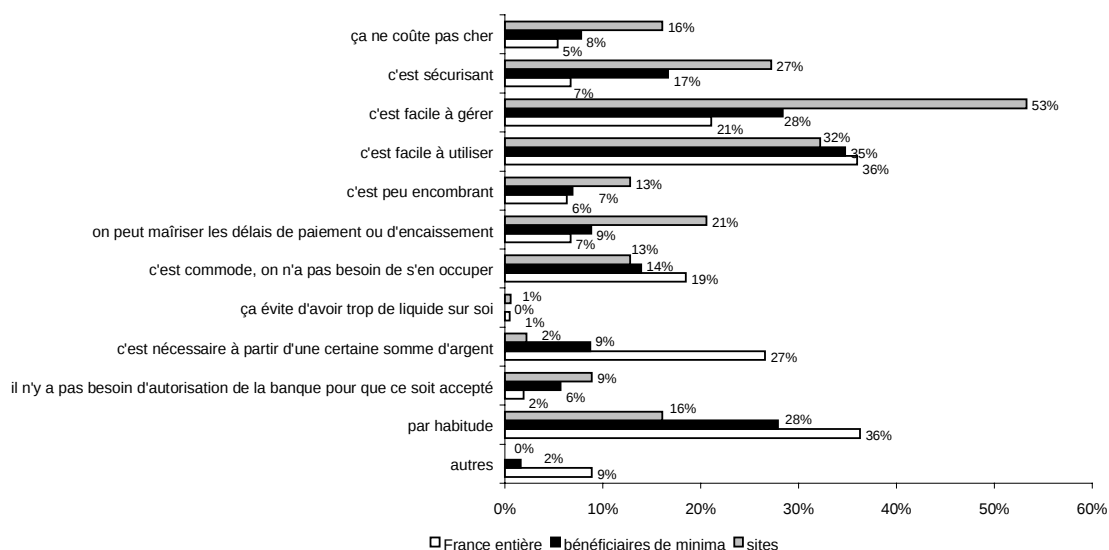
Un peu plus de la moitié de la population globale utilise le plus souvent l'argent pour une dépense donnée. Ce chiffre est beaucoup plus important parmi la population pauvre car un peu moins du tiers des bénéficiaires de minima sociaux et des personnes rencontrées sur sites l'a cité au moins trois fois comme le plus fréquent.



Les ménages pauvres justifient leur préférence pour le « liquide » par la simplicité de gestion offerte par ce mode de paiement, de même que ses modalités d'utilisation tandis que la population globale affirme plus souvent qu'elle utilise le « liquide » par habitude, mais aussi que celui-ci est nécessaire à partir d'une certaine somme d'argent.

Le caractère sécurisant du « liquide » ainsi que son faible coût ressortent par ailleurs particulièrement chez les ménages pauvres.

**GRAPHIQUE N° 62 : POURQUOI LE « LIQUIDE » EST PRÉFÉRÉ
AUX AUTRES MODES DE PAIEMENT ?**



Source : CRÉDOC – 2001

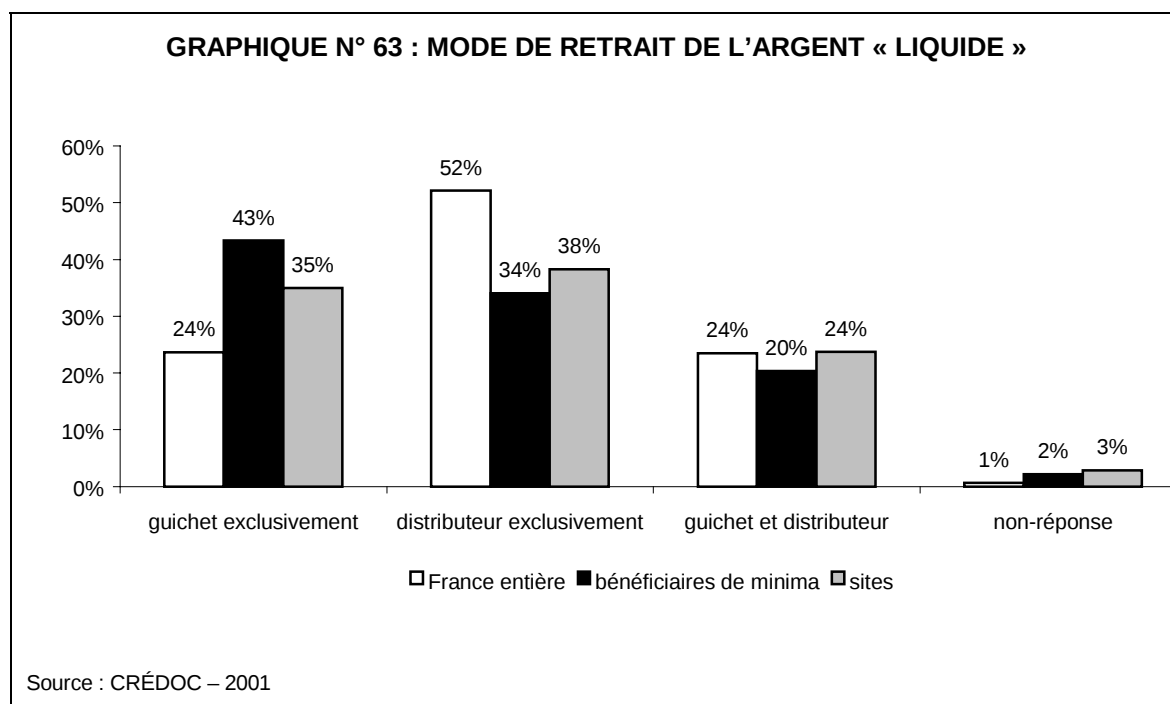
Cette utilisation plus fréquente du « liquide » comme moyen de paiement régulier par la population pauvre, bien qu'elle soit liée pour la plupart des ménages à l'absence de besoin des autres modes de paiement, ne semble pourtant pas être le résultat d'un choix mais plutôt la conséquence d'une situation bancaire qui limite le recours aux autres modes de paiement.

Nous avons, en effet, constaté que la population pauvre dispose rarement de cartes bancaires ou de chéquier mais plus souvent de cartes de retrait, réduisant le nombre des moyens de paiement courants alternatifs au « liquide ».

2.4. Davantage de retraits exclusivement au guichet, expliqué par l'absence de carte magnétique

Le mode de retrait d'argent « liquide » le plus fréquemment utilisé reste le distributeur de billets. On constate cependant que les modalités de recours au guichet de l'agence ou aux distributeurs sont plus marquées chez certaines catégories de population.

C'est ainsi que 43% des bénéficiaires de minima sociaux et plus du tiers des personnes rencontrées sur sites se rendent exclusivement au guichet de leur banque pour retirer de l'argent « liquide » tandis que cela ne concerne que le quart de la population globale. À l'inverse, la moitié de la population globale utilise le distributeur de manière exclusive pour le tiers des bénéficiaires de minima sociaux et 38% des personnes rencontrées sur sites.



Les bénéficiaires de minima sociaux qui ne retirent du « liquide » qu'au guichet sont plus souvent des personnes âgées de plus de 65 ans (69% des plus de 65 ans ne vont qu'au guichet contre 43% des bénéficiaires de minima sociaux en moyenne), retraitées (68%) et qui bénéficient du minimum vieillesse (71%).

A l'inverse, parmi les ménages qui n'utilisent que le distributeur, la personne de référence est âgée de 25 à 34 ans (25% contre 17% en moyenne) et est actuellement employée (27% pour 20% en moyenne). Il existe d'autre part des enfants dans le ménage (25% contre 17%), qui perçoit plus souvent l'API (50%), le RMI (42%) ou l'ASS (41%).

Nous avons demandé aux ménages qui retirent du « liquide » à la fois au guichet et au distributeur quelle somme ils retireraient en moyenne afin de savoir si le montant désiré influence le choix du mode de retrait.

Quelle que soit la population considérée, le mode de retrait choisi est influencé par les montants retirés. Pour les retraits supérieurs à 600 francs, les ménages choisissent plus souvent de se rendre au guichet de leur banque. On remarque aussi que malgré des ressources dans l'ensemble plus faibles, les bénéficiaires de minima sociaux sont à peu près aussi nombreux que la population globale à effectuer des retraits de plus de 600 francs selon ces deux modalités tandis que les personnes rencontrées sur sites ont moins tendance à retirer ces montants.

**TABLEAU N° 3 : LIEN ENTRE MONTANT DES RETRAITS ET MODE DE RETRAIT CHOISI
POUR LES MÉNAGES ALLIANT GUICHET ET DISTRIBUTEUR**

(en pourcentage)

	Retraits de plus de 600 francs au guichet	Retraits de plus de 600 francs au distributeur	Écart
France entière	35	17	17
Bénéficiaires de minima sociaux	36	20	16
Sites	22	14	8
Source : CRÉDOC – 2001			

Le type de cartes possédées explique bien souvent le mode de retrait adopté.

Les ménages qui n'utilisent que le guichet pour retirer du « liquide » sont le plus souvent ceux qui ne disposent pas de carte de retrait ou de carte bancaire, et ce, quelle que soit la population considérée. De même pour les trois populations, l'utilisation exclusive du distributeur pour les retraits se traduit par la possession d'au moins une carte bancaire, associée ou non à une carte de retrait. Une distinction apparaît cependant à ce niveau, les personnes en situation de pauvreté sont aussi plus nombreuses à ne posséder que des cartes de retrait lorsqu'elles ont recours exclusivement aux distributeurs alors que cela n'est pas vérifié en population globale. Ceci s'explique par l'association moyen de paiement et comptes possédés, les ménages pauvres ayant plus souvent une carte de retrait avec leur compte de dépôt.

D'autre part, alors que l'utilisation du guichet et du distributeur n'est représentative que des ménages ayant à la fois une carte de retrait et une carte bancaire pour la population globale, cela est valable pour tous les ménages ayant au moins une carte en ce qui concerne les personnes en situation de pauvreté.

TABLEAU N° 4 : LIEN ENTRE MODE DE RETRAIT DU « LIQUIDE » ET CARTES POSSÉDÉES					
<i>(en pourcentage)</i>					
	Que guichet	Que distributeur	Guichet et distributeur	Non réponse	Ensemble
France entière					
Que des cartes bancaires	12	63	24	1	100
Que des cartes de retrait	23	52	25	0	100
Pas de carte	95	0	0	5	100
Cartes de retrait et cartes bancaires	7	54	38	1	100
Ensemble	24	52	24	1	100
Bénéficiaires de minima sociaux					
Que des cartes bancaires	18	56	24	2	100
Que des cartes de retrait	27	37	32	4	100
Pas de carte	99	0	0	1	100
Cartes de retrait et cartes bancaires	9	57	32	2	100
Ensemble	43	34	20	2	100
Sites					
Que des cartes bancaires	8	64	28	0	100
Que des cartes de retrait	17	44	32	7	100
Pas de carte	100	0	0	0	100
Cartes de retrait et cartes bancaires	12	54	35	0	100
Ensemble	35	38	24	3	100
Source : CRÉDOC – 2001					

2.4.1. Quelle que soit la dépense considérée, le « liquide » et le chèque sont plus souvent utilisés par les ménages pauvres

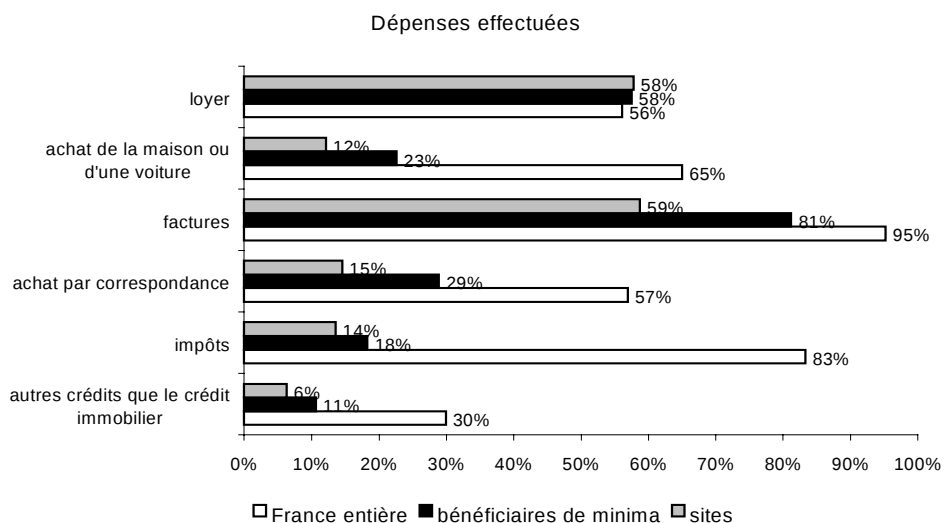
Comme nous l'avons précisé au début de ce chapitre, la fréquence du recours à un mode de paiement a été mesurée à partir du nombre de citations de celui-ci comme mode de paiement le plus courant pour les dépenses que le ménage réalise.

Après avoir déterminé quels étaient les modes de paiement les plus courants, nous allons maintenant nous intéresser à l'association qui est faite entre ces modes de paiement et certaines dépenses. Rappelons que les chèques, les cartes bancaires et les cartes de crédit n'ont été proposées qu'aux ménages qui les possèdent.

Toutes les dépenses ne concernent pas l'ensemble des personnes interrogées.

Les personnes en situation de pauvreté ont cité au moins un moyen de paiement dans les mêmes proportions que la population globale pour ce qui est du loyer (un peu moins de 60%). Ils sont moins nombreux à avoir fourni une réponse en ce qui concerne les factures mais ces proportions restent très importantes (au moins 60%). En revanche, pour l'achat d'une maison ou d'une voiture, les achats par correspondance, les impôts ou les crédits à la consommation, ils sont beaucoup moins nombreux, l'effet étant accentué pour les personnes rencontrées sur sites. Il conviendra donc de se rappeler que lorsqu'un moyen de paiement sera plus fréquemment utilisé pour ce type de dépense que cela concerne une faible proportion de la population pauvre (toujours inférieur à un tiers).

**GRAPHIQUE N° 64 : PART DES MÉNAGES QUI ONT CITÉ UN MOYEN DE PAIEMENT
POUR CETTE DÉPENSE**



Source : CRÉDOC – 2001

Comme nous avons pu le voir, le « liquide » est globalement plus souvent utilisé par les ménages pauvres. Ceci est vrai quel que soit le type de dépense proposée et autant pour les bénéficiaires de minima sociaux que pour les personnes rencontrées sur sites. L'écart est particulièrement marqué pour le règlement du loyer, l'achat du véhicule ou de la maison ou encore le paiement des factures, et ce d'autant plus pour les personnes rencontrées sur sites.

Les personnes en situation de pauvreté qui possèdent un chéquier (54% des bénéficiaires de minima sociaux et 26% des personnes rencontrées sur sites) ont plus tendance à l'utiliser comme mode de paiement le plus fréquent pour l'essentiel des dépenses considérées et dans des proportions assez élevées (en particulier pour les achats de plus de 300 francs, les factures, le loyer et les impôts).

La carte bancaire est utilisée le plus souvent par ceux qui en ont une pour des achats de plus de 300 francs. Cette proportion est pourtant nettement plus réduite pour les ménages pauvres (53% des ménages pauvres pour 78% de la population globale) qui ont aussi moins recours à ce moyen de paiement pour les achats par correspondance et les achats courants, quel que soit leur montant.

La carte de crédit sert quasi-exclusivement au paiement des achats courants ou au règlement des achats par correspondance. Les ménages qui possèdent une carte de crédit (13% des bénéficiaires de minima sociaux, 5% des personnes rencontrées sur sites et 31% de la population globale) l'utilisent le plus souvent pour leurs achats par correspondance.

La population pauvre utilise très rarement le TIP tandis que la population globale s'en sert régulièrement pour payer ses impôts et ses factures.

La plupart du temps, les autorisations de prélèvement servent au règlement des crédits à la consommation. Parmi les ménages qui effectuent des crédits à la consommation (30% de la population globale pour 11% des bénéficiaires de minima sociaux et 6% des personnes rencontrées sur sites), plus des trois quarts paient régulièrement ces dépenses avec des autorisations de prélèvement. Les autorisations de prélèvement sont aussi fréquemment le mode de paiement

principal pour le loyer, les factures, l'achat de la voiture ou de la maison et les impôts en population globale mais dans une moindre mesure pour les ménages pauvres et notamment pour ceux rencontrés sur sites.

Le virement permanent est le plus souvent utilisé pour le règlement des crédits à la consommation par l'ensemble des ménages qui font cette dépense. La population globale l'utilise aussi comme mode de paiement le plus fréquent pour payer son loyer ou rembourser de prêt immobilier.

Le virement occasionnel a quant à lui rarement été cité et ce, de manière équivalente pour l'ensemble des dépenses proposées, traduisant l'absence de lien entre type de dépense et choix de ce mode de paiement.

La population pauvre utilise plus souvent le mandat et notamment pour le règlement des achats courant tels que le loyer, les factures ou les achats par correspondance.

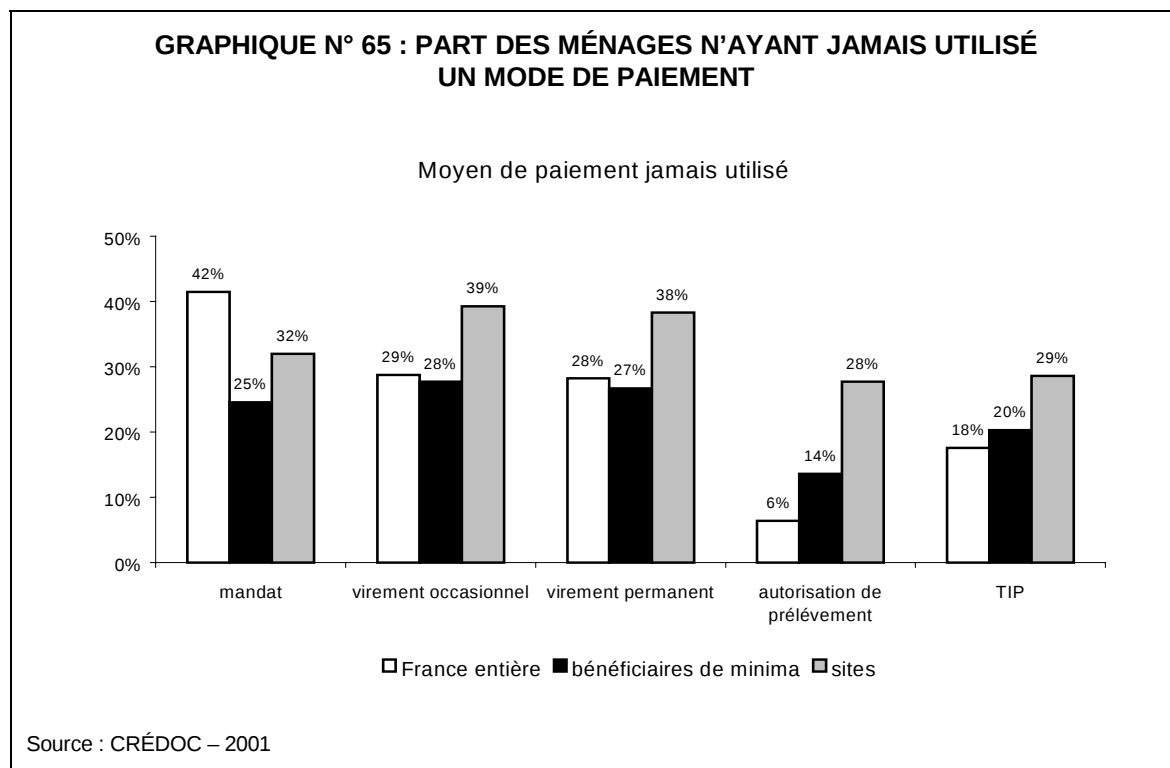
Enfin, compte tenu de la faible part des ménages pauvres ayant acheté une maison ou une voiture, le chèque de banque est plus rarement cité.

TABLEAU N° 5 : INSTRUMENTS DE PAIEMENT UTILISÉS POUR CHAQUE DÉPENSE											
(en pourcentage)											
Quel est le moyen de paiement que vous utilisez LE PLUS SOUVENT pour payer	Taux de réponse	« liquide »	Chèque	Carte bancaire	Carte de crédit	TIP	Prélèvement	Virement permanent	Virement occasionnel	Mandat	Chèque de banque
POPULATION GLOBALE											
Votre loyer ou prêt immobilier	56	5	37	3	0	5	55	20	2	1	0
L'achat de votre maison ou de votre véhicule	65	6	51	4	0	1	39	11	2	1	16
Les factures	95	3	32	2	0	29	59	10	1	1	0
Les achats de MOINS de 300 francs	99	51	38	71	16	0	0	0	0	0	0
Les achats de PLUS de 300 francs	99	13	57	78	15	0	0	0	0	0	0
Vos achats par correspondance	57	4	63	38	22	0	6	0	0	1	0
Les impôts	83	2	34	0	0	16	53	8	1	0	0
Les autres crédits que votre prêt immobilier	30	1	11	0	3	0	80	15	2	3	0
BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX											
Votre loyer ou prêt immobilier	58	35	51	2	0	2	33	11	2	5	0
L'achat de votre maison ou de votre véhicule	23	23	57	8	0	1	26	11	1	2	11
Les factures	81	29	44	1	0	12	41	8	1	4	0
Les achats de MOINS de 300 francs	90	78	42	42	4	0	0	0	0	0	0
Les achats de PLUS de 300 francs	96	56	69	53	4	0	0	0	0	0	0
Vos achats par correspondance	29	14	69	33	23	0	6	0	0	6	0
Les impôts	18	16	61	0	0	5	31	11	1	2	0
Les autres crédits que votre prêt immobilier	11	8	7	0	4	0	77	15	2	5	0
SITES											
Votre loyer ou prêt immobilier	58	44	46	6	0	2	22	7	1	7	0
L'achat de votre maison ou de votre véhicule	12	44	25	23	0	0	16	8	4	4	8
Les factures	59	36	56	8	0	9	23	10	1	6	0
Les achats de MOINS de 300 francs	98	86	44	30	0	0	0	0	0	0	0
Les achats de PLUS de 300 francs	84	69	70	53	0	0	0	0	0	0	0
Vos achats par correspondance	15	13	92	35	40	0	7	0	0	23	0
Les impôts	14	29	56	0	0	4	29	4	4	4	0
Les autres crédits que votre prêt immobilier	6	8	14	0	0	0	62	15	0	15	0
Source : CRÉDOC – 2001. Guide lecture : Parmi les 56% de ménages en population globale qui paient un loyer ou remboursent un prêt immobilier, 37% ont dit utiliser le plus souvent le chèque pour régler cette dépense. Les pourcentages "lignes" sont supérieurs à 100% car plusieurs réponses sont possibles.											

Les personnes rencontrées sur sites sont non seulement plus nombreuses à ne pas utiliser les TIP, autorisations de prélèvement et virements comme mode de paiement régulier des dépenses proposées mais sont aussi plus nombreuses à ne les avoir jamais utilisés.

Les bénéficiaires de minima sociaux sont, par contre, aussi nombreux que la population globale à avoir utilisé au moins une fois les TIP et les virements. Leurs comportements en la matière sont pourtant différents puisqu'ils y ont recours de manière plus exceptionnelle.

Pour ce qui est des autorisations de prélèvement, le comportement des bénéficiaires de minima sociaux est plus proche des personnes rencontrées sur sites qui sont moins nombreuses à avoir déjà utilisé ce mode de paiement et à l'utiliser régulièrement pour une dépense donnée.



Les ménages pauvres, même s'ils ont déjà eu recours à un de ces instruments de paiement, utilisent donc les TIP, autorisations de prélèvement et virements de manière plus irrégulière. Ils estiment dans l'ensemble ne pas en avoir besoin, mais une part non négligeable d'entre eux, et plus importante qu'en France entière, ne connaît pas ces dispositifs.

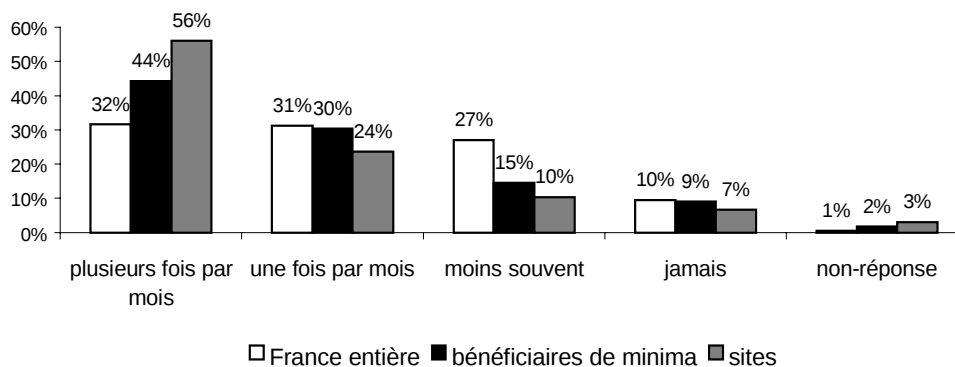
Conséquence de ces pratiques et du plus grand nombre de ménages ne disposant pas d'instruments de paiement courants, les ménages pauvres doivent se rabattre plus fréquemment vers le « liquide » pour régler leurs dépenses.

2.4.2. Des relations plus fréquentes avec les agences gestionnaires des comptes qu'ils possèdent

Les personnes en situation de pauvreté se rendent plus fréquemment dans les agences qui gèrent leur compte que la population dans son ensemble. 74% des bénéficiaires de minima sociaux et 80% des personnes rencontrées sur sites se rendent au moins une fois par mois dans les agences gestionnaires (contre 63% en France entière), les personnes rencontrées sur sites ayant davantage tendance à multiplier leurs visites dans le mois. Rappelons que les ménages pauvres, et notamment les personnes rencontrées sur sites, retirent plus souvent le « liquide » au guichet que la population globale, ce qui peut expliquer en partie la fréquence de leurs visites.

GRAPHIQUE N° 66 : FRÉQUENCE DES VISITES DANS LES AGENCES

Vous allez dans les agences où vous avez
ces comptes ou livrets ... ?

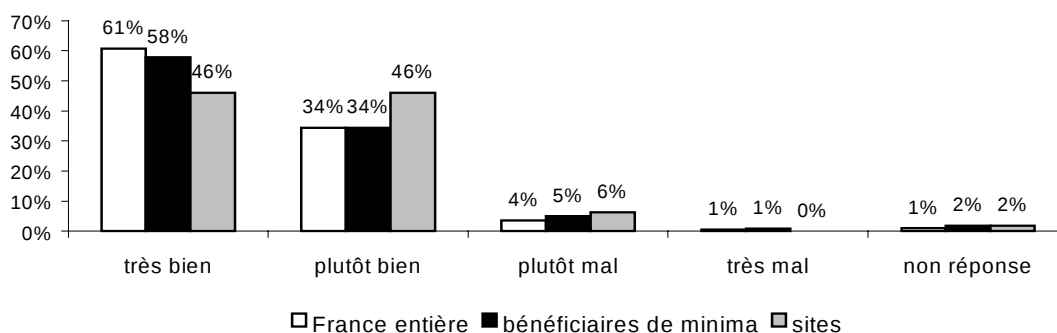


Source : CRÉDOC – 2001

Parmi les ménages qui se rendent dans les agences gestionnaires de leur(s) compte(s), 58% des bénéficiaires de minima sociaux ont le sentiment d'être très bien accueillis. Ce chiffre n'est pas significativement différent de celui observé en population globale tandis que les personnes rencontrées sur sites ont quant à elles plus tendance à considérer que ces relations se passent dans l'ensemble plutôt bien.

GRAPHIQUE N° 67 : QUALITÉ DE L'ACCUEIL LORS DES VISITES DANS LES AGENCES

Avez-vous le sentiment d'être bien accueilli
dans cette ou ces agences ?



Source : CRÉDOC – 2001

La population pauvre dispose et utilise régulièrement un moins grand nombre de moyens de paiement que la population globale.

Le chèque est beaucoup moins fréquent (54% contre 96% en France entière), associé au plus faible nombre de ménages titulaires d'un compte de dépôt mais aussi aux refus plus fréquents des banques pour les accorder (un tiers des bénéficiaires de minima sociaux pour 28% de la population globale).

En ce qui concerne les différentes cartes magnétiques, la structure du portefeuille de compte de ces ménages explique une fois encore la surreprésentation des ménages n'ayant pas de carte bancaire. Ils excluent plus fréquemment les cartes bancaires pour privilégier les cartes de retrait avec ce type de compte (37% des bénéficiaires de minima sociaux qui n'ont que des comptes de dépôt n'ont que des cartes de retrait pour 32% de l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux), du fait notamment d'interdictions d'utilisation de la part des banques.

Le fait de disposer plus souvent de compte sur livret et de privilégier les cartes de retrait lorsqu'il existe des comptes de dépôt conduit finalement les ménages pauvres à disposer plus souvent d'une carte de retrait (44% des bénéficiaires de minima sociaux en ont au moins une pour le quart de la population globale).

L'association entre ces différents moyens de paiement révèle alors que les ménages pauvres ont plus rarement le choix entre les modes de paiement courant (chéquier, carte bancaire ou de retrait) pour régler leurs dépenses, n'ayant plus souvent que des cartes de retrait (22% des bénéficiaires de minima sociaux pour 2% dans l'ensemble), voire aucun de ces modes de paiement (14% des bénéficiaires de minima sociaux pour 1% en moyenne).

Ils utilisent donc davantage le « liquide » ; les TIP, les autorisations de prélèvement ou les virements étant aussi délaissés. Ces ménages justifient pour l'essentiel ce comportement par l'absence de besoin, mais on remarque que les ménages pauvres sont aussi plus nombreux à ne pas connaître ces modes de paiement. Le mandat est par contre plus souvent utilisé, la population concernée reste marginale pour ce qui est de son utilisation régulière (8% des bénéficiaires de minima sociaux pour 3% en France entière).

La population pauvre est donc plus ou moins contrainte à utiliser le « liquide » comme mode de paiement régulier, et ce, quel que soit le type de dépense qu'elle effectue. La méconnaissance ou l'interdiction plus fréquente d'utiliser les autres modes de paiement conduit ces ménages, et d'autant plus les personnes rencontrées sur sites, à multiplier les déplacements auprès des agences pour effectuer des opérations bancaires.

2.4.3. Perception, législation et coût des services

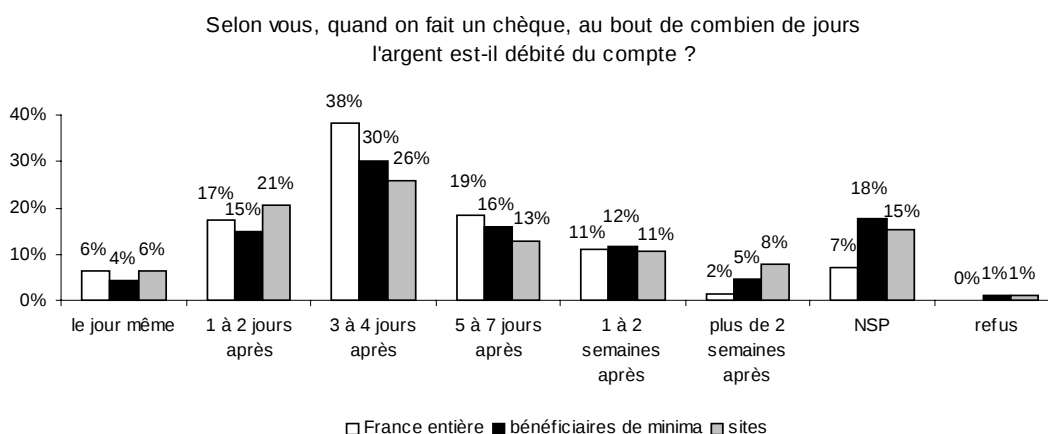
Afin d'aller au-delà du simple constat de la méconnaissance des produits et services bancaires, une série de questions a permis de tester les connaissances qu'ont les personnes en situation de pauvreté du fonctionnement du système bancaire. Elles ont été posées à l'ensemble des personnes interrogées, que celles-ci disposent, connaissent ou utilisent le moyen de paiement en question ou non.

Une première série de questions s'intéresse particulièrement à la législation en matière de découvert et une seconde teste la perception qu'ont les ménages du coût des services qu'ils utilisent.

2.5. Les bénéficiaires de minima sociaux connaissent moins bien le fonctionnement du système bancaire

La majeure partie des ménages considère que les chèques sont débités de l'ordre de trois à quatre jours après leur émission. Les réponses de la population pauvre et de la population globale sont assez proches dans l'ensemble, les ménages pauvres n'ayant pu estimer ce délai étant cependant plus nombreux d'environ 10%.

GRAPHIQUE N° 68 : DÉLAI PERÇU POUR QU'UN CHÈQUE SOIT DÉBITÉ DU COMPTE



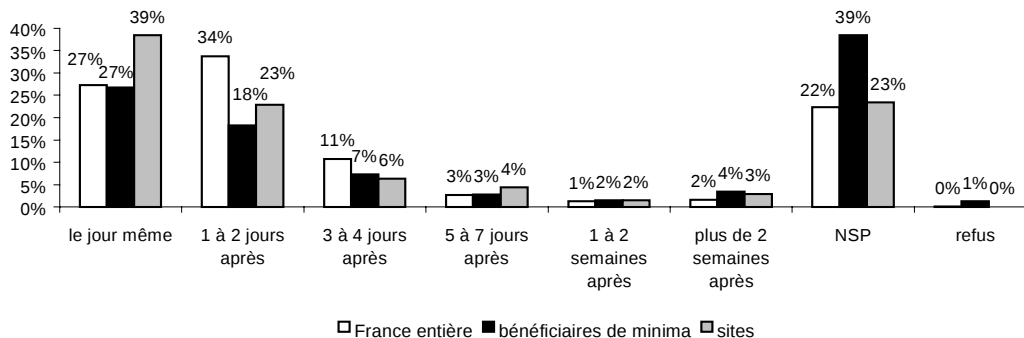
Source : CRÉDOC – 2001

Les réponses sont plus disparates pour ce qui est de la carte bancaire. 25% des bénéficiaires de minima sociaux et 27% de la population globale pensent que les opérations effectuées avec une carte bancaire sont débitées du compte le jour même pour 39% des personnes rencontrées sur sites. Le quart d'entre elles n'a, en effet, pas de carte bancaire parce que la banque le lui a refusé, on peut donc supposer que c'est cette expérience qui explique cette meilleure connaissance des délais de débit. Il se peut aussi que le fait que la population pauvre dispose plus souvent de cartes bancaires à débit immédiat explique ces différences.

Les bénéficiaires de minima sociaux sont quant à eux 39% à ne pas se positionner parmi les réponses proposées pour 22% de la population globale et 23% des personnes rencontrées sur sites. Elles semblent, en effet, moins bien connaître ces délais.

GRAPHIQUE N° 69 : DÉLAI PERÇU POUR QUE LES PAIEMENTS PAR CARTE BANCAIRE SOIENT DÉBITÉS DU COMPTE

Selon vous, quand on paye avec une carte bancaire à débit immédiat, au bout de combien de jours l'argent est-il débité du compte ?

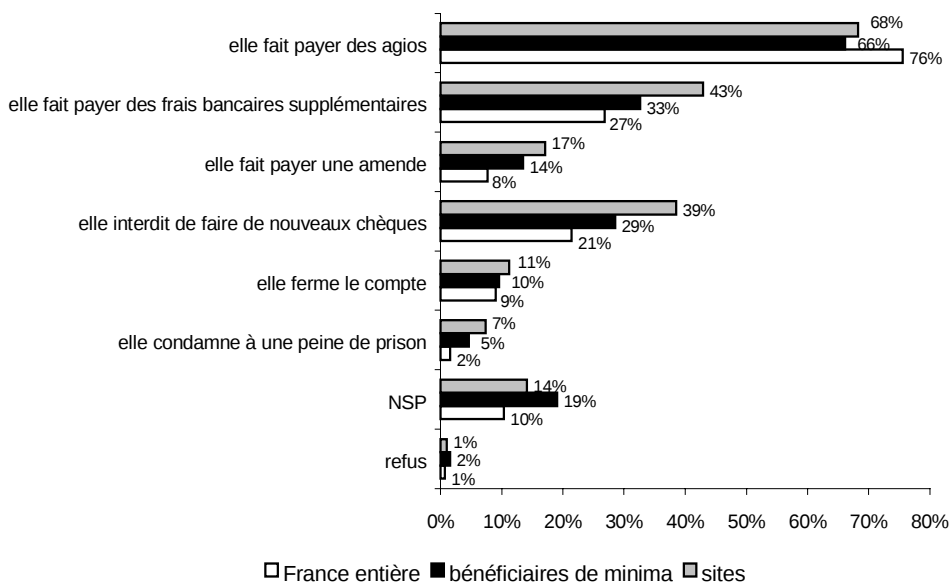


Source : CRÉDOC – 2001

Il en est de même pour ce qui est des actions mises en œuvre par les banques pour les chèques impayés, 19% des bénéficiaires de minima sociaux ne connaissant pas la législation sur le sujet pour 14% des personnes rencontrées sur sites et 10% de la population globale.

GRAPHIQUE N° 70 : RÉPONSES PERÇUES DES BANQUES LORSQU'UN CHÈQUE SANS PROVISION EST ÉMIS

Que font les banques quand on fait un chèque qui fait dépasser l'autorisation de découvert (chèque sans provision)?



Source : CRÉDOC – 2001

2.6. La connaissance du coût des produits est liée à leur utilisation

Pour l'ensemble des moyens de paiement proposés, à l'exception du mandat dont nous avons vu qu'elle l'utilise plus souvent, la population pauvre répond plus souvent ne pas connaître le coût de leur utilisation. L'écart est notamment très important au niveau du chèque et de la carte bancaire.

TABLEAU N° 6 : CONNAISSANCE DU COÛT DES PRODUITS				
(en pourcentage)				
Selon vous, combien coûte en moyenne ?	Réponse	NSP	Refus	Ensemble
Un retrait d'argent au distributeur d'une autre banque que la vôtre ?				
France entière	36	55	8	100
Bénéficiaires de minima sociaux	21	64	15	100
Sites	28	70	2	100
Un chèque				
France entière	52	40	7	100
Bénéficiaires de minima sociaux	27	58	15	100
Sites	27	70	3	100
Une carte bancaire nationale par an				
France entière	75	21	4	100
Bénéficiaires de minima sociaux	43	45	12	100
Sites	48	49	2	100
Un virement permanent par mois				
France entière	33	57	11	100
Bénéficiaires de minima sociaux	19	68	13	100
Sites	22	74	4	100
Chèque de banque ou chèque certifié				
France entière	39	52	9	100
Bénéficiaires de minima sociaux	20	65	15	100
Sites	19	77	4	100
Un mandat				
France entière	30	60	10	100
Bénéficiaires de minima sociaux	36	50	14	100
Sites	40	57	3	100
Un compte par an				
France entière	44	48	8	100
Bénéficiaires de minima sociaux	29	57	14	100
Sites	40	59	1	100
Source : CRÉDOC – 2001				

Le type de carte magnétique possédée ne semble pas influencer la connaissance ou la méconnaissance du coût du retrait au distributeur. Seuls les ménages qui n'ont pas de cartes sont plus nombreux parmi les bénéficiaires de minima sociaux à ne pas savoir combien coûte un retrait (64% contre 60%).

La possession d'un chéquier ne semble par ailleurs pas avoir d'influence sur la connaissance de son coût, de même que pour les virements permanents. Pour les mandats en revanche, les personnes qui l'ont déjà utilisé sont plus souvent capables de répondre (56% des bénéficiaires de minima sociaux qui ne l'ont jamais utilisé ne savent pas quel est son coût pour 46% en moyenne). Dans le même ordre d'idées, les possesseurs de cartes de retrait exclusivement ou les ménages ne disposant d'aucune carte savent moins répondre à la question sur le coût annuel d'une carte bancaire nationale (48% et 56% respectivement pour 42% en moyenne en ce qui concerne les bénéficiaires de minima sociaux).

La perception qu'ont les ménages du coût des produits lorsqu'ils sont en mesure de le citer est relativement cohérente pour les trois populations, puisque les réponses les plus fréquentes coïncident, à l'exception du chèque de banque dont on peut supposer que les ménages pauvres le confondent avec le chèque bancaire (cf. graphique 60).

Les coûts perçus sont, par ailleurs, dans l'ensemble assez proches de la réalité pour une grande partie de la population, même s'ils restent relativement imprécis.

TABLEAU N° 7 : PERCEPTION DU COÛT DES PRODUITS PARMI LES MÉNAGES QUI ONT SU RÉPONDRE					
<i>(en francs)</i>					
	Moyenne ¹	Réponse la plus fréquente	25% pense que ce coût est inférieur à	50% pense que ce coût est inférieur à	75% pense que ce coût est inférieur à
Un retrait d'argent au distributeur d'une autre banque que la vôtre					
France entière	13	0	0	3	6
Bénéficiaires de minima sociaux	11	0	0	5	10
Sites	18	0	0	6	15
Un chèque					
France entière	6	0	0	2	5
Bénéficiaires de minima sociaux	8	0	0	0	8
Sites	16	0	0	1	20
Une carte bancaire nationale par an					
France entière	165	150	110	150	200
Bénéficiaires de minima sociaux	150	100	100	140	190
Sites	186	100	100	135	200
Un virement permanent par mois					
France entière	9	0	0	2	8
Bénéficiaires de minima sociaux	17	0	0	3	15
Sites	16	0	0	5	30
Chèque de banque ou chèque certifié					
France entière	49	50	10	50	75
Bénéficiaires de minima sociaux	55	0	12	50	80
Sites	40	0	10	45	60
Un mandat					
France entière	23	30	10	20	30
Bénéficiaires de minima sociaux	26	30	20	30	33
Sites	30	30	20	30	35
Un compte par an					
France entière	257	0	0	150	360
Bénéficiaires de minima sociaux	313	0	0	150	360
Sites	227	0	100	200	300
Source : CRÉDOC – 2001					

¹ La moyenne est parfois beaucoup plus élevée que le coût maximum fourni par les trois quarts de la population du fait de maximum parfois très élevé, traduisant même des réponses aberrantes

3.

LES CRÉDITS

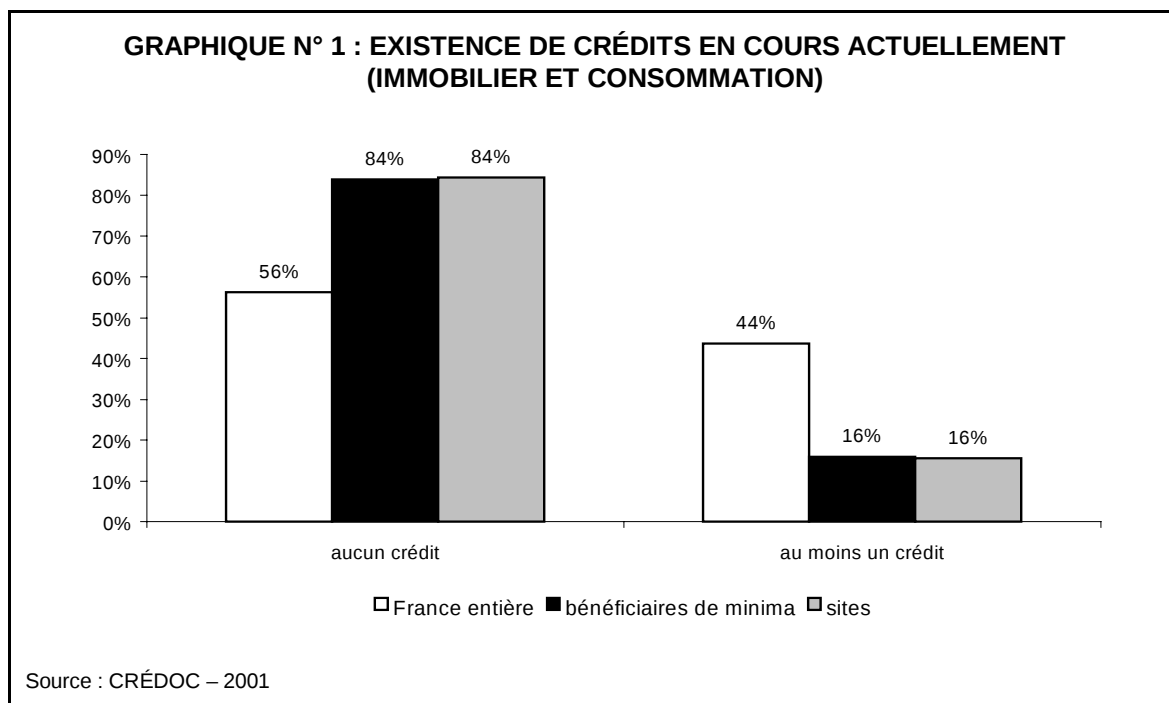
3. Crédits souscrits

La troisième partie du questionnaire s'articule autour des différents crédits que le ménage peut avoir en cours. Seuls sont pris en compte les crédits dont les mensualités ne sont pas encore arrivées à échéance.

Les crédits à la consommation sont les plus nombreux, compte tenu de la faible proportion de ménages pauvres en cours d'accession à la propriété.

3.1. Seuls 16% de la population pauvre remboursent actuellement un crédit pour 44% de la population globale.

Bénéficiaires de minima sociaux et personnes rencontrées sur sites sont aussi nombreux à ne pas avoir de crédits (immobilier ou à la consommation) en cours de remboursement, seuls 16% d'entre eux étant assujettis à des remboursements pour 44% de la population globale.

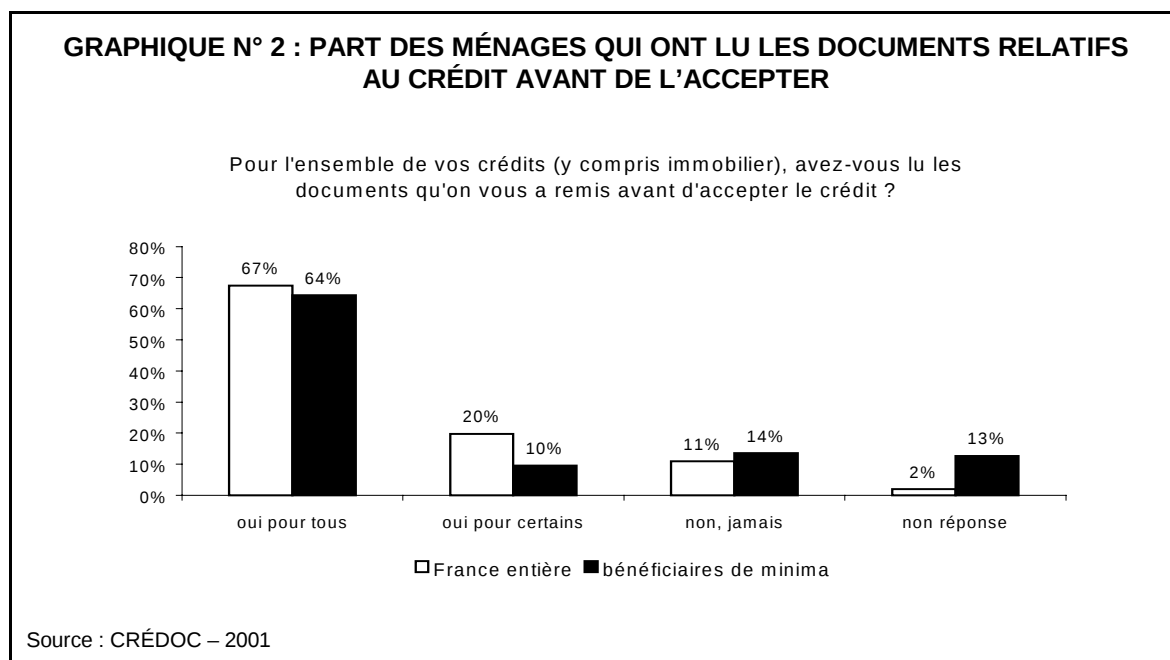


Les bénéficiaires de minima sociaux qui ont un crédit sont plus souvent des couples (24% des couples ont un crédit contre 15% en moyenne), des ménages avec des enfants (23%), dont la personne de référence est d'âge actif (22% des 35 à 44 ans ont un crédit en cours de remboursement

contre 15% pour l'ensemble) ainsi que des bénéficiaires de l'ASS (23%). Les ressources de ces ménages sont plus élevées (comprises entre 8 000 et 10 000 francs par mois pour 47% d'entre eux), et ont tendance à varier légèrement (23% des ménages dont les ressources varient peu remboursent un crédit) ; ils sont par ailleurs plus souvent employés (22%).

En terme de comportement bancaire, les personnes qui remboursent un crédit actuellement ont plus souvent une autorisation de découvert (62% contre 40% en moyenne) et disposent au moins d'une carte bancaire (24% des ménages qui n'ont que des cartes bancaires et 23% de ceux qui associent cartes bancaires et cartes de crédit ont un crédit contre 15% des bénéficiaires de minima sociaux en moyenne).

Les ménages concernés par les crédits, qu'ils soient pauvres ou non, ont le plus souvent lu les documents associés avant d'accepter le crédit. Seuls 14% des bénéficiaires de minima sociaux affirment ne pas avoir regardé ces documents avant de signer le prêt, la différence n'étant pas significative par rapport à la population globale.

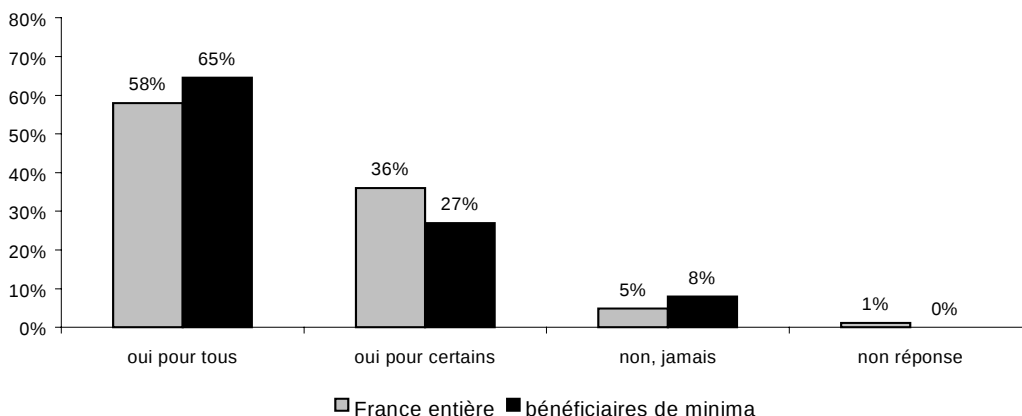


Les ménages qui n'ont pas lu les documents relatifs au crédit avant de l'accepter se partagent entre ceux qui les ont lus en rentrant à leur domicile et ceux qui ne les ont jamais consultés. Les premiers sont plus nombreux parmi les bénéficiaires de minima sociaux (23% les ont lu en rentrant chez eux pour 17% de la population globale) tandis que les seconds sont plus répandus dans la population globale (57% contre 36% des bénéficiaires de minima sociaux).

Parmi les ménages qui les ont lus, la plupart considèrent avoir compris ce qui y est écrit sur les documents, les bénéficiaires de minima sociaux étant cependant plus nombreux à déclarer ne pas avoir compris les termes des contrats qu'ils signaient (8% contre 5%).

GRAPHIQUE N° 3 : COMPRÉHENSION DES DOCUMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

Pensez-vous avoir compris tout ce qui y était écrit ?

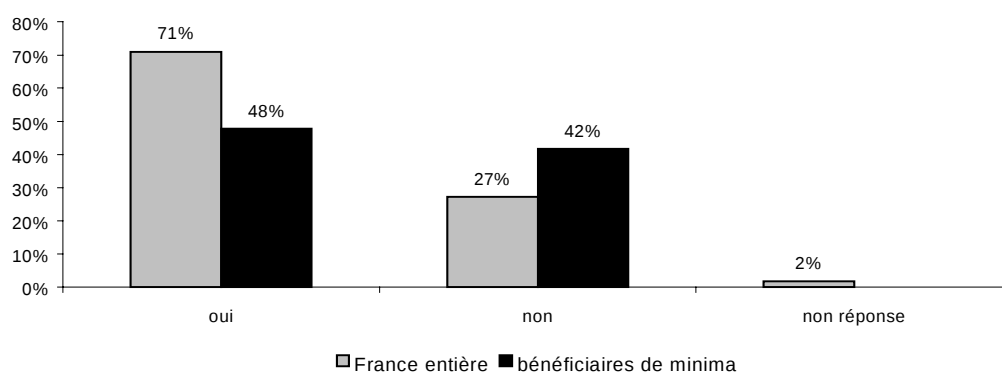


Source : CRÉDOC – 2001

Les bénéficiaires de minima sociaux demandent malgré cela moins souvent des explications que la population générale, même si une part plus importante s'informe auprès de son créancier. L'intégralité des ménages qui ont demandé des explications affirment par ailleurs avoir compris les réponses qu'on leur a donné.

GRAPHIQUE N° 4 : PART DES MÉNAGES AYANT DEMANDÉ DES EXPLICATIONS AU MOMENT DE LA SOUSCRIPTION DU PRÊT

Avez-vous demandé des explications à celui qui vous a fait le prêt ?

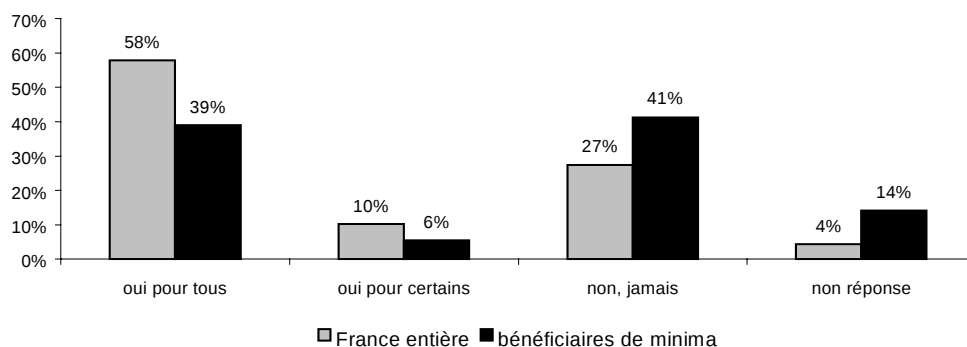


Source : CRÉDOC – 2001

La plupart des ménages qui ont des crédits en cours actuellement se souviennent que les organismes qui les ont accordés ont fait des simulations pour leur permettre de se représenter le poids du crédit dans leur budget. Il semble cependant que ce soit moins systématique pour les bénéficiaires de minima sociaux : 41% d'entre eux ne se souviennent pas avoir bénéficié de ces simulations pour aucun de leurs crédits.

GRAPHIQUE N° 5 : PART DES SIMULATIONS FINANCIÈRES RÉALISÉES AVANT LA SOUSCRIPTION DU CRÉDIT

Une personne a-t-elle fait des calculs (simulations)
pour vous aider à réaliser la part que représenterait
ce crédit dans votre budget ?

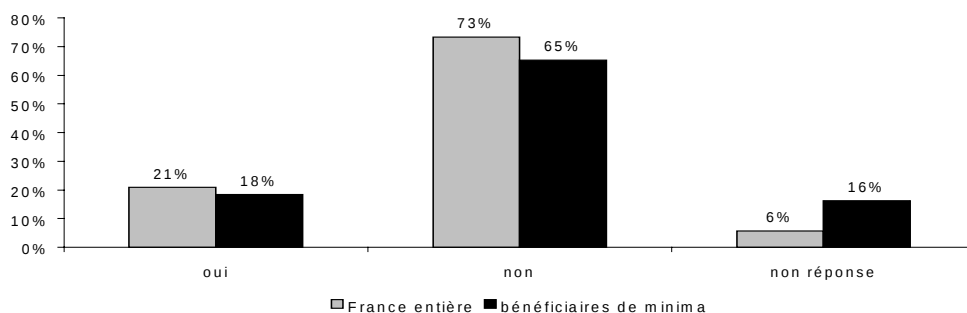


Source : CRÉDOC – 2001

Pour l'ensemble de la population comme pour les bénéficiaires de minima sociaux, environ 20% affirment que les organismes financiers qui le leur ont offert ont modifié les clauses du contrat pour les adapter à leur situation personnelle.

GRAPHIQUE N° 6 : PART DES MÉNAGES DONT LE CONTRAT A ÉTÉ MODIFIÉ POUR S'ADAPTER À LEUR SITUATION

Une personne a-t-elle modifié certaines clauses du contrat pour les adapter à
votre situation personnelle ?

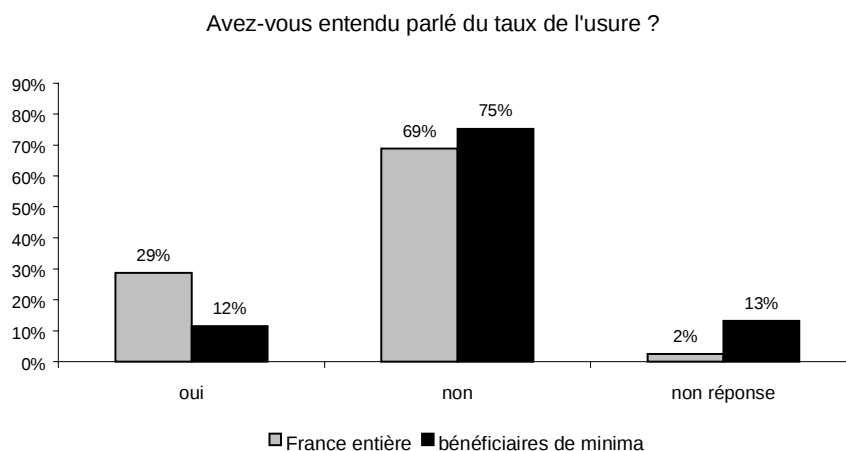


Source : CRÉDOC – 2001

29% de la population globale connaît l'existence du taux de l'usure, c'est-à-dire le taux maximum légal auquel un prêteur peut accorder un crédit à un emprunteur alors que seulement 12% des bénéficiaires de minima sociaux en a entendu parler.

Cependant, parmi ceux qui en connaissent l'existence, les deux tiers de la population globale n'a pas comparé le taux associé à leur crédit à ce taux de référence.

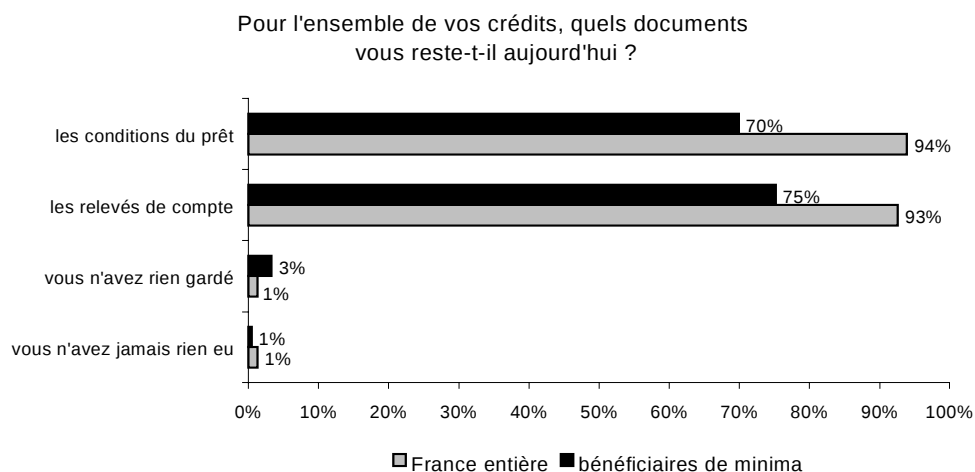
GRAPHIQUE N° 7 : PART DES MÉNAGES QUI CONNAISSENT LE TAUX DE L'USURE



Source : CRÉDOC – 2001

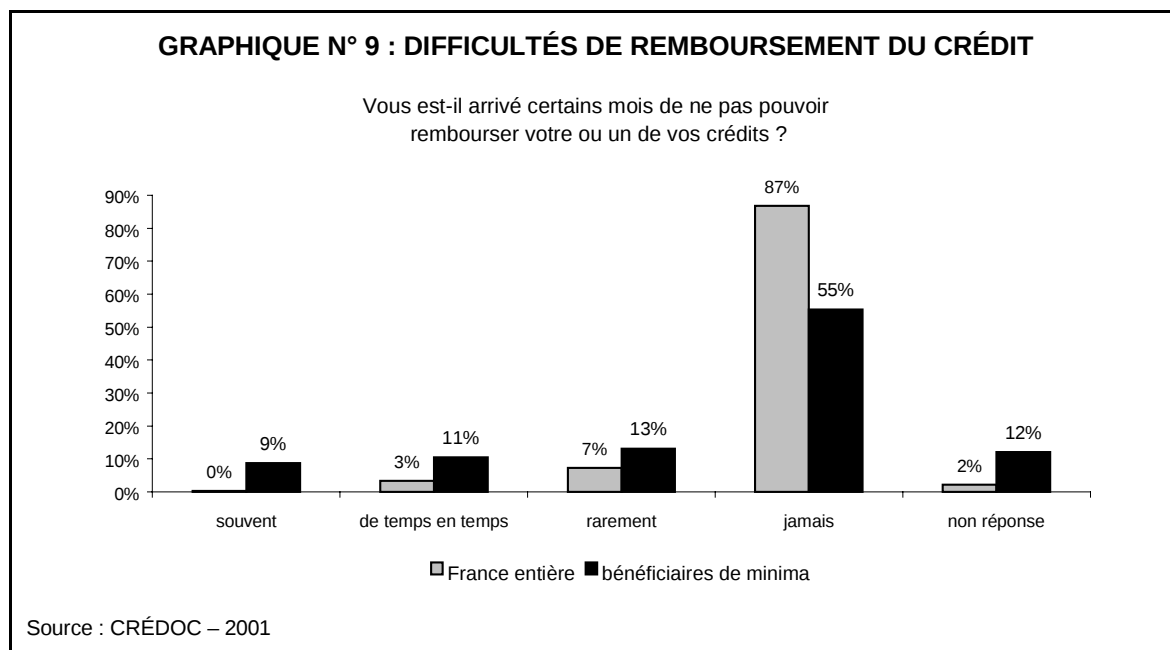
Les ménages qui ont un crédit en cours actuellement conservent pour la plupart les conditions du prêt et les relevés de compte qui lui sont associés. Les bénéficiaires de minima sociaux sont moins nombreux à en disposer et 3% déclarent même n'avoir rien gardé de ces documents (pour seulement 1% de la population globale).

GRAPHIQUE N° 8 : DOCUMENTS RELATIFS AU CRÉDIT QUI ONT ÉTÉ CONSERVÉS



Source : CRÉDOC – 2001

La plupart des ménages qui ont un crédit en cours actuellement assurent le remboursement des mensualités qui lui sont associées, mais il semble que les bénéficiaires de minima sociaux rencontrent plus fréquemment des difficultés : 9% d'entre eux affirment qu'il leur arrive souvent de ne pas pouvoir rembourser leur prêt, alors que cette proportion est nulle pour l'ensemble de la population. Seuls 55% disent n'avoir jamais rencontré de difficultés pour 87% dans l'ensemble de la population.



Les ménages qui ne parviennent pas à assurer régulièrement ces remboursements déclarent pour la plupart ne pas avoir été inscrits au Fichier des incidents de remboursement de crédit des particuliers à la suite de ces difficultés (82% pour la population globale et 69% pour les bénéficiaires de minima sociaux). D'autre part, la situation des ménages qui y ont été inscrits est régularisée pour l'ensemble de la population globale tandis que les noms des trois-quarts (76%) des bénéficiaires de minima sociaux y sont encore inscrits.

La majeure partie de la population pauvre n'a pas de crédit en cours de remboursement. Ceux qui sont assujettis à des remboursements ont davantage de difficultés à assurer ces paiements. L'écart reste cependant faible.

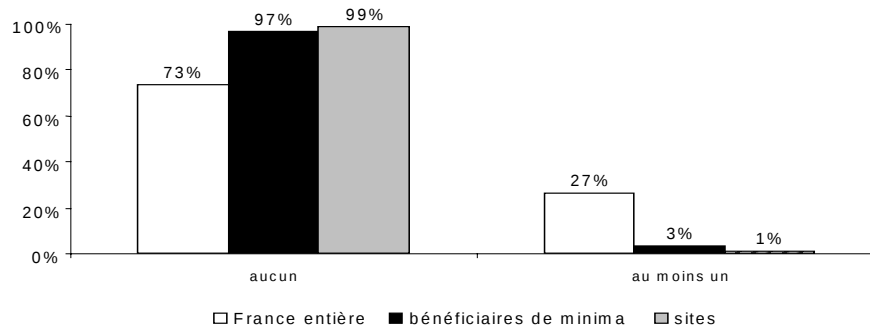
Les bénéficiaires de minima sociaux ont une attitude plus passive envers leur créancier, hésitant plus souvent à demander des explications. D'après le ressenti des bénéficiaires de minima sociaux, les organismes qui font ces prêts effectuent moins souvent des simulations pour les aider à mieux appréhender le poids de ces charges dans leur budget, de même qu'ils prennent moins souvent en compte leur situation personnelle pour y adapter les conditions du prêt¹. Enfin, les bénéficiaires de minima sociaux ont une moins bonne pratique du marché du crédit, connaissant moins souvent le taux de l'usure et conservant moins fréquemment les documents relatifs aux prêts qu'ils ont souscrits.

3.2. Des accédants à la propriété très marginaux

Alors que 27% de la population globale remboursent un prêt immobilier actuellement, seuls 3% des bénéficiaires de minima sociaux et 1% des personnes rencontrées sur sites en a souscrit un ; rappelons que la part des ménages propriétaires de leur logement ou accédant à la propriété était très faible parmi la population pauvre (renvoi sur graphique annexe). L'accession à la propriété, et les prêts qui y sont associés, concerne donc une très faible part de la population pauvre.

¹ Ces informations sont de nature déclarative et peuvent donc être soumises à des effets mémoires ou bien être influencées par des événements actuels.

GRAPHIQUE N° 10 : NOMBRE DE PRÊTS IMMOBILIERS



Source : CRÉDOC – 2001

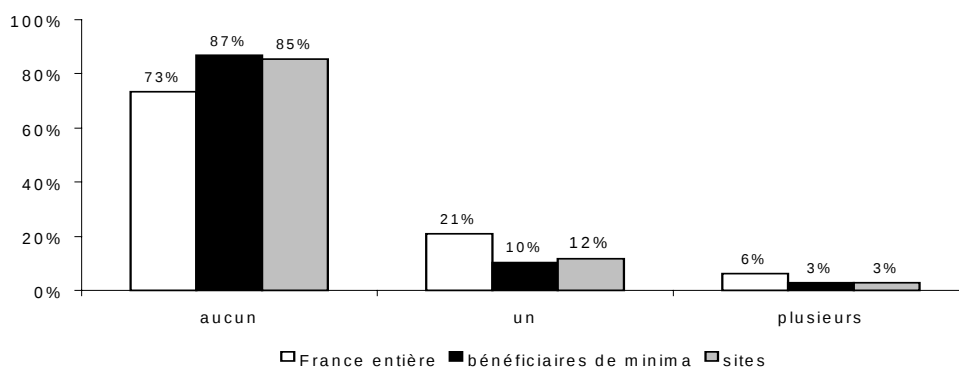
Compte tenu de la très faible part de la population pauvre ayant un prêt immobilier en cours actuellement, aucune comparaison n'a été effectuée par rapport à la population globale, pour lesquels les résultats sont présentés en annexe.

3.3. Très peu de crédits à la consommation

Les crédits à la consommation englobent l'ensemble des crédits, y compris les prêts automobiles, à l'exception du prêt immobilier.

La plupart des ménages n'a pas de crédit à la consommation en cours de remboursement et il semble que comme pour les prêts immobiliers, les ménages pauvres soient moins concernés par ce type de crédit. Seuls 13% des bénéficiaires de minima sociaux et 15% des personnes rencontrées sur sites remboursent actuellement ce type de crédit pour 27% de la population globale.

GRAPHIQUE N° 11 : NOMBRE DE CRÉDITS À LA CONSOMMATION

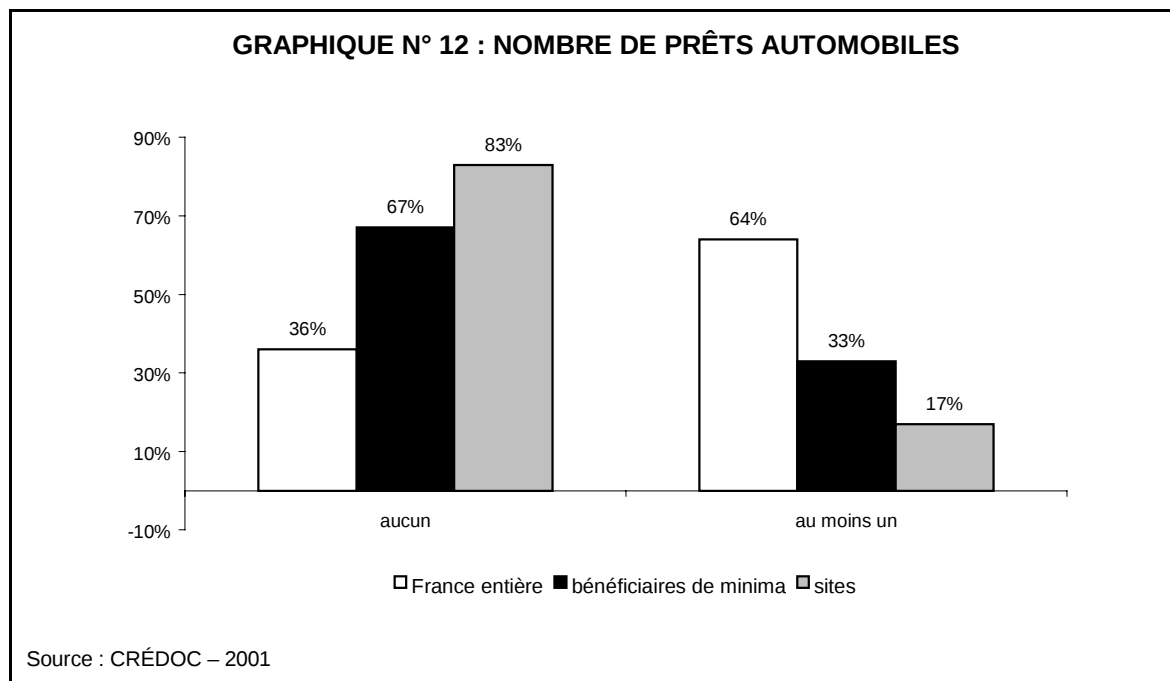


Source : CRÉDOC – 2001

Les bénéficiaires de minima sociaux qui remboursent un crédit à la consommation présentent les mêmes caractéristiques que les ménages qui remboursent un crédit quel qu'il soit

compte tenu du fait que très peu de bénéficiaires de minima sociaux ont souscrit un prêt immobilier.

Les prêts automobiles occupent une large part des prêts souscrits par la population globale, puisque parmi les ménages qui remboursent un crédit à la consommation, 64% de la population globale a au moins un prêt automobile alors que cela ne concerne que le tiers des bénéficiaires de minima sociaux et 17% des personnes rencontrées sur sites.



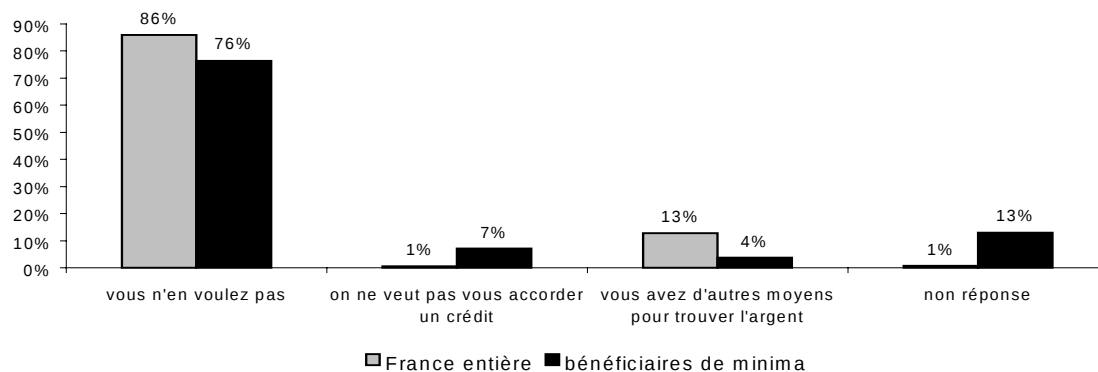
3.3.1. Les ménages pauvres ont conscience qu'ils ne pourraient pas rembourser un crédit à la consommation

La plupart des ménages qui n'ont pas de crédits à la consommation en cours estiment ne pas en avoir besoin.

Une faible part des ménages pauvres (7%), mais supérieure à celle observée en population générale (1%), considère qu'on ne veut pas les leur accorder. Ce sont alors plus souvent les autres banques ou organismes financiers que ceux qui tiennent leur compte qui le leur refuse. La moitié d'entre eux justifie ce refus par le fait qu'ils ne gagnent pas assez d'argent, les difficultés bancaires ou relationnelles avec la banque n'apparaissant qu'en seconde position. La population globale explique quant à elle plus souvent qu'elle a d'autres moyens pour trouver l'argent.

GRAPHIQUE N° 13 : RAISONS À LA NON-SOUSCRIPTION D'UN CRÉDIT À LA CONSOMMATION ?

Actuellement, vous n'avez pas de crédit à la consommation
(hors immobilier) parce que ... ?

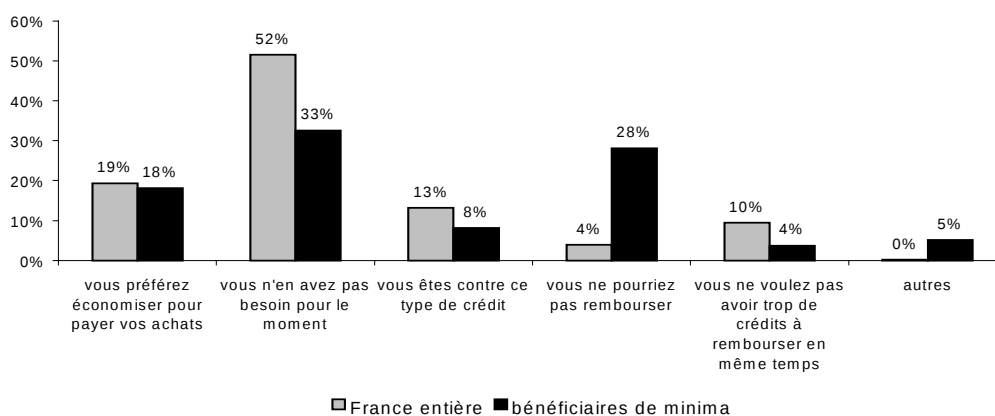


Source : CRÉDOC – 2001

La moitié de la population globale ne veut pas de crédit à la consommation parce qu'elle n'en a pas besoin pour le moment tandis que 28% des ménages pauvres expliquent qu'ils ne seraient pas en mesure de le rembourser pour le moment.

GRAPHIQUE N° 14 : POURQUOI LES MÉNAGES N'ONT PAS BESOIN DE CRÉDITS À LA CONSOMMATION ?

Vous n'en avez pas besoin parce que ... ?



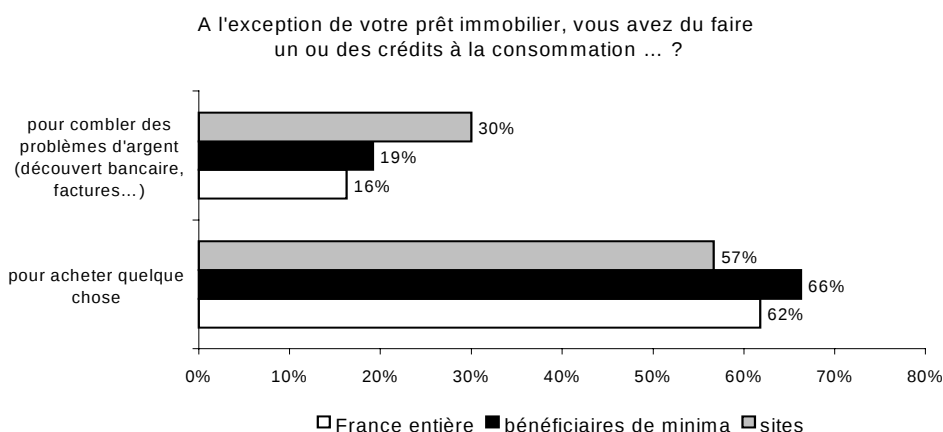
Source : CRÉDOC – 2001

3.3.2. Des crédits destinés à couvrir des dépenses moins réfléchies

La plupart des crédits à la consommation sont destinés à acheter des biens de consommation, et encore plus souvent pour les bénéficiaires de minima sociaux. Les personnes

rencontrées sur sites comblent quant à elles davantage des problèmes d'argent avec ces crédits. Les raisons associées à ce manque d'argent sont différentes pour les trois populations. La population globale explique en effet que ce besoin est né d'une augmentation des dépenses tandis qu'il est davantage associé à une diminution des revenus pour les bénéficiaires de minima sociaux et au retard dans la perception de revenus pour les personnes rencontrées sur sites.

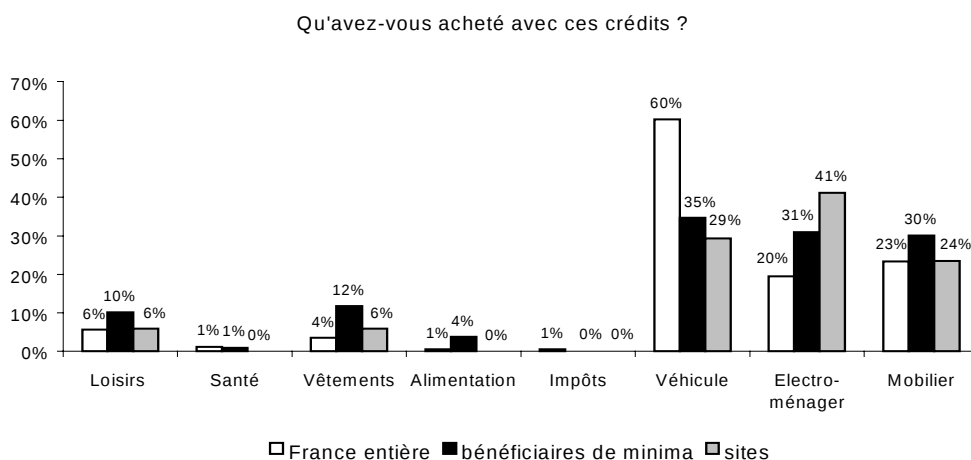
GRAPHIQUE N° 15 : OBJET DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION



Source : CRÉDOC – 2001

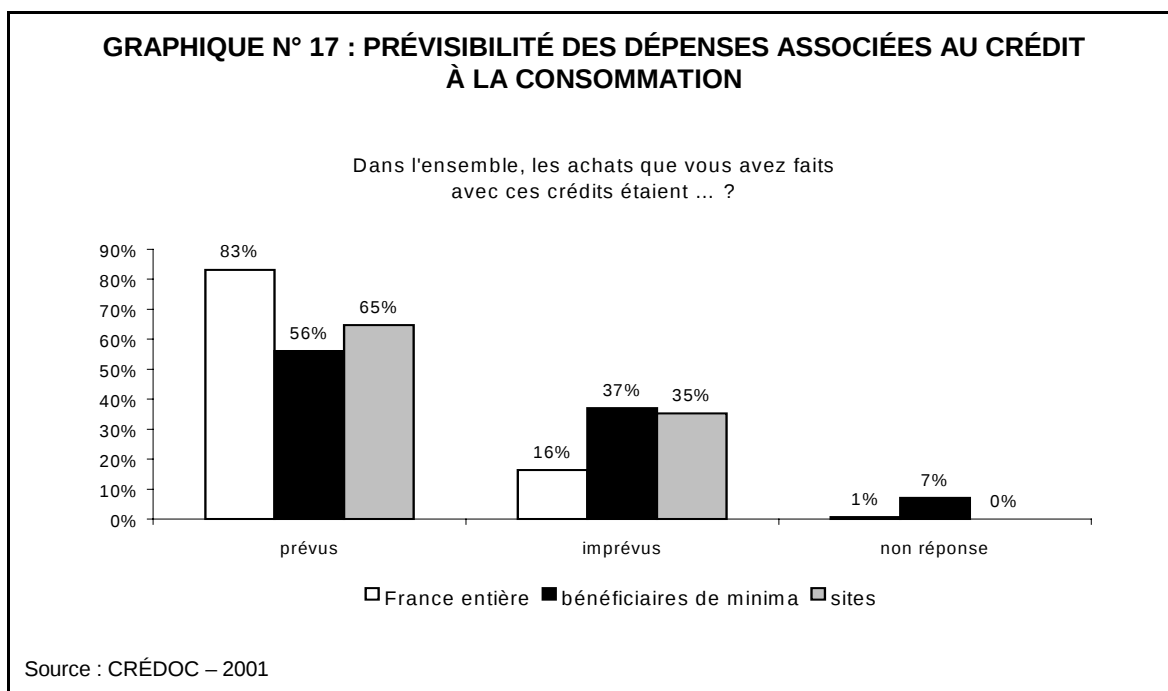
Comme nous avons pu le voir, les crédits à la consommation sont pour la population globale plus souvent consécutifs à l'achat d'un véhicule tandis que ceci est beaucoup moins vrai pour les ménages pauvres. Le crédit à la consommation est davantage voué à l'achat de matériel électro-ménager ou de mobilier pour ces derniers. Les dépenses de vêtements et les loisirs occupent aussi une part plus importante dans les crédits des bénéficiaires de minima sociaux.

GRAPHIQUE N° 16 : ACHAT EFFECTUÉ AVEC LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

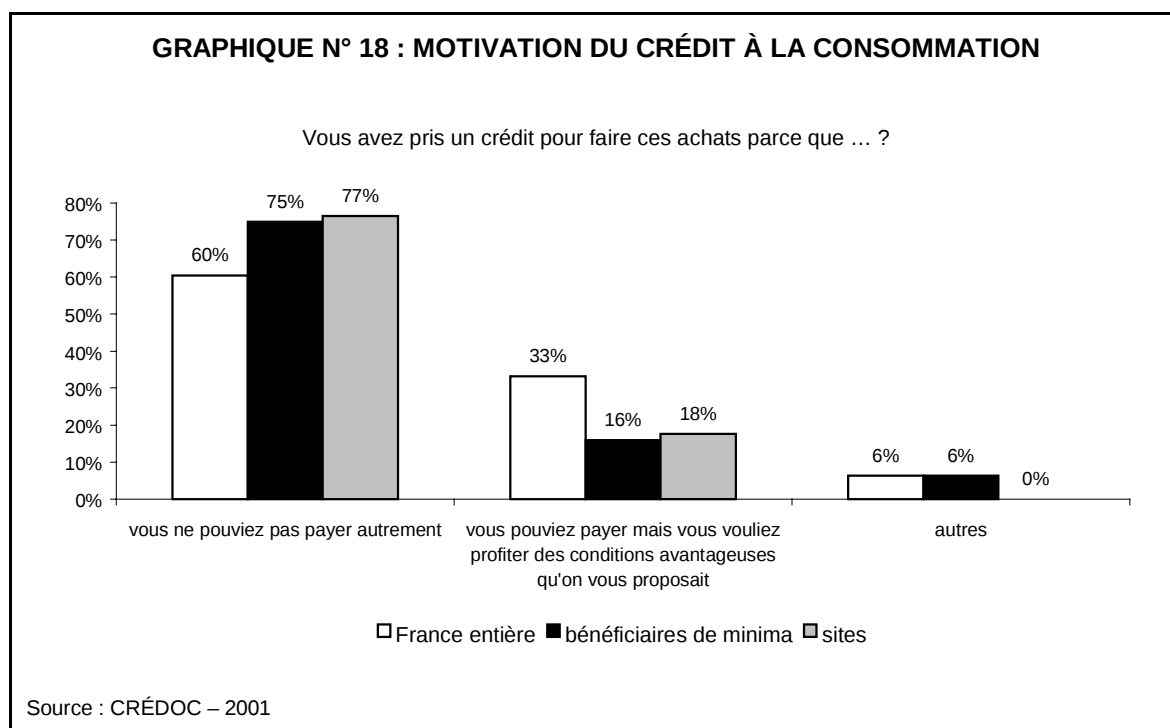


Source : CRÉDOC – 2001

Le caractère prévisible de ces dépenses est plus affirmé pour la population globale : 83% des achats effectués avec les crédits à la consommation étaient en effet prévus. A l'opposé, bénéficiaires de minima sociaux et personnes rencontrées sur sites ont moins souvent anticipé ces dépenses (37% et 35% respectivement considèrent que ces dépenses étaient imprévues contre 16% pour la population globale).



Bien que dans l'ensemble, ces dépenses soient plus souvent prévues, le recours au crédit à la consommation pour les financer est pour la majorité des ménages contraint : 60% de la population globale, 75% des bénéficiaires de minima sociaux et 77% des personnes rencontrées sur sites qui ont un crédit à la consommation en cours ne pouvaient en effet pas faire autrement pour payer ces achats. On remarque cependant que ceci est moins vrai pour la population globale, qui souscrit plus souvent un crédit à la consommation pour profiter des conditions avantageuses qui lui sont proposées (33% au lieu de 16%).

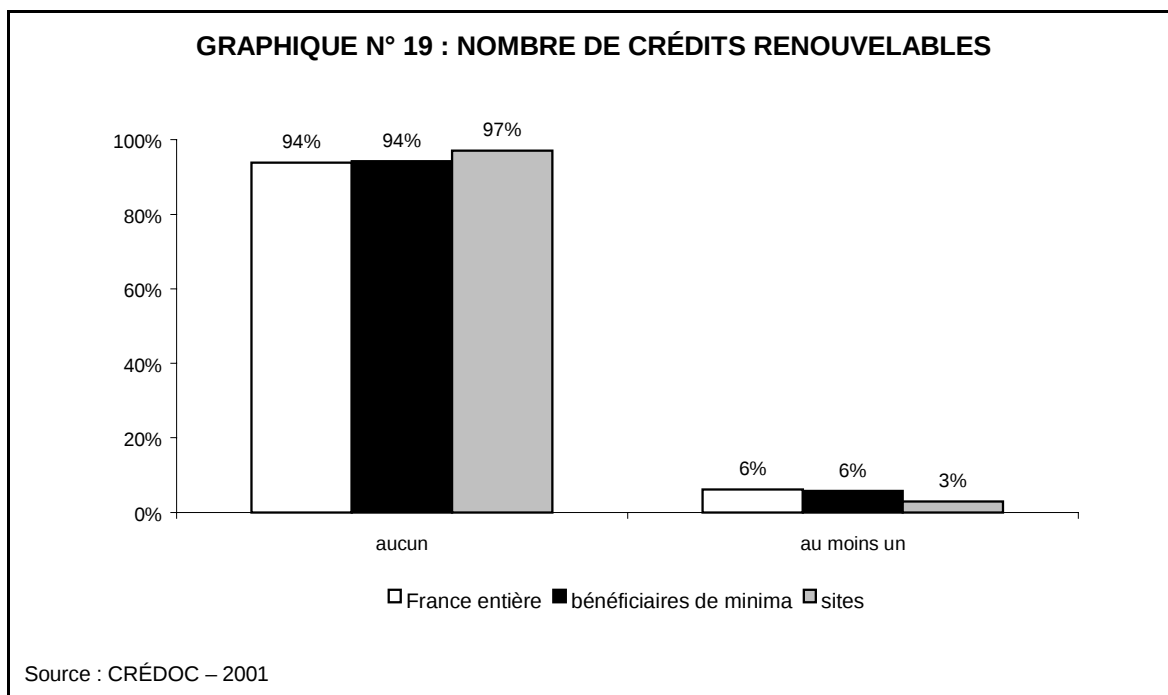


Une faible part des ménages pauvres (16%) a un crédit à la consommation en cours, leurs revenus ne leur permettant pas de faire face aux remboursements qu'il générerait. Les personnes rencontrées sur sites qui souscrivent ce type de crédit le font plus souvent pour affronter des difficultés financières, tandis que les bénéficiaires de minima sociaux y ont plus recours pour des achats de biens de consommation. Ces crédits sont plus souvent des prêts automobiles pour la population globale, la dépense étant fréquemment prévue depuis un certain temps, tandis que les bénéficiaires de minima sociaux l'utilisent pour des achats moins prévisibles et notamment du mobilier ou du matériel électro-ménager. On se demande alors si cette imprévisibilité est liée à des pannes de fonctionnement compte tenu du caractère courant de ces biens de consommation ou bien s'ils correspondent plutôt à des « achats plaisirs », car même si les ménages pauvres affirment plus souvent qu'ils ne pouvaient financer ces achats autrement, on ne connaît pas leur degré de nécessité. Rappelons cependant que les crédits à la consommation ne concernent qu'une part minoritaire de la population pauvre.

3.3.3. Les bénéficiaires de minima sociaux font aussi peu de crédits renouvelables que la population globale

Le crédit renouvelable consiste en une réserve d'argent offerte à un ménage en fonction de ces revenus, qui est disponible à tout moment, et fréquemment par l'intermédiaire d'une carte de crédit renouvelable. Dès que le ménage puise dans cette réserve, le crédit est débloqué pour la somme demandée, sachant que la différence est toujours disponible si le ménage le souhaite. De plus, la réserve se reconstitue au fur et à mesure des remboursements, c'est en ce sens que ce crédit est renouvelable, car accordé une fois pour toute, la réserve se renouvelant d'elle-même.

6% de la population globale et des bénéficiaires de minima sociaux remboursent actuellement un crédit renouvelable, pour 3% des personnes rencontrées sur sites.



Ce crédit renouvelable est, pour la majorité des ménages, souscrit auprès d'une grande surface, d'un grand magasin ou d'un organisme financier. Les bénéficiaires de minima sociaux semblent pourtant plus se tourner vers les banques en la matière.

La plupart des bénéficiaires de minima sociaux ont choisi de prendre un crédit avec leur carte de crédit renouvelable car celui-ci était plus rapide à obtenir et qu'il y avait peu de documents à fournir, alors que la population globale considère davantage que ce type de crédit était pratique car ils avaient déjà la carte.

Le crédit renouvelable a en effet pour la majeure partie des ménages, et particulièrement pour les bénéficiaires de minima sociaux, été conseillé sur le lieu de l'achat, le quart de chacune des populations étant allé voir sa banque habituelle ou ayant répondu à une publicité (essentiellement par courrier). Il s'ensuit que les bénéficiaires de minima sociaux sont très peu nombreux à avoir été se renseigner auprès des différents organismes qui sont présents sur le marché (9%), ce chiffre étant plus important en population globale (12%). Les bénéficiaires de minima sociaux se sont plus souvent faits conseiller sur le lieu de leur achat (40% contre 34% en moyenne) tandis que la population globale est davantage allé voir sa banque habituelle (24% pour 15% des bénéficiaires de minima sociaux).

La quasi-totalité des ménages qui remboursent un crédit renouvelable considère que celui-ci n'a pas été difficile à obtenir.

Compte tenu du cumul possible de plusieurs crédits renouvelables conduisant à une variation des montants empruntés malgré la non-interruption de ces derniers, le montant emprunté n'a pas été calculé à partir de ces informations, mais demandé directement aux personnes concernées.

15% de la population globale et 6% des bénéficiaires de minima sociaux n'ont pas su dire à combien s'élève l'ensemble des crédits renouvelables qu'ils remboursent actuellement. Pour les trois quarts de la population globale ayant su répondre, ce montant est inférieur à 10 000 francs alors qu'il peut atteindre 16 000 francs parmi les bénéficiaires de minima sociaux.

TABLEAU N° 1 : MONTANT DU CRÉDIT RENOUVELABLE				
Montant crédit renouvelable	moyenne	Pour 25% de la population ce montant est inférieur à	Pour 50% de la population ce montant est inférieur à	Pour 75% de la population ce montant est inférieur à
France entière	7 794 F	2 000 F	5 000 F	10 000 F
Bénéficiaires de minima sociaux	12 253 F	2 450 F	5 250 F	16 000 F
Source : CRÉDOC – 2001				

16% de la population globale et 12% des bénéficiaires de minima sociaux ne savent par ailleurs pas combien ils remboursent par mois pour ces crédits. Malgré cela, comme pour le niveau de l'emprunt, les sommes remboursées sont très proches. La moitié des deux populations remboursent ainsi moins de 500 francs par mois, la différence se situant au niveau des sommes extrêmes.

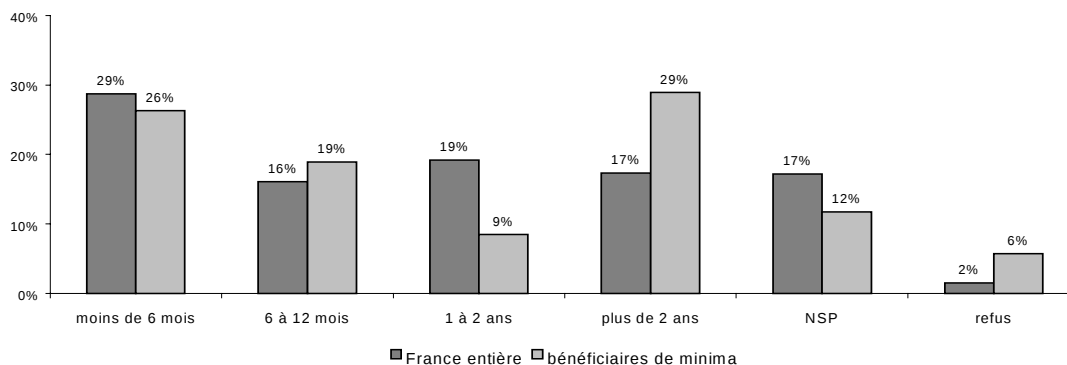
TABLEAU N° 2 : MONTANT DES REMBOURSEMENTS MENSUELS DU CRÉDIT RENOUVELABLE				
Remboursement crédit renouvelable	Moyenne	Pour 25% de la population ce montant est inférieur à	Pour 50% de la population ce montant est inférieur à	Pour 75% de la population ce montant est inférieur à
France entière	713 F	250 F	500 F	800 F
Bénéficiaires de minima sociaux	604 F	350 F	500 F	950 F
Source : CRÉDOC – 2001				

Les ménages qui remboursent actuellement un crédit renouvelable ont commencé à le rembourser il y a moins de six mois pour la plupart. Il semble que les bénéficiaires de minima sociaux sont aussi plus nombreux à le rembourser depuis plus de deux ans, alors que la part de la population globale remboursant un crédit renouvelable depuis 1 à 2 ans ou bien ne sachant pas depuis combien de temps est plus élevée.

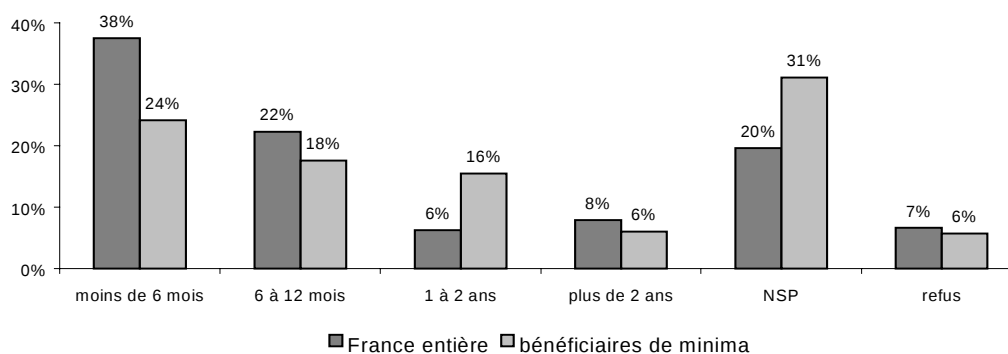
À l'inverse, les bénéficiaires de minima sociaux sont plus nombreux à ne pas savoir quand ces remboursements cesseront tandis que la population globale estime pour la majorité qu'ils seront terminés dans moins de six mois.

GRAPHIQUE N° 20 : DURÉE DU CRÉDIT RENOUVELABLE

Depuis combien de temps (sans interruption de plus d'un mois)
remboursez-vous votre crédit renouvelable ?



Dans combien de temps aurez-vous terminé de rembourser l'ensemble des crédits
renouvelables que vous avez avec cette carte ?



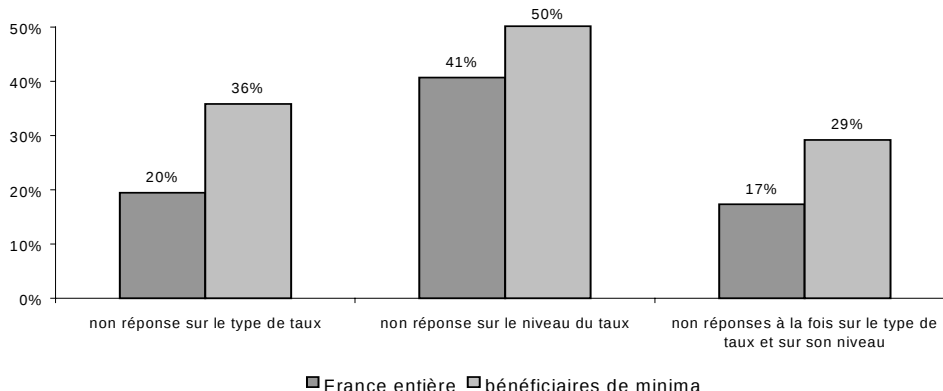
Source : CRÉDOC – 2001

18% de la population globale et 27% des bénéficiaires de minima sociaux ne savent pas si le taux d'intérêt associé à leur crédit renouvelable est mensuel ou annuel. Pour ce qui est du niveau de ce taux, 44% des bénéficiaires de minima sociaux qui remboursent un crédit renouvelable ne connaissent pas le taux d'intérêt associé pour 36% de la population globale.

Les taux mensuels se situent pour la plupart des ménages entre 5 et 15%. Les bénéficiaires de minima sociaux déclarent cependant plus souvent que ces taux sont inférieurs à 5% tandis que les non-réponses sont plus importantes en population globale.

En ce qui concerne les taux annuels, la population globale déclare en général que ces taux sont compris entre 5 et 15% tandis que les bénéficiaires de minima sociaux les situent plus en dessus de 15%.

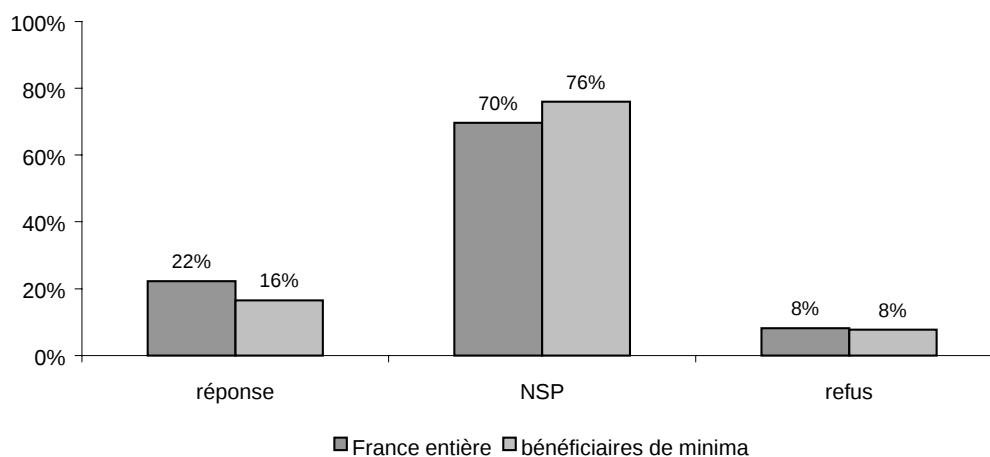
GRAPHIQUE N° 21 : TAUX D'INTÉRÊT DU CRÉDIT RENOUVELABLE



Source : CRÉDOC – 2001

Lorsqu'on demande aux ménages qui remboursent un crédit renouvelable à combien s'élèvent les intérêts qu'ils auront finalement payés pour ce crédit, plus de 70% ne savent pas l'estimer. Les bénéficiaires de minima sociaux connaissent moins souvent ces taux que la population globale, puisque la part des ménages ayant pu répondre atteint seulement 16% contre 22% en France entière.

GRAPHIQUE N° 22 : MONTANT DES INTÉRÊTS FINALEMENT PAYÉS POUR LE CRÉDIT RENOUVELABLE



Source : CRÉDOC – 2001

La réponse la plus fréquente à cette question est un montant global nul. La moitié des bénéficiaires de minima sociaux considèrent que cette somme est inférieure à 355 francs et la moitié de la population globale l'estime au maximum à 300 francs. Au-delà de ce chiffre, la population globale fournit des montants plus élevés. Parmi les bénéficiaires de minima sociaux, seul 21% des ménages ayant souscrit un crédit renouvelable a dû fournir des garanties, et notamment souscrire une assurance, pour l'obtenir pour 27% de la population globale.

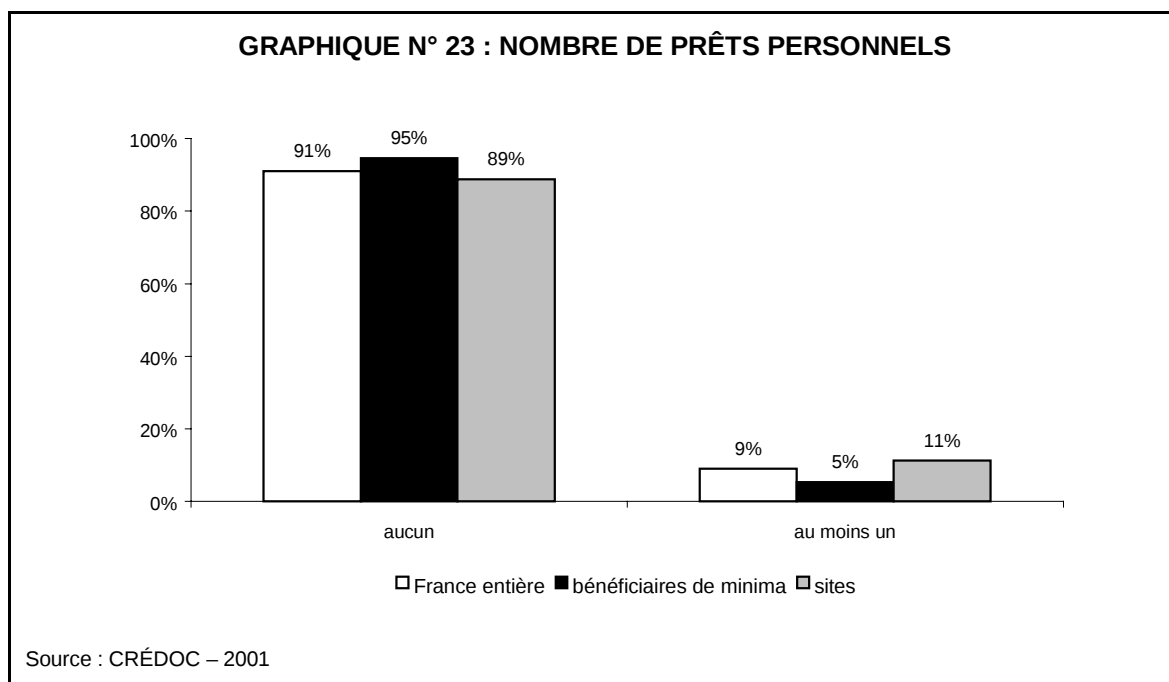
En matière de crédit renouvelable, les bénéficiaires de minima sociaux adoptent un comportement similaire à la population globale. La différence la plus significative se situe au niveau de la durée de celui-ci, puisque l'on constate que d'une part, ils sont plus à même de dire depuis combien de temps ils remboursent ce crédit alors que d'autre part, ils sont moins nombreux à pouvoir dire dans combien de temps ces remboursements seront terminés. Le taux d'intérêt de ce crédit est par ailleurs plus souvent connus des bénéficiaires de minima sociaux tandis que le montant finalement payé l'est moins.

3.3.4. Des prêts personnels eux aussi très rares

Contrairement au crédit renouvelable, le prêt personnel est accordé par l'organisme prêteur pour une somme donnée, il est donc nécessaire de réitérer les démarches pour en souscrire un nouveau, une fois les remboursements terminés.

Les personnes rencontrées sur sites ont plus souvent un prêt personnel que les bénéficiaires de minima sociaux et la population globale. Nous avons en effet pu voir que lorsqu'ils souscrivent un crédit à la consommation, c'est plus souvent pour combler un problème d'argent, le prêt personnel étant plus adapté à ce type de situation.

Seuls 5% des bénéficiaires de minima sociaux pour 9% de la population globale et 11% des personnes rencontrées sur sites remboursent actuellement un prêt personnel.



La majorité de ces prêts personnels a été souscrit auprès d'une banque ou d'un organisme financier. Les ménages pauvres ont plus souvent eu recours aux organismes financiers pour ce type de prêt.

Les ménages pauvres qui remboursent actuellement un prêt personnel ont choisi ce type de prêt pour un tiers parce qu'ils considèrent qu'il était plus rapide à obtenir. Le choix de la population globale est plus souvent déterminé par le faible taux d'intérêt de ces crédits. Les bénéficiaires de

minima sociaux sont par ailleurs plus nombreux à considérer que le montant des remboursements des prêts personnels est plus faible, de même que la durée de l'emprunt est plus intéressante.

Pour obtenir ce crédit, la plupart des ménages sont allés voir leur banque habituelle. Ils pensent que ce crédit n'a dans l'ensemble pas été difficile à obtenir, les personnes rencontrées sur sites étant moins souvent d'accord avec cette affirmation. C'est le volume des documents à remplir qui justifie en général ce sentiment.

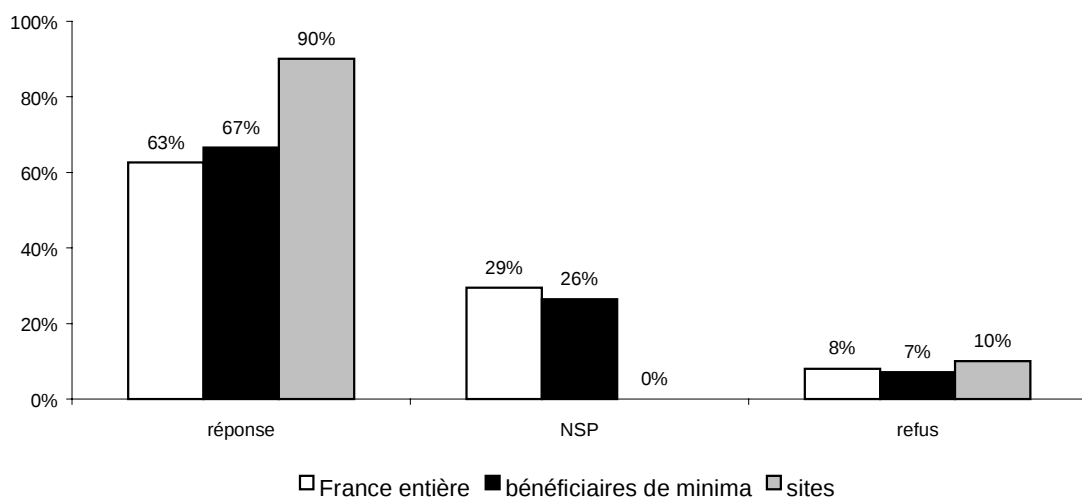
Comme pour le prêt immobilier, le montant emprunté pour le prêt personnel a été calculé à partir des remboursements mensuels et de la durée du crédit. Ce montant n'a pas pu être calculé pour 19% de la population globale, 31% des bénéficiaires de minima sociaux et 39% des personnes rencontrées sur sites du fait de non-réponses à ces questions.

Il ne dépasse pas 5 400 francs pour la moitié des bénéficiaires de minima sociaux et 7 200 francs pour les personnes rencontrées sur sites contre 4 600 francs pour la population globale. Il semble donc que les ménages pauvres empruntent des sommes plus élevées lorsqu'ils souscrivent des prêts personnels.

TABLEAU N° 3 : MONTANT DU PRÊT PERSONNEL				
Montant prêt personnel (calculé)	Moyenne	Pourcentage de la population		
		25%	50%	75%
		ce montant est inférieur à		
France entière	6 385 F	3 600 F	4 600 F	10 440 F
Bénéficiaires de minima sociaux	12 670 F	2 800 F	5 400 F	22 470 F
Sites	11 466 F	4 800 F	7 200 F	18 000 F
Source : CRÉDOC – 2001				

La difficulté à estimer le montant emprunté vient des non-réponses sur les remboursements mensuels. Le quart des bénéficiaires de minima sociaux et 29% de la population globale ne sait pas combien ils remboursent par mois pour ce crédit. Les personnes rencontrées sur sites connaissent plus fréquemment ce montant.

GRAPHIQUE N° 24 : REMBOURSEMENTS MENSUELS ASSOCIÉS AU PRÊT PERSONNEL



Source : CRÉDOC – 2001

Ces montants restent relativement faibles dans l'ensemble : les trois-quarts des ménages pauvres remboursent moins de 300 francs par mois pour leur prêt personnel, alors que ce montant s'élève à 400 francs pour la même part de la population globale.

TABLEAU N° 4 : MONTANT DES REMBOURSEMENTS MENSUELS DU PRÊT PERSONNEL

Remboursement mensuel prêt perso	Moyenne	25%	50%	75%
		de la population pense que ce coût est inférieur à		
France entière	351 F	300 F	337 F	400 F
Bénéficiaires de minima sociaux	232 F	200 F	230 F	300 F
Sites	267 F	200 F	250 F	300 F

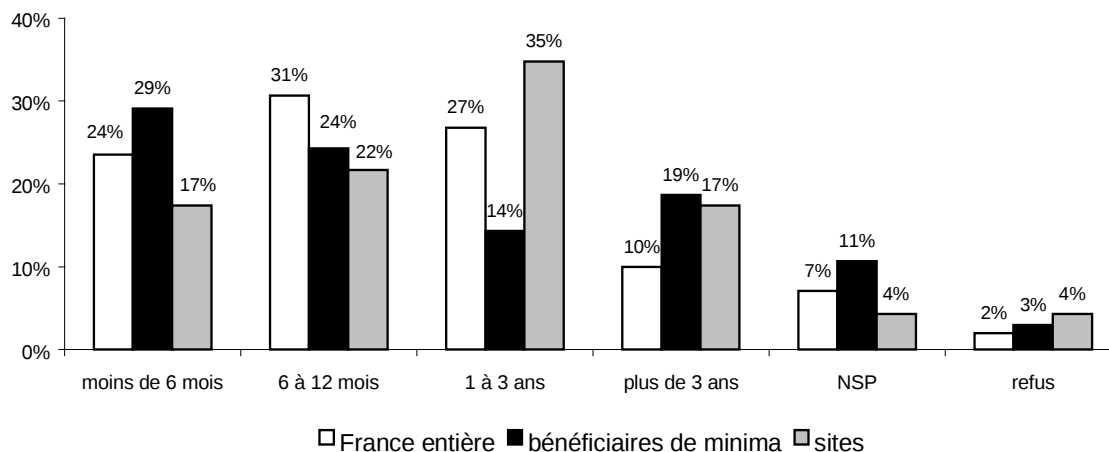
Source : CRÉDOC – 2000

Ce prêt est remboursé pour la majeure partie des bénéficiaires de minima sociaux et de la population globale depuis moins d'un an. Ce délai est plus long pour les ménages pauvres, et notamment les bénéficiaires de minima sociaux, dont 19% le remboursent depuis plus de trois ans (pour 10% de la population globale et 17% des personnes rencontrées sur sites).

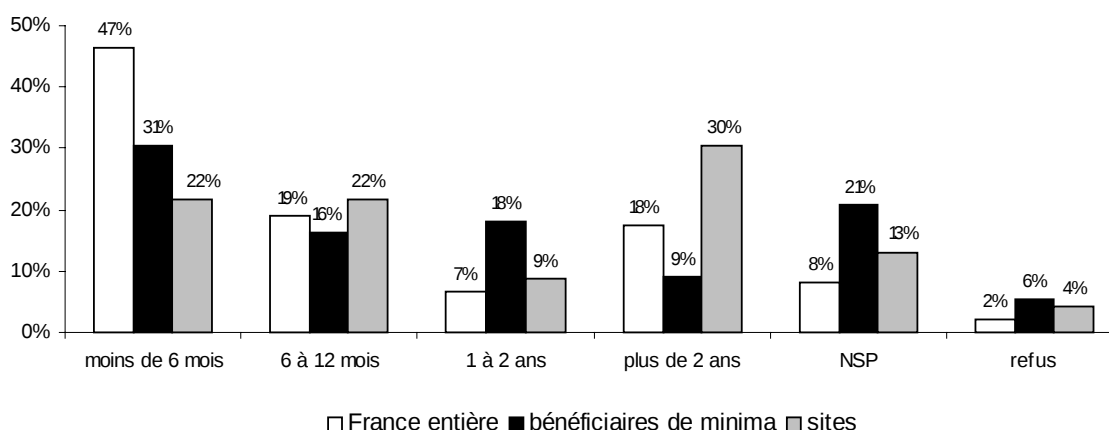
Ce crédit ne sera pas pour autant plus rapidement terminé pour les ménages pauvres, seuls 31% des bénéficiaires de minima sociaux et 22% des personnes rencontrées sur sites auront en effet terminé de le rembourser dans moins de six mois pour 47% de la population globale. La part des non-réponses quant à ce délai est, comme pour le crédit renouvelable, plus importante parmi les ménages pauvres.

GRAPHIQUE N° 25 : DURÉE DU PRÊT PERSONNEL

Depuis combien de temps remboursez-vous votre prêt personnel ?



Dans combien de temps aurez-vous terminé de rembourser
votre prêt personnel ?

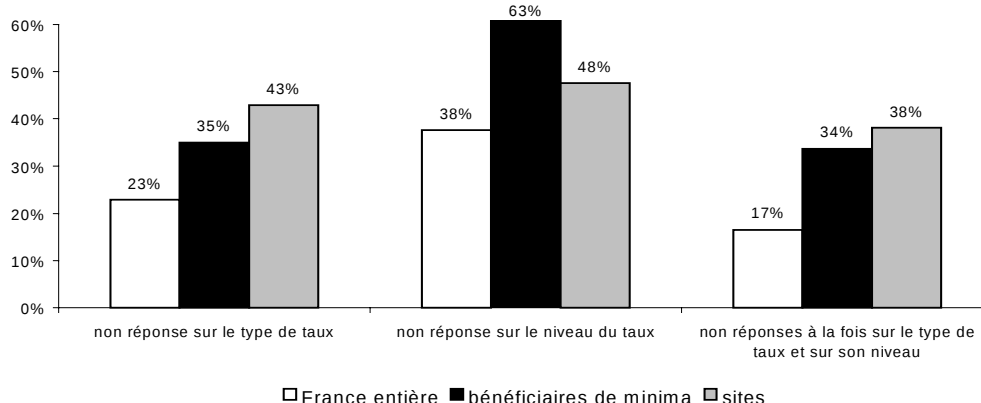


Source : CRÉDOC – 2001

Le caractère mensuel ou annuel du taux d'intérêt du prêt personnel n'a pu être fourni par plus du tiers des bénéficiaires de minima sociaux et 43% des personnes rencontrées sur sites qui remboursent un prêt personnel actuellement pour moins du quart de la population globale. De même, les ménages pauvres ont moins souvent une idée du niveau de ce taux d'intérêt. Nous n'avons finalement aucune information sur le taux d'intérêt du prêt personnel pour le tiers des bénéficiaires de minima sociaux et 38% des personnes rencontrées sur sites contre 17% de la population globale.

Les ménages pauvres qui connaissent ce taux d'intérêt l'évaluent par ailleurs plus souvent au-dessus de 6 à 8% pour le taux mensuel et supérieur à 10% sur une base annuelle alors que la population globale le considère dans ce cadre inférieur à 5%.

GRAPHIQUE N° 26 : TAUX D'INTÉRÊT DU PRÊT PERSONNEL



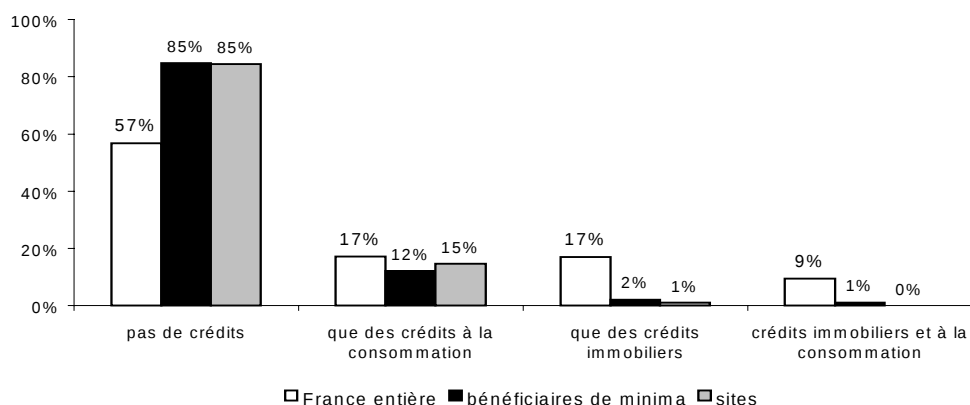
Source : CRÉDOC – 2001

Peu de ménages ont dû donner des garanties pour obtenir ce prêt personnel (environ 10%).

La part des ménages qui remboursent actuellement un prêt personnel est, comme pour les crédits renouvelables, très minoritaire. Il semble cependant que les personnes rencontrées sur sites l'utilisent plus souvent, notamment parce que ceux-ci sont voués à combler des problèmes d'argent, contrairement aux crédits renouvelables qui servent plus souvent à acheter quelque chose. Les sommes empruntées sont plus élevées que pour le crédit renouvelable, notamment pour les ménages pauvres. Les remboursements mensuels sont cependant plus faibles pour ces ménages, la durée du crédit étant de ce fait plus importante. On remarque par ailleurs que le taux d'intérêt associé est moins bien connu que pour le crédit renouvelable, et notamment pour les ménages pauvres.

Les ménages pauvres ont globalement moins de crédits que la population globale (16% des bénéficiaires de minima sociaux remboursent un crédit actuellement pour 44% de la population globale), et notamment de prêts immobiliers. En matière de crédits à la consommation en revanche, ils adoptent un comportement proche de l'ensemble de la population pour ce qui est des caractéristiques de ce crédit, et notamment celles du crédit renouvelable.

GRAPHIQUE N° 27 : PORTEFEUILLE DE CRÉDITS



Source : CRÉDOC – 2001

Leurs motivations sont cependant différentes puisque les crédits à la consommation sont voués à des dépenses plus prévisibles pour la population globale, et notamment à l'achat d'un véhicule, alors que les ménages pauvres les destinent plus souvent à des dépenses courantes mais moins anticipées.

Les montants empruntés sont proches pour ces deux populations en ce qui concerne le crédit renouvelable, mais plus élevés en matière de prêt personnel pour la population pauvre. Les délais de remboursement et essentiellement la date de fin du crédit sont par ailleurs moins bien connus pour les ménages pauvres que pour la population globale, qui planifie davantage cette échéance. Le taux d'intérêt est en outre mieux connu dans l'ensemble pour le crédit renouvelable que pour le prêt personnel, ce constat étant plus marqué pour la population pauvre.

En ce qui concerne l'accès au crédit, l'essentiel des ménages qui en remboursent un actuellement considère ne pas avoir éprouvé de difficultés à l'obtenir, ceci étant moins vérifié pour les prêts personnels des personnes rencontrées sur sites. En revanche, la population pauvre est plus nombreuse à affirmer ne pas avoir de crédit à la consommation actuellement parce qu'on le lui a refusé.

4.

TYPOLOGIE

4. Typologie du comportement bancaire des bénéficiaires de minima sociaux

Les conclusions précédentes nous ont permis de déterminer les caractéristiques des ménages en situation de pauvreté par rapport à la population globale. La partie suivante s'attachera davantage à comprendre la diversité du comportement bancaire des ménages pauvres, à travers la combinaison entre certains types de comptes, moyens de paiement et crédits, de même que le profil sociodémographique qui leur est associé.

L'analyse qui suit a été réalisée sur les seuls bénéficiaires de minima sociaux. Du fait de la méthodologie retenue pour l'interrogation des personnes sur sites, ces dernières ont été introduites dans le modèle comme individus supplémentaires. Il en est de même de l'échantillon témoin, représentatif de la population française.

Encadré n° 4 : Méthode d'analyse

Analyse des correspondances multiples (ACM)

L'Analyse des correspondances multiples (ACM) permet d'analyser la liaison entre plusieurs variables qualitatives (les variables quantitatives étant regroupées en classes) et par ce biais de déterminer dans un second temps des profils d'individus répondant à ce regroupement de caractéristiques.

Les variables introduites au modèle sont ainsi synthétisées en une autre série de variables, définies à partir de la combinaison linéaire des variables initiales, permettant de résumer l'information à un nombre de dimensions plus restreint. La représentation graphique de ces dimensions et la projection des individus sur ces axes autorisent la visualisation des proximités entre individus et donc des groupes d'individus présentant des comportements proches pour ces variables.

Classification ascendante hiérarchique (CAH)

Une Classification ascendante hiérarchique (CAH), selon le critère de Ward, est ensuite opérée à partir des coordonnées des bénéficiaires de minima sociaux sur les axes retenus, permettant de constituer les groupes les plus homogènes en leur sein mais aussi les plus hétérogènes entre eux.

Le choix du nombre de classes à retenir est effectué selon le critère du saut d'inertie. Afin de consolider les résultats obtenus, nous avons procédé à une agrégation de cette classification autour des centres mobiles : on calcule pour chaque individu la distance moyenne au barycentre des différentes classes, il est ensuite affecté à la classe dont il est le plus proche en terme de distance statistique.

Modalités illustratives et individus supplémentaires

Le modèle défini ici intègre les variables relatives aux comptes, moyens de paiement et crédits possédés par les bénéficiaires de minima sociaux. L'ACM résume donc le comportement bancaire, défini à partir des variables actives du modèle, des bénéficiaires de minima sociaux exclusivement, et ne rend pas compte du profil sociodémographique de ces ménages ni des spécificités inhérentes à la population globale ou aux personnes rencontrées sur sites. L'ACM permet d'introduire ces informations en tant que modalités illustratives, de manière à illustrer les résultats du modèle tout en n'interférant pas dans sa structuration. De même, il est possible d'introduire des individus supplémentaires qui viendront se positionner sur les axes définis à partir des variables actives du modèle pour les bénéficiaires de minima sociaux. Ils seront ensuite affectés aux classes ainsi déterminées en fonction de leur proximité au barycentre de ces classes.

4.1. Une typologie réalisée à partir de l'association compte, instrument de paiement et crédit

Le comportement bancaire des bénéficiaires de minima sociaux peut être résumé à travers l'association :

- des comptes qu'ils possèdent, en différenciant comptes de dépôt et comptes sur livret mais aussi comptes bancaires et postaux parmi les comptes de dépôt ;
- des moyens de paiement qu'ils utilisent et notamment les instruments de paiement courants tels que le chèque, les cartes bancaires et les cartes de retrait ;
- ainsi que des crédits qu'ils souscrivent.

Compte tenu des faibles effectifs observés pour certaines modalités de ces variables, celles-ci ont été regroupées de la manière suivante :

- compte bancaire :
 - pas de compte bancaire ;
 - ♦ une carte bancaire (avec ou sans chéquier) et au moins un compte bancaire ¹ ;
 - ♦ seulement un chéquier et au moins un compte bancaire ;
 - ♦ pas de chéquier ni de carte bancaire et au moins un compte bancaire ;
- compte postal :
 - ♦ pas de compte postal ;
- une carte bancaire (avec ou sans chéquier) et au moins un compte postal ;
 - ♦ seulement un chéquier et au moins un compte postal ;
 - ♦ pas de chéquier ni de carte bancaire et au moins un compte postal ;
- compte sur livret :
 - ♦ pas de compte sur livret ;
 - ♦ au moins un compte sur livret ;
- carte de retrait :
 - ♦ pas de carte de retrait ;
 - ♦ au moins une carte de retrait ;
- crédit :
 - ♦ pas de crédit ;
 - ♦ au moins un crédit.

¹ Carte bancaire et chéquier étant nécessairement associés à l'existence d'un compte de dépôt, l'absence de ces moyens de paiement et l'absence de ce type de compte sont corrélés. Par ailleurs, le type de compte de dépôt avec lequel chéquier et carte bancaire sont associés est inconnu. Ainsi, la modalité « au moins une carte bancaire (avec ou sans chéquier) et un compte bancaire » signifie que le ménage dispose d'une carte bancaire (et éventuellement d'un chéquier) et d'un compte bancaire mais pas que ces moyens de paiement lui sont associés. S'il existe aussi un compte postal dans le foyer, la carte peut très bien n'être disponible qu'avec ce compte postal.

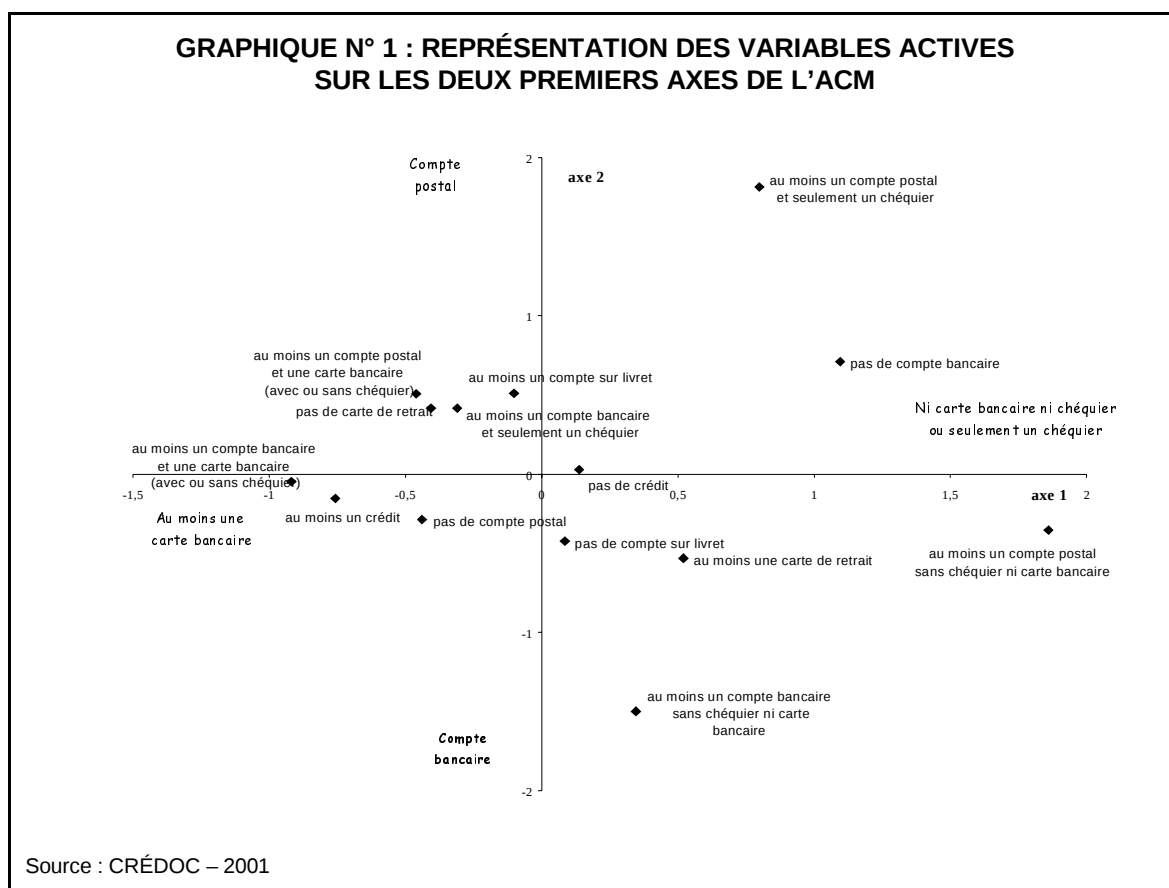
Les résultats de l'ACM permettent de réduire cet espace à quatorze dimensions en un espace à trois dimensions². Cet espace est ainsi caractérisé par trois axes.

Le premier axe oppose les ménages qui disposent d'une carte bancaire avec leur compte, et éventuellement d'un chéquier, à ceux qui ne disposent d'aucun de ces moyens de paiement ou bien seulement d'un chéquier.

Le second axe oppose les bénéficiaires de minima sociaux qui n'ont pas de compte bancaire mais plutôt des comptes postaux, à ceux qui en ont un, qu'ils aient ou non un chéquier ou une carte bancaire avec celui-ci.

L'axe 3 oppose les ménages qui n'ont qu'un chéquier avec leur compte bancaire ou postal à ceux qui ont un compte postal et au moins la carte bancaire.

Le compte sur livret, la carte de retrait et le crédit sont moins discriminants sur les premiers axes de l'analyse et n'interviennent que dans un second temps.



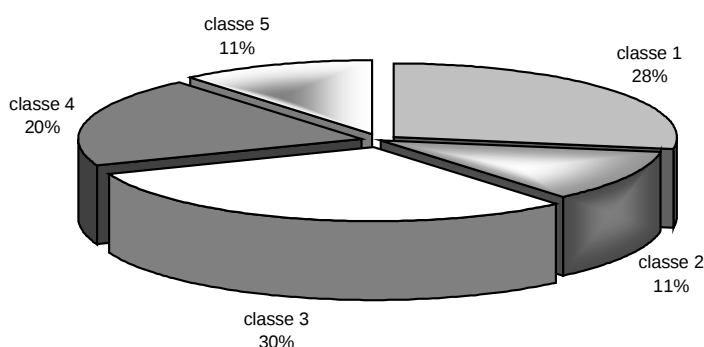
² Expliquant 49% de l'inertie du modèle.

4.2. Un découpage en cinq classes homogènes

La classification laisse apparaître un découpage en cinq classes homogènes.

Deux classes regroupent chacune un peu moins du tiers des bénéficiaires de minima sociaux, les autres étant réparties de manière relativement uniforme parmi les trois classes restantes.

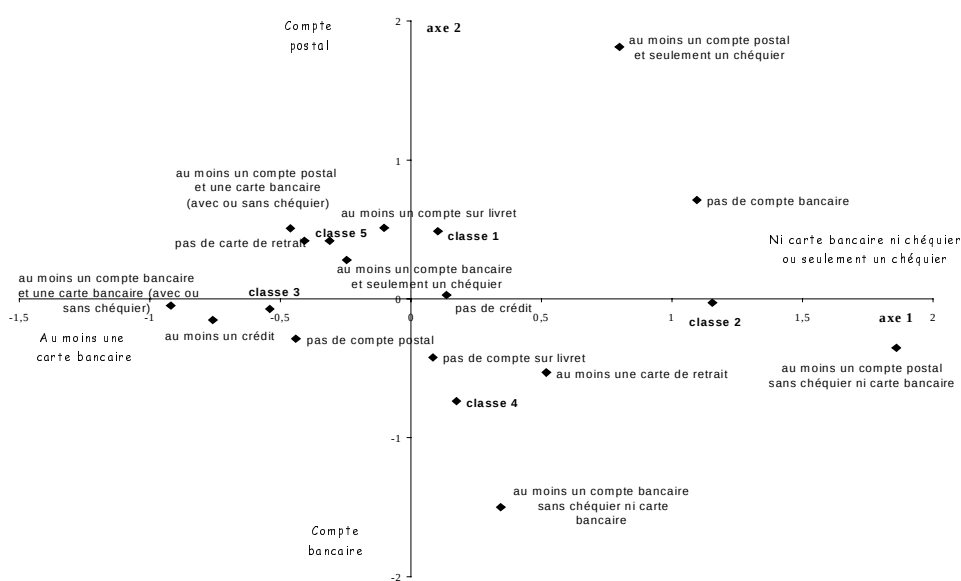
GRAPHIQUE N° 2 : POIDS DES CLASSES DE LA TYPOLOGIE



Source : CRÉDOC – 2001

Le graphique suivant représente la position des centres de classe sur les deux premiers axes de l'analyse.

GRAPHIQUE N° 3 : CENTRES DE CLASSES SUR LES DEUX PREMIERS AXES DE L'ACM



Source : CRÉDOC – 2001

Classe 1 : un compte de dépôt avec chéquier mais sans carte bancaire ou pas de compte de dépôt

Cette classe représente 28% des bénéficiaires de minima sociaux.

Quand les ménages de cette classe ont un compte de dépôt, qu'il s'agisse d'un compte bancaire ou postal, ils ont systématiquement à disposition un chéquier, mais pas de carte bancaire. Les comptes bancaires sont cependant plus fréquents que les comptes postaux.

Ils ont moins de cartes de retrait (26% contre 44% en moyenne) mais plus souvent un compte sur livret que l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux (63% contre 55% en moyenne). Pour l'essentiel, ils ne remboursent pas de crédit actuellement (96% pour 85% des bénéficiaires de minima sociaux en moyenne).

On constate que les ménages qui ne disposent que de comptes sur livret ou d'aucun compte sont plus présents dans cette classe que pour l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux (19% et 7% respectivement contre 6% et 2% en moyenne parmi l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux). Ils sont ainsi moins nombreux à pouvoir estimer le coût global d'un compte (56% ne le connaissent pas contre 53% en moyenne).

Ils versent, par ailleurs, plus souvent exclusivement des revenus irréguliers (7% contre 5% pour l'ensemble) ou bien aucun revenu (5% contre 3%) sur leur compte de dépôt tandis qu'ils versent plus souvent des revenus réguliers exclusivement sur leur compte sur livret quand ils en possèdent un (42% contre 2% en moyenne), associés parfois à des versements de ressources irrégulières.

Ces ménages ont moins souvent une autorisation de découvert avec leur compte de dépôt (37% pour 43% de l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux), et l'utilisent plus rarement (52% ne l'utilisent jamais contre 31% en moyenne).

Comme nous l'avons constaté, ces ménages n'ont pas de carte bancaire et parfois une carte de retrait (74% n'ont ni carte bancaire ni carte de retrait contre 29% pour l'ensemble). Ils connaissent, de ce fait, moins souvent le coût annuel d'une carte bancaire nationale (61% ont répondu qu'ils ne savaient pas pour 42% en moyenne).

L'absence de compte de dépôt ou la possession d'un tel compte associé à un chéquier mais sans carte bancaire est caractéristique des retraités et des bénéficiaires du minimum vieillesse.

La personne de référence du ménage a plus souvent plus de 65 ans (41% contre 22% pour l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux), la perception du minimum vieillesse est fréquente (44% contre 25% en moyenne). Ces ménages sont composés de personnes seules (68% contre 62% en moyenne), n'ont pas d'enfants qui vivent avec eux (78% contre 63% pour l'ensemble). Ils sont aussi plus souvent propriétaires de leur logement (30% contre 23% en moyenne).

Le chef de ménage est plus souvent à la retraite (43% contre 25% en moyenne) et les ressources du ménage sont plus fréquemment inférieures à 6 000 francs (77% contre 71% pour l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux). Ces ressources sont, par ailleurs, moins variables que pour l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux (pour 84% des ménages de la première classe elles ne varient pas du tout alors que cela n'est vrai que pour 78% des bénéficiaires de minima sociaux en moyenne).

Classe 2 : un compte postal sans chéquier ni carte bancaire, pas de compte bancaire

La deuxième classe regroupe 11% des bénéficiaires de minima sociaux.

La quasi-totalité d'entre eux n'a pas de compte bancaire mais au moins un compte postal avec lequel ils n'ont ni chéquier ni carte bancaire. Ils n'ont finalement pour l'essentiel que ce compte puisque le tiers seulement possède un compte sur livret (contre 45% des bénéficiaires de minima sociaux en moyenne).

Les trois-quarts des ménages de cette classe ont cependant au moins une carte de retrait avec leur compte postal (contre 44% en moyenne). Seuls 6% de ces ménages remboursent actuellement un crédit.

Compte tenu du grand nombre de ménages ne disposant pas de compte sur livret dans cette classe (66%), ils ont plus souvent exclusivement des comptes de dépôt (66% contre 53% pour l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux). Ils connaissent plus rarement le coût global d'un compte (58% des ménages ont répondu qu'ils ne savaient pas contre 53% en moyenne).

Ils versent plus souvent sur leur compte de dépôt des revenus réguliers exclusivement (86% contre 80%). Ceux qui ont un compte sur livret (34%) ne versent plus souvent aucun revenu (38% pour 29% en moyenne) sur ce compte.

Ces ménages ont moins souvent une autorisation de découvert (15% contre 43% en moyenne) et sont plus souvent interdits bancaires (14% contre 10% pour l'ensemble).

Compte tenu de l'absence de carte bancaire dans le portefeuille de cartes de ces ménages, ils n'ont plus souvent que des cartes de retrait (78% contre 32% en moyenne). Ils connaissent ainsi moins fréquemment le coût d'une carte bancaire (49% ne le connaissent pas contre 42% pour l'ensemble), de même que celui du chèque. Ils ont plus souvent déjà utilisé les autorisations de prélèvement et les virements.

Les individus qui bénéficient du RMI (47% contre 32% en moyenne) et âgés de 25 à 44 ans (50% contre 38%) sont particulièrement caractéristiques de cette classe.

Ce sont plus souvent des personnes seules (77% contre 66% en moyenne) qui ont rarement des enfants (65% contre 63% en moyenne). Ces ménages louent plus souvent des logements sociaux (34% contre 30% en moyenne), sont hébergés en famille ou chez des amis (23% contre 16%) ou résident dans des structures plus précaires (19% pour 8% dans l'ensemble).

Ils sont plus souvent ouvriers (29% contre 19%) ou inactifs (34% contre 29%) et leurs ressources dépassent plus rarement 3 000 francs (38% contre 23% en moyenne), tout en ayant moins tendance à varier (elles ne varient pas pour 81% des ménages de la classe 4 contre 78% pour l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux).

Classe 3 : au moins une carte bancaire et un compte bancaire, pas de compte postal

La troisième classe intègre 30% des bénéficiaires de minima sociaux.

L'intégralité de ces ménages n'a pas de compte postal mais pratiquement tous ont un compte bancaire avec au moins une carte bancaire³. Ils ont, par contre, moins souvent une carte de retrait (29% pour 44% des bénéficiaires de minima sociaux dans l'ensemble). Ils sont aussi

³ Comme nous savons que ces ménages n'ont pas de compte postal, la carte bancaire est ici forcément associée au compte bancaire.

nombreux que la moyenne à avoir un compte sur livret mais plus nombreux à avoir un crédit en cours de remboursement.

Ils n'adoptent pas un comportement particulièrement différent de l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux pour ce qui est des revenus versés sur leur compte de dépôt mais versent plus souvent des revenus irréguliers exclusivement sur leur compte sur livret quand ils en ont un (45% contre 34% en moyenne).

Ils ont plus souvent une autorisation de découvert avec leur compte de dépôt (63% contre 43% pour l'ensemble) qu'ils ont tendance à utiliser plus souvent (70% de ces ménages y ont déjà eu recours contre 68% en moyenne).

Ils ont plus souvent une carte de crédit renouvelable (22% contre 13% en moyenne).

Ces ménages ont aussi plus souvent un crédit, dont au moins un crédit à la consommation (23% contre 13% pour l'ensemble).

Cette classe est caractéristique des bénéficiaires de l'ASS (23% contre 15%), âgés de moins de 35 ans (27% contre 23%) ou de 45 à 54 ans (28% contre 23% en moyenne).

Ces ménages vivent plus souvent en couple (47% contre 38%), ont plus fréquemment deux enfants qui vivent avec eux actuellement (15% contre 11%) et sont davantage propriétaires de leur logement (27% contre 23% en moyenne).

Ils occupent plus souvent un poste d'employé (26% contre 20% pour l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux) et ont des ressources plus élevées, notamment supérieures à 8 000 francs (18% contre 10%) qui varient, par ailleurs, plus souvent (26% contre 20% en moyenne).

Classe 4 : un compte bancaire sans chéquier ni carte bancaire

La quatrième classe regroupe 20% des bénéficiaires de minima sociaux.

87% de ces ménages possèdent un compte bancaire. 13% l'associent, par ailleurs, à un compte postal. Aucun de ces ménages n'a finalement de carte bancaire, ni de chéquier. Pour combler cette absence de mode de paiement chez les commerçants, ces ménages ont plus souvent une carte de retrait (73% des bénéficiaires de minima sociaux de la classe 2 pour 44% en moyenne). Ils ont, par contre, plus rarement un compte sur livret (26% pour 45% des bénéficiaires de minima sociaux) et ne remboursent pas de crédit actuellement (90% pour 85% en moyenne).

Compte tenu de la faible part des ménages disposant d'un compte sur livret dans cette classe, leur portefeuille de comptes est plus souvent composé exclusivement de comptes de dépôt (74% contre 53% en moyenne). La répartition des revenus sur ce compte de dépôt n'est pas différente de la population globale tandis que les 26% de ménages qui disposent d'un compte sur livret ne lui affectent plus souvent aucun revenu (44% contre 29% en moyenne).

Ils ont, par ailleurs, moins souvent une autorisation de découvert avec leur compte (29% contre 43%).

Ces ménages sont aussi plus souvent interdits bancaire actuellement (21% contre 10% en moyenne). Ils ont, par ailleurs, plus rarement utilisé les autorisations de prélèvement ou les virements.

La classe 4 compte un peu plus de bénéficiaires du RMI d'âge actif. 61% des personnes interrogées ont entre 35 et 64 ans pour 56% en moyenne et 35% perçoivent le RMI pour 32% de l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux. Elles perçoivent aussi plus souvent l'API (7% contre 5% en moyenne). Ce sont aussi plus souvent des personnes seules (70% contre 62% en moyenne), des ménages avec un enfant (18% contre 15%) et des résidents HLM (39% contre 30%).

Le chef de ménage fait plus fréquemment partie de la CSP ouvriers (23% contre 19%) voire des inactifs (32% contre 29%).

Les ressources du ménage sont plus souvent inférieures à 6 000 francs (82% contre 71% en moyenne) et ont tendance à varier légèrement (elles varient un peu pour 19% des ménages de la classe 2 contre 16% pour l'ensemble).

Classe 5 : au moins une carte bancaire et un compte postal

La cinquième classe regroupe 11% des bénéficiaires de minima sociaux.

Ils ont quasiment tous au moins une carte bancaire, et parfois un chéquier, ainsi qu'un compte postal. La grande majorité (63% pour 35% dans l'ensemble) a aussi un compte bancaire⁴. Ils disposent, par ailleurs, pour un peu moins de la moitié d'un compte sur livret. Ils ont plus tendance à recourir aux crédits (29% pour 15% en moyenne).

Ces ménages associent plus souvent dépôt et livret (44% pour 40% en moyenne). Les revenus versés sont par contre plus souvent exclusivement irréguliers, sur le compte bancaire comme sur le compte postal (10% contre 5% en moyenne pour le compte de dépôt et 45% contre 34% pour le compte sur livret).

Ces ménages ont aussi plus souvent une autorisation de découvert (57% contre 43%), qu'ils utilisent davantage (82% contre 68% pour l'ensemble).

Ils ont plus souvent une carte de crédit (22% contre 13% de l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux). Compte tenu du fait que ces ménages disposent tous d'une carte bancaire, leur portefeuille de cartes est composé soit exclusivement de ce type de carte (57% contre 27%), ou bien intègre aussi une carte de retrait (41% contre 12%). Ils ont tendance à n'avoir jamais utilisé le mandat (30% contre 25% pour l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux) ou même le TIP (23% pour 20% dans l'ensemble) et ont plus souvent un crédit en cours de remboursement, soit immobilier (24% contre 12%), soit renouvelable (5% contre 2%) ; ils n'associent jamais les deux.

Cette classe est représentative de personnes plus jeunes (56% ont moins de 44 ans contre 43% en moyenne), elle compte plus que la moyenne de bénéficiaires de l'AAH et de l'ASS.

Les couples sont sur-représentés (53% contre 38% en moyenne), de même que les ménages avec enfants (53% contre 37% en moyenne) et les ménages locataires du secteur social (35% contre 30%) ou propriétaires (27% contre 23%).

Les ressources de ces ménages sont plus élevées, l'écart étant plus marqué pour les ménages disposant de revenus compris entre 6 000 et 8 000 francs (21% contre 12%).

4

On ne sait pas si la carte bancaire et éventuellement le chéquier sont associés au compte bancaire ou bien au compte postal ou même si ces ménages disposent de ces modes de paiement avec les deux types de compte.

TABLEAU N° 1 : CARACTÉRISTIQUES DES CLASSES

	Classe 1 : Un compte de dépôt avec chéquier mais sans carte bancaire, ou pas de compte de dépôt	Classe 2 : Un compte postal sans chéquier ni carte bancaire, pas de compte bancaire	Classe 3 : Au moins une carte bancaire et un compte bancaire, pas de compte postal	Classe 4 : Un compte bancaire sans chéquier ni carte bancaire	Classe 5 : Au moins une carte bancaire et un compte postal	Ensemble
Pas de compte bancaire	49%	96%	2%	0%	37%	29%
Une carte bancaire (avec ou sans chéquier) et au moins un compte bancaire	0%	0%	94%	0%	63%	35%
Seulement un chéquier et au moins un compte bancaire	51%	0%	5%	13%	0%	18%
Pas de chéquier ni de carte bancaire et au moins un compte bancaire	0%	4%	0%	87%	0%	18%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Pas de compte postal	64%	0%	100%	87%	2%	65%
Une carte bancaire (avec ou sans chéquier) et au moins un compte postal	0%	0%	0%	0%	98%	11%
Seulement un chéquier et au moins un compte postal	36%	1%	0%	0%	0%	10%
Pas de chéquier ni de carte bancaire et au moins un compte postal	0%	99%	0%	13%	0%	14%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Pas de compte sur livret	37%	66%	55%	74%	53%	55%
Au moins un compte sur livret	63%	34%	46%	26%	47%	45%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Pas de carte de retrait	74%	22%	72%	27%	57%	56%
Au moins une carte de retrait	26%	78%	29%	73%	43%	44%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Pas de crédit	96%	94%	72%	90%	71%	85%
Au moins un crédit	4%	6%	28%	10%	29%	15%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Source : CRÉDOC – 2001						

TABLEAU N° 2 : COMPORTEMENT BANCAIRE DES CLASSES DE LA TYPOLOGIE (VARIABLES ILLUSTRATIVES) (1/2)						
	Classe 1 : Un compte de dépôt avec chéquier mais sans carte bancaire ou pas de compte de dépôt	Classe 2 : Un compte postal sans chéquier ni carte bancaire, pas de compte bancaire	Classe 3 : Au moins une carte bancaire et un compte bancaire, pas de compte postal	Classe 4 : Un compte bancaire sans chéquier ni carte bancaire	Classe 5 : Au moins une carte bancaire et un compte postal	Ensemble
Structure du portefeuille de comptes						
Que des comptes sur livret	19%	0%	1%	0%	2%	6%
Que des comptes de dépôt	30%	66%	54%	74%	53%	53%
Comptes de dépôt et sur livret	44%	34%	44%	26%	44%	40%
Pas de compte	7%	0%	1%	0%	0%	2%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Revenus versés sur le compte de dépôt						
Que des revenus réguliers	76%	86%	81%	81%	75%	80%
Que des revenus irréguliers	7%	1%	5%	3%	10%	5%
Revenus réguliers et irréguliers	12%	9%	12%	15%	12%	12%
Aucun revenu	5%	5%	2%	1%	4%	3%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Revenus versés sur le compte sur livret						
Que des revenus réguliers	42%	32%	24%	20%	28%	32%
Que des revenus irréguliers	23%	26%	45%	36%	45%	34%
Revenus réguliers et irréguliers	7%	4%	4%	0%	5%	5%
Aucun revenu	27%	38%	27%	44%	22%	29%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Autorisation de découvert et interdiction bancaire						
Interdit bancaire actuellement	4%	14%	5%	21%	10%	10%
A une autorisation de découvert	37%	15%	63%	29%	57%	43%
A déjà utilisé son autorisation de découvert	48%	69%	70%	72%	82%	68%
N'a jamais utilisé son autorisation de découvert	52%	15%	29%	28%	18%	31%
Non réponse	0%	16%	1%	0%	0%	1%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Structure du portefeuille de cartes magnétiques						
Au moins une carte de crédit renouvelable	3%	3%	22%	8%	22%	13%
Que des cartes de retrait	26%	78%	3%	73%	2%	32%
Que des cartes bancaires	0%	0%	68%	0%	57%	27%
Cartes de retrait et bancaire	0%	0%	26%	0%	41%	12%
Pas de carte	74%	22%	4%	27%	0%	29%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Moyen de paiement jamais utilisé						
TIP	18%	22%	20%	20%	23%	20%
Autorisation de prélèvement	11%	21%	11%	19%	11%	14%
Virement permanent	27%	34%	22%	32%	22%	27%
Virement occasionnel	20%	34%	28%	34%	28%	28%
Mandat	26%	21%	24%	22%	30%	25%
Source : CRÉDOC – 2001						

TABLEAU N° 3 : COMPORTEMENT BANCAIRE DES CLASSES DE LA TYPOLOGIE (VARIABLES ILLUSTRATIVES) (2/2)						
	Classe 1 : Un compte de dépôt avec chéquier mais sans carte bancaire ou pas de compte de dépôt	Classe 2 : Un compte postal sans chéquier ni carte bancaire, pas de compte bancaire	Classe 3 : Au moins une carte bancaire et un compte bancaire, pas de compte postal	Classe 3 : Au moins une carte bancaire et un compte bancaire, pas de compte postal	Classe 5 : Au moins une carte bancaire et un compte postal	Ensemble
Ne connaît pas le coût de ce service						
Chèque	53%	58%	52%	55%	57%	54%
Carte bancaire	61%	49%	26%	43%	30%	42%
Compte	56%	58%	53%	47%	53%	53%
Structure des crédits						
Pas de crédits	96%	94%	72%	90%	71%	85%
Que des crédits à la consommation	3%	6%	20%	10%	24%	12%
Que des crédits immobiliers	1%	0%	4%	1%	5%	2%
Crédit à la consommation et immobilier	0%	0%	3%	0%	0%	1%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Source : CRÉDOC – 2001						

TABLEAU N° 4: CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES CLASSES DE LA TYPOLOGIE (1/3)						
	Classe 1 : Un compte de dépôt avec chéquier mais sans carte bancaire ou pas de compte de dépôt	Classe 2 : Un compte postal sans chéquier ni carte bancaire, pas de compte bancaire	Classe 3 : Au moins une carte bancaire et un compte bancaire, pas de compte postal	Classe 4 : Un compte bancaire sans chéquier ni carte bancaire	Classe 5 : Au moins une carte bancaire et un compte postal	Ensemble
Caractéristiques de la personne de référence						
18 à 24 ans	3%	3%	7%	5%	9%	5%
25 à 34 ans	8%	27%	20%	17%	25%	18%
35 à 44 ans	15%	23%	20%	23%	22%	20%
45 à 54 ans	21%	22%	28%	24%	17%	23%
55 à 64 ans	13%	14%	13%	15%	9%	13%
plus de 65 ans	41%	11%	12%	17%	18%	22%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%
RMI	22%	47%	33%	35%	30%	32%
API	3%	5%	6%	7%	6%	5%
AAH	22%	22%	24%	19%	28%	23%
ASS	10%	11%	23%	13%	18%	15%
MV	44%	16%	13%	25%	18%	25%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Source : CRÉDOC – 2001						

TABLEAU N° 5 : CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES CLASSES DE LA TYPOLOGIE (2/3)						
	Classe 1 : Un compte de dépôt avec chéquier mais sans carte bancaire ou pas de compte de dépôt	Classe 2 : Un compte postal sans chéquier ni carte bancaire, pas de compte bancaire	Classe 3 : Au moins une carte bancaire et un compte bancaire, pas de compte postal	Classe 4 : Un compte bancaire sans chéquier ni carte bancaire	Classe 5 : Au moins une carte bancaire et un compte postal	Ensemble
Structure familiale du ménage						
Seul	68%	77%	53%	70%	47%	62%
En couple	32%	22%	47%	30%	53%	38%
Ensemble	100%	100%	100%	99%	100%	100%
Pas d'enfant	78%	65%	56%	61%	47%	63%
Un enfant	9%	14%	16%	18%	21%	15%
Deux enfants	7%	7%	15%	10%	15%	11%
Trois enfants et plus	6%	13%	13%	11%	16%	11%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Situation par rapport au logement						
Propriétaire	30%	5%	27%	14%	27%	23%
Locataire HLM	18%	34%	31%	39%	35%	30%
Locataire du secteur privé	24%	19%	24%	24%	25%	24%
Hébergé chez de la famille ou des amis	17%	23%	14%	15%	11%	16%
Autre	10%	19%	3%	7%	2%	8%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Situation par rapport à l'emploi de la personne de référence						
Agriculteurs, exploitants	4%	0%	2%	0%	3%	2%
Commerçants, chefs d'entreprise	2%	2%	3%	2%	4%	2%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1%	0%	2%	0%	3%	1%
Professions intermédiaires	1%	0%	2%	1%	0%	1%
Employés	12%	20%	26%	21%	23%	20%
Ouvriers	11%	29%	22%	23%	15%	19%
Retraités	43%	15%	18%	21%	22%	25%
Inactifs	27%	34%	26%	32%	29%	29%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Ressources						
moins de 3 000 F	25%	38%	16%	31%	11%	23%
3 000 à 6 000 F	52%	47%	43%	51%	46%	48%
6 000 à 8 000 F	11%	7%	13%	8%	21%	12%
8 000 à 10 000 F	3%	2%	9%	2%	7%	5%
Plus de 10 000 F	5%	0%	9%	1%	2%	5%
Non réponse	5%	6%	9%	7%	4%	6%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Source : CRÉDOC – 2001						

TABLEAU N° 6 : CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES CLASSES DE LA TYPOLOGIE (3/3)						
	Classe 1 : Un compte de dépôt avec chéquier mais sans carte bancaire ou pas de compte de dépôt	Classe 2 : Un compte postal sans chéquier ni carte bancaire, pas de compte bancaire	Classe 3 : Au moins une carte bancaire et un compte bancaire, pas de compte postal	Classe 4 : Un compte bancaire sans chéquier ni carte bancaire	Classe 5 : Au moins une carte bancaire et un compte postal	Ensemble
Variabilité des ressources						
Beaucoup	3%	2%	6%	1%	2%	3%
Un peu	12%	13%	20%	19%	18%	17%
Pas du tout	84%	81%	73%	76%	78%	78%
Non réponse	2%	4%	1%	4%	2%	2%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Source : CRÉDOC – 2001						

L'association moyens de paiement et type de compte de dépôt joue donc un rôle prépondérant dans la construction des classes de la typologie.

La première classe intègre ainsi les ménages qui n'ont qu'un chéquier avec leur compte de dépôt ou bien aucun compte. La troisième et la cinquième classe regroupent quant à elles les ménages qui ont au moins une carte bancaire, la classe 3 l'associant à un compte bancaire et la classe 5 à un compte postal au moins.

Enfin, les classes 2 et 4 regroupent les ménages qui ont un compte de dépôt mais qui remplacent le chéquier et la carte bancaire par une carte de retrait. La distinction compte bancaire et postal intervient dans un second temps pour séparer ces individus.

La première classe est caractéristique des ménages qui ne disposent que d'un chéquier, que ce soit avec leur compte bancaire ou postal, ou bien d'aucun de ces comptes. Elle regroupe des retraités, bénéficiaires du minimum vieillesse et ayant plus de 65 ans.

Les classes 3 et 5 sont proches au niveau de leur comportement bancaire, mais d'autres spécificités leur sont communes, comme la sur-représentation des ménages ne versant que des revenus irréguliers sur leur compte sur livret, des ménages disposant d'une autorisation de découvert, ayant des cartes bancaires et éventuellement des cartes de retrait ou encore faisant des crédits.

Des similitudes apparaissent aussi au niveau des caractéristiques sociodémographiques. Ils bénéficient plus souvent de l'AAH ou de l'ASS, sont actifs, et notamment employés, vivent en couple, ont des enfants et des revenus plus élevés et sont plus souvent propriétaires de leur logement. Mais les bénéficiaires de minima sociaux de la classe 5 sont plus jeunes (plutôt moins de 34 ans) que ceux de la classe 3 (jusqu'à 44 ans). D'autre part, les ménages de la classe 3 sont aussi plus souvent locataires du secteur social, leurs ressources variant davantage.

Les ménages des classes 2 et 4 ont tendance à n'avoir plus souvent que des comptes de dépôt, que des cartes de retrait ou bien aucune carte et à être plus fréquemment interdit bancaire actuellement.

On retrouve cette même similitude au niveau des caractéristiques sociodémographiques du ménage, ceux-ci étant plus souvent bénéficiaires du RMI, composés de personnes seules et relativement jeunes et locataires du secteur social. Certaines spécificités ressortent malgré tout, les personnes de référence de la deuxième classe étant plus jeunes (davantage de 25 à 34 ans) que celles de la quatrième (davantage de 45 à 64 ans). Enfin, la classe 4 est non seulement caractéristique des ménages ayant des ressources inférieures à 3 000 francs comme la classe 2 mais aussi des ressources de l'ordre de 3 000 à 6 000 francs. D'autre part, celles-ci ont tendance à varier légèrement pour la classe 4 tandis qu'elles ne varient pas du tout pour la classe 2.

4.3. La population globale se retrouve dans les classes avec carte bancaire alors que les personnes rencontrées sur sites se rapprochent des classes sans chéquier ni carte bancaire

Rappelons que la population globale et les personnes rencontrées sur sites ont été introduites à l'ACM en tant qu'individus supplémentaires, de manière à ne pas interférer dans la constitution des axes de l'analyse. Ils ont ensuite été répartis en fonction de leur proximité aux classes déterminées par le comportement bancaire des bénéficiaires de minima sociaux.

On constate alors, comme nous pouvions le supposer, que l'essentiel de la population globale se situe dans les classes constituées de ménages disposant d'au moins une carte bancaire, et éventuellement d'un chéquier, avec leur compte de dépôt, que celui-ci soit bancaire ou postal. À l'opposé, les personnes rencontrées sur sites se situent plus fréquemment dans les classes composées de ménages ne disposant ni de chéquier ni de carte bancaire avec leur compte de dépôt, mais plus souvent d'une carte de retrait.

TABLEAU N° 7 : RÉPARTITION DES CLASSES DE LA TYPOLOGIE POUR LA POPULATION GLOBALE ET LES SITES			
	Sites	France entière	Bénéficiaires de minima sociaux
Classe 1 : Seulement un chéquier avec le compte de dépôt ou bien pas de comptes de dépôt	19%	15%	28%
Classe 2 : Ni chéquier ni carte bancaire malgré le compte postal	24%	0%	11%
Classe 3 : Au moins une carte bancaire avec le compte bancaire	20%	58%	30%
Classe 4 : Ni chéquier ni carte bancaire malgré le compte bancaire	24%	2%	20%
Classe 5 : Au moins une carte bancaire et un compte postal	13%	24%	11%
Ensemble	100%	100%	100%
Source : CRÉDOC – 2001			

On retrouve ainsi pour l'essentiel les mêmes spécificités pour chacune des classes.

En ce qui concerne la population globale, 83% des ménages de la classe 1 ont au moins un compte bancaire et seulement un chéquier contre 16% en moyenne. Les ménages n'ayant qu'un chéquier avec leur compte postal sont aussi plus présents, mais, alors que parmi les bénéficiaires de minima sociaux les ménages n'ayant pas de compte postal étaient sur-représentés, ceci n'est plus vrai en population globale. De même, les bénéficiaires de minima sociaux de la première classe

avaient plus souvent un compte sur livret alors que la population globale a plutôt tendance à ne pas en avoir. Comme les bénéficiaires de minima sociaux, la population globale de la première classe a moins souvent un crédit en cours de remboursement actuellement.

Pour la classe 4, on retrouve les mêmes surreprésentations parmi la population globale que pour les bénéficiaires de minima sociaux. Ces ménages n'ont donc pour l'essentiel ni chéquier ni carte bancaire avec leur compte bancaire mais ont éventuellement aussi souscrit un compte postal. On remarque cependant qu'en population globale, ces ménages ont aussi plus souvent un chéquier avec leur compte bancaire. Ils ont moins souvent un compte sur livret ou un crédit en cours de remboursement mais plus souvent une carte de retrait.

La troisième classe présente les mêmes particularités en population globale que pour les bénéficiaires de minima sociaux, sachant qu'elle ne compte que trois individus. La quasi-totalité de ces ménages a au moins une carte bancaire et un compte bancaire mais pas de compte postal. Ils ont plus rarement une carte de retrait mais remboursent plus fréquemment un crédit.

Les modalités surreprésentées pour la population globale de la classe 2 sont les mêmes que celles observées pour les bénéficiaires de minima sociaux de cette même classe.

Ces ménages n'ont aucun compte bancaire mais disposent tous d'un compte postal sans chéquier ni carte bancaire. Ils ont plus rarement un compte sur livret et n'ont jamais de crédit mais plus souvent une carte de retrait.

Pour la classe 5, l'essentiel des spécificités observées sur les bénéficiaires de minima sociaux sont aussi valables pour la population globale. Ces ménages ont plus souvent une carte bancaire et un compte postal ainsi qu'éventuellement un compte bancaire ; ils ont plus souvent un crédit.

Contrairement aux bénéficiaires de minima sociaux de cette classe, la possession d'un compte sur livret ou d'une carte de retrait ne présente pas de spécificités.

**TABLEAU N° 8 : CARACTÉRISTIQUES DES CLASSES DE LA TYPOLOGIE
POUR LA POPULATION GLOBALE**

	Classe 1 : Un compte de dépôt avec chéquier mais sans carte bancaire ou pas de compte de dépôt	Classe 2 : Un compte postal sans chéquier ni carte bancaire, pas de compte bancaire	Classe 3 : Au moins une carte bancaire et un compte bancaire, pas de compte postal	Classe 4 : Un compte bancaire sans chéquier ni carte bancaire	Classe 5 : Au moins une carte bancaire et un compte postal	Ensemble
Pas de compte bancaire	17%	100%	0%	0%	13%	6%
Au moins un compte bancaire et une carte bancaire (avec ou sans chéquier)	0%	0%	94%	0%	87%	76%
Au moins un compte bancaire et seulement un chéquier	83%	0%	5%	21%	0%	16%
Au moins un compte bancaire sans chéquier ni carte bancaire	0%	0%	0%	79%	0%	2%
Pas de compte postal	63%	0%	100%	82%	0%	70%
Au moins un compte postal et une carte bancaire (avec ou sans chéquier)	0%	0%	0%	0%	100%	24%
Au moins un compte postal et seulement un chéquier	37%	0%	0%	0%	0%	6%
Au moins un compte postal sans chéquier ni carte bancaire	0%	100%	0%	18%	0%	1%
Pas de compte sur livret	30%	42%	25%	71%	18%	25%
Au moins un compte sur livret	70%	58%	75%	29%	82%	75%
Pas de carte de retrait	75%	29%	79%	19%	72%	75%
Une carte de retrait	25%	71%	21%	81%	28%	25%
Pas de crédit	91%	100%	47%	78%	55%	57%
Un crédit	9%	0%	53%	22%	45%	43%
Source : CRÉDOC – 2001						

Le positionnement de la population globale et des personnes rencontrées sur sites relativement à la typologie réalisée sur les bénéficiaires de minima sociaux conclut ainsi à une surreprésentation des publics disposant d'au moins une carte bancaire pour les premiers et des ménages n'ayant ni chéquier ni carte bancaire bien qu'ils disposent d'un compte de dépôt pour les seconds.

4.4. Certains comportements bancaires sont liés à des caractéristiques sociodémographiques semblables à la population globale et aux bénéficiaires de minima sociaux

On peut se demander si les comportements bancaires des bénéficiaires de minima sociaux s'expliquent par leurs faibles revenus ou par certaines de leurs caractéristiques

sociodémographiques. Pour tenter de répondre à cette question, nous avons étudié les modalités sociodémographiques surreprésentées pour chaque classe de comportement bancaire dans les trois sous-populations (bénéficiaires de minima sociaux, personnes rencontrées sur sites, population globale).

Nous avons ainsi comparé la structure familiale des ménages, leur situation par rapport au logement, les ressources de même que leur variabilité, l'âge de la personne de référence et de son statut professionnel de chaque classe dans les trois échantillons.

Dans certaines classes, le profil des ménages se ressemble d'un échantillon à l'autre. Dans d'autres classes, les populations ont des caractéristiques bien différenciés.

Pour la première classe, que ce soit chez les bénéficiaires de minima sociaux ou en population globale, les retraités et les plus de 65 ans sont systématiquement surreprésentés. Le fait de n'avoir qu'un chéquier avec son compte de dépôt est donc spécifique aux personnes âgées et moins au statut de bénéficiaires de minima sociaux. On remarque cependant que la part de cette classe est relativement faible en population globale (16%) tandis qu'elle atteint 39% chez les bénéficiaires de minima sociaux du fait des quotas sur le minimum vieillesse.

Pour la troisième classe, comportant des ménages disposant d'au moins une carte bancaire avec leur compte bancaire, on retrouve parmi les bénéficiaires de minima sociaux comme dans la population globale des ménages plutôt jeunes, avec des enfants et qui disposent de ressources plus élevées qu'à la moyenne. On observe cependant des spécificités au niveau des caractéristiques sociodémographiques de chacune de ces populations.

La classe 2, c'est-à-dire les ménages qui ne disposent pas de chéquier ni d'une carte bancaire malgré l'existence d'un compte postal, n'est pas du tout représentée en population globale. Il semble donc que ce type de comportement soit spécifique aux ménages pauvres et notamment aux bénéficiaires du RMI et aux ménages ayant des ressources inférieures à 3 000 francs par mois.

La quatrième classe est très peu représentée en population globale, il semble donc que la disposition d'un compte bancaire sans chéquier ni carte bancaire soit spécifique aux ménages pauvres.

Les ménages qui disposent d'au moins une carte bancaire et d'un compte postal (classe 5) sont quant à eux plus souvent des couples mais leur répartition par âge et catégorie socioprofessionnelle est très différente entre les bénéficiaires de minima sociaux et la population globale.

TABLEAU N° 9 : VARIABLES ILLUSTRATIVES SUR-REPRÉSENTÉES DANS CHAQUE CLASSE : COMPARAISON SUR LES TROIS ÉCHANTILLONS (1/2)		
Bénéficiaires de minima sociaux	Sites	France entière
Classe 1 : Un compte de dépôt avec chéquier mais sans carte bancaire, ou pas de compte de dépôt		
65 ans et plus (45%) Seuls (30%) Retraités (46%) Pas d'enfant (34%) Propriétaires (36%) Hébergés en CHRS (47%) Minimum vieillesse (46%) Ressources stables (29%) 27%	Moins de 3 000 F par mois (25%) Pas d'enfants (22%) 19%	65 ans et plus (34%) Seuls (20%) Retraités (28%) Pas d'enfant (19%) Inactifs (22%) 3 000 F à 6 000 F par mois (27%) Ressources : refus (29%) Ressources très variables (23%) 16%
Classe 2 : Un compte postal sans chéquier ni carte bancaire, pas de compte bancaire		
RMI (17%) Moins de 3 000 F par mois (19%) Seuls (14%) Hébergés en famille ou chez des amis (16%) Hébergés en CHRS (24%) 25 à 34 ans (17%) Interdiction bancaire en cours (17%) Ouvriers (17%) 11%	Moins de 3 000 F par mois (31%) Hébergés en CHRS (32%) Interdiction bancaire en cours (38%) Ouvriers (30%) Ressources stables (28%) 24%	- 0%
Classe 3 : Au moins une carte bancaire et un compte bancaire, pas de compte postal		
45 à 54 ans (36%) En couple (38%) Enfants (36%) ASS (45%) Employés (40%) 8 000 à 10 000 F par mois (57%) 10 000 à 12 000 F par mois (50%) Ressources : refus (50%) Ressources légèrement (36%) voire très variables (60%) Propriétaires (36%) Pas d'interdiction bancaire en cours (37%) 34%	18 à 24 ans (31%) 22%	18 à 24 ans (67%) 25 à 34 ans (65%) 35 à 44 ans (70%) Enfants (63%) Ouvriers (69%) Commerçants, artisans, chefs d'entreprise (73%) 15 000 à 20 000 F par mois (70%) Ressources assez variables (66%) Professions intermédiaires (67%) Pas d'interdiction bancaire en cours (59%) 59%
Source : CRÉDOC – 2001 Guide de lecture : Parmi les bénéficiaires de minima sociaux, 45% des 65 ans et plus appartiennent à la première classe alors qu'ils ne sont que 27% dans cette classe. Les retraités sont donc sur-représentés.		

TABLEAU N° 10 : IMPACT DES VARIABLES ILLUSTRATIVES SUR L'APPARTENANCE À UNE CLASSE DONNÉE : COMPARAISON SUR LES TROIS ÉCHANTILLONS (2/2)		
Bénéficiaires de minima sociaux	Sites	France entière
Classe 4 : Un compte bancaire sans chéquier ni carte bancaire		
Interdiction bancaire en cours (44%) Locataires HLM (25%) Seuls (22%) 20%	3 000 à 6 000 F par mois (30%) Locataires secteur privé (35%) 22%	Ressources stables (3%) Pas d'enfant (3%) 2%
Classe 5 : Au moins une carte bancaire et un compte postal		
En couple (16%) 25 à 34 ans (15%) 6 000 F à 8 000 F par mois (20%) Enfants (16%) 11%	3 000 F à 6 000 F par mois (21%) Enfants (16%) Locataires HLM (19%) 13%	En couple (26%) 45 à 54 ans (29%) Cadres, professions intellectuelles supérieures (34%) 12 000 F à 15 000 F par mois (31%) Plus de 20 000 F par mois (38%) 24%
Source : CRÉDOC – 2001		

Il semble donc que seule la première classe soit spécifique à un type particulier de population (personnes âgées) et non à un public spécifique. Les classes 2 et 4 c'est-à-dire celles pour lesquelles les ménages ne disposent ni de chéquier ni de carte bancaire sont quant à elles particulières aux ménages pauvres, puisque très marginalement représentées en population globale.

Les classes 3 et 5 ont en commun la disposition d'une carte bancaire. Ces populations ont des caractéristiques semblables, qu'elles appartiennent à l'échantillon des bénéficiaires de minima sociaux ou à l'échantillon représentatif de la population française ; notamment la situation familiale et professionnelle, plus stable dans ces classes qu'en moyenne.

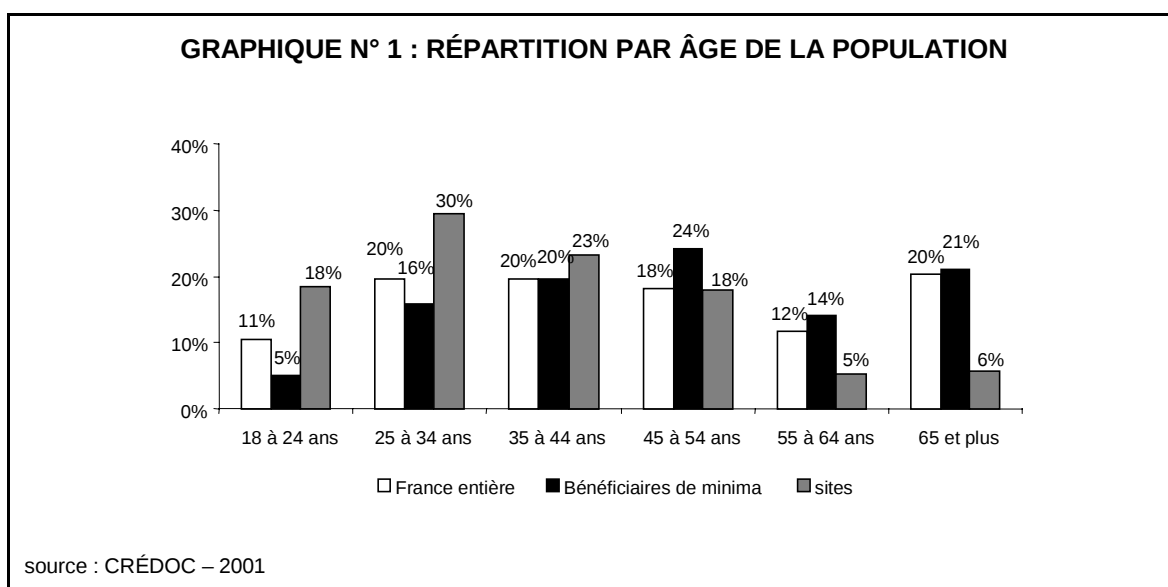
ANNEXE N°1

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES TROIS POPULATIONS

1.1. Des personnes essentiellement seules, les bénéficiaires de minima sociaux étant plus âgés tandis que la population rencontrée sur sites est plus jeune

Les personnes en situation de pauvreté sont moins souvent des hommes (59% des bénéficiaires de minima sociaux et 55% des personnes rencontrées sur sites contre 48% en France entière). Les bénéficiaires de minima sociaux sont plus âgés, la part des 45-54 ans dépassant de 5 points celle observée sur sites et en France entière. Les personnes rencontrées sur sites sont plus jeunes, elles ont plus souvent entre 18 et 34 ans (48% contre 23% pour les bénéficiaires de minima sociaux et 31% en moyenne).

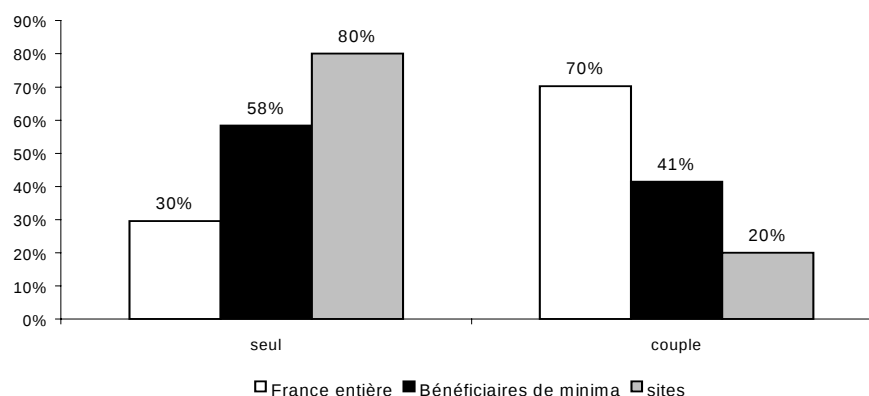
Ceci est dû aux conditions d'attribution des minima sociaux qui conduisent à ne considérer que certaines caractéristiques de population, les moins de 25 ans en sont notamment exclues, ne pouvant entre autre pas prétendre au RMI. En ce sens, l'échantillon des personnes rencontrées sur sites permet de couvrir ce manque et d'élargir la structure par âge du champ des ménages pauvres pris en considération.



Les personnes en situation de pauvreté sont aussi moins souvent en couple que la population française dans son ensemble (38% pour les bénéficiaires de minima sociaux et 19% pour les personnes rencontrées sur sites contre 70% en France entière), les couples étant de plus moins souvent mariés sur sites (40% contre 82% pour les bénéficiaires de minima sociaux et 87% pour la population française).

Cette solitude est plus souvent liée au divorce ou à la séparation pour les personnes en situation de pauvreté (28% et 40% pour les bénéficiaires de minima sociaux et les personnes interrogées sur sites contre 17% en France entière), le célibat restant la situation la plus courante.

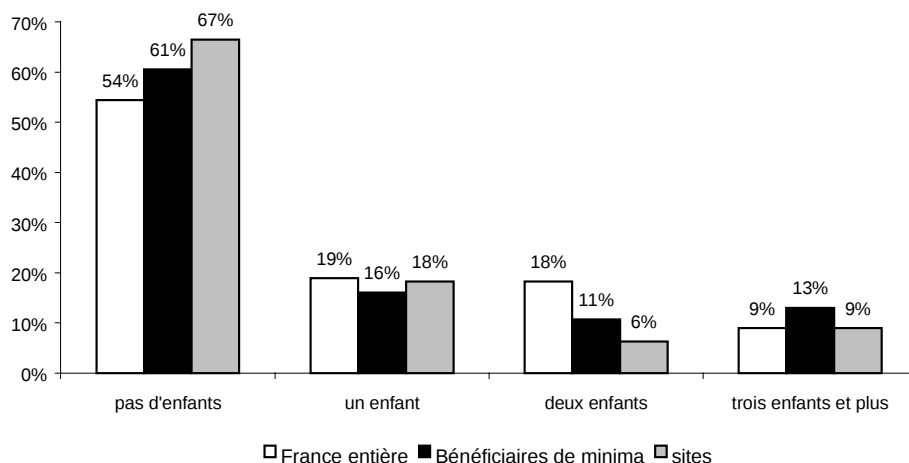
GRAPHIQUE N° 2 : RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON SON STATUT FAMILIAL



source : CRÉDOC – 2001

Les personnes en situation de pauvreté ont ainsi moins souvent des enfants mais hébergent plus souvent d'autres personnes dans leurs ménages. 63% des bénéficiaires de minima sociaux et 68% des personnes rencontrées sur sites déclarent ne pas avoir d'enfants dans leur ménage tandis que ce chiffre est de 54% pour la population française.

GRAPHIQUE N° 3 : NOMBRE D'ENFANTS DANS LE MÉNAGE



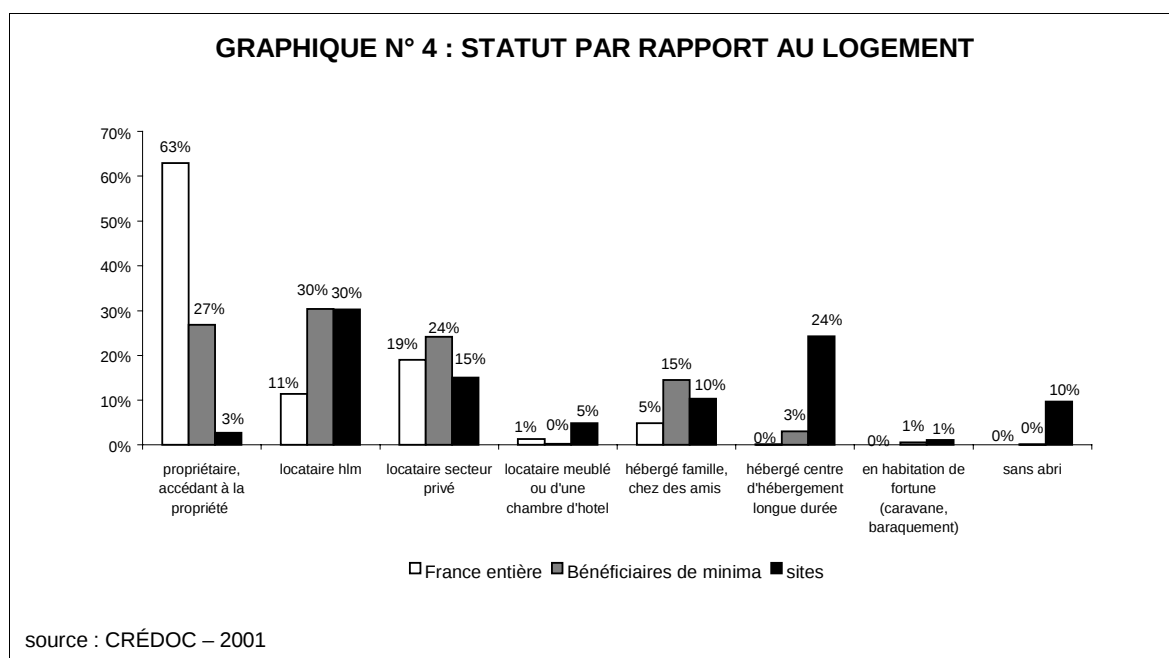
source : CRÉDOC – 2001

1.2. Des ressources évidemment plus faibles pour des situations plus précaires à la fois au niveau de l'activité professionnelle et du logement

Les personnes en situation de pauvreté sont beaucoup moins souvent propriétaires de leur logement et résident la plupart du temps dans des logements HLM du secteur locatif. Ce chiffre est

équivalent pour les bénéficiaires de minima sociaux et les personnes rencontrées sur sites (30% contre 11% en moyenne). Lorsqu'ils ne peuvent louer un logement, les bénéficiaires de minima sociaux sont hébergés chez des amis ou de la famille (16% contre 10% sur sites et 5% en France entière) alors que les personnes rencontrées sur sites se retournent davantage vers les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale ou restent sans abri (27% en CHRS pour 5% pour les bénéficiaires de minima sociaux).

En terme de statut par rapport au logement, l'échantillon complémentaire permet donc de toucher une population plus large que les bénéficiaires de minima sociaux sur fichiers qui semblent notamment faiblement représenter les structures d'accueil d'urgence. Ce constat, déjà repéré et quantifié lors d'enquête auprès des bénéficiaires du RMI s'appuyant sur la même méthodologie¹, s'explique par les difficultés associées à l'interrogation de ces personnes à partir d'un fichier administratif, les coordonnées disponibles pour les personnes résidant en CHRS, en habitation de fortune ou sans abri étant rapidement obsolètes compte tenu de la mobilité de ces personnes au sein de ces structures d'accueil.

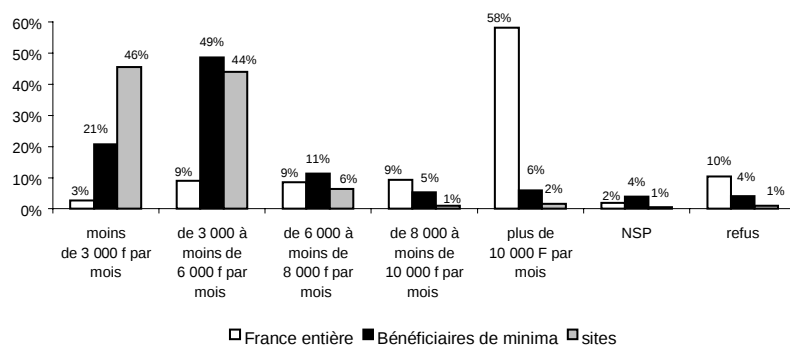


L'interrogation de l'échantillon sur sites a aussi permis de toucher une population ayant des ressources plus faibles, la perception de minima sociaux assurant un revenu minimum.

La plupart des ménages acceptent plus facilement de se situer par rapport à un seuil que de déclarer un chiffre exact, la question des ressources a donc été proposée comme question fermée. De manière absolue, c'est-à-dire sans tenir compte de la structure familiale du ménage, les personnes en situation de pauvreté se situent dans les tranches de revenu les plus basses, avec 23% des bénéficiaires de minima sociaux et 46% des personnes rencontrées sur sites qui ont des ressources inférieures à 3 000 F par mois contre 3% en moyenne. 58% de la population globale a, par ailleurs, des ressources mensuelles supérieures à 10 000 F pour seulement 6% des bénéficiaires de minima sociaux et 2% des personnes rencontrées sur sites. On remarque aussi que c'est la population globale qui a plus souvent tendance à refuser de se situer par rapport à ses revenus.

1 « Panel RMI-CRÉDOC, synthèse des 4 vagues d'enquêtes », Département évaluation des politiques sociales, août 1993

GRAPHIQUE N° 5 : RESSOURCES DU MÉNAGE

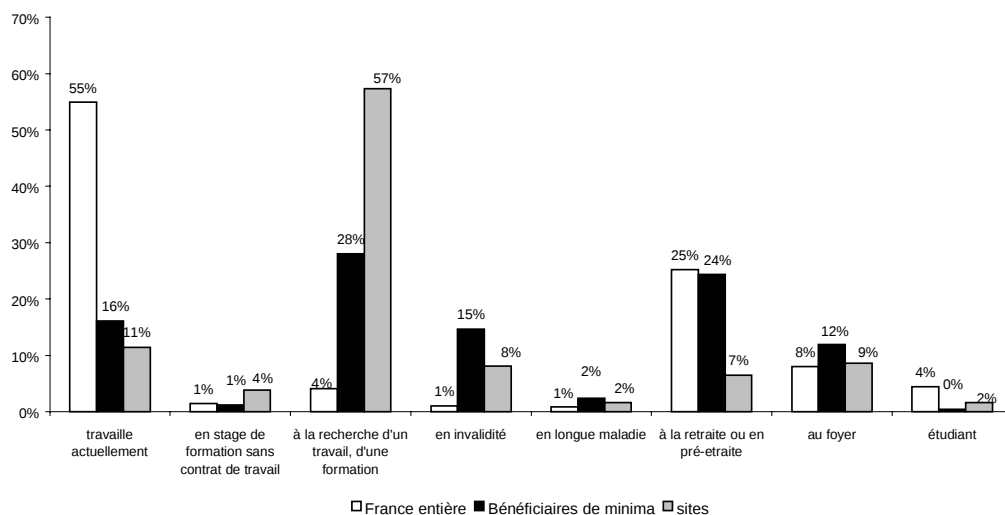


Source : CRÉDOC – 2001

La faiblesse de ces revenus s'explique par la précarité des situations professionnelles de ces ménages, le chef de ménage exerçant une activité dans 28% des cas pour les bénéficiaires de minima sociaux et 11% des cas pour les personnes interrogées sur sites contre 55% en moyenne.

Cette précarité est aussi valable au niveau du conjoint puisque pour seuls 8% des couples de bénéficiaires et 11% pour les personnes rencontrées sur sites, les deux conjoints exercent une activité (47% en France entière).

GRAPHIQUE N° 6 : ACTIVITÉ DU CHEF DE MÉNAGE



Source : CRÉDOC – 2001

Les personnes en situation de pauvreté sont ainsi plus nombreuses à rechercher un emploi, 83% des bénéficiaires de minima sociaux et 92% des personnes rencontrées sur sites ayant déjà travaillé auparavant (pour 80% de la population globale inactive actuellement).

Comme la population globale, bénéficiaires de minima sociaux et personnes rencontrées sur sites qui sont à la recherche d'un emploi actuellement occupaient davantage des emplois précaires, de type CDD, intérim ou contrats aidés, auparavant.

ANNEXE N°2

PRÊTS IMMOBILIERS

Compte tenu de la faible part de ménages pauvres qui rembourse un prêt immobilier au moment de l'enquête (3% des bénéficiaires de minima sociaux et 1% des personnes rencontrées sur sites), les résultats les concernant n'ont pas fait l'objet d'une comparaison avec la population globale.

27% des ménages français remboursent un prêt immobilier au moment de l'enquête.

Le montant emprunté pour le prêt immobilier a été recalculé à partir de la durée du crédit et des mensualités versées. On dispose ainsi de cette information pour 93% de la population globale qui rembourse un crédit actuellement.

Pour 25% de la population, le prêt est inférieur à 300 000 F et supérieur à 756 000 F pour les autres 25%.

TABLEAU N° 1 : MONTANT DU PRÊT IMMOBILIER			
Montant prêt immobilier (calculé)	Pour 25% de la population ce montant est inférieur à	Pour 50% de la population ce montant est inférieur à	Pour 75% de la population ce montant est inférieur à
France entière	300 000 F	521 750 F	756 000 F
Source : CRÉDOC – 2001			

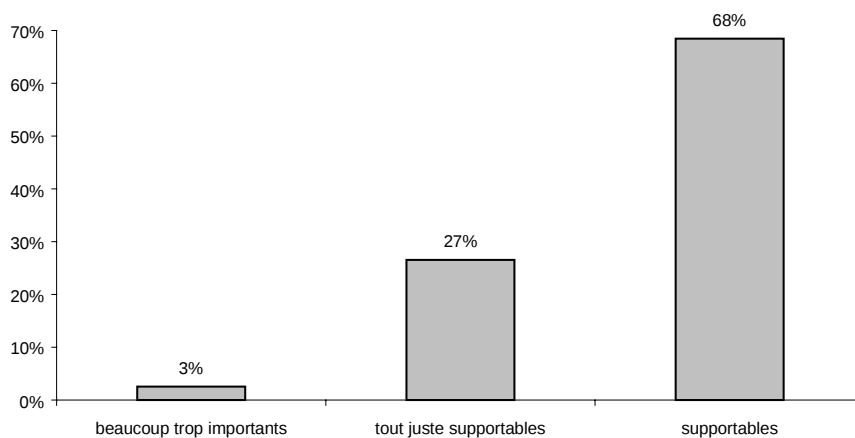
9% de la population globale n'a pas souhaité fournir le montant des remboursements pour cet emprunt. Ceux-ci s'élèvent en moyenne à 3 546 F mais la plupart des ménages ne rembourse que 3 000 F, somme en dessous de laquelle se situent les remboursements de la moitié de la population globale.

Ces mensualités sont fixes pour 91% de la population, seuls 5% des ménages étant assujettis à des mensualités révisables.

TABLEAU N° 2 : REMBOURSEMENT IMMOBILIER					
Remboursement prêt immobilier	Moyenne	Réponse la plus fréquemment citée	25% de la population pense que ce coût est inférieur à	50% de la population pense que ce coût est inférieur à	75% de la population pense que ce coût est inférieur à
France entière	3 546 F	3 000 F	2 200 F	3 000 F	4 000 F
Source : CRÉDOC – 2001					

Plus des deux tiers de la population globale qui rembourse actuellement un prêt immobilier juge le poids de ces remboursements supportables, c'est-à-dire leur permettant de faire d'autres prêts si besoin était. Seul 3% de ces ménages estiment que le niveau de ces remboursements est beaucoup trop important pour leurs revenus.

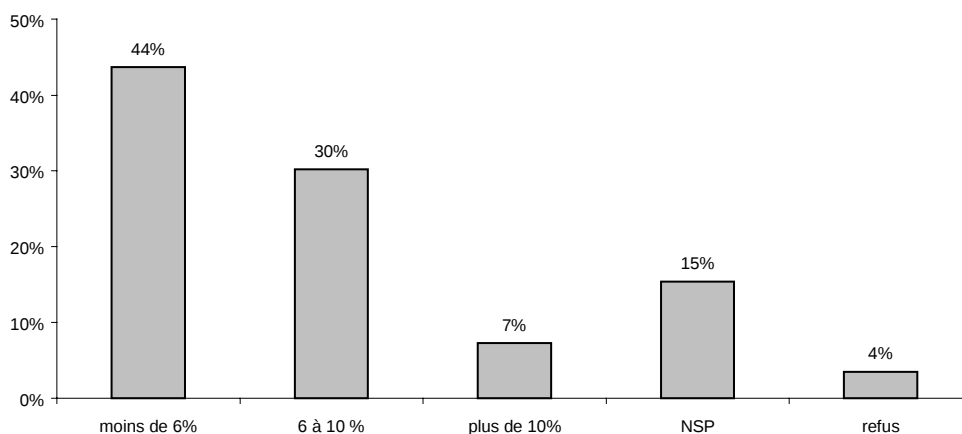
**GRAPHIQUE N° 1 : POIDS DES REMBOURSEMENTS IMMOBILIERS
DANS LE BUDGET DU MÉNAGE**



Source : CRÉDOC – 2001

Les prêts immobiliers donnent lieu à un taux d'intérêt inférieur à 10% pour 74% de la population globale. 15% des ménages qui remboursent actuellement un prêt ne savent pas à quel taux celui-ci est assujéti.

GRAPHIQUE N° 2 : TAUX D'INTÉRÊT DU PRÊT IMMOBILIER

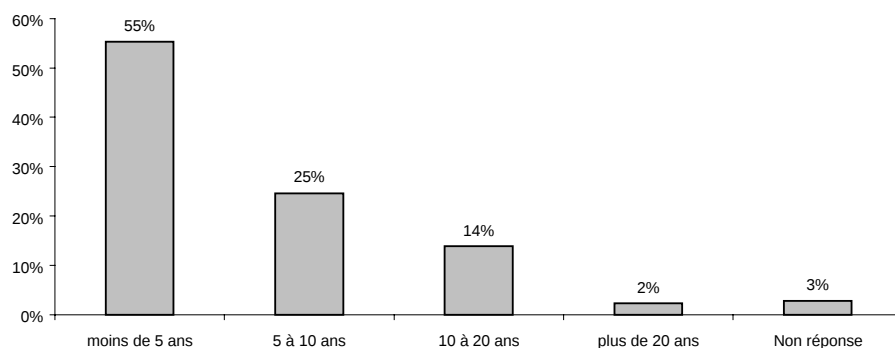


Source : CRÉDOC – 2001

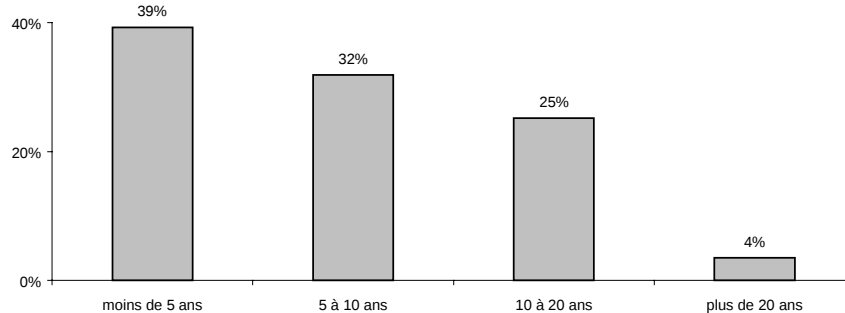
Le prêt immobilier a pour plus de la moitié de la population globale été souscrit il y a moins de cinq ans et se terminera dans les dix prochaines années. La majeure partie des prêts immobiliers dure ainsi entre dix et quinze ans.

GRAPHIQUE N° 3 : DURÉE DE SOUSCRIPTION DU CRÉDIT

Depuis combien de temps remboursez-vous votre prêt immobilier ?



Dans combien de temps aurez-vous terminé de rembourser votre prêt immobilier ?

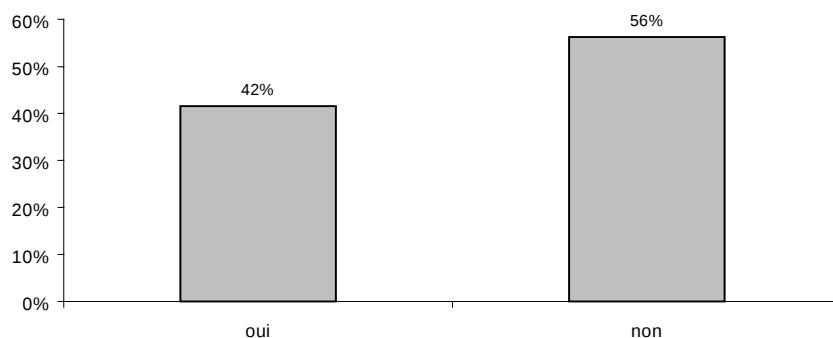


Source : CRÉDOC – 2001

La majeure partie de la population globale (56%) qui rembourse actuellement un prêt immobilier n'a pas bénéficié d'aides telles que celles associées aux plans épargne-logement, ou bien les prêts à taux zéro avec son prêt immobilier.

GRAPHIQUE N° 4 : AIDES ASSOCIÉES À LA SOUSCRIPTION DU PRÊT IMMOBILIER

Avez-vous eu des aides (PEL, PAP, PTZ, ...) avec ce prêt ?



Source : CRÉDOC – 2001

La renégociation concerne les ménages qui après avoir souscrit un crédit demande ou se font proposer par une autre banque de leur racheter ce crédit de manière à ajuster les mensualités, les taux ou même l'échéance de ce prêt à leur situation actuelle. Il était ainsi précisé que la question porte sur les renégociations postérieures à la souscription du crédit, de manière à ne pas induire en erreur les ménages ayant négocié les conditions du crédit avant de l'accepter.

C'est ainsi que 59% de la population globale n'a pas renégocié son prêt immobilier tandis que 6% ont essayé mais ce sont vu refusé cette renégociation.

Les trois-quart des ménages qui ont essayé de renégocier leur crédit était à l'origine de cette renégociation.

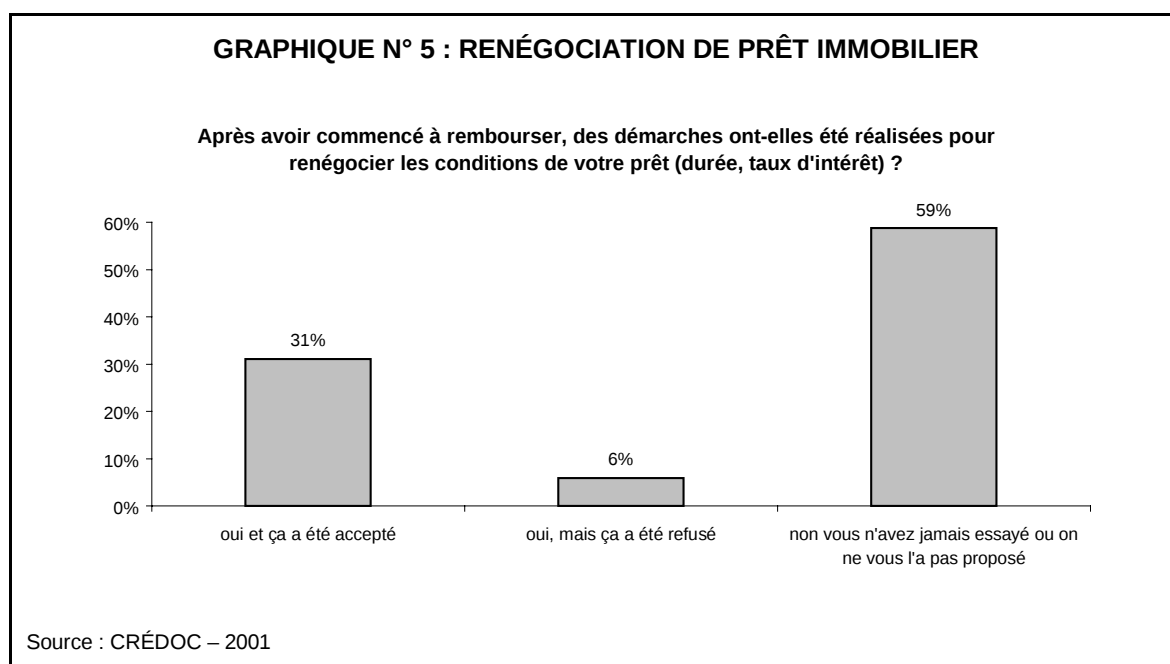


TABLE DES GRAPHIQUES

SYNTHÈSE DU RAPPORT DU CRÉDOC

ENCADRÉ N° 1	
La pauvreté restreinte à la perception d'un minimum social	7
GRAPHIQUE N° 1	
Moins du quart des bénéficiaires de minima sociaux à trois comptes ou plus	9
GRAPHIQUE N° 2	
Près du tiers des bénéficiaires de minima sociaux ne verse aucun revenu sur ses comptes sur livret	10
GRAPHIQUE N° 3	
Plus du tiers des bénéficiaires de minima sociaux ne peut payer les commerçants qu'en « liquide »	11
GRAPHIQUE N° 4	
Un recours très faible au crédit	12
ENCADRÉ N° 2	
Un comportement bancaire spécifique à l'ensemble des ménages pauvres	13

PREMIÈRE PARTIE : COMPORTEMENT BANCAIRE DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

ENCADRÉ N° 3	
les huit minima sociaux français	21
GRAPHIQUE N° 1	
Variabilité des ressources selon la population interrogée	29
GRAPHIQUE N° 2	
Prévisibilité des variations de ressources	30
GRAPHIQUE N° 3	
Nombre de comptes (bancaire, postal ou sur livret)	34
GRAPHIQUE N° 4	
Nombre de comptes de dépôt	34
GRAPHIQUE N° 5	
Part des comptes joints pour le couples ayant un compte de dépôt	35

GRAPHIQUE N° 6 ET 7	
Nombre de comptes bancaires et postaux.....	36
GRAPHIQUE N° 8	
Types de revenus versés sur le(s) compte(s) de dépôt.....	37
GRAPHIQUE N° 9	
Autorisation de découvert accordée avec le compte de dépôt.....	37
GRAPHIQUE N° 10	
Montant du découvert autorisé.....	38
GRAPHIQUE N° 11	
Fréquence d'utilisation du découvert.....	38
GRAPHIQUE N° 12	
Modalités d'utilisation du découvert au cours des trois dernières années.....	39
GRAPHIQUE N° 13	
Montant maximum du découvert utilisé au cours des trois dernières années.....	40
GRAPHIQUE N° 14	
Interdiction bancaire faisant suite au dépassement de découvert autorisé ces trois dernières années	40
GRAPHIQUE N° 15	
Interdiction bancaire en cours actuellement	41
GRAPHIQUE N° 16	
Montant du dépassement de découvert ayant conduit à l'interdiction bancaire actuelle.....	41
GRAPHIQUE N° 17	
Nombre de comptes sur livret	42
GRAPHIQUE N° 18	
Types de revenus versés sur le(s) compte(s) sur livret	43
GRAPHIQUE N° 19	
Structure du portefeuille de comptes possédés.....	44
GRAPHIQUE N° 20	
Ménages n'ayant qu'un compte de dépôt : raison à la non possession de compte sur livret	45
GRAPHIQUE N° 21	
Raison à la possession de plusieurs comptes de dépôt.....	46
GRAPHIQUE N° 22	
Fréquence des transferts entre comptes de dépôt pour les ménages en ayant plusieurs.....	46
GRAPHIQUE N° 23	
Modes de transfert entre comptes de dépôt	47

GRAPHIQUE N° 24	
Portefeuille composé exclusivement de plusieurs comptes de dépôt :	
raisons à la non-possession de compte sur livret	47
GRAPHIQUE N° 25	
Possession d'un compte sur livret exclusivement	48
GRAPHIQUE N° 26	
Raisons à la possession de plusieurs comptes sur livret	49
GRAPHIQUE N° 27	
Fréquence des transferts entre comptes sur livret.....	49
GRAPHIQUE N° 28	
Modes de transfert entre comptes sur livret.....	50
GRAPHIQUE N° 29	
Part de la population qui possède les deux types de comptes.....	50
GRAPHIQUE N° 30	
Initiateur de l'association compte de dépôt et compte sur livret.....	51
GRAPHIQUE N° 31	
Compte le plus utilisé dans l'association dépôt et livret.....	51
GRAPHIQUE N° 32	
Fréquence des transferts entre compte de dépôt et compte sur livret	52
GRAPHIQUE N° 33	
Modes de transfert entre compte de dépôt et sur livret	52
GRAPHIQUE N° 34	
Raisons à l'association d'un compte de dépôt et d'un compte sur livret.....	53
GRAPHIQUE N° 35	
Affectation des revenus pour les ménages ayant au moins	
un compte de dépôt et compte sur livret.....	54
GRAPHIQUE N° 36	
Dépenses spécifiques au compte de dépôt	55
GRAPHIQUE N° 37	
Dépenses spécifiques au compte sur livret.....	55
GRAPHIQUE N° 38	
Nombre de comptes épargne à terme.....	56
GRAPHIQUE N° 39	
Refus d'ouverture et fermeture de comptes.....	57
GRAPHIQUE N° 40	
Organisme ayant refusé l'ouverture d'un compte	57
GRAPHIQUE N° 41	
Justification du refus d'ouvrir un compte.....	58

GRAPHIQUE N° 42	
Justification de la clôture d'un compte	59

DEUXIÈME PARTIE : LES MOYENS DE PAIEMENT

GRAPHIQUE N° 1	
Part des ménages disposant d'un chéquier	64

GRAPHIQUE N° 2	
Part des ménages qui ont un chéquier selon le titulaire du chéquier	65

GRAPHIQUE N° 3	
Part des ménages n'ayant pas de chéquier actuellement mais qui en ont eu un dans le passé	65

GRAPHIQUE N° 4	
Raisons à la non-possession d'un chéquier alors qu'il existe un compte de dépôt	66

GRAPHIQUE N° 5	
Pourquoi les ménages qui n'ont pas de chéquier n'en ont pas besoin ?	66

GRAPHIQUE N° 6	
Pourquoi les ménages qui n'ont pas de chéquier se le sont vu refuser ?	67

GRAPHIQUE N° 7	
Nombre de citations du chèque parmi les moyens de paiement les plus utilisés	68

GRAPHIQUE N° 8	
Raisons au faible recours au chéquier.....	68

GRAPHIQUE N° 9	
Part des ménages qui possèdent un chéquier mais ne l'ont jamais utilisé.....	69

GRAPHIQUE N° 10	
Raisons à l'utilisation du chèque plutôt que les autres moyens de paiement.....	70

GRAPHIQUE N° 11	
Portefeuille de cartes magnétiques.....	71

GRAPHIQUE N° 12	
Nombre de cartes de retrait	73

GRAPHIQUE N° 13	
Association carte de retrait et type de compte possédé	74

GRAPHIQUE N° 14	
Type de carte de retrait	74

GRAPHIQUE N° 15	
Nombre de cartes bancaires	75
GRAPHIQUE N° 16	
Possession d'une carte dans le passé	75
GRAPHIQUE N° 17	
Raison à la non-possession d'une carte bancaire alors qu'il existe un compte de dépôt	76
GRAPHIQUE N° 18	
Pourquoi les ménages qui n'ont pas de carte bancaire alors qu'ils ont un compte de dépôt n'en ont pas besoin ?	76
GRAPHIQUE N° 19	
Pourquoi les ménages qui n'ont pas de carte bancaire alors qu'ils ont un compte de dépôt se la sont vu refuser ?	77
GRAPHIQUE N° 20	
Débit de la carte bancaire	77
GRAPHIQUE N° 21	
Régularité de la tenue de compte pour les cartes à débit différé	78
GRAPHIQUE N° 22	
Nombre de citations de la carte bancaire parmi les moyens de paiement les plus utilisés	78
GRAPHIQUE N° 23	
Part des ménages qui ont une carte bancaire mais qui ne l'ont jamais utilisé	79
GRAPHIQUE N° 24	
Pourquoi les ménages qui possèdent une carte bancaire ne l'utilisent que rarement voire jamais ?	80
GRAPHIQUE N° 25	
Pourquoi les ménages qui ont une carte bancaire mais l'utilisent rarement n'en ont pas besoin en général ?	80
GRAPHIQUE N° 26	
Pourquoi les personnes qui utilisent le plus souvent leur carte bancaire préfèrent ce mode de paiement aux autres ?	81
GRAPHIQUE N° 27	
Association cartes magnétiques et chéquier	82
GRAPHIQUE N° 28	
Nombre de cartes de crédit	82
GRAPHIQUE N° 29	
Raison ayant motivé la souscription d'une carte de crédit	84

GRAPHIQUE N° 30	
Nombre de citations de la carte de crédit.....	84
GRAPHIQUE N° 31	
Part des ménages qui possède une carte de crédit mais qui ne l'a jamais utilisée	85
GRAPHIQUE N° 32	
Pourquoi les ménages qui possèdent une carte de crédit ne l'utilisent pas ?.....	85
GRAPHIQUE N° 33	
Pourquoi les ménages qui ont une carte de crédit et ne l'utilisent pas considèrent ne pas en avoir besoin ?.....	86
GRAPHIQUE N° 34	
Pourquoi les ménages qui ont une carte de crédit utilisent ce moyen de paiement plutôt que les autres ?.....	86
GRAPHIQUE N° 35	
Nombre de citations du TIP	87
GRAPHIQUE N° 36	
Pourquoi les TIP sont rarement ou jamais utilisés ?.....	88
GRAPHIQUE N° 37	
Pourquoi les ménages qui n'utilisent pas le TIP n'en ont pas besoin ?	88
GRAPHIQUE N° 38	
Part de la population qui connaît les TIP mais ne les a jamais utilisés.....	89
GRAPHIQUE N° 39	
Pourquoi les TIP sont préférés aux autres moyens de paiement ?	90
GRAPHIQUE N° 40	
Nombre de citations des autorisations de prélèvement	91
GRAPHIQUE N° 41	
Pourquoi les autorisations de prélèvement sont rarement ou jamais utilisées ?.....	91
GRAPHIQUE N° 42	
Pourquoi les ménages qui n'utilisent pas les autorisations de prélèvement n'en ont pas besoin ?	92
GRAPHIQUE N° 43	
Part de la population qui connaît les autorisations de prélèvement mais qui ne les a jamais utilisées	92
GRAPHIQUE N° 44	
Pourquoi les ménages préfèrent utiliser les autorisations de prélèvement plutôt que les autres moyens de paiement ?.....	93

GRAPHIQUE N° 45	
Nombre de citations du virement permanent.....	94
GRAPHIQUE N° 46	
Pourquoi les ménages qui utilisent régulièrement les virements permanents préfèrent ce mode de paiement plutôt que les autres ?.....	94
GRAPHIQUE N° 47	
Pourquoi les virement permanents sont rarement ou jamais utilisés ?	95
GRAPHIQUE N° 48	
Pourquoi les ménages qui n'utilisent pas le virements permanents n'en ont pas besoin ?.....	96
GRAPHIQUE N° 49	
Part de la population qui connaît les virements permanents mais ne les a jamais utilisés	96
GRAPHIQUE N° 50	
Nombre de citations du virement occasionnel.....	97
GRAPHIQUE N° 51	
Pourquoi les virements occasionnels sont rarement ou jamais utilisés ?.....	98
GRAPHIQUE N° 52	
Pourquoi les ménages qui n'utilisent pas le virement occasionnel n'en ont pas besoin ?.....	98
GRAPHIQUE N° 53	
Part de la population qui connaît les virements occasionnels mais ne les a jamais utilisés	99
GRAPHIQUE N° 54	
Nombre de citations du mandat	100
GRAPHIQUE N° 55	
Pourquoi les ménages qui utilisent régulièrement le mandat pour une dépense donnée préfèrent ce mode de paiement ?.....	100
GRAPHIQUE N° 56	
Pourquoi les mandats ne sont rarement ou jamais utilisés ?.....	101
GRAPHIQUE N° 57	
Pourquoi les ménages qui n'utilisent pas le mandat ? n'en ont pas besoin.....	101
GRAPHIQUE N° 58	
Part de la population qui connaît les mandats mais ne les a jamais utilisés.....	102
GRAPHIQUE N° 59	
Part des ménages qui ont utilisé le chèque de banque pour acheter leur voiture ou logement.....	103

GRAPHIQUE N° 60	
Pourquoi les ménages qui utilisent le chèque de banque pour l'achat de leur logement ou véhicule préfèrent utiliser ce mode de paiement plutôt que les autres ?.....	104
GRAPHIQUE N° 61	
Nombre de citations du « liquide » parmi les moyens de paiement les plus utilisés ...	104
GRAPHIQUE N° 62	
Pourquoi le « liquide » est préféré aux autres modes de paiement ?.....	105
GRAPHIQUE N° 63	
Mode de retrait de l'argent « liquide ».....	106
GRAPHIQUE N° 64	
Part des ménages qui ont cité un moyen de paiement pour cette dépense	109
GRAPHIQUE N° 65	
Part des ménages n'ayant jamais utilisé un mode de paiement.....	112
GRAPHIQUE N° 66	
Fréquence des visites dans les agences.....	113
GRAPHIQUE N° 67	
Qualité de l'accueil dans lors des visites dans les agences	113
GRAPHIQUE N° 68	
Délai perçu pour qu'un chèque soit débité du compte	115
GRAPHIQUE N° 69	
Délai perçu pour que les paiement par carte bancaire soient débités du compte	116
GRAPHIQUE N° 70	
Réponses perçues des banques lorsqu'un chèque sans provision est émis.....	116
 TROISIÈME PARTIE : LES CRÉDITS	
GRAPHIQUE N° 1	
Existence de crédits en cours actuellement (immobilier et consommation).....	123
GRAPHIQUE N° 2	
Part des ménages qui ont lu les documents relatifs au crédit avant de l'accepter.....	124
GRAPHIQUE N° 3	
Compréhension des documents relatifs au crédit	125
GRAPHIQUE N° 4	
Part des ménages ayant demandé des explications au moment de la souscription du prêt	125
GRAPHIQUE N° 5	
Part des simulations financières réalisées avant la souscription du crédit.....	126
GRAPHIQUE N° 6	
Part des ménages dont le contrat a été modifié pour s'adapter à leur situation	126

GRAPHIQUE N° 7	
Part des ménages qui connaissent le taux de l'usure	127
GRAPHIQUE N° 8	
Documents relatifs au crédit qui ont été conservés	127
GRAPHIQUE N° 9	
Difficultés de remboursement du crédit	128
GRAPHIQUE N° 10	
Nombre de prêts immobiliers.....	129
GRAPHIQUE N° 11	
Nombre de crédits à la consommation.....	129
GRAPHIQUE N° 12	
Nombre de prêts automobiles	130
GRAPHIQUE N° 13	
Raisons à la non-souscription d'un crédit à la consommation.....	131
GRAPHIQUE N° 14	
Pourquoi les ménages n'ont pas besoin de crédits à la consommation ?.....	131
GRAPHIQUE N° 15	
Objet du crédit à la consommation	132
GRAPHIQUE N° 16	
Achat effectué avec le crédit à la consommation	132
GRAPHIQUE N° 17	
Prévisibilité des dépenses associées au crédit à la consommation	133
GRAPHIQUE N° 18	
Motivation du crédit à la consommation	134
GRAPHIQUE N° 19	
Nombre de crédits renouvelables.....	135
GRAPHIQUE N° 20	
Durée du crédit renouvelable	137
GRAPHIQUE N° 21	
Taux d'intérêt du crédit renouvelable.....	138
GRAPHIQUE N° 22	
Montant des intérêts finalement payés pour le crédit renouvelable.....	138
GRAPHIQUE N° 23	
Nombre de prêts personnels.....	139
GRAPHIQUE N° 24	
Remboursements mensuels associés au prêt personnel	141
GRAPHIQUE N° 25	
Durée du prêt personnel	142
GRAPHIQUE N° 26	
Taux d'intérêt du prêt personnel	143
GRAPHIQUE N° 27	
Portefeuille de crédits	143

QUATRIÈME PARTIE : TYPOLOGIE

ENCADRÉ N° 4	
Méthode d'analyse.....	147
GRAPHIQUE N° 1	
Représentation des variables actives sur les deux premiers axes de l'ACM	149
GRAPHIQUE N° 2	
Poids des classes de la typologie.....	150
GRAPHIQUE N° 3	
Centres de classes sur les deux premiers axes de l'ACM	150
GRAPHIQUE N° 4	
Variables illustratives et centres de classes sur les deux premiers axes de l'analyse..	156

Annexe 1: Caractéristiques sociodémographiques des trois populations

GRAPHIQUE N° 1	
Répartition par âge de la population	169
GRAPHIQUE N° 2	
Répartition de la population selon son statut familial	170
GRAPHIQUE N° 3	
Nombre d'enfants dans le ménage.....	170
GRAPHIQUE N° 4	
Statut par rapport au logement	171
GRAPHIQUE N° 5	
Ressources du ménage	172
GRAPHIQUE N° 6	
Activité du chef de ménage.....	172

Annexe 2 : Prêts immobiliers

GRAPHIQUE N° 1	
Poids des remboursements immobiliers dans le budget du ménage	178
GRAPHIQUE N° 2	
Taux d'intérêt du prêt immobilier	178
GRAPHIQUE N° 3	
Durée de souscription du crédit	179
GRAPHIQUE N° 4	
Aides associées à la souscription du prêt immobilier.....	179
GRAPHIQUE N° 5	
Renégociation de prêt immobilier.....	180

INDEX DES TABLEAUX

PREMIÈRE PARTIE : comportement bancaire des personnes en situation de pauvreté

TABLEAU N° 1	
Minima sociaux et seuil de pauvreté	23
TABLEAU N° 2	
Répartition des huit minima sociaux au 31 décembre 1999	25
TABLEAU N° 3	
Structure par classe de la typologie de sélection des départements.....	26
TABLEAU N° 4	
Caractéristiques sociodémographiques des populations interrogées.....	31

DEUXIÈME PARTIE : les moyens de paiement

TABLEAU N° 1	
Lien entre portefeuille de comptes et portefeuille de cartes magnétiques	72
TABLEAU N° 2	
Association cartes de crédit et autres cartes	83
TABLEAU N° 3	
Lien entre montant des retraits et mode de retrait choisi pour les ménages alliant guichet et distributeur	107
TABLEAU N° 4	
Lien entre mode de retrait du « liquide » et cartes possédées	108
TABLEAU N° 5	
Instruments de paiement utilisés pour chaque dépense (%)	111
TABLEAU N° 6	
Connaissance du coût des produits.....	117
TABLEAU N° 7	
Perception du coût des produits parmi les ménages qui ont su répondre.....	119

TROISIÈME PARTIE : les crédits

TABLEAU N° 1	
Montant du crédit renouvelable	136
TABLEAU N° 2	
Montant des remboursements mensuels du crédit renouvelable	136

TABLEAU N° 3	
Montant du prêt personnel	140

TABLEAU N° 4	
Montant des remboursements mensuels du prêt personnel.....	141

QUATRIÈME PARTIE : typologie

TABLEAU N° 1	
Caractéristiques des classes	155

TABLEAU N° 2	
Comportement bancaire des classes de la typologie (variables illustratives) (1/2)	157

TABLEAU N° 3	
Comportement bancaire des classes de la typologie (variables illustratives) (2/2)	158

TABLEAU N° 4	
Caractéristiques sociodémographiques des classes de la typologie (1/3).....	158

TABLEAU N° 5	
Caractéristiques sociodémographiques des classes de la typologie (2/3).....	159

TABLEAU N° 6	
Caractéristiques sociodémographiques des classes de la typologie (3/3).....	160

TABLEAU N° 7	
Répartition des classes de la typologie pour la population globale et les sites.....	161

TABLEAU N° 8	
Caractéristiques des classes de la typologie pour la population globale.....	163

TABLEAU N° 9	
Variables illustratives surreprésentées dans chaque classe comparaison sur les trois échantillons (1/2)	165

TABLEAU N° 10	
Impact des variables illustratives sur l'appartenance à une classe donnée comparaison sur les trois échantillons (2/2).....	166

Annexe 2 : les crédits immobiliers

TABLEAU N° 1	
Montant du prêt immobilier	177

TABLEAU N° 2	
Remboursement immobilier.....	177

PUBLICATIONS DU CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT ET DU TITRE DIFFUSÉES PAR LA BANQUE DE FRANCE EN 2001 (Tarif applicable au 1 ^{er} janvier 2001)	Périodicité (a)	Prix HT		Taux de TVA (b)	Prix TTC	
		EUR	FRF		EUR	FRF
Rapport du Conseil national du crédit et du titre (Exercice 2000)	A	36,13	236,97	5,50	38,11	250
Rapport du Comité consultatif (Exercice 2000-2001) – À paraître : 4 ^{ème} trimestre 2001	A	21,68	142,18	5,50	22,87	150
<i>Rapports des groupes de travail du Conseil national du crédit et du titre :</i>						
1. Instruments d'épargne (1986)		5,78	37,91	5,50	6,10	40
2. Aspects juridiques des nouveaux moyens de paiement (1986)		7,22	47,39	5,50	7,62	50
3. Financement du développement régional (1986)		7,22	47,39	5,50	7,62	50
4. Incidence des technologies nouvelles sur l'activité des intermédiaires financiers (1987)		14,45	94,79	5,50	15,24	100
5. Aspects européens et internationaux des cartes de paiement (1988)		14,45	94,79	5,50	15,24	100
6. Cartes à microcircuit, télétransactions et nouveaux services (1988)		7,22	47,39	5,50	7,62	50
7. Coût du crédit aux entreprises selon leur taille (1988)		14,45	94,79	5,50	15,24	100
8. Fiscalité de l'épargne dans le cadre du marché intérieur européen (1988)		14,45	94,79	5,50	15,24	100
9. Modernisation et gestion sociale des établissements de crédit (1989)		14,45	94,79	5,50	15,24	100
10. Désinflation, épargne et endettement (1990)		14,45	94,79	5,50	15,24	100
11. Mesure de la productivité dans les établissements de crédit (1990)		14,45	94,79	5,50	15,24	100
12. Allocation des flux d'épargne (octobre 1991)		7,22	47,39	5,50	7,62	50
13. Évaluation technologique du système financier français (novembre 1991)		28,90	189,57	5,50	30,49	200
15. Le financement de la très petite entreprise (novembre 1992)		17,34	113,74	5,50	18,29	120
16. Incidences du développement des OPCVM sur l'activité des établissements de crédit (janvier 1993)		14,45	94,79	5,50	15,24	100
17. Les garanties et le crédit aux entreprises (septembre 1993)		17,34	113,74	5,50	18,29	120
18. Épargne stable et financement de l'investissement (mars 1994)		17,34	113,74	5,50	18,29	120
19. Risque de crédit (septembre 1995)		17,34	113,74	5,50	18,29	120
20. L'EDI financier et paiements (septembre 1995)		28,90	189,57	5,50	30,49	200
22. Bilan et perspectives des moyens de paiement en France (février 1996)		21,68	142,18	5,50	22,87	150
24. Problèmes juridiques liés à la dématérialisation des moyens de paiement et des titres et annexes (mai 1997)		54,19	355,45	5,50	57,17	375
25. Banque électronique (août 1997)		36,13	236,97	5,50	38,11	250
26. Le financement de l'entreprise (janvier 1999)		36,13	236,97	5,50	38,11	250
29. Aspects financiers du vieillissement de la population (mars 2001)		36,13	236,97	5,50	38,11	250
<i>27. Rapport du Comité de surveillance du secteur bancaire et financier auprès de la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France (2000)</i>						
		21,68	142,18	5,50	22,87	150
<i>Rapports des groupes de travail du Comité consultatif :</i>						
1. Endettement et surendettement des ménages (1989)		14,45	94,79	5,50	15,24	100
2. Nouveaux travaux sur les cartes de paiement (1990)		14,45	94,79	5,50	15,24	100
3. Aspects juridiques de la banque à domicile et du télépaiement (décembre 1991)		14,45	94,79	5,50	15,24	100
4. La réforme de la législation sur l'usure : un premier bilan (décembre 1992)		14,45	94,79	5,50	15,24	100
<i>Études réalisées à la demande du Secrétariat général du CNCT et qui n'engagent que leurs auteurs :</i>						
14. Coût et concurrence dans l'industrie bancaire (mars 1992)		7,22	47,39	5,50	7,62	50
21. Les organisations interbancaires en Europe (novembre 1995)		36,13	236,97	5,50	38,11	250
23. Banques et non-banques dans la chaîne de valeur ajoutée du paiement (décembre 1996)		21,68	142,18	5,50	22,87	150
28. Enquête sur les personnes interdites de chèquiers (juin 1999)		14,45	94,79	5,50	15,24	100
30. L'utilisation des moyens de paiement et l'accès au crédit des bénéficiaires de minima sociaux (juin 2001)		21,68	142,18	5,50	22,87	150

Commandes		Consultation et vente au numéro
Mode de règlement (chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Banque de France – Publications »)	Commandes par correspondance BANQUE DE FRANCE 07-1050 Relations avec le public 75049 Paris Cedex 01	BANQUE DE FRANCE Direction de la Communication Service Relations avec le public 48, rue Croix-des-Petits-Champs 75001 Paris Heures d'ouverture : lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9 h 30 – 16 h jeudi : 9 h 30-18 h
Téléphone : 01 42 92 39 08 – Télécopie : 01 42 92 39 40		

Pour les autres publications, se reporter au site Internet de la Banque de France : <http://www.banque-france.fr>
ou à son catalogue des publications, diffusé par le service Relations avec le public (il peut être obtenu, sur demande, à l'adresse indiquée ci-dessus).

(a) A : Annuelle

(b) Article 298 *undecies* du CGI

BON DE COMMANDE



**Merci de compléter ce bon de commande en lettres majuscules
en reprenant références et prix dans les pages précédentes**

Nom : Prénom :
Raison sociale :
Adresse :
.....
Code postal :

--	--	--	--	--

 Ville :
Téléphone :
Activité :
N° Siret : Code NAF:

☐ **Ressortissant de l'Union européenne**

N° identifiant TVA. À défaut la TVA française sera appliquée :
Votre règlement doit être effectué Hors Taxes

☐ **Non ressortissant de l'Union européenne**

Votre règlement doit être effectué Toutes Taxes Comprises.

☐ **Je commande les publications suivantes :**

TITRE	Quantité	Prix HT	Prix TTC	TOTAL

TOTAL

Ci-joint mon règlement deEUR

.....FRF

à l'ordre de « Banque de France – Publications »

Fait à, le 200...

Signature :

Merci de renvoyer ce bon de commande sous enveloppe affranchie, à l'adresse suivante :

Banque de France

07-1050 Service relations avec le public

75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 33 (1) 42 92 39 08 Fax : 33 (1) 42 92 39 40